

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30^e SEANCE

Séance du Lundi 23 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2984).
2. — Transmission d'un projet de loi (p. 2984).
3. — Nationalisation. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2984).

Discussion générale (*suite*): MM. Charles Lederman, Jean Chérioux, rapporteur de la commission spéciale; Bernard Parmantier, Louis Virapoullé, Louis Perrein, Hector Viron, Jean-François Pintat, Jacques Eberhard, François Collet, Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Extension du secteur public); Edouard Bonnefous.

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. René Regnault, Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission spéciale; Jean Chérioux, rapporteur de la commission spéciale; Louis Perrein, Etienne Dailly, rapporteur de la commission spéciale; Frédéric Wirth, Daniel Hoeffel, président de la commission spéciale; le président, Camille Vallin.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. ROBERT LAUCOURNET

4. — Excuses (p. 3002).
5. — Nationalisation. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 3002).

Discussion générale (*suite*): MM. Paul Girod, Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Extension du secteur public); Edouard Bonnefous, le président, Daniel Hoeffel, président de la commission spéciale; Jean Chérioux, rapporteur de la commission spéciale; Etienne Dailly, rapporteur de la commission spéciale.

6. — Décès d'un sénateur (p. 3008).

7. — Nationalisation. — Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 3009).

Question préalable (p. 3009).

Amendement n° 4 rectifié de M. Jean-Pierre Fourcade. — MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission spéciale; Daniel Hoeffel, président de la commission spéciale; Félix Ciccolini, Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Extension du secteur public). — Adoption au scrutin public.

Rejet du projet de loi.

8. — Commission mixte paritaire (p. 3014).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

9. — Loi de finances pour 1982. — Discussion d'un projet de loi (p. 3015).

Discussion générale: MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances; André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances; Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances; Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Henri Duffaut, René Monory, Jean-Pierre Fourcade, Mme Hélène Luc, MM. Christian Poncelet, Georges Lombard.

Renvoi de la suite de la discussion.

10. — Remplacement d'un sénateur décédé (p. 3041).

11. — Ordre du jour (p. 3041).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du samedi 21 novembre 1981 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 23 novembre 1981, le projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 57, distribué et renvoyé au fond, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 3 —

NATIONALISATION

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de nationalisation adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence. [N^{os} 36 et 56 (1981-1982).]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Lederman.

Je lui rappelle que le débat est organisé, que son groupe dispose de trente-quatre minutes et qu'il s'est inscrit pour vingt-cinq minutes.

M. Charles Lederman. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues,

Dans l'histoire économique de notre pays, les nationalisations ont toujours correspondu à la volonté d'un mouvement populaire aspirant à des progrès économiques, sociaux et démocratiques capables d'assurer l'indépendance, le redressement et l'es-sor de l'ensemble de la vie nationale.

Aujourd'hui, les nationalisations proposées sont l'expression d'un choix politique majoritaire qui a condamné le précédent gouvernement et son soutien inconditionnel au grand patronat. Elle s'inscrit dans la nouvelle orientation politique voulue par les Français.

Nationaliser, c'est amorcer la remise en cause de la domination du capital sur le pays, c'est donner à celui-ci la maîtrise de quelques-uns de ses principaux outils de production.

Cela dit, il est clair qu'un simple transfert de propriété, aussi indispensable soit-il, ne saurait suffire à lui seul à assurer le changement nécessaire s'il ne permettait et s'il ne s'accompagnait de la satisfaction des grandes revendications sociales et de la reconnaissance de droits nouveaux pour les travailleurs, leur permettant d'être enfin partie prenante dans la gestion des entreprises nationalisées.

Mettre fin aux attaques répétées contre les droits que les travailleurs ont acquis de haute lutte, apporter une réponse positive à leurs légitimes revendications, instaurer des rapports sociaux nouveaux dans l'entreprise, c'est cela la hantise du grand patronat français, qui, depuis le 10 mai, combat de toutes ses forces la mise en œuvre du changement, dont les nationalisations constituent un moyen essentiel.

Ce n'est pas, en tout cas, M. Ceyrac qui me contredira — une fois n'est pas coutume — lui qui, lorsqu'il fut entendu le 10 novembre par notre commission spéciale, s'est livré à une véritable agression contre le projet de nationalisation et déclarait notamment : « Ce que je redoute, c'est que la maladie organique qui affecte le secteur public, la rigidité des statuts, la politique de maintien des droits acquis aura raison des forces dynamiques internes de ces sociétés et des stimulations du marché. » Et il ajoutait : « Ainsi, les décisions difficiles de suppression, de compression d'emplois dans le secteur nationalisé interviennent avec un délai tel qu'elles s'avèrent inefficaces et ne permettent jamais le rétablissement escompté. »

Quel bel exemple donnait M. Ceyrac ! Il est vrai qu'en matière de suppression d'emplois le patronat est passé maître. Sous prétexte de rationalisation et de redéploiement et afin de préserver ses profits et sa domination dans la crise qu'il avait lui-même provoquée, le grand patronat a, pendant des années, diminué sciemment le potentiel industriel de la France en exportant d'immenses capitaux vers des sources de plus haute rentabilité. Il a restructuré, c'est-à-dire supprimé, des centaines de milliers d'emplois, ruiné des régions entières, semé la misère et l'an-goisse dans d'innombrables familles.

Cette politique, pour les seules sociétés dont la nationalisation vous est aujourd'hui proposée, s'est traduite par la suppression de 30 000 emplois à la C. G. E. — Compagnie générale d'électricité —, de 20 000 chez Saint-Gobain, de 11 200 chez Rhône-Poulenc et par une réduction de 20 p. 100 des effectifs chez Pechiney-Ugine-Kuhlman.

Mais ce n'est pas tout. Pour parvenir à ses fins, pour supprimer les entraves, les grand patronat ne cesse de se battre pour une réduction de l'ensemble des droits sociaux. La guerre déclarée par le C. N. P. F. — Conseil national du patronat français — contre les droits acquis des travailleurs n'est pas nouvelle et notre rapporteur, M. Chérioux, sera, malgré ses efforts, bien en peine de se démarquer de M. Ceyrac — encore lui — qui, le 1^{er} novembre 1979, déclarait à la presse : « Il faut réformer la loi de 1936. Il n'y a pas de théorie... » — écoutez bien, monsieur Chérioux ! — « ...plus conservatrice que la théorie des avantages acquis. »

Le bilan de la politique antisociale menée pendant le dernier septennat est lourd pour les salariés. Au refus de la concertation, à la répression, aux provocations organisées contre les travailleurs qui osaient revendiquer, le Gouvernement d'alors avait ajouté les projets de loi qui restreignaient les droits sociaux et pénalisaient les luttes, projets qui, il faut bien le dire, furent votés avec empressement par l'ancienne majorité.

Je regrette de ne pas disposer du temps nécessaire pour en faire l'inventaire ; chacun sait pourtant combien il est chargé.

Je veux rappeler cependant que les salariés du secteur public ont été particulièrement visés. Les attaques contre ceux que le précédent Premier ministre nommait « les nantis » se multiplièrent et l'on assista, en particulier, à une véritable inflation de mesures antigrèves.

Mais les Français, à l'occasion des élections présidentielles et législatives, ont condamné cette politique qui alliait déclin économique et social et déclin des libertés. Ils ont exprimé par leur vote leur volonté de changement. Avec la contribution active des communistes, la majorité a changé de camp.

Evidemment, les intérêts du grand patronat n'ont pas changé pour autant et c'est pour cela que le C. N. P. F. et certains dirigeants des P. M. E. — petites et moyennes entreprises — et des P. M. I. — petites et moyennes industries — mènent une lutte sans merci pour faire barrage à la nouvelle politique.

Au Sénat, la majorité non plus n'a pas changé. Aussi notre assemblée reste-t-elle, pour les dirigeants du grand patronat, le dernier rempart parlementaire derrière lequel ils peuvent se réfugier. Je gage sans risque de me tromper que le comportement de mes collègues de la majorité sénatoriale, minoritaires dans le pays, ne les décevra pas. Au mépris des choix politiques exprimés par le suffrage universel, cette majorité combat aujourd'hui le projet de nationalisation avec la véhémence et l'unanimité dont elle faisait preuve hier pour soutenir les projets antisociaux de son Gouvernement.

Aussi, je considère que les partisans de la motion préalable déposée contre le projet de nationalisation ont bien de l'audace quand ils affirment que ce texte ne répond pas à l'attente des Français sur le plan social. Ce qui ne répondait pas à l'attente des Français, c'était la politique qu'ils ont toujours soutenue. Ce qu'attendent les Français, c'est la satisfaction de leurs besoins, et donc une réelle démocratisation économique et sociale, car le septennat de Valéry Giscard d'Estaing a apporté la preuve qu'inefficacité économique, injustice sociale et autoritarisme étaient les fondements naturels d'une politique dont

le seul critère était la recherche d'une haute et rapide rentabilité financière privée. Le choix de la nationalisation découle précisément de l'analyse des méfaits de cette politique et de la crise qu'elle a engendrée.

Ce qui est aujourd'hui à l'ordre du jour, c'est donc la mise en œuvre de critères de gestion nouveaux et efficaces pour aller, dans l'intérêt du plus grand nombre, vers la solution des grandes questions économiques et sociales.

Il faut faire de la création d'emplois et de la fin du travail précaire, du développement de la production nationale, du recul des inégalités et de l'augmentation différenciée du pouvoir d'achat, des critères de gestion. A la seule notion de rentabilité privée, il faut opposer celle d'efficacité sociale.

Cette nouvelle logique rend nécessaire, évidemment, l'intervention des travailleurs comme acteurs à part entière dans la gestion à tous les niveaux, en particulier dans l'entreprise nationalisée.

Je l'ai déjà dit, les nationalisations sont nécessaires pour réaliser le changement que les Français veulent, mais le seul transfert de propriété n'est pas suffisant. Efficacité économique, justice sociale et démocratie sont inséparables.

En premier lieu, cela signifie concrètement que les entreprises nationalisées doivent donner l'exemple de réelles innovations sociales en répondant positivement aux aspirations des travailleurs : garantie de l'emploi et fin de l'emploi intérimaire, abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les hommes, cinquante-cinq ans pour les femmes et pour les travailleurs manuels effectuant un travail pénible ou accomplissant un travail posté ; relèvement du Smic et des bas salaires ; réduction de la durée du travail sans diminution du salaire ; généralisation de la cinquième semaine de congés payés ; mise en place de structures nouvelles en relation avec le ministère concerné par les problèmes de la formation professionnelle des jeunes et de la formation continue.

En second lieu, cela signifie que les nationalisations doivent impliquer l'attribution de droits et de pouvoirs nouveaux pour les salariés dans les groupes nationalisés — maisons mères ou filiales — au niveau du conseil d'administration comme à celui de l'atelier et du service.

Au début de l'année 1982, ainsi qu'il l'a annoncé, le Gouvernement présentera un projet de loi sur les droits et les pouvoirs nouveaux des travailleurs. Nous aurons l'occasion, lors de la discussion de ce projet, d'exposer complètement notre position et nos propositions pour démocratiser l'entreprise. Néanmoins, il était nécessaire que, dès à présent, le projet de nationalisation définît un certain nombre d'orientations.

Nous portons une appréciation positive sur les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en ce qui concerne la nomination des présidents de société sur avis des conseils d'administration eux-mêmes, la répartition tripartite des sièges, le nombre des administrateurs qui est porté de douze à quinze dans les banques, la liberté laissée aux organisations syndicales représentatives de désigner elles-mêmes leurs représentants et la procédure démocratique qui présidera à l'élaboration de la future loi portant organisation et démocratisation du secteur public.

Ces mesures nous paraissent, dans l'ensemble, aller dans le bon sens, même si certaines des propositions du groupe communiste de l'Assemblée nationale n'ont pas été retenues, ce que nous regrettons. Nous souhaitons que le projet de loi dont je viens de parler, et que nous examinerons prochainement, les développe encore.

Pour l'avenir, puisque les premiers conseils d'administration mis en place par la présente loi ont un caractère transitoire — je ne vois pas, d'ailleurs, ce que cela a de choquant — nous proposons que ceux qui créent les richesses dans l'entreprise, c'est-à-dire les travailleurs, y occupent une place prépondérante, que ce soit le conseil lui-même qui élise son président et que les nominations aux postes de direction se fassent sur avis du conseil d'administration. Il ne doit pas y avoir d'incompatibilité, pour les représentants des salariés, entre mandats syndicaux et mandats au conseil d'administration.

Enfin, cette procédure de démocratisation devrait être également étendue au conseil d'administration des filiales des sociétés nationalisées.

Mais ce n'est pas tout. La participation des travailleurs — ils ont, dans le passé, souvent fait la preuve qu'ils étaient les meilleurs défenseurs de l'outil de travail — à la gestion doit être manifeste à tous les niveaux de la vie de l'entreprise.

Ainsi les comités d'entreprise disposant de compétences élargies pourraient-ils participer plus activement à la vie des sociétés. Cela suppose qu'ils bénéficient de toutes les informations qui

leur seraient nécessaires et qu'ils soient des organes de consultation. En ce qui concerne, par exemple, les questions touchant à la politique industrielle, au plan de restructuration, à l'emploi et à la formation professionnelle, nous proposons que les conseils d'administration prennent l'avis des comités d'entreprise avant de délibérer. Pareille mesure ne pourrait qu'enrichir le travail du conseil d'administration et rendre plus efficace son action.

Des comités centraux de groupes pourraient également être mis en place. Ils devraient être dotés de moyens réels dont celui, par exemple, d'établir globalement des bilans périodiques sur la marche de la société.

D'une façon générale, le droit à l'information doit être largement développé par opposition à la loi du secret quasi absolu qui a toujours prévalu en matière de gestion. C'est vrai pour les organismes existants — conseils d'administration, comités d'entreprises — mais cette information concerne aussi chaque travailleur, chaque salarié de l'entreprise. C'est pourquoi nous proposons que soit donnée à tous une heure d'information hebdomadaire dans chaque entreprise nationalisée et c'est pourquoi aussi il faudrait mettre en place des conseils d'ateliers.

Outre les possibilités qu'ils offriraient aux différentes catégories de travailleurs d'intervenir directement sur leurs conditions de travail et sur l'organisation de celui-ci, ces conseils d'atelier seraient aussi concernés par la recherche d'une nouvelle productivité et devraient disposer de la possibilité de proposer et d'intervenir auprès des structures de direction comme des structures de gestion et de contrôle.

Enfin, je serais incomplet si je ne rappelais la nécessité, non seulement de développer le droit syndical, mais aussi de reconnaître aux travailleurs des droits politiques dans l'entreprise. La classe ouvrière a dû lutter pendant des décennies pour que lui soit reconnu le droit de s'organiser syndicalement dans l'entreprise. Elle y est parvenue en 1968. L'heure a maintenant sonné où les droits politiques doivent être admis sur le lieu du travail. N'est-ce pas, d'ailleurs, l'une des conditions de la nouvelle citoyenneté dont il est heureusement question ? Le salarié ne doit plus, comme c'est encore le cas aujourd'hui, perdre sa qualité de citoyen à part entière lorsqu'il franchit le seuil de son entreprise.

C'est aussi contribuer à donner aux travailleurs, sur les affaires qui les concernent dans l'entreprise comme dans le pays, sur les perspectives économiques, sociales et politiques de la nation, la responsabilité, toute la responsabilité qui doit être la leur.

Telles sont brièvement exposées les propositions sociales essentielles que, au nom du groupe communiste, je souhaitais faire connaître.

Ces propositions répondent, je le répète, à un double souci de justice sociale et d'efficacité économique. Elles sont nécessaires à la réussite du changement en France. Ainsi aurons-nous apaisé, s'il en éprouvait réellement, les craintes exprimées par celui de nos rapporteurs qui se faisait, pour une fois et une seule, tant de soucis pour les travailleurs des entreprises rationalisables !

Il est vrai que, sans peur d'ailleurs des contradictions, il craint aussi, en écho à M. Ceyrac, que les sociétés nationalisées ne deviennent, face au secteur privé, de véritables vitrines sociales et que les salariés des entreprises privées ne revendiquent les mêmes avantages.

Dans ce cas, cela signifierait que les nationalisations auraient joué, ainsi que nous le souhaitons, dans le domaine social comme dans les autres domaines, le rôle moteur qui doit être le leur.

Si le temps ne m'était compté, j'aurais repris point par point l'argumentation de M. Dailly sur les problèmes juridiques et constitutionnels. Je ne peux le faire que pour quelques-uns seulement, laissant volontairement de côté les questions liées au préambule de 1946, à l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme, au principe de l'égalité devant la loi pour en venir immédiatement à celles qui concernent les articles 4, 16 et 30 du projet et d'autres problèmes que j'évoquerai si j'en ai le temps.

Nos adversaires soutiennent que ces articles 4, 16 et 30 violent le principe constitutionnel selon lequel la loi peut seule fixer les règles concernant les transferts de propriété du secteur public au secteur privé. Je dis que leur argumentation est erronée et voici pourquoi.

Les textes visés permettent aux autorités dirigeantes des sociétés nationales de rétrocéder au secteur privé des filiales ou succursales lorsque « les pratiques ou législations étrangères rendraient nécessaire leur aliénation totale ou partielle. » Mais, ce faisant, l'autorité ainsi habilitée n'agirait absolument pas, en tant qu'autorité réglementaire, en violation de l'article 34. Elle ne ferait qu'appliquer, par mesure individuelle, une règle fixée précisément par la loi de nationalisation elle-même, et cette application se ferait, à l'évidence, sous le contrôle du juge.

Pour tenter d'étayer son argumentation, l'opposition s'appuie notamment sur l'arrêt Cogema dont elle paraît faire grand cas. Or, cette référence est parfaitement inopérante, car le problème juridique n'était pas du tout le même. Dans l'affaire Cogema, la haute juridiction avait à statuer sur la légalité de deux décrets, dont l'un autorisait le commissariat à l'énergie atomique à créer une filiale, et dont l'autre approuvait le statut de ladite filiale, la Cogema. Il était reproché à ces textes de violer l'article 34 en ce que ce dernier réserve au législateur le transfert de propriété du secteur public au secteur privé.

Ainsi, invoquer ici cet arrêt, c'est l'avoir mal lu ou l'avoir mal compris, car il n'y avait problème que dans la mesure où les opérations contestées avaient été autorisées par décret. Ici, c'est la loi elle-même qui autorise ; on ne voit pas en quoi l'article 34 pourrait avoir été violé.

En l'occurrence, l'article 34 énonçait deux interdictions. D'abord, que l'autorité réglementaire décide de sa propre initiative des transferts du secteur public au secteur privé ; ensuite, que le Parlement lui-même délègue à l'exécutif un tel pouvoir, ce qui eût été illégal non seulement en vertu de l'article 34, mais également en vertu de tous les principes du droit public qui prohibent la délégation de compétence lorsqu'elle n'est pas expressément prévue et lorsqu'elle n'est pas réalisée par les procédures convenables.

Or, en l'espèce, aucune de ces deux illégalités n'a été commise. Le pouvoir réglementaire n'est pas intervenu, puisque c'est le législateur lui-même qui a habilité une simple autorité administrative. Et il ne s'agit pas d'une délégation, mais d'une simple habilitation pour exécution. Ces deux notions juridiques sont bien distinctes. La délégation consiste, pour une autorité publique, à faire exercer ses compétences par une autre. L'habilitation pour exécution consiste, pour une autorité qui a exercé elle-même ses compétences, à confier l'exécution des mesures qu'elle a prises à une autre autorité, juridiquement qualifiée pour cette exécution.

Le préambule de la Constitution de 1946 prévoit que la France « se conforme aux règles du droit public international ». Or, si nul n'ose prétendre que ce droit international, en son état actuel, s'oppose à une nationalisation, d'aucuns évoquent le fait qu'il en limite la portée extra-territoriale, de telle façon que la loi française ne serait pas conforme aux règles et pratiques admises par la communauté internationale.

Mais, sur le principe de l'effet extra-territorial des mesures concernant la propriété, tout le monde est actuellement d'accord pour admettre que cette extra-territorialité peut exister. Le Conseil d'Etat en a ainsi jugé à propos d'une mesure de réquisition, par l'arrêt Calderan du 19 novembre 1954. Et la même jurisprudence est appliquée, par exemple, aux Etats-Unis, en vertu de la théorie de l'Act of State. La Cour suprême l'a confirmé, il y a quelques années, à propos du problème, pourtant délicat politiquement, des nationalisations cubaines ; c'est l'arrêt Sabbatino.

La Cour suprême, sollicitée par la Banque nationale de Cuba d'ordonner à son profit un transfert de fonds, s'est une nouvelle fois déclarée incompétente pour se prononcer sur l'effet que devraient produire aux Etats-Unis les actes du Gouvernement cubain. Le professeur Juillard avait, dans l'annuaire français de droit international, ainsi commenté l'arrêt :

« La Cour suprême a toujours refusé, dans le passé, de se prononcer sur les mesures de nationalisation édictées par l'Etat étranger, que leur portée ait été purement interne, ou que l'on ait revendiqué à leur profit un effet extra-territorial. Dans ce dernier cas, le transfert de propriété qu'elles réalisent produit toutes conséquences de droit aux Etats-Unis, sans être soumis au contrôle juridictionnel. »

J'aurais voulu, comme je l'ai dit, aborder d'autres problèmes. Mais la pendule est là, dont la sentence est irrévocable, et je suis obligé, dans ces conditions, d'arriver à ma conclusion.

Je regrette que M. Dailly ne soit pas présent, parce que c'est à lui, que, sur la fin, je voulais plus particulièrement m'adresser.

M. Dailly se préoccupe du respect dû à la Constitution. C'est un souci fort louable, mais en l'espèce, il est sans objet.

M. Dailly craint pour la République. Mais si nous faisons un retour en arrière, nous pourrions constater que les acteurs de la tentative fasciste de février 1934, que ceux de juin 1940 et de Vichy, que ceux du putsch des généraux O. A. S. n'ont rien de commun — tout le monde en conviendra — avec ceux qui ont fait le 10 mai 1981 et que ces derniers n'ont rien de commun non plus avec ceux qui criaient « plutôt Hitler que le front populaire » et qui ont agi en conséquence !

La République, en revanche, a toujours fait bon ménage avec les forces de progrès, avec celles et ceux qui veulent plus de justice

économique, plus de justice sociale, plus de justice tout court. Ce sont ceux-là qui veulent le changement, qui s'amorcera réellement lorsque cette loi sera votée.

Elle le sera bientôt, malgré l'obstruction systématique et obstinée de la majorité du Sénat, et ce sera bien ! (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Jean Chérioux, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Chérioux, rapporteur. Je prends acte des déclarations que M. Lederman vient de faire en ce qui concerne les préoccupations d'ordre social de la commission spéciale.

Il a bien voulu — involontairement sans doute — rendre hommage à la sollicitude dont elle a fait preuve vis-à-vis des personnels en se préoccupant de leurs droits acquis. C'est, en effet, ce problème de leurs droits acquis et de leur statut qui intéresse au premier chef ces personnels. Il en est de même pour les Français, mais je ne suis pas sûr que ces derniers aient une claire notion de la nationalisation qui leur est proposée. Le 10 mai dernier, les Français ont décidé de choisir la nationalisation ; il n'est pas évident qu'ils voulaient celle qu'on leur prépare. En tout cas, je donne rendez-vous à M. Lederman pour qu'on puisse en juger d'ici à quelques années.

M. Charles Lederman. J'aurais préféré que vous m'interrompiez. J'aurais pu vous répondre alors que je ne peux pas le faire maintenant. C'est trop facile.

M. le président. La parole est à M. Parmantier.

M. Bernard Parmantier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, en ce lundi matin, où le public n'est pas nombreux, je vais m'efforcer néanmoins de faire bonne figure et de revenir sur un certain nombre de problèmes qui ont déjà été évoqués.

Tout d'abord, nous n'ignorons plus rien des drames et des catastrophes que nous prédisent les adversaires des nationalisations. Mais pourquoi ne nous apprennent-ils pas les objectifs et les stratégies des groupes nationalisables pour contribuer à la lutte contre le chômage et pour sortir notre pays de la crise ? En nous accusant de vouloir ruiner les P.M.E. et les P.M.I., de centraliser, de développer le chômage, de bureaucratiser, d'étatiser, n'ont-ils pas l'intention de suggérer par là que nos grands groupes sont des modèles parfaits échappant à tous ces travers ?

Vous avez dit : centralisation. Depuis cent cinquante ans, l'histoire du capitalisme est une longue série de concentrations et de centralisations, qui progressent à des allures variables et se sont accélérées à partir des années 1960.

Cette concentration par absorption ou fusion vise à réduire le nombre des concurrents sur le marché et à développer des moyens de production plus puissants, à mettre en œuvre de nouvelles technologies, planifier les achats, les ventes, la production. Personne ne s'étonnera ni ne démentira que ce mouvement s'accompagne de restructurations et donc de disparitions d'emplois et d'entreprises.

Cette politique tournée vers la constitution de grands groupes aboutit à de graves déchirures du tissu industriel, à un désaménagement du territoire, aggravant les déséquilibres régionaux, accomplissant un grand carnage des P.M.I. et P.M.E. et entraînant la disparition de secteurs industriels où notre pays occupait depuis longtemps de solides positions.

Certes, cela a donné de brillants résultats sur certains créneaux et a contribué même à créer de nouvelles P.M.E., mais des trous énormes étaient faits dans notre économie, la rendant plus fragile que d'autres à la crise et à l'invasion de notre marché intérieur par des produits étrangers.

Il ne faut pas s'étonner alors que, très souvent, reviennent dans nos débats les termes de « photo », de « motos » et de « textiles ». Je voudrais dire à ce sujet à ceux qui accusent les importations du tiers-monde que le Sénat, ayant décidé à l'unanimité la création d'une commission d'enquête sur le textile, a, dans ses travaux, remis les choses au point. Certes, il y a des importations en provenance du tiers-monde, mais il faut savoir que 70 p. 100 de nos importations viennent des pays développés et même très développés.

Alors, nous disons : photo, motos, textile, machines-outils, moteurs et bientôt aviation légère. Est-ce une fatalité ? L'occupation de créneaux devait-elle se faire à ce prix ? Un prix que personne, jusqu'à présent, ne s'est donné la peine de chiffrer tant il est énorme. Pour nous, une autre politique est possible et, demain, par les nationalisations, elle sera mise en œuvre.

Les effets conjugués de la concurrence internationale et des mutations technologiques de la crise, la nécessité d'élargir les marchés ont créé d'immenses besoins de financement, auxquels le marché boursier, inefficace, et la diminution relative de l'autofinancement n'ont pu faire face. Les industriels ont alors fait appel au crédit bancaire à long terme. Le capitalisme financier s'associait ainsi au capitalisme industriel. De nouveaux groupes naissaient, puis fusionnaient et nous sommes arrivés, aujourd'hui, à ce niveau supérieur de concentration au-delà duquel il nous semble parfaitement impossible d'aller.

Vous devriez être rassurés, mesdames, messieurs, dans la mesure où il est vraiment impossible d'aller plus loin. En outre, nous avons manifesté, dans nos actes et dans nos propos, notre volonté de décentraliser. Nous avons vu comment, dans la logique du mouvement de concentration, disparaissaient des emplois, alors que l'on enregistrait une augmentation des effectifs dans d'autres secteurs. C'est donc en fonction de structures inchangées qu'il faut mesurer les variations, et nous savons qu'elles ne sont pas positives.

En soulignant que certaines sociétés nationales avaient réduit leurs effectifs au cours de la période écoulée, l'un de nos rapporteurs a voulu prouver que la nationalisation ne crée pas d'emploi. Je tiens à protester et à rappeler que nous n'avons jamais déclaré que les entreprises nationalisées créeraient les emplois dont le pays a besoin. Mais nous avons dit que, par un effet d'entraînement, en tant que moteur de l'économie interne et fer de lance de la bataille économique internationale, celles-ci créeraient directement, ce que je souhaite, mais surtout indirectement les emplois nécessaires.

Vous avez dit : bureaucratisation. Il nous paraît difficile de dépasser le niveau que nous avons atteint à l'heure actuelle. La concentration, qui a poussé sans cesse plus loin la division du travail, a éloigné des lieux de gestion, d'organisation et de décision les lieux de production. C'est une première cause de bureaucratisation qui va de pair, dans le milieu industriel, avec la dépossession du travailleur de toute possibilité d'intervention dans l'organisation de son travail, de toute initiative, quand ce n'est pas de toute formation.

Il est encore difficile d'imaginer les effets de la bureautique et de la télématique sur les conditions de travail dans le secteur tertiaire, mais nous pouvons déjà affirmer qu'il s'agira, dans ces conditions, davantage d'effets du progrès technologique que d'effets des nationalisations. Pour résoudre les problèmes qui se poseront, je préfère très nettement que ce ne soit pas le seul critère du profit qui l'emporte dans la recherche des solutions.

Vous avez dit surtout : étatisation. A ce propos, j'aborderai le difficile problème du pouvoir dans l'entreprise et ses rapports avec l'appareil d'Etat. On a déjà dit ici que certains chefs d'entreprise avaient plus de pouvoirs qu'un ministre. Il faut ajouter que certains hauts fonctionnaires, disposant d'importants crédits d'équipement ont pesé très lourd dans des décisions importantes.

De plus, il y avait circulation des dirigeants d'un lieu de pouvoir à un autre, assurant une certaine cohésion de la classe dirigeante de notre pays. Un haut fonctionnaire pouvait prendre la direction d'un grand groupe ; un industriel pouvait entrer dans un cabinet ministériel ; mais d'autres échanges pouvaient se faire entre personnes sortant des mêmes écoles et souvent des mêmes milieux sociaux.

Dans ces conditions, comment se prennent les grandes décisions industrielles, stratégiques ou non ? De toute façon, elles sont prises hors de l'avis et du contrôle du Parlement. Mais les rapports ne se situent pas seulement à ce niveau, car les grands groupes n'ont réussi, ne se sont développés et ne se sont internationalisés qu'en s'appuyant sur l'appareil d'Etat.

Il ne s'agit pas seulement pour eux de disposer sans risque des marchés intérieurs protégés, mais aussi des marchés extérieurs. L'exportation est vitale pour eux, car le marché intérieur est devenu insuffisant pour rentabiliser les investissements dus aux avancées technologiques. L'appareil d'Etat est alors utilisé à fond. Il apporte son appui pour les restructurations, les compensations de pertes ou la mise en place d'importants équipements. Il sera actif dans la recherche des marchés extérieurs et particulièrement de ces fameux « marchés du siècle ».

Ministres, Premier ministre, Président de la République rendent visite ou reçoivent des chefs d'Etat intéressés par nos productions. Les ambassades ont préparé le terrain ; les cabinets, la haute administration y ont intimement participé.

Ce que je dis là n'est pas une critique, mais un constat. Que l'appareil d'Etat travaille, se mobilise pour créer des emplois, pour développer l'industrie, pour conquérir des marchés, c'est une bonne chose. Mais, dans tout cela, je me demande où est l'effort privé tant vanté, où est cette initiative que seul

le privé assure et où est ce goût du risque que l'on ne rencontrerait que dans ces étonnantes et merveilleuses entreprises privées.

Vous alléguiez devant nous la pire des accusations : « étatisation ». Je prétends, mes chers collègues, que c'est aujourd'hui qu'il y a étatisation, mais dans la confusion des pouvoirs, au service d'intérêts privés et sans qu'il soit possible à la représentation politique d'exercer le moindre contrôle.

Qui commande ? Qui décide ? Qui détient le pouvoir dans les entreprises ? Où est le pouvoir légitime dans les entreprises ?

Comme la grande entreprise, le groupe consacre l'essentiel de sa capacité d'autofinancement d'abord à sa croissance interne. La distribution de dividendes est une contrainte qu'il cherche, comme les contraintes fiscales, à réduire au minimum et, de toute façon, à transformer en charges fixes. Il est intéressant de rappeler que la concentration de la sidérurgie, commencée avant 1914, fut en partie due à une politique d'autofinancement des grandes sociétés. C'était la première fois que des entreprises constituaient des réserves et diminuaient les dividendes versés aux actionnaires. C'est depuis 1914 que ceux-ci ne reçoivent plus que la moitié des bénéfices des aciéries de la marine et le tiers des bénéfices réalisés par les aciéries de Micheville et de Longwy.

C'était la première dépossession, c'était le prélude au rôle assigné aujourd'hui aux actionnaires, notamment aux plus petits d'entre eux, qui reçoivent des dividendes faibles et relativement fixes. Leur droit de vote est inefficace, leur pouvoir de contrôle est nul.

C'est d'ailleurs ce qui guide notre attitude en ce qui concerne la distribution d'actions aux travailleurs, dont notre collègue M. Régnault parlera tout à l'heure.

Alors, si ce ne sont pas les actionnaires qui en bénéficient, il est bien évident que ce sont tout de même quelques-uns d'entre eux et les conseils d'administration.

Mais comment devient-on membre du conseil d'administration ? Comment devient-on dirigeant ? On le devient le plus souvent par cooptation. On a déjà évoqué ici ce problème de la cooptation, qui conduit à une sorte de monarchie absolue. Les décisions sont prises fort loin des regards et des contrôles et échappent notamment à toute sanction lors d'échec économique. Nous le savons et les travailleurs également.

Un échec économique ne sanctionne pas la politique d'un groupe dirigeant, il sanctionne les travailleurs : c'est le licenciement. Et si la responsabilité d'un dirigeant est trop engagée, il y a toujours l'évasion par le haut ou le glissement vers d'autres directions. Quand il y a échec économique, ce sont les travailleurs qui « trinquent », et dans la mesure où l'Etat est omniprésent, il prend en charge, vous le savez, le chômage et les reconversions.

Pour nous, nationaliser, ce sera, en plus de toutes les raisons qui ont été avancées ici, prendre en compte ces réalités. Ce sera les normaliser. Ce sera rendre transparent un domaine où règne la plus grande confusion des pouvoirs.

Vous vous opposez aux nationalisations alors que, pour certains des groupes concernés, nous serions et vous seriez dans l'impossibilité de les privatiser réellement. Je n'évoquerai que les secteurs du nucléaire, de l'aéronautique, du téléphone et la télématique, secteurs de pointe où s'enchevêtrent le mieux secteur privé et secteur public : banques et industries, production civile et production militaire, développement industriel et marchés d'exportation.

Le rôle de l'Etat est essentiel. Il est principal consommateur, principal financier, commanditaire de la recherche, agent général de représentation à l'étranger. Où est la libre entreprise dans ce domaine où, je le répète, il y a étatisation de fait, à cela près qu'il reste des actionnaires et que l'intérêt de l'entreprise reste tourné vers des profits privés ?

Non, les nationalisations ne peuvent pas être le drame que vous annoncez, elles ne sont pas davantage une série de catastrophes en chaîne : elles représentent une urgence.

Je termine, monsieur le président, car je me suis efforcé de gagner un peu de temps, ce qui me paraît indispensable. Je sais bien, en effet, que je ne vais pas ici, par mon intervention, modifier considérablement les rapports de force. Je tiens seulement à dire à M. Dailly et à nos rapporteurs qu'il est d'utilité et de nécessité publiques que les choses soient claires, c'est-à-dire que le Gouvernement ait la maîtrise de l'économie et que l'on sache où sont les pouvoirs. Il est de nécessité et d'utilité publiques que le Gouvernement puisse réellement gouverner, comme il en a reçu mandat et conformément à la Constitution. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Monsieur Parmantier, je tiens à vous remercier personnellement de l'effort que vous venez de faire. En réduisant de moitié votre temps de parole, vous avez rendu service au Sénat.

La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en montant à cette tribune, je voudrais surtout remercier de tout cœur les trois rapporteurs de la commission spéciale ainsi que le président de cette commission. Vous avez, messieurs, grâce à votre conscience, à votre hauteur de vues et à votre impartialité...

M. Louis Perrein. Ah non !

M. Louis Virapoullé. ... établi un rapport à travers lequel vous avez démontré que ce qui importait avant tout, c'était d'assurer la sécurité de l'homme. Ce faisant, au nom du Sénat, garant de nos institutions, vous avez proclamé que la République ne pouvait être défendue que si la liberté des biens du citoyen était garantie.

L'œuvre que vous avez réalisée a ébranlé ceux qui se sont engagés dans la voie de l'erreur, mais elle a rassuré les consciences qui savent maintenant que le Sénat n'est pas l'assemblée où l'on capitule, mais celle où l'on a le courage de dire la vérité, car c'est cela l'essentiel ; tout le reste n'est que rêve et illusion.

Nous ne sommes pas là pour encourager la politique des marchands de sommeil, mais pour défendre les fondements essentiels de notre démocratie. Nous ne sommes pas là pour prêter main forte à ceux qui se révoltent lorsqu'ils entendent proclamer la vérité.

Les collectivités de la République nous ont confié le mandat de dénoncer les injustices. Cette tâche, nous devons l'accomplir jusqu'au bout. La jeunesse de ce grand pays, avide de liberté et de progrès, j'en suis sûr, retiendra un jour l'œuvre remarquable ainsi accomplie.

Messieurs les rapporteurs et monsieur le président, membres de notre commission spéciale, vous venez de gagner pour la France peut-être, que dis-je, certainement, l'une des plus grandes batailles de son histoire. Permettez-moi de vous féliciter.

J'ai écouté par ailleurs avec la plus grande attention les interventions de tous les ministres qui sont montés à cette tribune. Tous, sauf un, se sont exprimés avec talent et brio. Je ne voudrais pas ici, conformément à la tradition du Sénat, engager la polémique. Je dirai tout simplement que le Palais du Luxembourg n'est pas Valence.

Les paroles violentes, grossières, indécentes ou passionnées n'ont pas le droit de franchir la grille de ce grand palais dans lequel tout peut et doit être dit avec courtoisie. A celui ou à ceux qui pensent détenir la vérité et estimer être en droit de condamner les autres, je dirai que ce pays, épris de liberté, n'accepte pas d'être gouverné par l'humeur ou par la prose.

Nous ne sommes pas ici pour recevoir des leçons, mais pour accepter des dialogues. A tous ceux qui réclament des condamnations et des têtes, je dirai tout simplement que les Français ont soif d'apaisement, de discussion et de concertation.

Oui, mes chers collègues, nous savons maintenant le programme qui a été choisi pour la France. Il est exact — et je le dis parce que je le pense — que la réalité du monde économique n'est plus ce qu'elle était. L'économie de la France, jadis puissante, doit maintenant composer avec des adversaires redoutables et organisés.

Prétendre que, dans de nombreux secteurs, l'économie de notre pays n'est pas menacée, c'est nier l'évidence. Hélas ! nous avons l'heure exacte grâce aux montres Seiko. Nous suivons sur nos pistes avec enthousiasme les grandes compétitions des motos japonaises Kawasaki ou Honda.

Lorsque nous regardons autour de nous, nous constatons que, dans le domaine de l'informatique, du textile et des matériels de précision, nos marchés sont envahis.

Mais alors, que faut-il faire ?

Vous nous avez dit ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il fallait agir vite. Vous voulez, en d'autres termes, courir pour gagner cette grande révolution industrielle du XX^e siècle.

Malheureusement, pour tenter de métamorphoser notre économie au mieux de l'intérêt général, vous commettez des erreurs graves que l'histoire refusera de vous pardonner. Et parce que vous avez choisi la mauvaise voie, l'opinion est inquiète.

Chaque citoyen, quoi qu'on en dise, est conscient de la gravité de la situation dans tous les domaines. Il suffit de se déplacer, tant en métropole qu'en outre-mer, pour constater que le mécontentement s'accroît et que le pays perd progressivement confiance dans la politique qui est suivie.

L'homme qui vous parle, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est pas, soyez-en assuré, opposé au principe de la nationalisation. Je n'ai pas peur de dénoncer les abus là où ils sont et, ce combat, je continuerai à le mener.

Aussi je dis avec la plus grande force possible qu'il est du devoir de tout gouvernement, quelle que soit son étiquette politique, de rechercher avant tout et par-dessus tout la loi du bon sens et de l'équilibre, équilibre qui, je le reconnais, peut et doit parfois trouver sa juste cause dans la nationalisation de certains secteurs de l'économie, et ce dans l'intérêt général.

Mais êtes-vous sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement agit bien dans l'intérêt général ? Etes-vous sûr que cette mesure que vous demandez à la Haute Assemblée d'adopter a pour but de donner à la France une économie plus saine, mieux adaptée à l'environnement international, en un mot de permettre à notre pays d'être plus compétitif et plus crédible à l'extérieur ? Car le vrai problème est là, et pas ailleurs.

M. Louis Perrein. Monsieur Virapoullé, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Virapoullé. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Perrein, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Perrein. Notre collègue M. Virapoullé a-t-il pris connaissance de cet avis émis jeudi, à Londres, par la Standard and Poor's qui est l'une des deux grandes agences américaines précédant au classement des emprunteurs nationaux et internationaux ? Cette agence a confirmé qu'elle n'envisagerait pas, pour l'instant, de modifier le rang attribué à la France. Celle-ci bénéficie, avec un « 3 A », de la note la plus haute. La coloration politique de l'actuel gouvernement français semble donc en elle-même insuffisante pour justifier un changement en ce domaine.

Je vous remercie, monsieur Virapoullé, de m'avoir permis de vous interrompre.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Je prends acte de votre déclaration, monsieur Perrein. Mais laissez-moi poursuivre, mon cher collègue, et vous verrez que je finirai par vous convaincre. (*Exclamations ironiques sur les travées socialistes.*)

Je reviens à mon propos. Pourquoi cette précipitation ? Pourquoi ce refus de concertation ? Une politique de nationalisation, pour qu'elle soit un succès, ne doit pas être l'œuvre d'un parti politique, même si ce dernier estime qu'il est majoritaire.

Dialogue, intérêt général, respect des intérêts privés, consensus de la nation, telles sont les données essentielles qui doivent conditionner une telle mesure, dont la portée est considérable.

Le projet de loi déposé par le Gouvernement — et je le dis avec beaucoup de regret — ne respecte malheureusement pas ces principes fondamentaux. Ce texte, qui aurait pu être une grande ambition pour la France, n'entraîne plus que désillusion et découragement. Les Français ont maintenant l'impression, pour ne pas dire la certitude, qu'ils vivent non pas un changement conduit par la « force tranquille », mais une révolution imposée par une majorité d'extrémistes. (*Rires sur les mêmes travées.*)

Alors que le général de Gaulle avait entrepris et conduit une politique de nationalisation sous l'emblème de l'unité nationale, en s'appuyant sur toutes les forces vives du pays, nous sommes aujourd'hui, en réalité, en présence d'un texte qui conduit inéluctablement la France sur la route de la bataille juridique, de l'isolement international et, peut-être — en tout cas je ne le souhaite pas — sur le chemin de la catastrophe économique.

Tels sont les trois points que j'aborderai très rapidement.

Bataille juridique : d'autres l'ont exposée avec beaucoup plus de talent que moi. Je voudrais tout simplement, à cette tribune, marquer ma surprise. Comment, en effet, ne pas être étonné de constater que ce texte a été élaboré sans tenir compte des principes essentiels tant de notre droit que du droit international ?

Toute nationalisation, qu'on le veuille ou non, est une véritable expropriation, et les personnes dépossédées de leurs biens doivent obtenir la juste rémunération du produit de leur travail. Etes-vous sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir respecté cette règle essentielle ?

Ah ! j'ai encore présentes à la mémoire les déclarations de M. le garde des sceaux, et les quelques rares cheuvs que j'ai sur la tête se sont alors dressés lorsque j'ai entendu l'affirmation qu'il a faite à cette tribune...

M. Bernard Parmantier. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Virapoullé ?

M. Louis Virapoullé. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Parmantier, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Bernard Parmantier. Je ne veux pas abuser du quart d'heure que j'ai gagné tout à l'heure, mais, en ce qui concerne — comment avez-vous dit ? — « l'expropriation » — d'autres ont parlé de « spoliation » — je voudrais quand même rappeler que, dans ces grandes entreprises, tout particulièrement dans l'entreprise automobile non nationalisée, un travailleur de la production qui prendra aujourd'hui sa retraite gagne moins de 4 000 francs par mois. Dès lors, je veux bien que l'on pleure sans arrêt sur les actionnaires, qui sont déjà — je l'ai dit tout à l'heure — dépossédés depuis 1914 et même avant. Dans l'industrie, on a pris la précaution de leur laisser quelques miettes. Ils ont été spoliés par la bourse, mais ce n'est pas par ce Gouvernement. Monsieur Virapoullé, si je veux bien qu'on pleure sur les actionnaires, je voudrais aussi que l'on pense aux travailleurs de la production, qui, eux, font marcher la machine et assurent la vie de notre nation. Eux, au prix de leur sueur et souvent de leur vie, n'ont que des miettes. Cela mérite que l'on s'y arrête et que l'on verse aussi quelques larmes. (*Très bien ! Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, en dépit de son talent, M. Parmantier n'a pas réussi à me faire pleurer. (*Soupires.*)

A une époque où le Gouvernement proclame qu'il faut restituer à la fonction judiciaire — le problème est d'actualité — le droit de juger et d'apprécier, à une époque où l'on entend dire que l'ancien gouvernement avait mis les juges sur les bancs de l'accusation, à une époque où l'on entend affirmer qu'il faut, dans les prisons, remplacer les cols gris par les cols blancs, à une époque où l'on entend dire que les tricheries sur les valeurs doivent être condamnées, à une époque où l'on a pris la décision de faire comparaître les maires de France — c'est cela qui est inquiétant, monsieur Parmantier — devant la cour des comptes, pourquoi avoir refusé de créer une commission impartiale composée de magistrats de la Cour des comptes et d'hommes de l'art spécialisés dans la fusion des entreprises pour attribuer à chacun ce qui lui est dû ? C'est ce que le Gouvernement aurait dû faire.

Or, M. le garde des sceaux a dit : « on peut porter atteinte au droit de propriété ». Il n'aurait pas prononcé cette phrase dans une autre enceinte. Nous n'avons pas le droit de porter atteinte au droit de propriété. Nous devons faire en sorte que le droit de propriété ne porte pas atteinte à l'intérêt général...

M. Hector Viron. A condition qu'il respecte le droit des autres !

M. Louis Virapoullé. Si vous voulez m'interrompre, monsieur Viron, demandez la parole.

Je disais donc que toutes les fois que l'Etat provoque le transfert du droit de propriété, la personne dépossédée doit obtenir la juste rémunération de ce qui lui est dû. Voilà la règle essentielle.

En vérité, en ne retenant pas dans le calcul de l'indemnisation — il ne s'agit pas de pleurs, il s'agit de l'affirmation d'une vérité — en ne retenant pas dans le calcul de l'indemnisation les conséquences de l'érosion monétaire, ce grand fléau de notre siècle, en voulant à la fois être juge et partie, le Gouvernement a choisi la voie de l'injustice, le terrain de l'erreur et le chemin de la confusion.

M. le président. Monsieur Virapoullé, vous avez provoqué M. Viron. Il demande la parole, acceptez-vous que je la lui donne ?

M. Louis Virapoullé. Je ne l'ai pas provoqué, il m'a interrompu, mais je lui laisse volontiers la parole.

M. le président. La parole est à M. Viron avec l'autorisation de l'orateur.

M. Hector Viron. Il aurait été souhaitable que les ouvriers exploités à la Réunion vous entendent en matière de droit à la propriété !

M. Louis Virapoullé. Je vous invite à venir à la Réunion, monsieur Viron.

M. Hector Viron. Nous y sommes déjà allés...

M. Louis Virapoullé. Et vous verrez que les ouvriers ne sont pas exploités comme vous le prétendez !

M. Hector Viron. Nous y sommes allés !

M. Louis Virapoullé. Vous y êtes allés ? Je n'en ai pas été le témoin. Il est de notre devoir de faire en sorte que l'histoire ne nous reproche pas un jour d'avoir prêté main-forte à vos propos, à cette politique contraire à l'équité, à la démocratie, au respect de la personne et des biens.

Cette bataille juridique devient plus insupportable encore lorsque l'on retient que la France, en cette période difficile, ne respecte plus les conventions et les traités (*Protestations et rires sur les travées socialistes.*) ; des procès internationaux fondés sur le droit communautaire vont bientôt pleuvoir et ce sera le drame. Nous risquons de perdre la face, de nous faire ridiculiser et de voir diminuer notre crédibilité.

M. Louis Perrein. Ce n'est pas sérieux !

M. Louis Virapoullé. Attendez et vous verrez que c'est sérieux.

Tout à l'heure, en montant à cette tribune, M. Parmantier a dit : « Mais on fait tout dans ce pays ; nos ambassadeurs se déplacent. » Voici la vérité, mes chers collègues : récemment, sous le couvert d'un mariage que le gouvernement chinois refusait — l'information a été diffusée sur les écrans de télévision et à la radio — la Chine a refusé de passer le contrat aux termes duquel elle devait acheter trois centrales atomiques à la France.

Mme Gandhi nous a rendu visite et le Gouvernement, qui utilisait la télévision — c'est son droit — a déclaré : « Vous allez voir ce que vous allez voir ; l'Inde va acheter 150 Mirage à la République française ; ce que l'ancien gouvernement n'a pas réussi, nous le réussirons. » Moi, je prends l'opinion publique à témoin. Mme Gandhi a visité la France en l'observant. Où sont ces contrats ?

Je dirai pourquoi ils n'ont pas été passés. Ce n'est pas l'interruption que M. Perrein a faite tout à l'heure qui peut me surprendre. Moi, je juge la réalité sur les données économiques. Les contrats ne sont pas passés, messieurs, parce qu'on a perdu confiance dans la politique qui est menée. Alors, je considère que l'on a commis de graves erreurs. Comment a-t-on pu les commettre ? Parce qu'on a refusé de faire les analyses qui s'imposent, parce qu'on a écouté la voix de la passion et non celle de la raison. Les dispositions du traité de Rome, notamment les articles 101 et 102, qui prévoient que la Commission doit être consultée pour toute disposition législative modifiant gravement la concurrence entre les Etats, ont été négligées.

La convention américaine du 25 novembre 1959, qui fixe les règles solides d'indemnisation en cas de nationalisation, a été laissée dans la corbeille aux oubliettes. L'Etat français s'expose ainsi à voir ses décisions, dans un domaine aussi important, contredites, battues en brèche, réduites à néant par des juges étrangers.

L'isolement international est à nos portes. Cet imbroglio juridique, ce magma législatif nous placent en définitive sur l'orbite de l'isolement. Alors que notre économie est anémiée, brutalisée par des chocs pétroliers successifs, il nous faudra, dans cette terrible guerre économique mondiale, nous battre contre nos alliés et nos propres amis.

Ecoutez bien, mes chers collègues : déjà certains Etats du golfe Persique, qui détiennent une partie importante de la masse monétaire, vont prendre dans les prochains jours des décisions qui seront désastreuses pour la nation tout entière. Les capitaux nous tournent le dos, l'épargne est mourante.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en nationalisant les trente-six banques, les cinq groupes industriels, les deux compagnies financières, vous avez à trois reprises tiré à boulets rouges sur l'épargne de la France. Notre pays aura bientôt une économie paralysée parce que votre politique est aveugle.

M. Charles Lederman. C'est une fable de Florian : *L'Aveugle et le Paralytique* !

M. Louis Virapoullé. Comment voulez-vous que les épargnants puissent encore vous accorder le moindre crédit lorsqu'ils savent que vous prenez ce qui leur appartient sans leur donner ce qui leur est dû ? Partout, c'est la débâcle. Les épargnants ne savent plus où aller ni que faire. Comment peut-il en être autrement ? Petites et moyennes entreprises, restaurants, industries touristiques ont peur de votre politique.

Un sénateur socialiste. Et les congés payés ?

M. Louis Virapoullé. Les marchands de voyages, qui assurent le rayonnement de la France dans le monde, vont licencier 32 000 salariés. Les cadres, eux aussi, ont peur de votre politique.

Oui, les tiroirs de la France sont en train de se vider et le Gouvernement est maintenant devant le fait accompli. Il ne peut plus arrêter cette hémorragie monétaire, parce que cette nationalisation des principaux groupes industriels, ce contrôle autoritaire du crédit sont contraires à la conjoncture dans

laquelle nous vivons et à la volonté de ceux qui sont à même d'assurer le progrès, de permettre au pays d'améliorer son dynamisme.

La France risque de perdre ses cerveaux et ses bras, de s'enfoncer dans le gouffre de l'immobilisme, source de misère, de chômage, de régression dans tous les domaines.

Le destin que vous nous tracez, c'est celui de la catastrophe économique. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Louis Perrein. Ce n'est pas vrai !

M. Camille Vallin. C'est du cinéma : vous n'en croyez pas un mot !

M. Louis Virapoullé. Il est vrai que le Gouvernement veut rassurer l'opinion en lui indiquant que les choses s'amélioreront progressivement, qu'après tout, il ne s'agit que de nationaliser les gros, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui ne connaissent que la loi du profit et ignorent les intérêts essentiels du pays.

En réalité, cette division des Français entre riches et pauvres est une véritable hérésie économique, politique et sociale.

M. Louis Perrein. C'est le résultat d'une mauvaise politique.

M. Louis Virapoullé. Elle a pour conséquence d'engager ce pays, qui est un modèle du genre, grâce aux progrès réalisés au cours des vingt dernières années, dans la guerre la plus atroce qui soit, c'est-à-dire celle de la lutte des classes.

Ce projet de loi — je le dis avec tristesse — divise les Français au lieu de les unir, crée l'illusion et provoque le découragement.

M. Bernard Parmantier. De qui ?

M. Louis Virapoullé. Cette centralisation de tous les moyens de production entre les mains de l'Etat engendrera incontestablement et sans tarder une régression dans tous les domaines.

Nous assisterons non seulement à un accroissement des charges fiscales et des dépenses publiques, mais encore à une bureaucratisation et à une monopolisation qui détruiront le goût de l'effort.

Nos entreprises, qui sont maintenant performantes dans de nombreux domaines, risquent de capituler, face à une concurrence étrangère plus libérale, mieux organisée et moins écrasée.

Il est donc inexact de prétendre qu'après cette nationalisation les Français seront plus riches, mieux protégés et plus puissants, qu'ils résident en France ou à la Réunion.

Plutôt que de bouleverser notre système économique, de consacrer 35 milliards de francs, et même plus, à cette nationalisation, qui est un véritable pari incertain sur l'avenir, nous pouvons nous demander si le Gouvernement n'aurait pas mieux fait d'engager contre le chômage une grande croisade dans laquelle riches et moins riches accepteraient de se serrer les coudes au mieux de l'intérêt de tous.

M. Camille Vallin. Qu'avez-vous fait à la Réunion ?

M. Louis Virapoullé. En définitive, monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous êtes engagé dans un combat difficile.

M. le président. Monsieur Virapoullé, je tiens à vous faire remarquer que vous avez dépassé les dix minutes que vous nous aviez annoncées. Bien entendu, votre groupe dispose d'un temps de parole déterminé, mais je vous exhorte à conclure.

M. Louis Virapoullé. Je vais au-devant de vos désirs, monsieur le président.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que M. le Président de la République et vous-même êtes des hommes libéraux. Vous voulez que les Français puissent aspirer à des conditions de vie plus agréables, plus décentes et plus solides. Mais le problème restera toujours posé de savoir si la voie qui est ainsi tracée, parce qu'elle est parsemée d'embûches, parce qu'elle ne provoque pas l'adhésion, parce qu'elle met en cause certains principes sacro-saints, ne nous conduira pas vers l'échec.

Certes, vous avez raison de manifester le désir de réaliser une France plus juste, plus forte et plus fraternelle.

Cependant, certains propos prononcés par quelques « robespierristes », dans d'autres enceintes, quelques paroles que nous avons entendues ici même ne font que provoquer la stupeur et engendrer la méfiance.

On peut se demander si les Français ne sont pas maintenant piégés, car la route qui leur est proposée, c'est celle du dépouillement et de l'appauvrissement.

En définitive, vous voulez imposer, mais non réadapter. Vous voulez infliger des sanctions à ceux qui ont porté avec grandeur et dignité à travers le monde le flambeau de notre économie. Votre nationalisation, parce qu'elle est punitive, sera rejetée par la nation.

Cette mesure, irréfléchie, contraire à la logique économique, ébranle les fondements de cette démocratie exemplaire qui est la nôtre.

L'homme d'outre-mer qui vous parle, monsieur le secrétaire d'Etat, est surpris de constater que, pour le Gouvernement que vous représentez, la République n'est pas une et indivisible.

L'article 1^{er} de ce projet de loi fait une distinction vexatoire, discriminatoire, entre ce que vous appelez le territoire européen de la France et celui des départements d'outre-mer.

C'est une petite affaire, nous a dit le garde des sceaux. J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en nous répondant tout à l'heure vous puissiez prendre l'engagement devant la Haute Assemblée que ce n'est pas une petite erreur, que ce texte sera modifié car, à l'intérieur de la République, une division n'est ni possible ni admissible. En vérité, c'est une erreur monumentale, injustifiée, qui réduit à néant le principe de l'égalité des citoyens devant la loi.

Ce texte utopique, rédigé à la hâte, ne répond pas à l'aspiration de tous les Français.

Les républicains que nous sommes n'acceptent pas les menaces et les promesses. Nous voulons une politique réaliste.

Nous voulons, nous, gagner pour la France, car c'est d'elle qu'il s'agit avant tout.

J'ai encore présentes à la mémoire les déclarations faites par M. le ministre de l'économie et des finances. Il a dit qu'il avait constaté que, dans ce pays, les fonctionnaires — vous pouvez consulter le *Journal officiel* — le matin, en faisant leur barbe, prenaient les décisions pour notre pays.

Regardons autour de nous, mes chers collègues. Nous avons l'occasion de nous déplacer, d'aller à travers le monde : croyez-moi, c'est sur le sol de la France, qu'il soit situé en Europe ou outre-mer, qu'il fait bon vivre. Regardons autour de nous : voyons les routes, les hôpitaux qui ont été construits ; la France a les plus belles écoles du monde ; regardez ces villes qui ont grandi. Et lorsqu'on demande à M. Delors : mais qui a fait tout cela ? Savez-vous ce qu'il nous répond ? « C'est Palmolive. »

En blessant mortellement l'épargne, en détruisant le goût de l'effort, en faisant une politique de touche à tout, en transformant les cadres en dindons de la farce, en vous plaçant non seulement au-dessus de la Constitution, voire de la morale, prenez garde, monsieur le secrétaire d'Etat : vous êtes non pas en train d'abattre le mur d'argent, mais de construire pour la France le rideau de fer.

Nous ne pouvons vous suivre, quant à nous, dans cette politique. Soyez sûrs, mes chers collègues, que l'histoire nous félicitera un jour d'avoir, sans passion, lutté contre les injustices, conformément aux institutions de cette grande République dont nous sommes les garants.

Je voudrais terminer par ces mots ; c'est là notre grande mission, il nous faut l'accomplir dans la cohésion et sans faiblesse. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en montant à cette tribune, je me dois de vous faire un aveu : j'ai le sentiment de commettre, par mes propos, un acte sacrilège.

En effet, je vais m'attaquer au dogme des nationalisations. Nous, libéraux, animés d'un solide esprit critique, n'ayant pas la foi, nous n'y croyons pas. Votre dogme, à nos yeux, est entaché d'une double tare ; il procède, en effet, d'un double refus : un refus de la réalité du droit et un refus de la réalité économique.

Nous vivions jusqu'à présent dans un Etat de droit ; c'était notre honneur et, avec quelques rares pays du monde, une vingtaine peut-être, notre singularité.

Or votre texte, monsieur le ministre, soulève des problèmes d'ordre constitutionnel. On peut avoir à leur sujet diverses appréciations ; je vous dirai tout à l'heure quelle est la mienne ; mais ce qui me choque — et croyez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, dans ma bouche, ce n'est pas un vain mot — c'est la manière dont certains de vos amis politiques, parmi les plus proches, en traitent. N'a-t-on pas entendu des parlementaires socialistes parmi les plus éminents et les plus respectables, d'ailleurs, déclarer : « Jamais les grands courants de réforme ne se sont laissés arrêter par une Cour suprême, quelle qu'elle soit. » Ou encore : « L'opposition a juridiquement tort, puisqu'elle est politiquement minoritaire. »

Cela est inquiétant. Ceux-là ont déjà traité par prétérition les sages avis du Conseil d'Etat. Devra-t-on un jour les rappeler au respect de la Constitution ?

En effet, votre projet, sur plusieurs points, est contestable au regard de la Constitution. Deux de ses dispositions me paraissent devoir retenir l'attention.

C'est d'abord l'atteinte au principe d'égalité, affirmé par la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et repris par les Constitutions de 1946 et 1958. Comment justifier, en effet, qu'un sort différent soit réservé aux banques françaises et aux banques étrangères ? Comment justifier qu'un sort plus favorable soit réservé aux secondes ?

A cela, il n'y a aucun motif sérieux, ni juridique ni économique. Mais peut-être fallait-il préserver à tout prix les intérêts de certaines banques étrangères pour éviter tout remous ? Cela doit alors être dit clairement.

La seconde disposition particulièrement contestable au regard de la Déclaration des droits de l'homme, et donc de la Constitution, concerne l'indemnisation. Retenir dans la formule de calcul le cours moyen des actions entre 1978 et 1980, alors que planait sur ces entreprises une menace de nationalisation, est injuste. Retenir un actif net non consolidé, alors qu'il s'agit de groupes de sociétés, est absolument injustifiable.

L'indemnisation aurait dû être juste et préalable. Elle n'est pas juste. Dans certains cas, elle n'atteint pas la moitié de la valeur réelle des actions. Et elle n'est pas préalable, puisque, incapables de payer comptant, vous remettez aux anciens actionnaires des obligations.

Sur le plan international, la France va faire figure d'accusée, tout comme l'avait été l'Egypte de Nasser en 1956, au moment de la nationalisation de la Compagnie du Canal de Suez. A l'étranger, les contentieux vont se multiplier. En France, de petits actionnaires vont être injustement spoliés, car l'actionnaire, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas seulement le grand capital, ce sont aussi des milliers de petits porteurs.

Les actionnaires sont donc spoliés. Je dirai cependant qu'à mes yeux ce n'est pas le plus grave. Les plus graves préjudices imputables aux nationalisations, ce sont les contribuables qui vont les subir.

Dans une économie développée comme la nôtre, ce dogme est, en effet, une hérésie. Les nationalisations sont une hérésie dans leur principe comme dans leurs modalités.

Parlons d'abord de leurs modalités. Et, pour les apprécier, imaginons un seul instant que le contrôle des entreprises que vous nationalisez soit utile. Je vous pose la question : quel besoin a-t-on de nationaliser à 100 p. 100 ? Une participation majoritaire n'aurait-elle pas suffi ? L'argent que vous allez dépenser pour acquérir 100 p. 100 des actions n'aurait-il pas été mieux utilisé à investir, à créer des emplois, des hôpitaux, des écoles, par exemple ?

Je ne citerai qu'un chiffre : 35 milliards de francs d'indemnisation. C'est un million de fois 35 000 francs pour créer un million d'emplois !

M. Jacques Eberhard. Comme pour la sidérurgie, par exemple !

M. Jean-François Pintat. Plutôt que le dogme, c'est l'intérêt national que devrait vous animer. La preuve en est que 95 p. 100 de participation dans certaines banques ne vous suffisent même pas. Il vous faut 100 p. 100 ! C'est votre quête du Graal, dont je crains, pour ma part, qu'elle ne vous entraîne toujours plus loin.

Au fond, je vous dirai que cette politique est néfaste à trois points de vue : elle est néfaste au point de vue des finances publiques ; elle est néfaste au point de vue de l'efficacité économique ; elle est néfaste au point de vue social.

Etablissons un rapide bilan. Il y avait des actionnaires qui avaient placé leur épargne au service de l'économie. L'Etat, donc les contribuables, se substitue à eux. Que vont faire ces actionnaires ? Il y a fort à parier qu'on ne les y reprendra pas. Je veux dire qu'ils n'investiront plus dans l'économie française. Ce que l'Etat leur reversera, ils l'investiront — pourquoi pas ? — dans des entreprises étrangères ; ou encore ils achèteront des œuvres d'art, exonérées de l'impôt sur la fortune.

En fait, les nationalisations s'analysent comme un transfert obligé de ressources financières du secteur productif vers des placements improductifs, le tout étant compensé par le Trésor public. Le beau bénéfice pour l'économie ! Le beau bénéfice pour le contribuable !

Et ce ne sera pas fini : une fois nationalisées, ces entreprises auront besoin de ressources. Qui les fournira ? Le marché financier ? Non, il est trop étroit ; alors le Trésor, les contribuables.

Pour ce qui est de l'efficacité économique, nous avons entendu que le secteur public allait être une panacée, sans qu'on prenne la peine de nous expliquer par quelle voie. Une chose est cer-

taine : les entreprises que vous nationalisez sont actuellement en tête pour l'exportation, pour l'investissement, pour la création de valeur ajoutée, pour l'emploi.

A la Libération, il y a eu des nationalisations-sanctions. Vos nationalisations sont des sanctions : elles sanctionnent la réussite.

Le secteur public élargi va être au service d'une grande politique industrielle. Mais cette politique industrielle, quelle est-elle ? Dans quel document est-elle précisée ? Sorti du discours, rien n'est défini. Le miracle naîtra-t-il du verbe ?

Votre dossier est un tissu de contradictions : ces entreprises auront une totale liberté de gestion, nous dit-on, ce qui est effectivement la condition *sine qua non* de leur survie. Mais alors, pourquoi les nationaliser ? Dans le même temps, elles seront au service d'un grand dessein fixé par le Plan. C'est vouloir concilier l'inconciliable.

Contribueront-elles davantage à l'emploi parce qu'elles seront devenues publiques ? Si l'Etat les contraint à embaucher, c'est la fin de leur compétitivité. S'il n'en fait rien, rien n'aura changé.

Quant à la nationalisation complète du secteur bancaire, quel est son prétexte ? La maîtrise de la politique du crédit ?

S'il s'agit de maîtriser la masse monétaire et les taux, vous savez, comme moi, que le Gouvernement a déjà toutes les armes. S'il s'agit de transformer toute attribution de prêts en décision politique, disons-le clairement. Croyez-vous que la nationalisation des banques régionales va dans le sens du projet de loi sur la décentralisation régionale ?

Comme l'a dit très justement notre rapporteur, M. Fourcade, dans son introduction, ces incohérences ont une explication. Elles proviennent d'une ignorance et d'une erreur fondamentale d'appréciation. Vous ignorez ce qu'est une économie développée.

M. le Premier ministre n'a-t-il pas déclaré que « les nationalisations devront accélérer le processus d'industrialisation de l'économie française ? »

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne sommes plus au XIX^e siècle. La France est déjà un pays industrialisé, le quatrième du monde, encore mieux placé dans certains domaines comme celui de l'énergie nucléaire.

En vérité, les grandes entreprises françaises ont, de nos jours, besoin de liberté, et vous les faites entrer dans un carcan. Elles ont besoin d'ouverture et de prolongements à l'étranger, et vous les condamnez à l'isolement. Elles ont besoin de plus de responsabilité, et vous voulez les faire dépendre des bureaux de l'administration.

Enfin, votre projet aurait un intérêt social. Les entreprises nationalisées deviendraient, selon vos propres termes, « un champ d'expérience sociale ». J'espère que les salariés n'en seront pas les cobayes ! Laissez-moi vous rappeler — et la régie Renault en a récemment fourni l'exemple — que les entreprises publiques ne sont, pas plus que les autres, épargnées par les mouvements sociaux et c'est normal. Je ne suis pas sûr que, dans l'opération, les travailleurs soient gagnants. En revanche, ce dont je suis sûr, c'est que vous avez tout fait pour que les nouvelles entreprises publiques deviennent des forteresses syndicales, en refusant notamment l'élection des membres du conseil d'administration représentant le personnel.

Par ailleurs, si les sondages actuels ont l'air d'être favorables aux nationalisations, c'est parce que les « sondés » croient aussi qu'ils aboutiront à la stabilisation définitive de leur emploi.

Voilà où conduit le dogme, voilà où conduit l'idéologie. Ils conduisent au mieux à encourir la sanction du juge constitutionnel, au pire à refuser la légalité. Ils conduisent à doter la France, non d'une force de frappe économique offensive, mais d'une « ligne Maginot » défensive et on a vu ce que vaut une telle défense.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous faites preuve de beaucoup d'assurance. Puissiez-vous douter tant qu'il en est encore temps. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Eberhard, pour cinq minutes.

M. Jacques Eberhard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après mes camarades Dumont et Lederman, qui ont exposé la position fondamentale du parti communiste français sur les nationalisations, je traiterais très brièvement de deux aspects particuliers.

J'ai eu récemment l'occasion de rencontrer les organisations syndicales des usines Alsthom et celles des Ateliers et Chantiers de Bretagne, à Nantes.

La C.G.E., l'un des cinq groupes industriels nationalisables, détient 65 p. 100 des actions d'Alsthom et cette dernière est propriétaire de 90 p. 100 des actions des A.C.B. Les travailleurs

de ces deux entreprises s'interrogent donc sur leur avenir. Ils ont enregistré avec satisfaction la déclaration de M. le Premier ministre selon lequel, dès l'instant où une société nationalisable détient la majorité des actions d'une ou plusieurs de ses filiales, celles-ci font en conséquence partie du secteur public.

S'appuyant sur cette déclaration, ils espèrent donc obtenir l'attribution de droits et de garanties plus importants au sein de leur entreprise.

Mais ils s'interrogent sur une contradiction évidente révélée par la lecture d'une publication éditée par le service d'information et de diffusion du Premier ministre, le S.I.D., où il est indiqué : « Aucune filiale de ces groupes, même stratégique, n'est touchée. Même si l'Etat détient à travers les maisons mères le contrôle de ces filiales, il reste que, juridiquement, elles demeurent des sociétés anonymes, souvent cotées en bourse, avec un conseil d'administration classique. »

Voilà qui limite singulièrement les perspectives de changement dans ces entreprises. Ce que j'ai dit pour Alstom et les A.C.B. — Ateliers et Chantiers de Bretagne — vaut également pour l'ensemble des filiales des sociétés nationalisables dont les actions appartiennent en majorité à ces dernières. C'est pourquoi je souhaiterais que vous définissiez clairement la position du Gouvernement.

Ma deuxième observation concerne les droits des travailleurs au sein des entreprises nationalisées. Celles-ci permettent au Gouvernement de maîtriser des secteurs décisifs de l'économie nationale ; c'est tout à fait positif. Mais l'ancien ouvrier d'Etat qui vous parle actuellement, licencié pour activités syndicales, a des raisons personnelles de dire que dans ces entreprises — comme dans celles du secteur privé — de gros efforts restent à faire pour améliorer et faire respecter les droits des travailleurs.

L'exemple le plus significatif nous en est fourni par ce qui se passe à la S.N.I.A.S. de Saint-Nazaire : depuis de longs mois, sept travailleurs de cette entreprise ont été licenciés en raison de leurs activités syndicales. Or, en dépit de la nature de cette entreprise, en dépit de la protestation massive des salariés, associée à celle de la population, en dépit du résultat d'un procès favorable aux licenciés, en dépit surtout de la loi d'amnistie, la direction se refuse obstinément à les réintégrer. C'est tout à fait intolérable et il nous semble que le Gouvernement, dont on sait qu'il nomme les directions des sociétés nationalisées, devrait intervenir efficacement afin que ces militants syndicaux, dont le seul crime est d'avoir défendu leurs camarades de travail, d'avoir milité pour le changement du 10 mai, soient réintégrés rapidement au sein de leur entreprise.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre réponse à cette question est attendue avec impatience par les travailleurs de la S.N.I.A.S. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Jean Chamant. Qui est président de la S.N.I.A.S. ?

M. Jacques Eberhard. Je le connais et M. le secrétaire d'Etat le connaît également. Mais tous les membres d'une même famille n'ont pas forcément les mêmes opinions !

M. Etienne Dailly, rapporteur. C'est vrai !

M. le président. La parole est à M. Collet, pour trente minutes, M. Poncelet lui ayant abandonné son temps de parole.

M. François Collet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je dois d'abord excuser mon collègue Christian Poncelet qui ne peut intervenir dans ce débat. Il avait essayé de rendre compatibles ses responsabilités de président du conseil général des Vosges et son mandat sénatorial en faisant en sorte qu'ils n'interfèrent pas. Mais, ce matin, lundi, jour où habituellement le Sénat ne siège pas, il doit présider son conseil général.

Nous sommes presque au terme de ce débat et il semble bien que ni le remarquable travail de notre commission spéciale et de ses rapporteurs, ni l'éloquence des orateurs de l'opposition qui m'ont précédé à cette tribune n'aient réussi à porter atteinte aux belles certitudes de nos interlocuteurs.

Nous parlons expérience, mais l'expérience de l'industrie ou de la banque est bien peu présente au Gouvernement, si ce n'est au travers d'organismes publics.

Nous parlons économie, mais nos ministres semblent vouloir ignorer que le seul véritable moteur de l'économie est la confiance et que chacun de leurs actes, chacune de leurs contradictions dans le domaine économique y sèment le doute, voire le désarroi.

Nous parlons droit, et nous entendons un éminent juriste répliquer que le principe fondamental de l'égalité, affirmé solennellement par la Déclaration des droits de l'homme et réaffirmé à l'article 2 de la Constitution, que ce principe de l'égalité n'est pas absolu et qu'il faut savoir en mesurer la portée !

On vient nous dire que les fondements essentiels de la République, établis — il est vrai — il y a près de 200 ans, ont vieilli et que l'on peut en faire bon marché et rester démocrate ! Le théorème de Pythagore, qui date de plus de 2 500 ans, n'a pas vieilli, la religion catholique, à laquelle on nous fait l'honneur de se référer, est presque bimillénaire et elle est bien vivante. Ce qui n'a pas résisté à l'usure du temps, c'est l'absurde doctrine marxiste dont vous faites votre religion et au nom de laquelle vous venez aujourd'hui nous proposer votre loi de nationalisation. Etrangers aux réalités de notre temps, vous vous en remettez à une doctrine pour résoudre les problèmes de notre pays. Je ne puis que vous inviter à méditer cette phrase de notre ancien collègue Edouard Herriot : « Les doctrines ont cet avantage qu'elles dispensent d'avoir des idées. »

Ainsi, au nom de la doctrine, avez-vous décidé des nationalisations néfastes autant qu'inutiles, ruineuses et injustes. Cela a été déjà maintes fois démontré, mais je reviendrai un moment sur le problème de l'indemnisation des actionnaires actuels, ces quelque cinq millions de nos concitoyens qui ont contribué par leur épargne au développement des plus beaux fleurons de notre industrie que vous convoitez aujourd'hui.

A ces citoyens modestes, et non aux puissances financières que vous vilipendez, qu'allez-vous offrir ? Des obligations portant intérêt à taux variable, amortissables en quinze ans à partir du 1^{er} janvier 1983. M. le ministre de l'économie et des finances — dont j'observe au passage, fait sans précédent, qu'il n'occupe que le quinzième rang dans la hiérarchie du Gouvernement, ce qui prouve bien le peu de cas que vous faites de sa mission, de même que le garde des sceaux, habituellement placé au deuxième rang, est relégué au dixième...

M. Etienne Dailly, rapporteur. C'est parce qu'il y a les ministres d'Etat !

M. François Collet. ... M. le ministre de l'économie et des finances a raison de dire que le taux d'intérêt variable contribuera à soutenir en bourse le cours de l'obligation à un niveau proche de sa parité, mais il omet de vous dire ce que vaudra le nominal. Destinées à représenter la valeur des actions exposées, les obligations seront dévaluées dès leur émission, et encore bien plus lors de leur remboursement.

Il convient, en premier lieu, de remettre en cause la méthode d'évaluation, critère par critère.

Le cours de bourse : il est faux de dire qu'on avantage les détenteurs en neutralisant l'année 1981 ; il est malhonnête de retenir une moyenne sur trois ans, période beaucoup trop longue, et de le faire sans tenir compte de l'évolution de la monnaie ; il aurait fallu retenir une période de six mois ou un an s'achevant le 9 mai, mais vous ne l'avez pas fait parce que cela aurait coûté trop cher, la Bourse s'étant tragiquement trompée et ayant anticipé le succès de l'adversaire de M. Mitterrand, dont l'élection a entraîné la dégringolade des cours, belle marque de confiance du marché ! L'actif net : il est calculé au 31 décembre 1980 sur des éléments non réévalués depuis 1976, c'est-à-dire sous-évalués de 45 p. 100, et sans prendre en considération les comptes consolidés qui, seuls, représentent la valeur réelle de la société mère. Double malhonnêteté ! Le bénéfice net moyen : il est affecté du coefficient 10, alors qu'aucune évaluation n'accepte un coefficient inférieur à 20. Avez-vous déjà vu des sociétés qui réalisent un bénéfice net, après impôt, provisions et amortissements, de 10 p. 100 ? C'est absurde !

Ainsi, à tous égards, vous êtes malhonnêtes. Etes-vous prêts à donner des instructions aux services de l'enregistrement chargés de vérifier les actes de cessions de parts des sociétés non cotées, pour qu'à l'avenir l'évaluation faite en vue de la perception des droits soit faite dans les mêmes conditions ? Assurément non, et vous prouvez ainsi la mauvaise foi du Gouvernement.

Mais il y a plus ; remise pour valoir 1 000 francs d'indemnité au 31 décembre 1980, l'obligation ne représentera plus en pouvoir d'achat qu'environ 850 francs lorsque son « bénéficiaire » la recevra. Lors de son remboursement, que vaudra-t-elle ? Pour faciliter le calcul, j'ai retenu, dès le 31 décembre 1980, un taux moyen annuel de dépréciation du franc égal à 10 p. 100, assurément avantageux pour le Gouvernement et de nature à compenser les éventuelles erreurs par excès que je voudrais bien avoir commises pour l'avenir.

Dans ces conditions, mes chers collègues, les premières obligations de 1 000 francs remboursées en 1983 seront payées 810 francs en francs constants. Cinq ans plus tard, le tirage au sort permettra aux heureux élus de recevoir 479 francs ; dix ans plus tard, ils recevront 283 francs. Quant aux laissés-pour-compte du tirage au sort, ils auront en 1997, en francs constants, et si mon hypothèse optimiste se vérifie, 186 francs. Encore les porteurs sont-ils privés du dividende relatif à l'exercice 1981, ce qui est injustifiable dès lors que l'évaluation dans tous ses éléments est arrêtée au 31 décembre 1980 et non au 31 décembre 1981.

On est loin de la caisse nationale de l'énergie dont, suprême tromperie, on emprunte la terminologie pour désigner la caisse nationale de l'industrie et la caisse nationale des banques, et dont les obligations valent encore, malgré le marasme actuel, près de trente fois leurs valeurs d'émission en francs courants, soit près de six fois en francs constants ! Il serait bon à ce moment de vous rappeler le général de Gaulle et son sens de l'Etat, lui qui n'aurait pas permis de le déconsidérer par une pareille spoliation. Oui, en trompant les Français vous portez une grave atteinte au crédit de l'Etat, au moment même où, creusant et sous-évaluant le déficit budgétaire, vous auriez tant besoin de restaurer la confiance.

Ainsi dépouillés, les Français auront-ils la satisfaction d'avoir contribué à la prospérité du pays ? Vous savez bien que non. Même au prix du dumping que vous autorise votre position dominante — j'utilise à dessein le vocabulaire qui vous permet de stigmatiser des pratiques que vous désapprouvez — les nationalisations restent ruineuses : 35 milliards pour la valeur en capital, 90 milliards pour le service des intérêts qui ne seront pas payés par les sociétés nationalisées puisque, comme toutes leurs semblables, elles ne feront plus de bénéfices ; moins-values sur l'impôt sur les sociétés puisque, comme toutes leurs semblables, elles cesseront rapidement de le payer de manière substantielle ; dotations en capital à verser par l'Etat. Tout cela, vous en êtes conscients, est impossible à évaluer, mais tout sera à la charge du contribuable. Selon l'excellente formule de notre collègue Roland du Luart, empêché contre son gré de participer au débat, « on va remplacer des actionnaires volontaires par des contribuables forcés ».

Injustes, ruineuses, vos nationalisations seront au mieux inutiles et plus sûrement néfastes.

Au moment même où l'on restitue aux hommes politiques leur pleine indépendance de décision et d'action par la loi de décentralisation, on centralise le monde économique en instaurant sur ses éléments les plus importants une double tutelle. Celle de l'Etat, dont les interventions dans des groupes industriels complexes nécessiteront le recrutement d'un nombre croissant de hauts fonctionnaires pour en suivre la gestion, même si l'on est décidé, au moins au départ, à s'en tenir à des directives laissant une large initiative aux présidents des sociétés. Mais, à terme, le technocrate de contrôle risque bien d'être paralysant pour le technocrate de gestion.

Là encore, on nous opposera l'exemple Renault, mais vous savez bien que la régie nationale s'est développée dans un régime libéral et que vous instaurez la bureaucratie ; c'est là toute la différence. Vous voudrez régler vos difficultés politiques en utilisant les entreprises nationales comme instrument. Pierre Dreyfus le sait, lui qui a dû lutter pour que Renault ne joue pas les « pompiers », comme il disait, du Gouvernement. On voulait lui faire créer des implantations nouvelles à Hennebont ou dans le Midi-Pyrénées ; il a dû refuser dans l'intérêt de l'entreprise. Les autres présidents auront-ils le pouvoir et la force de s'opposer ? A l'instant de la décision, vous le savez, l'homme est seul devant sa responsabilité.

Rappelez-vous l'hommage de Jaurès aux grandeurs et servitudes de l'état de patron, fort opportunément rappelé cet été par un de nos grands quotidiens ? Encore faudrait-il savoir comment seront désignés les nouveaux patrons, et en vertu de quelles compétences ? L'exemple des chaînes de télévision, la valse des recteurs et des préfets, le noyautage en cours des administrations ne sont pas rassurants. Va-t-on vers le système des copains ? En 1946, le député socialiste, rapporteur de la loi de nationalisation de l'assurance, M. Maurice Montel, s'est retrouvé, dès la promulgation de la loi, président du groupe le plus important, poste qu'il a occupé pendant près de trente ans. Les critères seront-ils la carte d'un parti de la majorité, et l'équilibre entre ces deux partis ?

Deuxième tutelle nouvelle, celles des syndicats, dont la concurrence et la politisation, et non les intérêts de l'entreprise, commanderont inévitablement leur attitude au conseil d'administration. Poussés par les conseils d'ateliers, par les idéologies des uns et des autres, les hommes, quelle que soit leur qualité, seront victimes de leurs contradictions, et les entreprises de leurs luttes d'influence.

En définitive, comme je le disais tout à l'heure, un homme devra décider, un homme seul, comme le fut le général de Gaulle lorsqu'il décida la construction de la force nucléaire stratégique, que personne ne conteste aujourd'hui, mais qu'aucune procédure collective de concertation ou de décision n'aurait pu initier. Un homme seul qui se trouvera dans la situation d'un pur sang entravé, alourdi, à qui l'on demanderait de gagner la course.

Pourquoi prétendre aujourd'hui associer les travailleurs à la vie de leur entreprise par leur présence dans les conseils d'administration, et avoir refusé hier ce que déjà M. Christian

Poncelet, alors secrétaire d'Etat aux affaires sociales, proposait en 1972 : la présence des représentants des cadres et des salariés dans les conseils d'administration des entreprises, de toutes les entreprises, et non seulement des entreprises publiques, en la qualifiant, comme vous l'avez fait, de « participation bidon » ?

Vous oubliez que c'est lui qui a créé l'agence pour l'amélioration des conditions de travail, qui regroupe les syndicats et le patronat. Vous oubliez que ce n'est pas dans nos entreprises publiques que ces structures rencontrent le moins de difficultés ; les mouvements sociaux qui y prennent naissance le prouvent, et les contradictions que vient de souligner notre collègue M. Eberhard le rappellent. J'en citerai un seul exemple : la réticence des entreprises publiques à instaurer le temps partiel.

Restent les implications internationales de votre projet.

J'ai été heureux d'apprendre que notre rapporteur, Etienne Dailly, avait été convaincu de la compatibilité des dispositions du projet de loi avec les règlements communautaires ; j'en accepte l'augure. Mais vous savez que si l'économie se conforme au droit, en matière économique les choses se règlent non pas en termes de droit, mais en fonction de la confiance que l'on inspire à ses partenaires.

J'en prendrai pour exemple la profonde émotion ressentie par les milieux bancaires européens et qui se traduit par le télégramme adressé au président de la commission, M. Gaston Thorn, par M. William Finlay, président de la fédération bancaire de la communauté européenne, dès le mois de septembre.

Je cite M. Finlay :

« Inévitablement, le développement du Marché commun souffrira considérablement si l'action unilatérale d'un gouvernement peut changer radicalement l'ensemble de l'environnement économique et affecter ainsi des entreprises qui ont investi sur le territoire d'autres Etats membres. »

Il écrit encore : « La commission a déjà progressé vers son objectif de liberté totale d'établissement et les mesures proposées par le Gouvernement français sont clairement en contradiction avec cette politique. Ainsi, du point de vue de la fédération bancaire, la commission des communautés européennes ne peut accepter passivement une régression par rapport à ses objectifs et le dommage potentiel aux efforts qui ont été faits vers l'idéal de l'intégration économique européenne. »

Ce télégramme se passe de commentaire. Notre pays, discrédité à l'intérieur, se trouvera discrédité à l'extérieur et vous en porterez la responsabilité.

Non, votre projet ne se justifie dans aucune de ses finalités avouées. Il s'agit, pour vous, d'une étape fondamentale vers un changement de société, vers la collectivisation de notre société, génératrice d'une privation progressive de nos libertés pour laquelle vous trompez les Français qui n'en veulent pas.

Tablant sur la complexité des problèmes, vous simplifiez à l'extrême, utilisant un langage simpliste dans le style : « Préférez-vous être riches, beaux et bien portants plutôt que pauvres, laids et malades : alors, nationalisez » !

Nous restons dans la droite ligne de la vaste entreprise de mystification à laquelle nous avons assisté pendant la campagne présidentielle, puis celle des élections législatives.

S'adressant à un peuple dont chacun sentait bien qu'il aspirait à un changement...

M. Jacques Eberhard. O combien !

M. François Collet. ... dans les modalités de l'action politique, à un renouvellement des hommes au pouvoir, on a masqué dans le flou et la fumée le programme de transformation marxiste de la société dont on savait qu'il ne voulait pas. N'oubliez pas que si près de 52 p. 100 des Français se sont prononcés pour M. Mitterrand le 10 mai, 14 p. 100 d'entre eux n'ont fait confiance ni à lui ni à son adversaire...

M. Louis Perrein. C'est de la science-fiction !

M. François Collet. ... que si 55 p. 100 d'entre eux ont voté pour des candidats de gauche le 14 juin, près de 30 p. 100 d'entre eux n'ont fait confiance ni aux uns ni aux autres. (M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat, lève la main pour demander à interrompre l'orateur.)

M. Louis Perrein. Où est la démocratie ?

M. François Collet. Pour le changement de société que vous projetez il faut plus qu'une majorité, il faut une volonté clairement exprimée.

Prenez garde, vous avez trompé les Français, vous continuez de les tromper... (Protestations sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. Monsieur Collet, M. le secrétaire d'Etat demande la permission de vous interrompre.

M. François Collet. J'en ai terminé.

Leur réveil sera d'autant plus brutal qu'il sera tardif. (*Applaudissements sur plusieurs travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jacques Eberhard. C'est lamentable !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public. Monsieur Collet, j'aimerais, si vous le voulez bien, vous faire une remarque.

Je suis un homme courtois et je m'efforce de peser mes paroles...

M. Louis Perrein. C'est exact.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Or, je dois dire que je viens d'être choqué par vos propos.

M. Jacques Eberhard. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Voyez-vous, j'ai un très grand respect pour notre peuple, pour son intelligence, sa maturité et sa sagesse.

Plusieurs sénateurs communistes et socialistes. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Si nous avons un projet mensonger — ce qui n'est pas le cas — croyez-vous, monsieur Collet, que les Françaises et les Français nous auraient accordé leur confiance ?

Ce que vous venez de dire implique une méconnaissance totale de ce qu'est notre pays...

M. Serge Boucheny. Absolument !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... de son intelligence et de sa sagesse. Les Français, en votant, savent ce qu'ils font ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Louis Perrein. Très bien !

M. François Collet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Collet.

M. François Collet. Je dis, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous abusez de la crédulité de nos compatriotes dans une matière complexe qu'il est difficile de saisir dans toutes ses acceptions.

M. Louis Perrein. Et la démocratie, où est-elle ?

M. François Collet. En leur proposant des nationalisations, vous leur masquez que c'est là un élément essentiel de vos projets qui entraînent la transformation marxiste de la société. Je dis donc que vous les trompez, comme vous les avez trompés depuis le début de l'année.

M. Serge Boucheny. C'est vous qui les trompez !

M. Camille Vallin. Et cela fait vingt-trois ans !

M. le président. La parole est à M. Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous. Mes chers collègues, au moment où le Sénat va être appelé à se prononcer sur la question préalable, je voudrais souligner que le texte, dans sa forme actuelle, m'inspire de vives inquiétudes concernant à la fois le coût pour les finances publiques, c'est-à-dire pour les contribuables, et l'impossibilité d'obtenir des éclaircissements et des garanties à l'égard du fonctionnement des entreprises après leur nationalisation.

Dans son remarquable rapport, M. Jean-Pierre Fourcade nous a dressé un tableau angoissant. Je reprends très brièvement quelques chiffres que nous devons méditer.

La seule indemnisation des porteurs d'actions privées en capital représentera 35 milliards de francs à verser en quinze ans. Or ces 35 milliards représentent plus de la moitié de l'impôt sur les sociétés encaissé en 1981.

J'emprunte encore cette citation à M. Fourcade : « Le coût annuel du service de la dette, en intérêts, s'élèvera à quelque 6 ou 8 milliards de francs dès 1983, et ce résultat est fondé sur l'hypothèse, à mon avis assez improbable, d'une baisse des taux d'intérêt... »

Je félicite M. Fourcade, qui n'a pas hésité à dire que ces coûts immédiats n'étaient pas les plus importants et qu'à l'avenir des sources considérables de dépenses vont provoquer un énorme gonflement des charges de l'Etat.

En effet, l'Etat devra consentir des dotations en capital pour répondre à la nécessité de renforcer les fonds propres des entreprises en contrepartie des missions de service public, notamment dans le cadre des futurs contrats de plans passés entre les entreprises nationalisées et l'Etat.

Vous comprendrez que le président de la commission des finances soit très préoccupé par les répercussions strictement financières des projets actuels sur les contribuables et sur notre fiscalité, cela durant de très longues années.

Une question se pose à laquelle j'aimerais que M. le secrétaire d'Etat réponde : pouvait-on faire autrement ?

Dès le mois de juillet, j'avais proposé au Gouvernement une autre solution et je crois avoir été le premier à le faire, même si elle n'était pas originale. Elle consistait à ne pas nationaliser à 100 p. 100 les sociétés visées, mais à assurer simplement aux pouvoirs publics une prise de contrôle majoritaire dans leur capital.

J'avais rappelé au ministre des finances ainsi qu'au ministre de l'industrie que de nombreuses entreprises publiques, constituées sous forme de sociétés d'économie mixte, fonctionnaient ainsi et que l'Etat disposait dans ces sociétés de tous les moyens d'imposer ses vues ; c'est le cas notamment de la S.N.C.F. et d'Air France.

Je leur ai même dit et écrit que le résultat aurait été identique, mais que si cette proposition avait été acceptée par le Gouvernement — j'avais fait le calcul — elle n'aurait coûté aux finances publiques que le tiers du coût actuel.

Pour quelle raison le Gouvernement a-t-il été hostile à cette solution ? Jusqu'à présent, les réponses qui nous ont été données ne sont pas convaincantes. La surcharge imposée au budget est d'autant plus préoccupante — vous le savez bien — que les modalités de contrôle sur les entreprises publiques sont déjà insuffisantes, et, ainsi, j'en viens au second point de mon propos.

Vous avez bien voulu, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, rappeler que j'ai dénoncé à plusieurs reprises les « nationalisations silencieuses ». Le ministre de l'économie et des finances, M. Delors, a évoqué — sans le préciser, d'ailleurs, pour sa part — le contrôle éventuel de la souveraineté nationale et il a ajouté, ce qui est exact et je l'en remercie, que j'avais toujours été très attaché à cette idée.

Revenons, si vous le voulez bien, quelques années en arrière. Le rapport sur les filiales des entreprises publiques, que j'ai publié en 1977, au nom de la commission des finances, faisait suite à mon précédent rapport concernant les entreprises publiques, qui avait directement inspiré les dispositions de l'article 7 de la loi de finances rectificative du 22 juin 1976 chargeant la Cour des comptes d'assurer de plein droit la vérification des comptes et de la gestion des entreprises publiques.

Sur ce point, nous avons eu satisfaction — d'ailleurs, je tiens à remercier M. Fourcade qui nous avait puissamment aidé lorsqu'il était au ministère des finances — par une généralisation du contrôle. Je cite un extrait de la loi du 22 juin 1976 : « La Cour peut exercer, dans des conditions fixées par décret, un contrôle sur les organismes bénéficiant du concours financier des entreprises publiques et de leurs filiales. »

Juridiquement, c'est très bien mais, malheureusement, cette vérification est absolument impossible et est totalement irréalisable sur le plan matériel. Régulièrement, le premier président de la Cour des comptes vient devant notre commission et nous rappelle qu'étant donné l'extension des pouvoirs qui sont les siens — ils vont encore être augmentés avec la loi de décentralisation — il est impossible à la Cour de pratiquer ce contrôle, qui, d'ailleurs, s'exerce *a posteriori*, je le signale. Je l'ai déjà rappelé devant le Sénat — je n'insisterai donc pas — un très grand nombre de magistrats font défaut à la Cour des comptes ; il lui manque même trente-cinq auditeurs.

Ce n'est donc pas de la Cour des comptes que nous pouvons espérer, dans les circonstances actuelles, un véritable contrôle de ces nationalisations, qui vont, bien entendu, se développer. Nous assisterons vraisemblablement, monsieur le secrétaire d'Etat, comme vous avez bien voulu le rappeler, à une extension permanente des « nationalisations silencieuses » que j'ai dénoncées.

Comment allons-nous donc protéger les contribuables contre le développement, à mon avis redoutable, de groupes publics sans que le Parlement ait été consulté ? Comment allons-nous restaurer l'autorité de l'Etat afin de veiller à un emploi convenable des ressources publiques ?

D'après les projets qui nous sont soumis, il semble que le Gouvernement veuille prendre modèle sur la Régie Renault. Or, n'oublions pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce modèle se caractérise justement par l'absence d'un contrôleur d'Etat, ce qui empêche, en fait, d'exercer tout contrôle financier.

J'ai écrit à ce sujet à M. Dreyfus qui m'a répondu par une lettre très courtoise, mais qui passe à côté de la question puisqu'il m'indique que la Cour des comptes exercera un contrôle *a posteriori*.

J'ai également attiré l'attention de M. Delors qui ne m'a pas encore répondu à ce sujet, sauf dans l'exposé qu'il a présenté au Sénat, vendredi dernier. Je le remercie d'avoir alors indiqué

« qu'il sera nécessaire » — méditez ces paroles, mes chers collègues ! — « de concevoir une loi-cadre améliorant le contrôle sur le secteur public tout en donnant à celui-ci les moyens de s'adapter à une économie mondialisée ».

Mais nous en restons, après cette déclaration, au plan des projets et des intentions. « Concevoir » — terme utilisé par M. le ministre de l'économie et des finances — souligne que les grandes orientations d'une telle proposition ne sont pas encore arrêtées. Or, à mes yeux, il était indispensable d'obtenir des précisions supplémentaires sur cette question avant le vote final.

A ce stade de la réflexion, je m'interroge sur plusieurs points : d'une part, comment la Cour des comptes, avec la modestie de ses effectifs et de ses moyens, pourra-t-elle, en l'état actuel de ses possibilités, procéder à un contrôle rigoureux de la gestion et de l'activité des entreprises une fois nationalisées ?

D'autre part, comment l'Etat pourra-t-il exercer un quelconque contrôle financier, en l'absence de contrôleur d'Etat, sur ces entreprises ?

Enfin, comment pourra-t-on sanctionner une éventuelle mauvaise gestion si les responsables manquent à leur mission ? Ils seront pourtant responsables de l'utilisation de sommes importantes prélevées sur le budget de l'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, a déclaré, quand il a été entendu par la commission spéciale, qu'il était souhaitable que les « ouvriers se sentent chez eux » dans leurs usines. Je veux bien, mais je constate — en le regrettant — que c'est toujours à la Régie Renault — qui est pourtant une entreprise complètement nationalisée — que les mouvements de grève ont commencé !

M. François Collet. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Cet état d'esprit dont parle le ministre d'Etat chargé du Plan me paraît peut-être très souhaitable pour un avenir lointain, mais, jusqu'à présent, c'est le contraire qui s'est produit.

Qui pourra empêcher la poursuite de ce que j'ai appelé les « nationalisations silencieuses » ?

Je ne veux pas en dire plus aujourd'hui, mes chers collègues, car le débat a été long, mais je crois que je me devais de faire devant vous ces réflexions.

Il est regrettable — je le dis en mesurant mes termes — que, pendant tout notre débat, les questions relatives aux futures modalités du contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques n'aient pas été évoquées avec précision.

L'enjeu est pourtant fondamental : le Gouvernement aurait dû tirer les enseignements de l'expérience pour mieux contrôler, à l'avenir, les entreprises nationales et nationalisables. Hélas ! nous allons voter dans la nuit.

Telles sont, sommairement indiquées, les réserves que je tenais à formuler à l'égard d'un projet sur lequel de très nombreux éclaircissements sont encore nécessaires. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

(**M. Pierre-Christian Taittinger** remplace **M. Alain Poher** au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Regnault.

M. René Regnault. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis le début de ce débat, que n'a-t-on pas entendu sur l'opportunité de l'extension du secteur public que nous propose le Gouvernement !

Beaucoup d'arguments ont été développés contre ce projet de loi. Je ne les rappellerai pas et je n'aurai pas la prétention, par ailleurs, de les reprendre tous.

J'affirmerai, tout de suite, que le groupe socialiste et moi-même sommes favorables aux nationalisations proposées.

J'affirmerai aussi qu'il ne s'agit pas, comme on voudrait parfois le faire croire, d'une quelconque volonté de sanction à l'égard des groupes, banques et compagnies financières qui sont visés par le texte.

J'affirmerai, enfin, que la loi de nationalisation ne vise nullement à abuser, voire à spolier les petits porteurs, l'actionnariat salarié et les bénéficiaires de l'intéressement au fruit des entreprises.

S'agissant de ces derniers, dont on a essayé de faire l'infanterie dans un combat pour la défense des intérêts de quelques autres — des privilégiés assurément — j'aurai l'occasion, dans un moment, de donner mon sentiment.

Ce texte est cohérent, logique pour peu que l'on veuille bien le situer dans le projet global — certains ici, je le leur accorde, ne l'ont pas approuvé — que le Président de la République et la majorité qui le soutient ont proposé aux Français au printemps dernier et qui — faut-il le rappeler ? — a été approuvé par la majorité du pays. Pour ce qui est de la loi aujourd'hui en discussion, admettez objectivement avec moi que les Français y sont toujours largement favorables, si j'en crois les sondages récents ayant porté sur cet objet.

Pour bien comprendre, il faut avoir à l'esprit quelques données simples, mais fondamentales.

Nul ne nie ici que notre pays soit confronté à deux pouvoirs, l'un économique et l'autre politique, lesquels, de par leur nature, n'ont pas forcément eu et n'auront pas forcément demain les mêmes objectifs à satisfaire.

Pour peu que les finalités et les objectifs s'opposent, il convient que nous nous interrogiions sur les rôles et les poids respectifs de chacun. A quelle hiérarchie doivent-ils obéir ?

Le développement économique conditionne le développement social ; il n'y a pas de bonne politique sociale possible sans développement économique. Enfin, le pouvoir politique est responsable de la politique sociale et il est juste d'affirmer que, aujourd'hui, les pouvoirs publics, les élus sont vivement et directement interpellés chaque fois que des perturbations, des difficultés secouent tel ou tel secteur économique ou telle ou telle entreprise.

Nous connaissons un chômage très important, qui affecte plus particulièrement les femmes et les jeunes.

Des secteurs entiers de notre économie se sont effondrés, les uns après les autres. En outre, des créneaux de notre activité industrielle, qui ont été créateurs de nombreux emplois, connaissent des difficultés tenant au fait que les besoins des Français en certains biens de consommation produits sont aujourd'hui satisfaits dans de larges proportions ; il ne s'agit plus que d'assurer leur renouvellement. C'est vrai dans l'électro-ménager, par exemple, ou encore dans le secteur de l'automobile pour une bonne part.

Les incidences de l'évolution du prix du pétrole depuis la guerre du Kippour nous ont brutalement confrontés au problème fondamental de l'énergie, de nos besoins et de notre indépendance énergétique. La crise que nous traversons n'est pas seulement conjoncturelle ; elle est aussi, et de façon importante, structurelle.

Le problème de l'emploi ne sera pas résolu au travers d'un service d'infirmerie aux entreprises, quel que soit le prix qu'y mettrait l'Etat et donc les contribuables.

Nous devons être capables de repenser notre développement, de reconstruire nos énergies et notre activité économique et industrielle, de promouvoir une nouvelle stratégie industrielle en tenant compte des besoins des hommes là où ils se trouvent, là où ils veulent vivre. C'est-à-dire dans leur région d'origine, ce qui implique une réelle volonté planificatrice de l'aménagement du territoire, du développement équilibré des régions, prenant en compte les volontés démocratiquement exprimées.

Force est bien de constater que ce ne sont pas les voies que nous avons empruntées au cours de ces dernières années. L'économie libérale, dont la préoccupation n'est pas, par définition, de créer des emplois ni de réduire les inégalités sociales, individuelles ou collectives, mais d'augmenter le profit, a abandonné de grands secteurs d'activité, soit en opérant des regroupements allant jusqu'aux multinationales — il faut reconnaître qu'elles se portent plutôt bien — soit en abandonnant le marché intérieur à des fabrications étrangères — machines-outils, motos, audio-visuel, photos, etc... — soit encore en transférant l'outil de production dans des pays moins développés, et cela au nom de la division internationale du travail.

Face à cette situation, l'Etat, après avoir apporté son aide économique à de nombreuses unités de production, vite abandonnées, se trouve dans l'obligation de supporter le coût social jamais établi, et pourtant très élevé, des décisions prises par quelques personnes qui animent — je le répète — des groupes financiers qui ont vu leurs profits se consolider substantiellement au cours de toutes les années écoulées. Est-il logique, est-il normal, que ces « décideurs » ne soient aucunement responsables de cette « casse » sociale et de son coût ?

Avez-vous entendu parler de dépôts de bilan ou de faillites de banques ou de compagnies financières, au cours de ces dernières années, qui ont été mauvaises pour les travailleurs et pour les régions qu'ils occupent et animent ? J'aurais aimé qu'on me réponde.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission spéciale. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Regnault. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. Je remercie M. Regnault de m'autoriser à lui répondre. Il nous a demandé si nous avions déjà entendu parler de faillites de banques.

Lorsque j'ai exercé les fonctions que vous savez, en 1974 et 1975, un certain nombre de banques ont fait faillite en République fédérale d'Allemagne, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne alors que, sur le marché bancaire français, un établissement très important, que je ne citerai pas ici mais dont tout le monde se souvient, a éprouvé de très grandes difficultés. Cet établissement avait adopté de nouvelles théories sur la sélectivité de ses crédits et sur la structure de son capital.

C'est uniquement grâce à la solidarité de l'ensemble de la place financière de Paris que les clients et les actionnaires de cet établissement bancaire n'ont pas eu à subir les conséquences de sa faillite.

Par conséquent, une banque a connu de très importantes difficultés, mais alors qu'en République fédérale d'Allemagne, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ce sont les actionnaires et les clients qui en ont supporté les conséquences, l'organisation particulière du système bancaire français a fait qu'il a été possible de préserver non seulement les intérêts légitimes des travailleurs, des actionnaires et des clients, mais aussi le renom de la place de Paris.

Je tenais à apporter cette précision, puisque vous aviez posé cette question.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Regnault.

M. René Regnault. Je vous remercie, monsieur Fourcade. J'observe que la question a au moins appelé une réponse, mais celle-ci aurait été plus satisfaisante si vous aviez exposé aussi les raisons qui avaient conduit à cette situation...

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. C'est un autre débat !

M. René Regnault. ... et indiqué comment le capital de ladite compagnie a été ensuite redistribué.

Cette situation que j'évoquais voilà un instant, et que je pourrais illustrer de nombreux exemples, s'agissant des absorptions ou disparitions d'entreprises, ne peut durer. Manifestement, le maître du jeu a été le pouvoir économique, laissant au pouvoir politique le soin ou de lui négocier les marchés à l'étranger, ou de subir les effets de ses décisions au niveau social, voire les deux simultanément.

Ce que nous devons, mais aussi ce que nous voulons, c'est renverser l'ordre des facteurs. Le pouvoir politique doit retrouver son rôle, son autorité assise sur la volonté populaire. Certes, me direz-vous, c'est un changement de société et à ceux qui ont posé la question, je réponds pour ma part oui, mais ce n'est pas un changement de régime, comme d'aucuns voudraient le faire croire. Nous sommes, vous le savez, trop attachés à une société libre et démocratique.

C'est un problème de cohérence dans l'exercice des responsabilités publiques. Le Gouvernement, de qui l'on attend qu'il enrayer le chômage, le réduise, qu'il stoppe la disparition de nos petites et moyennes entreprises, qu'il relance l'artisanat et le commerce local, ô combien importants pour l'avenir de nos communes rurales notamment, qu'il élabore avec le Parlement une nouvelle stratégie industrielle s'inscrivant dans une planification démocratique, doit pour y parvenir se donner les moyens de sa responsabilité, mais aussi de sa volonté en concertation avec les citoyens, avec les travailleurs.

Il ne s'agit pas pour l'Etat de vouloir tout faire. Le secteur privé doit demeurer ; il demeurera et se renforcera aux côtés d'un secteur public renoué, étendu, jouant un rôle d'entraînement, créant les conditions d'une nouvelle dynamique de notre économie. C'est ce que nous proposons le texte que le Gouvernement nous demande d'approuver.

La nationalisation des grands groupes qui se portent bien doit permettre à l'Etat, au pays, qui savent qu'ils peuvent compter sur ces secteurs d'activité, d'utiliser au maximum ceux-ci pour animer, entraîner de façon cohérente dans le temps et dans l'espace le reste de notre économie. C'est aussi ici offrir aux travailleurs la possibilité d'accéder à la gestion de l'outil de travail, de la plus-value qu'ils produisent. C'est enfin pour les usagers une grande nouveauté, une expérience, une avancée vers la démocratisation de l'économie.

La nationalisation du crédit, des banques vise, quant à elle, à donner au pays, aux pouvoirs publics, en concertation avec les représentants des salariés et des usagers, la possibilité d'agir efficacement, non plus avec le souci exclusif des intérêts de quelques-uns, mais avec la responsabilité de répondre à l'intérêt collectif arrêté notamment au travers du Plan. Les contrats de plan, sur lesquels je reviendrai, seront un outil remarquable de cette action.

Enfin, les petites entreprises, P.M.I. et P.M.E., les artisans et commerçants, qui savent qu'aujourd'hui le crédit octroyé l'est davantage en fonction des biens apportés en garantie qu'en fonction de la qualité de leur projet, du dynamisme et de la compétence des hommes, pourront alors trouver les moyens financiers qui leur sont nécessaires. L'innovation sera alors encouragée, développée. Avec la nationalisation des banques, la situation sera renversée.

On voudrait aussi, pour jeter un peu plus de trouble, confondre étatisation et nationalisation. Les groupes, les banques, les compagnies financières concernées par ce projet qui, aujourd'hui, sont administrés par une poignée d'administrateurs désignés par leurs pairs, concentrent un pouvoir absolu considérable au nom d'une minorité plus ou moins occulte.

Demain, la gestion sera assurée par un conseil d'administration tripartite de quinze ou dix-huit membres comprenant un tiers de représentants des pouvoirs publics, un tiers de salariés de l'entreprise, du groupe et un tiers d'usagers. Il est évident que l'Etat n'est pas à lui seul majoritaire et qu'il n'y disposera pas du pouvoir absolu. Ce n'est donc pas l'étatisation.

Les entreprises nationalisées continueront à se voir appliquer la législation commerciale et elles seront soumises à des conditions normales de compétitivité, chacune d'elles négociant sa politique sociale avec ses salariés.

La planification sera le lieu où seront examinées les principales décisions d'investissement en concertation avec les entreprises publiques et privées et les collectivités concernées, en cohérence avec les capacités d'épargne, de travail, d'adaptation de la formation des hommes et des travailleurs et de consommation du pays.

Le Plan sera réhabilité comme étant l'instrument de la maîtrise de notre avenir. Plan et secteur public renforcé contribueront puissamment à l'effort d'investissement, à la dynamisation de l'industrie, à l'épanouissement de la nouvelle citoyenneté économique.

Nationalisation et Plan seront alors les deux points clés de la politique gouvernementale.

Les grands groupes industriels ne disposent pas, aujourd'hui, de plan d'ensemble. Demain, au travers des contrats de plan passés avec la puissance publique, des perspectives claires leur seront proposées. La planification pourra reposer sur une base suffisamment large pour être efficace. Le contrat déterminera la stratégie de l'entreprise et, en contrepartie, l'Etat prendra des engagements visant notamment à la dotation des moyens financiers nécessaires à son développement. N'est-ce pas là un ensemble cohérent ?

La gauche au pouvoir a choisi de restaurer la planification démocratique. Elle en a la volonté, elle veut s'en donner les moyens. L'extension du secteur public sera l'instrument d'une grande politique de développement industriel réorienté et de croissance sociale.

Les nationalisations n'apporteront pas, diront certains, les emplois qui sont l'une des motivations essentielles du projet. Au contraire, elles vont en supprimer, diront ceux qui refusent ce projet.

S'agissant de suppression et de restructuration, je voudrais dire que cela est déjà bien avancé aujourd'hui, dans le secteur bancaire par exemple. N'avons-nous pas entendu, lors des auditions conduites par la commission spéciale, un président-directeur général d'une banque renationalisable nous dire qu'il avait pu récemment, et en douceur, supprimer 4 000 emplois, ce dont d'ailleurs il se félicitait.

Mais je ne m'engagerai pas plus avant sur ce terrain polémique. En revanche, je voudrais préciser que, pour leur part, les socialistes ne considèrent pas les nationalisations proposées comme une fin en soi, réglant le problème du chômage par la création d'emplois en nombre suffisant dans ces groupes et entreprises.

Les nationalisations, je le répète, sont un moyen nécessaire pour soutenir la nouvelle politique de l'emploi et du développement social. Il faut que, sur ce point, les choses soient claires dans tous les esprits.

Les nationalisations porteraient atteinte, dit-on encore, aux droits et libertés des travailleurs. Cela est une singulière analyse.

Les salariés participeront demain à trois types d'intervention dans l'entreprise : la gestion au sein des conseils d'administration, le contrôle au sein des comités d'entreprise et la négociation au travers de leurs organisations syndicales.

Il est bien entendu des plus sains pour l'objectivité, l'indépendance et l'autonomie de la représentation salariale que les mêmes agents ne se retrouvent pas en position de responsabilité dans ces trois structures, et cela explique, en effet, certaines incompatibilités annoncées.

Je sais que cela peut troubler quelques esprits dès lors que, par le passé, on a été habitué à ces concentrations du pouvoir dans et sur les entreprises entre les mains d'une poignée d'hommes.

Telle n'est pas notre conception. Nous avons un autre sens de la démocratie dans l'entreprise.

Il est heureux que les responsabilités soient partagées par le plus grand nombre. C'est ainsi par cette voie que les salariés arriveront à la connaissance, puis à la maîtrise de leur entreprise pour le meilleur comme pour le pire.

Le secteur public peut et doit, en effet, servir de modèle, d'exemple de développement des droits sociaux.

Les nouvelles avancées sociales contractuellement élaborées, la démocratie à l'intérieur de l'entreprise serviront de moteur à la croissance sociale générale dans le pays.

Pour se convaincre du rôle de précurseur que les entreprises publiques peuvent jouer dans le domaine social, il n'est qu'à regarder avec objectivité l'exemple de Renault.

Depuis sa nationalisation en 1945, l'entreprise a bien souvent joué un rôle pilote dans le domaine social et les premiers « accords Renault » signés en septembre 1955 ont marqué une date importante à cet égard. Imités dans de nombreux secteurs de l'industrie, ils ont inauguré la politique de concertation.

Ces premiers accords portaient pour l'essentiel sur les points suivants : l'extension des congés payés à trois semaines, le paiement de tous les jours fériés, la création d'un régime de retraite complémentaire, l'indemnisation des absences pour maladie à partir du huitième jour et pendant deux mois, l'augmentation annuelle des salaires de 4 p. 100, la codification de certains avantages — primes, allocations-décès.

Les trois semaines de congés payés, après avoir été octroyées chez Renault, devaient être étendues à l'ensemble des travailleurs du pays, par voie législative, quelques mois après. De même le régime de retraite complémentaire des salariés allait, à son tour, peu à peu se généraliser. En contrepartie de ces avantages, la direction obtenait l'assurance que le recours à la grève ne serait utilisé qu'une fois les possibilités de conciliation épuisées.

Les accords qui ont suivi ceux de 1955 témoignent de cet esprit d'innovation sociale. Il s'agit du fonds de garantie de ressources créé en 1958, de la mensualisation du personnel ayant trente ans d'ancienneté en 1958, de la quatrième semaine de congés payés en 1962, de la mensualisation de l'ensemble du personnel en 1974, de nouvelles réductions de temps de travail en 1975 et 1976, ou encore de la possibilité de travail à mi-temps pour les mères de famille en 1979.

En juin 1980, les accords Renault d'entreprise ont donné lieu à quarante-cinq mesures sociales nouvelles étendues à l'ensemble des travailleurs. Pourtant, sur le plan des salaires, Renault vient aussi en tête du peloton des grandes entreprises avec un salaire moyen brut de 4 480 francs pour un O.S. Ce chiffre est à comparer avec le salaire ouvrier moyen qui, en 1980, était de 3 500 francs par mois. Le salaire moyen de l'entreprise nationalisée est devenu supérieur de 17 p. 100 au salaire moyen chez Peugeot.

Reconnaissons que, pendant ce temps, notre entreprise nationalisée connaît sur le plan intérieur et extérieur des résultats économiques particulièrement performants et qui font l'honneur de la France.

Le statut d'entreprise nationale n'est sans doute pas étranger au dynamisme social dont Renault a fait preuve depuis plus de vingt-cinq ans, et qui pourrait être demain celui du secteur public étendu.

M. Louis Perrein. Très bien !

M. René Regnault. Curieux votre discours, monsieur Chérioux, sur la défense des travailleurs, encore qu'il convienne de souligner qu'il s'agit de certains plutôt que d'autres et qu'en particulier vous avez manifestement laissé poindre une sympathie évidente pour ceux-là qui, jusqu'à ces jours derniers, renonçaient à toute organisation collective de défense de leurs intérêts.

Les travailleurs ne connaissent pas leur futur statut ; leurs garanties, disiez-vous ?

Attendez quelque peu et observez que chaque entreprise arrêtera contractuellement par exemple sa politique sociale, comme j'ai pu le rappeler précédemment. Je ne puis préjuger les résultats qui seront acquis. Toutefois, je ne doute pas que l'on n'arrive, au moins, au maintien des avantages acquis, à la préservation des conventions collectives.

La restructuration entraînerait des sur-emplois, disiez-vous ? Oublierions-nous que des dispositions, telles que la redistribution du travail par réduction d'horaire, font l'objet d'une forte recommandation du Gouvernement ? Alors peut-être ici ira-t-on plus vite qu'ailleurs, mais, encore une fois, cela se négociera librement, et de façon autonome, au sein de chaque entreprise.

Enfin, de nombreuses réponses pourront être apportées par la loi future sur l'organisation et la démocratisation du secteur public, loi dont je souhaite vivement qu'elle nous soit soumise dans les meilleurs délais, notamment bien avant le délai de deux ans prévu aux articles 8 et 20 du projet de loi.

Ensemble, au sein du Parlement, nous pourrions en discuter et veiller à ce qu'il réponde aux légitimes préoccupations.

M. Louis Perrein. Alors on verra.

M. René Regnault. « Le choix de leurs représentants par les personnels représenterait de réels dangers », ajoutiez-vous encore, « car ils prendront la majorité absolue dans les conseils d'administration ». Nous voulons nationaliser, c'est-à-dire gérer de façon tripartite. C'est vrai pour l'Etat — et il donne l'exemple — ce sera vrai aussi pour le collège des salariés.

M. Jean Chérioux, rapporteur. Monsieur Regnault, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Regnault. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Chérioux, rapporteur. Mon cher collègue, étiez-vous présent à la commission lorsque nous avons entendu les organisations syndicales ? Dans l'affirmative, je crois que vous aurez entendu comme moi que certaines organisations syndicales particulièrement importantes souhaitaient qu'une redistribution des responsabilités au sein des conseils d'administration intervienne à l'occasion de la loi de démocratisation. On a parlé, effectivement, de donner éventuellement une majorité aux représentants du personnel au sein des conseils d'administration ; cela, vous l'avez entendu comme moi.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Regnault.

M. René Regnault. Je redis à M. Chérioux que ce que nous voulons, ce que veulent les socialistes, ce que veut le Gouvernement, c'est nationaliser. Et par définition, nationaliser ce n'est pas permettre à l'une des parties de monopoliser le pouvoir à son seul bénéfice, c'est partager le pouvoir entre les trois parties. Et je dis que ce qui est vrai pour l'Etat — il en donne l'exemple — sera vrai également pour le collège « salariés ». C'est aussi une réponse, y compris à ceux qui appartiennent à d'autres organisations ou à ceux que nous avons auditionnés qui pourraient avoir effectivement la prétention, ou l'ambition, d'en demander davantage.

M. Louis Perrein. Très bien !

M. René Regnault. Ma réponse vaut, je pense, pour la question qui était ainsi posée.

Par ailleurs, vous avez exprimé la crainte de voir les salariés débattre entre eux pour éclairer leurs choix, ce qui serait grave, à l'occasion des consultations préalables aux désignations du collège « salariés ».

Il est vrai qu'au long de notre histoire, il a fallu se battre longtemps pour généraliser le droit de vote aux hommes d'abord, aux femmes ensuite, et ici seulement en 1946.

M. Jean Chérioux, rapporteur. Je vous rappelle que c'est le général de Gaulle qui a donné le droit de vote aux femmes.

M. René Regnault. Comme je vous rappellerai, monsieur Chérioux, que c'est le général de Gaulle qui a nationalisé en 1946 ! (Très bien ! Très bien ! sur les travées socialistes.)

Oui, nous sommes favorables au développement de la démocratie dans la cité, mais aussi à celui de la démocratie dans l'entreprise. Il faudra d'ailleurs, ici, reconnaître le droit à la formation et à la préparation des travailleurs pour l'exercice de leurs responsabilités.

« Ce sera la politisation ! », ajoutiez-vous. Ah ! comme je l'attendais, cette remarque qui, en fait, masque à peine le refus du patron, du dirigeant, de reconnaître au salarié le droit de s'intéresser non seulement à la vie de l'entreprise, à sa

politique, à ses orientations, mais aussi à ce qui conditionne immédiatement ses conditions de travail et le progrès social qu'il est légitimement en droit d'attendre. Cela nous éloigne de la conception trop longtemps répandue selon laquelle les salariés se devaient de se montrer dociles et disponibles aux fins d'assumer exclusivement les tâches assignées au sein de l'appareil de production.

Les travailleurs sont des gens capables de lucidité, de rigueur et de compréhension pour peu qu'on veuille bien leur faire confiance et leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités. Certes, c'est un changement, et un changement de société aussi, et je souhaite pour ma part que le Gouvernement, comme il en a reçu le mandat du peuple, nous soumette ces dispositions qui permettront d'accéder à la démocratie économique, le secteur public étendu servant de miroir.

Je crains d'ailleurs que l'actionnariat salarié, dont on a essayé de provoquer — sans grand succès, il faut bien l'avouer — le soulèvement contre le projet de loi dont, pour notre part, nous voulons débattre, n'ait surtout, pour une large part, été un moyen de mieux contenir les agents des entreprises à qui l'on a fait croire qu'ils étaient directement liés au devenir de celle-ci, sans pourtant disposer...

M. Louis Perrein. Monsieur Regnault, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Regnault. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Perrein, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Perrein. Je voudrais vous faire remarquer, mon cher collègue, que si les salariés ont été réticents lorsqu'il s'est agi de les intéresser à l'actionnariat, c'était, en vérité, parce que cet actionnariat n'était pas la participation. Je ne ferai pas l'injure à M. Chérioux, qui est un fervent défenseur de la participation dans l'entreprise, de dire que l'actionnariat était la participation ; en fait, c'en était tout le contraire, alors que le projet de loi qui nous est présenté met les salariés réellement en mesure de participer à la vie de l'entreprise. Cela, il convient d'y insister, c'est vraiment intéresser le salarié citoyen à la vie de l'entreprise.

Tout à l'heure, on a entendu, dans cette enceinte, un orateur s'étonner qu'il y ait eu des grèves chez Renault car, disait-il, c'est dans cette entreprise que les salariés sont le mieux traités. Eh bien ! justement, c'est parce que nous ne voulons pas faire du collectivisme, parce que nous voulons vraiment instaurer un régime libéral, un régime non étatisé, que nous préconisons la gestion tripartite des entreprises nationalisées, c'est-à-dire l'instauration d'une véritable responsabilité des travailleurs dans la gestion. Voilà l'exacte vérité qu'il fallait bien souligner ici.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Regnault.

M. René Regnault. Je disais que les travailleurs ne pouvaient pas, parce qu'ils bénéficiaient de quelques strapontins au sein des conseils d'administration, considérer qu'ils avaient réellement accédé au partage du pouvoir dans l'entreprise et qu'au contraire ils avaient vu là un moyen de les impliquer dans une politique sur laquelle ils n'avaient en réalité aucune prise.

Nous avons d'ailleurs tous présentes à l'esprit les réactions des travailleurs lors du vote de la fausse loi de socialisation que fut la loi sur l'intéressement et qui gela pendant cinq années une fraction de la plus-value directement produite par les personnels.

Quant à l'indemnisation même, si — comme l'a reconnu M. le ministre de l'économie et des finances — elle n'est pas pleinement satisfaisante, reconnaissons, comme beaucoup de voix autorisées nous l'ont dit devant la commission spéciale, que le système multicritères est cependant le moins mauvais.

M. Louis Perrein. M. Tricot, par exemple, nous l'a déclaré.

M. René Regnault. N'est-il pas donné d'observer qu'après un « apeurement » sans doute orchestré qui a conduit les petits porteurs à vendre, les cours ont ensuite repris après que certains aient gonflé volontairement leur portefeuille à la veille de l'indemnisation ? Preuve qu'elle n'est pas si mauvaise.

M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission spéciale. Monsieur Regnault, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Regnault. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je vous remercie, monsieur Regnault, de m'autoriser à vous interrompre. Si je me suis permis de le faire, c'est parce que c'est la seconde fois que

j'entends dire ce que vous venez d'exprimer. La première fois, c'était d'ailleurs par notre collègue M. Perrein, si ma mémoire est bonne.

M. Louis Perrein. Elle est effectivement très bonne.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Voici ce que je voudrais préciser. Si, tout récemment, on a vu remonter les cours de bourse des sociétés nationalisables, c'est précisément — renseignez-vous à la Bourse — parce qu'il est apparu clairement que la loi ne pourrait pas ne pas être revue maintenant ou plus tard, bon gré, mal gré... (*Mouvements divers sur les travées socialistes.*)

Permettez, mes chers collègues ! C'est tellement vrai que vendredi soir une dépêche de l'Agence française de presse indiquait que la rumeur courait que « le Gouvernement, prévoyant la suite...

M. Louis Perrein. Fausse rumeur !

M. Etienne Dailly, rapporteur. Je vous en prie, laissez-moi continuer ; personnellement je ne vous ai pas interrompu.

Que le Gouvernement, disais-je, allait se réunir en comité interministériel pour revoir ce problème et, notamment, prévoir une indemnisation qui prenne en compte les actifs consolidés. »

M. Le Garrec, qui est alors allé aux nouvelles, a démenti cette dépêche, il s'en souvient fort bien. C'est bien la preuve que si, vendredi soir, les cours de bourse étaient déjà à ce niveau majoré, les boursiers croyaient à ce que je viens de vous dire — ils n'avaient pas encore entendu le démenti de M. Le Garrec — ils spéculaient, car c'est de la spéculation, sur cet espoir, car il est bien évident que l'indemnisation, contrairement à ce que vous dites, est actuellement très sensiblement inférieure — tous les travaux de la commission spéciale l'ont prouvé — à la valeur réelle des titres.

M. Bernard Parmentier. Et les dividendes ?

M. Félix Ciccolini. Mais non ! Mais non !

M. Etienne Dailly, rapporteur. Mais si, mais si et c'est dans cet espoir que les cours montent un peu, et pour être complet, monsieur Parmentier, dans l'espoir que le dividende de 1981, actuellement confisqué sans la moindre raison, sera finalement payé.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Regnault.

M. René Regnault. Vous avez fait vos calculs, et je vous invite d'ailleurs à les tenir à jour, car ils risquent d'évoluer souvent. Mais finalement, monsieur Dailly, mon propos s'en trouve plus justifié...

M. Etienne Dailly, rapporteur. Tant mieux !

M. René Regnault. ...car, finalement, cela m'explique bien qu'au travers d'une série d'arguments auxquels nous sommes habitués, auxquels le pays a été très habitué, on a essayé d'ensemencer, de généraliser des peurs qui ont amené, effectivement, certains petits porteurs à se dessaisir de leurs actions. Mais elles n'ont pas été perdues pour tout le monde.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très juste !

M. René Regnault. Je dis que ceux qui ont concentré entre leurs mains un bon paquet de titres risquent effectivement d'être les bénéficiaires de l'indemnisation correcte qu'aura présentée l'Etat. C'est ce qui me permet d'affirmer, et de réaffirmer, que, finalement, l'indemnisation n'est pas si mauvaise. Sans cela, on n'aurait pas cherché à se procurer un peu plus d'actions.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Décidément, j'ai dû mal m'exprimer. Vous n'avez rien compris.

M. René Regnault. Une fois encore, la peur a été utilisée — et vous venez d'en faire à nouveau la démonstration — comme moyen de gouvernement dans les entreprises concernées. Nous avons entendu des voix ici même, il y a peu de temps, s'inscrire dans ce type d'action malgré les démentis du Gouvernement. Et qui peut représenter l'autorité du pays si ce n'est le Gouvernement ou son représentant ? Il est pourtant de récentes leçons données par notre peuple qui devraient inciter à un peu plus de modestie et de discernement à l'égard de cette stratégie de l'apeurement.

Enfin, on a mis l'accent sur la non-représentation de l'encadrement. On nous l'a rappelé plusieurs fois, il y a encore quelques instants. Le texte du projet, que je me suis permis de relire, n'a jamais dit cela. En fait, tout cadre peut se retrouver dans la confédération ou le syndicat de son choix.

M. Jean Chérioux, rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. René Regnault. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Chérioux, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Chérioux, rapporteur. Ne partez pas dans cette voie, monsieur Regnault. Systématiquement, vous déformez tout ce qui est dit ou écrit. Je n'ai jamais dit que le problème de l'encadrement n'était pas posé. J'ai fait remarquer qu'il n'y était pas prévu, au sein de ces conseils d'administration, une représentation spécifique des cadres et de l'encadrement et qu'il ne leur était pas réservé un ou deux postes. C'est tout ce que j'ai dit. Je vous en prie, ne déformez pas tout !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Regnault.

M. René Regnault. Sans doute eût-il fallu, pour vous donner satisfaction, que, dans le texte, il y eût nominativement le nom des personnes physiques...

M. Jean Chérioux, rapporteur. Allons ! Allons !...

M. René Regnault. ... cela aurait été plus clair.

Je dis, pour ma part, que tout cadre peut se retrouver dans la confédération ou le syndicat de son choix et, par la représentation de celui-ci, siéger au sein du conseil d'administration.

J'avoue, toutefois, la crainte qui fut la mienne lorsqu'il fut prévu des conseils d'administration de douze membres. Cette composition allait écarter les syndicats les plus faibles, les syndicats minoritaires. A quinze membres, mon inquiétude s'est largement dissipée, monsieur le secrétaire d'Etat. Toutefois, je reste attentif à ce que la représentation soit correcte, sans que les minorités soient négligées et aussi sans qu'il soit spécifiquement dit que telle ou telle confédération doit être représentée. C'est le jeu même des syndicats et des organisations syndicales qui doit jouer et conduire à la désignation des représentants des différents salariés.

En conclusion, je considère, avec le groupe socialiste, que votre projet de loi est bon, qu'il est conforme aux engagements du Président de la République et à ceux du Gouvernement dans sa déclaration devant le Parlement en juillet dernier.

Le pouvoir politique doit s'affirmer comme l'ont voulu les Français au printemps dernier.

La loi de décentralisation va développer la démocratie politique au travers des collectivités territoriales restaurées.

La loi de nationalisation va donner aux pouvoirs publics les moyens de soutenir les nouvelles orientations de notre développement économique afin de juguler le chômage, relever notre taux de croissance et promouvoir une autre politique sociale.

La planification réhabilitée et démocratiquement élaborée prendra en compte les réformes conjoncturelles et structurelles dans le plan intérimaire d'abord et dans le plan quinquennal ensuite.

Voilà trois réformes qui permettront au Gouvernement de sortir la France de la crise qui la secoue, de lui redonner son autorité, bref de répondre à l'espérance qu'ont mise en ses nouveaux dirigeants les électrices et les électeurs de mai et juin dernier. Pour réussir, il en faut les moyens : nous aiderons le pays et ses responsables à se les donner.

Nous comprenons votre démarche, monsieur le secrétaire d'Etat ; nous comprenons aussi que ce changement de société ne convienne pas à la majorité de cette assemblée, devenue minorité dans le pays.

Les socialistes, quant à eux, soutiendront ce projet sans réserve en regrettant que la majorité du Sénat, comme si elle en craignait la discussion, se réfugie derrière un débat de procédure. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Wirth.

M. Frédéric Wirth. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le rapporteur de la commission spéciale du Sénat pour les aspects économiques et financiers du projet de loi de nationalisation consacre un important chapitre de son excellent rapport à l'érosion de la position internationale de la France, effet prévisible du passage au secteur public des cinq groupes industriels, des trente-six banques privées et des deux compagnies financières visés par le projet.

Il rend compte, ce faisant, des graves préoccupations maintes fois exprimées par les nombreuses personnalités entendues par la commission spéciale, qui représentent toutes les professions et organisations concernées. Par ailleurs, parmi les intervenants qui m'ont précédé à cette tribune, plusieurs ont, à leur tour, insisté sur cet aspect si important du projet gouvernemental.

On pourrait penser, dès lors, que l'information de la Haute Assemblée quant aux implications internationales prévisibles du projet de loi est suffisamment assurée. A mon sens, il manquera cependant au Sénat un élément d'appréciation non néglig-

nable tant qu'il ne saura pas comment cette initiative du Gouvernement est réellement perçue hors de nos frontières par les milieux les plus directement touchés, c'est-à-dire, d'abord, par nos compatriotes qui assument à l'étranger la responsabilité des filiales et établissements relevant de groupes ou firmes françaises nationalisables ; ensuite, par leurs collaborateurs, français ou non français, cadres et salariés, sans lesquels ces établissements ne peuvent fonctionner ; par leurs partenaires industriels et commerciaux aussi, nationaux des pays d'implantation respectifs, qui représentent notre clientèle internationale, le véritable fonds de commerce extérieur de la France.

Ces personnes, qui résident au-delà de nos frontières, notre commission spéciale, pour des raisons évidentes, n'a pu les entendre. Représentant, au sein de notre assemblée, ces Français expatriés et résidant parmi eux, je suis donc allé les écouter sur le terrain. J'ai ainsi rendu visite, ces dernières semaines, à quelques-uns des plus représentatifs parmi les milliers d'hommes qui animent quotidiennement à l'étranger des structures industrielles, commerciales ou bancaires dépendant de firmes métropolitaines aujourd'hui nationalisables. Des entretiens que j'ai eus avec eux à l'étranger proche, tant dans des pays de la Communauté que dans d'autres, j'ai tiré quelques réflexions dont je souhaite faire part au Sénat.

Ces constatations, que je présenterai en toute objectivité et sans esprit partisan, ne sont, de par leur nature, pas quantifiables ; elles portent sur des analyses, des appréciations parfois subjectives de la situation, mais il n'est pas question ici de décrire des états d'âme : la sévère compétition économique internationale ne laisse aucune place pour le rêve, fût-il généreux, et les hommes que j'ai rencontrés sont des hommes lucides.

Je parlerai brièvement du secteur industriel d'abord, du secteur bancaire ensuite et terminerai par quelques constatations sur les réactions de notre clientèle étrangère au projet de nationalisation.

J'ai d'abord vu des hommes de l'industrie, des producteurs de biens. Comment ressentent-ils les intentions du Gouvernement à l'égard des entreprises dont ils assurent la marche ? Dans leur grande majorité, ils sont désorientés. Certes, ils connaissent les promesses électorales du candidat François Mitterrand, mais ils n'imaginaient pas qu'ils seraient confrontés si vite et si brutalement au problème fondamental des nationalisations. Aussi, au fur et à mesure que progressait et prenait forme le projet gouvernemental, leur réaction a d'abord été un étonnement douloureux, puis une grande amertume et, aujourd'hui, un évident découragement. Il faut bien voir, en effet, que les cinq grands groupes industriels nationalisables sont largement implantés à l'étranger et sous des formes diverses

Dans la Communauté économique européenne, Pechiney-Ugine-Kuhlmann est installé de longue date en République fédérale d'Allemagne. Thomson-Brandt y déploie un réseau de filiales, en particulier dans l'électronique grand public — Saba, Nordmende — et l'électronique professionnelle. Saint-Gobain, de son côté, est largement et anciennement présent en Belgique, en Italie et en République fédérale d'Allemagne. Très performant, bien diversifié, parfaitement compétitif, ce groupe a réalisé en République fédérale d'Allemagne en 1980 des résultats dont le total, supposé consolidé dans le pays même, atteint 18 p. 100 de son chiffre d'affaires global, soit près d'un cinquième

Or, les succursales de Thomson-Brandt et de Saint-Gobain, par exemple, notamment en R. F. A., possèdent généralement le statut de sociétés de droit allemand. Certaines comportent des participations allemandes à leur capital social. Leurs actifs sont situés hors du territoire national, dont les frontières délimitent le champ d'application de la loi française.

Il n'est pas surprenant que, devant l'imbricatio juridico-administratif qu'implique le passage au secteur public de 100 p. 100 du capital de leur maison mère métropolitaine, les cadres et collaborateurs de Saint-Gobain ou de Thomson-Brandt à l'étranger soient désarçonnés. Ils perçoivent, sans en maîtriser les éléments, l'énorme et délicat contentieux international qui peut naître de cette nationalisation : comment vont réagir les gouvernements et les services publics des pays d'accueil ? Comment se comporteront les détenteurs étrangers de parts de capital ? Y aura-t-il aliénation de succursales, ainsi que le permet l'article 4 du projet de loi ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, destinées à rester encore sans réponse pendant une longue période, causent un trouble profond et un surcroît de souci chez ces hommes dont l'engagement quotidien, dans une compétition sévère en pays étranger, requiert, même en temps normal, toute leur énergie et qui se verront chargés de responsabilités supplémentaires importantes du fait de décisions gouvernementales dans lesquelles ils ne discernent pas la moindre utilité.

De plus ils craignent que, la nationalisation passée dans les faits, les stratégies industrielles de leurs groupes ne subissent de profondes modifications, voire de sérieux à-coups en raison de priorités nouvelles qui seront fixées par l'Etat, actionnaire unique, et dont la finalité — par exemple le maintien systématique de l'emploi dans tel secteur industriel menacé dans l'hexagone — pourra se trouver en totale opposition avec des actions industrielles engagées de longue date par telle ou telle filiale à l'étranger et qui devront être stoppées ou ralenties au mépris de toute saine gestion et de tout souci d'efficacité.

D'où, chez eux, ce sentiment de frustration, cette absence de sécurité qui marque les esprits. Il s'y ajoute la crainte pour l'avenir personnel et familial, liée aux perspectives de restructuration et de mise en place d'équipes dirigeantes nouvelles, opérations qui entraînent généralement des licenciements et des remaniements d'effectifs. Beaucoup de ces hommes m'ont dit : « A quoi bon ? Dans six mois je ne serai plus ici. » Dans un tel climat, les collaborateurs d'une entreprise, surtout en milieu étranger, souvent contraignant, sont de moins en moins motivés ; la tendance est à « baisser les bras », ce qui rend particulièrement dangereuse pour nos établissements la période transitoire dans laquelle nous nous trouvons et qui se prolongera encore un certain temps. La concurrence est, en effet, vigilante et prompt à occuper le terrain que nous aurions abandonné.

De nombreux responsables d'entreprises nationalisables à l'étranger estiment qu'ils perdront ainsi la plus grande partie de leurs cadres, tant français qu'étrangers, qui, devant un avenir compliqué et incertain, préféreront se reclasser ailleurs, souvent dans une firme concurrente, qui sera fort satisfaite à la fois de nous causer un dommage et de récupérer des éléments de qualité, dont nous aurons assuré une formation longue et coûteuse et qui seront perdus pour notre pays.

Le passage au secteur public de leur maison mère va donc constituer, pour beaucoup de nos entreprises à l'étranger, un lourd handicap. Il aura des effets néfastes sur leurs performances de productivité et de compétitivité. Ces entreprises perdront à coup sûr des clients et des parts de marché durant la période transitoire ; ces pertes seront difficiles à compenser par la suite, surtout si les dirigeants responsables sont changés et qu'ainsi les nouveaux venus aient à renouer tout le réseau complexe de relations personnelles, à base d'estime et de confiance, sans lequel il n'est point de réussite durable dans les affaires internationales.

J'en viens au secteur bancaire français à l'étranger. Avant de relater ici l'analyse, lucide, que nos cadres bancaires font de la situation, je voudrais brièvement rappeler quelques faits.

Notre système bancaire international, comptant 697 établissements dans 96 pays, est le second en importance dans le monde.

Il n'existe pratiquement pas de pays étranger dans lequel un exportateur français, arrivant pour s'y implanter, ne puisse trouver une banque française sur laquelle s'appuyer. Ce support logistique revêt une importance essentielle pour notre commerce extérieur.

Ce réseau de banques est efficace, performant et réalise des bénéfices qui, tout à la fois, confortent les bilans des maisons mères et constituent un apport en invisibles à notre balance des paiements, apport qui — je le rappelle — a atteint près de 10 milliards de francs en 1980.

Certaines de ces banques sont des filiales ou succursales des trois banques nationales anciennes — la Banque nationale de Paris, la Société générale, le Crédit lyonnais. Jusqu'à présent, cette particularité n'a guère constitué un handicap pour elles, car l'appartenance au secteur public des trois banques nationales anciennes s'était, au cours des trente-cinq années écoulées, fortement estompée aux yeux de la clientèle étrangère. Elles étaient, en effet, gérées comme des entreprises privées et d'ailleurs contraintes d'agir ainsi en raison même de l'existence, jusqu'à maintenant, d'un secteur bancaire privé dynamique et efficace.

Comment, dans ces conditions, réagissent les personnels et les responsables de ces établissements bancaires français à l'étranger face aux dispositions et aux conséquences prévisibles du projet de nationalisation ?

Ils sont, dans l'ensemble, dans le même état d'esprit de découragement et de lassitude que leurs collègues des groupes industriels. Leur attitude est, cependant, peut-être encore plus négative, car l'activité bancaire est, à l'étranger, précaire, à tout moment révoquée et plus exposée aux retournements de faveur de la clientèle et aux effets d'éventuels durcissements des contrôles administratifs auxquels elle est soumise.

Les banquiers français à l'étranger redoutent la bureaucratiation, probable, de la gestion de leurs centrales métropolitaines, facteur de lourdeur et d'ankylose, inconciliable avec la souplesse et la rapidité d'adaptation qu'exige leur action sur le terrain.

Ils craignent également les effets de la planification, qui, à leur avis, s'instaurera et qui leur enlèvera jusqu'à la possibilité d'apprécier sur place l'ampleur réelle du risque inhérent à telle opération de crédit envisagée.

Ils voient, enfin, le danger des restructurations, regroupements et fusions d'établissements bancaires, la nationalisation une fois accomplie.

Dans le tourbillon ainsi déclenché, qui leur paraît d'autant plus redoutable qu'ils n'en connaissent ni les modalités ni les fins, ils sont désorientés et perdent leur motivation.

Par ailleurs, l'article 16, tel qu'il nous est proposé, projette devant leurs yeux de sombres perspectives d'opération d'aliénation d'actifs, de filiales, d'agences, dans lesquelles ils voient sombrer les positions acquises et leur propre avenir. C'est la raison pour laquelle, à l'instar des responsables des groupes industriels, les dirigeants de notre réseau bancaire à l'étranger estiment qu'ils perdront la majeure partie de leur personnel — surtout cadres, tant français qu'étrangers, ceux-ci étant, d'une manière générale, particulièrement attachés à un système bancaire de type libéral.

Ces cadres, dont beaucoup sont issus d'une promotion interne faite avec intelligence et continuité, ne sont pas remplaçables au pied levé.

On voit ainsi que ce système d'irrigation bancaire de notre implantation économique internationale va se dégrader, devenir moins entreprenant, moins performant et, à la limite, disparaître par pans entiers.

N'est-ce pas là un grave dommage causé à notre économie, dont ne pourront que se réjouir nos compétiteurs ?

Je voudrais pour terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que je l'avais annoncé, évoquer les opinions que j'ai pu recueillir, sur le projet de nationalisation, auprès des ressortissants des pays d'accueil de nos entreprises et de nos banques. Ces étrangers sont, je le rappelle, les partenaires commerciaux et industriels de ces établissements, c'est-à-dire leurs clients, les clients de la France à l'étranger. C'est cette qualité qui nous impose de prendre très soigneusement en compte l'attitude qui sera la leur lorsqu'ils auront affaire à des structures, non plus animées par une démarche libérale et conforme aux lois de marché, mais télécommandées — ils le penseront — par de lointaines et anonymes bureaucraties d'Etat.

Beaucoup d'entre eux m'ont, avec une réserve courtoise, fait part du sentiment d'effarement que suscite en eux la décision, archaïque et absurde à leurs yeux, de notre Gouvernement.

Songéons un instant aux cinquante entreprises allemandes se situant dans la liste des cent premières d'Allemagne qui sont clientes — certaines depuis plus d'un demi-siècle — du réseau étranger d'une des banques privées nationalisables, je veux parler de la Société générale alsacienne de banque.

Ne doit-on pas craindre que cette clientèle si importante ne retire sa confiance à cette banque, lui causant ainsi une grave perte de substance ?

La clientèle internationale a une réaction de défiance à l'égard de structures bancaires qui vont se trouver sous le contrôle de l'Etat français et qui, de ce fait, ne présenteront plus, à ses yeux, les garanties de souplesse, de rapidité de réaction, de service sur mesure, enfin, de discrétion et de « confidentialité », qu'elle estime indispensables.

Ce mouvement est déjà perceptible. Des fermetures de comptes sont déjà intervenues. Il ne fait pas de doute qu'elles iront en s'amplifiant ; il est des établissements qui ont subi la fermeture de plus du tiers des comptes qu'ils détenaient, ce qui signifie une réduction majeure de leur masse de manœuvre en raison du jeu contraignant du ratio des liquidités obligatoires.

Ce phénomène est très grave car il est de nature à entraîner, s'amplifiant ; il est des établissements qui ont subi la fermeture de filiales qui seront autant de bastions perdus pour notre position internationale.

Le tableau que j'ai tenté de brosser, qui n'est pas le fruit d'analyses théoriques mais le reflet d'observations faites *in situ*, sur le terrain, se résume en deux propositions :

— découragement, désenchantement, démotivation chez beaucoup d'agents actifs de notre présence à l'étranger ;

— désengagement, déjà commencé et sans doute appelé à s'accroître, chez nos clients et partenaires étrangers.

C'est là un constat sombre, qui pourrait bien se transformer en constat d'échec. Il montre bien, je crois, que les craintes formulées par notre rapporteur et par certains orateurs quant à l'érosion de notre position internationale, sont loin d'être dénuées de fondement.

M. Camille Vallin. Ce ne sont pourtant pas des agents de l'étranger.

M. Frédéric Wirth. Ce constat prend, au surplus, une singulière résonance lorsqu'on le place dans le contexte de la déclaration qui figure au compte rendu analytique des débats de l'Assemblée nationale, deuxième séance du mercredi 18 novembre 1981, page 33, dont vous me permettrez de citer quelques extraits, la valeur de la source étant au-dessus de tout soupçon. Je lis, en effet, à la page 33 : M. Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur : « Ce qui est plus préoccupant, c'est que sa structure » — celle de notre commerce extérieur — « reflète les faiblesses de nos capacités de développement. En effet, notre commerce avec les autres pays industrialisés va de plus en plus mal ! Nous importons du Japon, des Etats-Unis et d'Allemagne de l'Ouest des biens de production et de consommation dont la fabrication dans notre pays serait créatrice d'emplois.

« Pour une large part, notre commerce repose sur de grands contrats signés avec des pays fragiles : le Nigeria, l'Egypte et le Brésil n'apparaissent pas comme « bétonnés » contre les difficultés financières.

« Pour les biens de consommation, nous nous effondrons progressivement dans les domaines du textile, des jouets, de l'électronique grand public et des meubles.

« Quant à la pénétration croissante de notre marché, tout le monde en a parlé. En 1980, elle a été pour 28,4 p. 100 pour l'industrie contre 22 p. 100 en 1973. »

Je veux arrêter ici cette citation pour constater que, face à cet état préoccupant de nos échanges extérieurs, décrit avec un certain courage par le ministre responsable, le premier devoir du Gouvernement consiste à préserver à tout prix les positions internationales acquises, afin de les développer à l'avenir autant que faire se peut.

Au lieu de cela, nous le voyons s'attacher à des mesures qui génèrent une dégradation croissante de ces positions. Car nos agents économiques à l'étranger, leurs partenaires et clients internationaux ne croient pas à l'opportunité ni à la rationalité des mesures que vous proposez et qui ne répondent à aucune nécessité économique véritable.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous suivons tous, avec attention, les déplacements et voyages que M. le Premier ministre entreprend ces derniers temps à travers l'hexagone et au cours desquels il fait une cour assidue, et non sans talent, aux partenaires économiques afin qu'ils lui accordent leur confiance sans laquelle le redressement n'est pas possible.

Force nous est de constater — avec regret d'ailleurs, car nous ne sommes pas partisans de la politique du pire — que la captation de cette confiance, à l'intérieur de notre pays, n'est pas chose aisée. La confiance doit d'abord se mériter.

Pour ce qui est de l'étranger, nos interlocuteurs internationaux avaient confiance dans les hommes, dans leur parole, dans l'efficacité du système en place. Cette confiance, vous l'avez désormais perdue. Elle a été brisée par l'effet de toute une série de démarchés et de mesures — dont celle qui nous est proposée aujourd'hui est, certes, l'une des plus néfastes — mesures qu'aucun motif objectif, judicieux, logique et rationnel ne peut justifier.

L'exercice purement dogmatique auquel vous le livrez ainsi sera, nous n'en doutons pas, dommageable pour notre pays.

Dans un environnement économique aujourd'hui mondialisé, nous pouvons craindre que l'absence générale de consensus, que nous avons constaté tout au long de cet exposé, ne conduise la France à tourner peu à peu le dos à la compétition internationale et, à la limite, au système communautaire européen.

Connaissant alors un repli frileux et chagrin sur lui-même, notre pays verra se réduire le niveau de vie de sa population et quittera le peloton de tête des nations industrialisées, dans lequel nous avons la fierté de figurer. Comment pourrions-nous cautionner les prémices d'un tel déclin ? (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. Daniel Hoeffel, président de la commission spéciale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission spéciale.

M. Daniel Hoeffel, président de la commission spéciale. Je voudrais simplement vous demander, monsieur le président, s'il vous paraît possible de mener la discussion générale à son terme avant la suspension, afin de nous permettre de consacrer le début de la séance de l'après-midi à la discussion de la question préalable.

M. le président. Deux orateurs sont encore inscrits dans la discussion générale. Il est douze heures quarante-cinq et nous avons décidé de reprendre à quatorze heures quarante-cinq minutes.

Il serait plus sage de suspendre maintenant la séance et de la reprendre comme prévu.

M. Camille Vallin. J'en ai pour cinq minutes, monsieur le président.

M. le président. Je vous donne la parole monsieur Vallin, à condition que vous respectiez rigoureusement le temps de parole que vous avez annoncé.

M. Camille Vallin. Je trouve qu'il y a quelque indécence de la part du grand patronat et de certains de ses soutiens politiques de la droite à fulminer contre le projet de nationalisation.

C'est sans doute pour faire oublier l'écrasante responsabilité qu'ils portent dans la liquidation de secteurs entiers de notre économie, dans les deux millions de chômeurs qui en est résulté et dans le peu d'empressement qu'ils ont mis — c'est presque un euphémisme — à créer les emplois nouveaux qui sont pourtant possibles et indispensables.

Ils voudraient faire oublier aussi qu'il y a longtemps que le secteur public a fait la preuve de sa supériorité.

En raison du peu de temps qui m'est imparti et que j'entends respecter, je voudrais illustrer mon propos en prenant l'exemple de Rhône-Poulenc.

Voilà un groupe qui a supprimé 20 000 emplois en France entre 1974 et 1979. Son P.-D.G., M. Gandois, qui avait auparavant si bien réussi le démantèlement de la sidérurgie lorraine, avait mis au point avec M. Barre le plan textile. Résultat : Rhône-Poulenc-textile a démantelé ses usines en France et a développé celles en République fédérale d'Allemagne, en Suisse et en Espagne au cours d'un transfert financier et technologique sans précédent.

On nous parle souvent de la concurrence internationale pour justifier la liquidation de notre industrie textile, mais on oublie de dire, par exemple, que les principaux concurrents de Rhône-Poulenc en France sont précisément les filières étrangères de Rhône-Poulenc. Les produits qui étaient fabriqués à Lyon-Vaise sont fabriqués maintenant en Allemagne et les produits que fournissait l'usine Rhône-Poulenc-textile de Vaulx-en-Velin sont fabriqués désormais par sa filiale Viscose-Suisse.

M. Paul Jargot. Très bien !

M. Camille Vallin. En sept ans, la production des textiles a chuté de 35 p. 100 et les effectifs de 52 p. 100. Le taux de pénétration des importations approche les 70 p. 100, engendrant un déficit de la balance commerciale de 3 500 millions de francs entre 1976 et 1980.

En 1977, l'année où Rhône-Poulenc annonçait son plan textile pour la France, sa filiale Rhodia S.A., numéro un pour les textiles chimiques au Brésil, lançait un plan d'investissements de 2 milliards de francs.

Ces quelques éléments montrent le peu de cas que faisaient de l'intérêt national et de l'emploi en France les dirigeants du groupe Rhône-Poulenc.

C'est cette politique que le pays a précisément condamnée en mai et juin derniers. La nationalisation de Rhône-Poulenc, comme celle d'un certain nombre d'autres groupes, que nous aurions d'ailleurs souhaités plus nombreux, est une mesure de salubrité nationale.

M. Raymond Dumont. Très bien !

M. Camille Vallin. Les travailleurs, des ouvriers aux cadres, ont eu une autre attitude, en luttant pour s'opposer au bradage d'entreprises pourtant modernes, comme ceux de Péage-de-Roussillon, qui défendaient la seule usine française fabriquant l'acétate de cellulose, production transférée, en 1978, au Brésil et à Fribourg, en République fédérale d'Allemagne, comme les ingénieurs-chercheurs des ateliers rouennais de construction textile, mettant au point, contre vents et marées, cette innovation technologique qu'est le procédé Novacore avec la machine R.S. 200, ou encore ceux du centre de recherche Rhône-Poulenc Textile de Vénissieux, s'opposant à l'abandon du développement de fibres nouvelles, les polyaramides.

Oui, devant ce gâchis, devant cet abandon de l'intérêt national, la nationalisation de Rhône-Poulenc, comme celle d'autres groupes, est bien une mesure conforme à l'intérêt du pays.

M. Bernard Parmantier. Très bien !

M. Camille Vallin. Elle devrait permettre le redémarrage des usines Rhône-Poulenc Textile de Lyon-Vaise et de Vaulx-en-

Velin, de maintenir et de développer le seul centre de recherche national dans la branche textile chimique, celui de Vénissieux, en liaison avec l'institut textile de France. Elle devrait permettre de développer l'utilisation du procédé Novacore, qui permet de produire un fil de conception révolutionnaire, d'une qualité exceptionnelle, qui ferait faire, au surplus, une économie en matières premières importées — coton et laine — ainsi que des économies d'énergie.

Il devrait en être de même pour la chimie, la pétrochimie, la carbochimie et la biotechnologie. L'institut Mérieux, filiale de Rhône-Poulenc, devrait, par exemple, en liaison avec l'institut Pasteur, constituer un grand pôle de développement de l'industrie du médicament dans notre région.

Ainsi, les nationalisations créent-elles les conditions pour que notre industrie soit résolument tournée vers l'avenir, vers l'innovation technologique, vers une véritable innovation sociale, car elles apporteront aux travailleurs l'amélioration de leurs conditions de travail, de leur formation professionnelle, de leurs salaires; c'est ce qu'ils en attendent naturellement.

Leur présence et un fonctionnement authentiquement démocratique des différentes instances de décisions à tous les échelons constituent en fait la condition fondamentale pour la réussite des nationalisations, qui permettront d'orienter toutes les potentialités des entreprises dans le sens de l'intérêt général et créeront les conditions d'une nouvelle croissance.

M. Paul Jargot. Très bien !

M. Camille Vallin. Dans cette voie, monsieur le secrétaire d'Etat, vous pouvez compter sur l'appui total du groupe communiste. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux, mais nous ne les reprendrons qu'à quinze heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Robert Laucournet.)

PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

EXCUSES

M. le président. MM. Jean-Marie Rausch et Gilbert Baumet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— 5 —

NATIONALISATION

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de nationalisation, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Girod.

M. Paul Girod. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous arrivons à la fin d'un débat qui agit plus qu'on ne le croit l'opinion publique car, comme le disait Georges Mandel dans une formule restée célèbre lancée à l'adresse de ce qui était, à l'époque, la Chambre des députés et qui est maintenant l'Assemblée nationale : « La pire situation est celle dans laquelle se trouvent les citoyens lorsqu'ils ne comprennent pas qu'ils ne comprennent pas. »

A ce niveau, je crois qu'un certain nombre de Français s'interrogent encore sur la raison profonde qui fait que le Gouvernement, reprenant, il est vrai, un certain nombre d'aspects des programmes électoraux et du candidat Président de la République d'avant le 10 mai, ainsi que des partis politiques qui ont remporté la victoire à la fin juin, ait inscrit l'affaire des nationalisations dans son programme. Car, en définitive, ces Français constatent — et je crois que l'on peut facilement constater avec eux — que cette volonté de nationalisation qui va s'exprimer et s'appliquer en France, si la loi est votée,

est à l'inverse de ce qui se fait pratiquement dans le monde entier où la tendance générale est plutôt de desserrer l'emprise de l'Etat sur l'économie qu'à la resserrer.

Cela est aussi visible aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne et même que dans les pays socialistes où, d'année en année, on voit revenir tout doucement et la loi du marché et l'indépendance des entreprises.

Comme d'autres Français, j'ai cherché la raison profonde qui faisait que le Gouvernement s'attachait avec autant de vigueur à cette volonté de nationalisation, et j'ai essayé de trouver des réponses. Nous allons voir ce qu'elles valent.

La première hypothèse serait que cette volonté de nationalisation s'inscrive dans la suite de ce qui s'est déjà fait. A ce niveau sont souvent évoqués les précédents de 1936 et ceux de 1945 et 1947. En 1936, les choses étaient claires : on avait nationalisé l'armement et les transports ferroviaires. En 1945, on a nationalisé, en dehors de certains groupes bancaires, en gros, l'industrie de base et le reste des transports, en tout cas ce qui concernait les transports aériens.

Aujourd'hui, on nous donne toute une série de critères dont aucun n'est absolu, ce qui ne fait que renforcer les interrogations que se posent nombre de compatriotes : le caractère stratégique des entreprises nationalisées, celles qui emploient plus de 100 000 personnes ; les groupes porteurs d'avenir ; les entreprises éventuellement transformables en multinationales.

Aucun de ces critères ne semble être ni tout à fait complet, ni tout à fait logique : en effet, si l'on reprend la ligne de 1936, on devrait nationaliser l'armement. Or, c'est justement la branche que l'on ne nationalise qu'à moitié. Encore pourrait-on, au passage, se rappeler que Dassault est nationalisé pour la seconde fois, ce qui tendrait à prouver qu'un entrepreneur privé, dans l'armement, réussit mieux et plus vite et va plus loin que ne l'ont fait les entreprises nationalisées du même secteur.

Si l'on reprend la ligne de 1945, et c'est logique car il s'agit des mêmes secteurs, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas non plus. En effet, deux des plus grosses entreprises françaises échappent à la nationalisation et les critères pour le reste paraissent curieux. Pourquoi, par exemple, est-il donc d'intérêt public de nationaliser la production des téléviseurs et des machines à laver, alors que les pneumatiques et l'automobile restent en dehors du champ de la nationalisation totale ? Les téléviseurs et les machines à laver seraient-ils plus essentiels que les autres à la vie du pays ?

Je suis donc amené à penser que ce n'est pas la continuation d'un mouvement ancien qui justifie cette volonté affirmée du Gouvernement.

Si ce n'est pas cela, c'est qu'il y a autre chose. Quelle peut être cette autre chose ? Ce pourrait être de s'inscrire dans la volonté du Gouvernement de transformer la pratique de la vie économique. Or, que demande le Gouvernement aux entreprises ? Actuellement, il leur demande au fond quatre choses : lutter contre le chômage en embauchant, investir — et soutenir par là le marché de l'équipement — lutter contre l'inflation, enfin conquérir ou reconquérir les marchés intérieur et extérieur.

En passant sur la vue peut-être un peu puérile d'une économie qui serait comme un train où les locomotives nationalisées traîneraient les wagons privés, on peut, je crois, s'interroger, et c'est peut-être la réponse que nous cherchons à la question de savoir si les nationalisations répondent ou non à ces quatre ambitions que le Gouvernement demande aux entreprises de satisfaire.

L'embauche. Force est de constater qu'aux Charbonnages de France ou à la S. N. C. F. le nombre des emplois a baissé depuis plusieurs années. Ce sont pourtant des entreprises publiques ! Voilà quatre ans, Berliet et Saviem comptaient, à elles deux, 36 000 personnes. Elles ont été réunies en une seule entreprise et qui est publique. Nous en sommes maintenant à 29 500 personnes, et l'on sait que cette entreprise, bien que correctement gérée, connaît quelques difficultés à assurer le plan de charges de cet effectif réduit, encore que, depuis ce matin, il soit question d'un important marché avec l'Algérie ; mais comme nous sommes en courance avec Mercedes, qui est bien implantée, nous verrons bien ce qui se passera.

Renault, même, dont on cite toujours l'exemple comme fer de lance de l'industrie nationalisée, n'a vraiment démarré et égalé les autres entreprises automobiles que du jour où ses dirigeants ont respecté une politique d'embauche voisine de celle de l'industrie privée. Quel meilleur exemple pourrions-nous trouver que celui de l'usine qui va fabriquer la R9, dont on sait qu'elle est encore plus automatisée — et donc encore moins porteuse d'emplois — que les entreprises japonaises concurrentes ?

Comment donc la nationalisation amènera-t-elle une réponse à cette nécessité d'embauche par les entreprises lorsqu'on sait que pour créer des emplois dans l'industrie, le problème n'est pas d'être nationalisé ou non, mais d'avoir quelque chose à vendre à quelqu'un qui veuille bien l'acheter.

A cet égard, nous avons encore entendu ce matin un certain nombre de nos collègues qui ont fait remarquer que l'industrie privée avait laissé partir des pans entiers d'industrie; on nous citait le textile, le bois, la moto, la photo et d'autres encore. Or, il se trouve, bizarrement, qu'à part la branche textile de Rhône-Poulenc, aucun de ces secteurs n'est visé par la nationalisation. Est-ce à dire, par conséquent, que l'on a, d'avance, renoncé à appliquer le remède nationalisateur à des secteurs qui ne créent pas d'emplois ou qui n'embauchent plus depuis longtemps, c'est-à-dire que l'on a renoncé à faire la preuve de l'efficacité de la nationalisation en matière d'embauche? Cela revient à dire que ce n'est pas cela qui constitue le fond de la décision du Gouvernement.

M. Louis Perrein. On ne peut pas socialiser les pertes!

M. Paul Girod. On ne peut pas socialiser les pertes tout simplement parce qu'on n'est pas capable de les éviter. On arrive donc au même résultat que l'industrie privée!

Investir. On dit que les investissements des entreprises privées ont été stagnants depuis 1974, alors que ceux des entreprises publiques avaient augmenté de 90 p. 100. Encore faut-il comparer ce qui est comparable. Lorsque l'on constate que les investissements d'une entreprise publique, dont on fait gloire au secteur public depuis cette épreuve, ont été appliqués à des réalisations d'équipements collectifs et non pas d'équipements productifs face à la concurrence étrangère, équipements collectifs qui s'appliquent à un marché captif, c'est-à-dire à des clients qui ne peuvent pas arbitrer entre entreprises publiques et entreprises privées, on est amené à nuancer le jugement, surtout quand on compare les investissements dans les entreprises publiques s'adressant au marché libre et les investissements des entreprises privées s'adressant au même marché libre.

On arrive à des comparaisons, monsieur le ministre, qui n'aboutissent pas exactement à la même conclusion, d'autant que si l'on reprend les investissements des sociétés publiques, des services publics, on s'aperçoit que certains d'entre eux se traduisent par des déficits que l'on demande ensuite au budget de l'Etat de combler. Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler l'exemple du Concorde, acheté par les entreprises publiques sur investissements publics, et qui « fabrique » du déficit public à longueur de journée!

M. André Méric. Comme depuis que l'on accorde des subventions à l'industrie privée!

M. Paul Girod. Alors que l'on ne prenne pas les investissements des entreprises publiques!

On a dit que la nationalisation des banques allait permettre de résoudre les problèmes des petites et moyennes entreprises.

A ce sujet, je ferai deux réflexions, monsieur le secrétaire d'Etat. D'une part, les petites et moyennes entreprises ne semblent pas tellement intéressées —, c'est le moins qu'on puisse dire. D'autre part, force est de constater que sur les trente-six banques privées que l'on s'apprête à nationaliser, qui ne représentent guère plus que l'équivalent d'une banque nationalisée actuelle — or l'Etat en possède déjà trois! —, peut-être aurait-on pu procéder à l'expérience de financement, que l'on a décrite à l'avance comme extrêmement porteuse de leçon, pour expliquer plus facilement la nationalisation au reste.

Donc, si ce n'est sur l'investissement que porte le raisonnement du Gouvernement, c'est qu'il y a autre chose. Cherchons toujours!

En ce qui concerne l'inflation, vous demandez aux entreprises de lutter contre elle. Dans l'état actuel des choses — j'ai sous les yeux le tableau des charges qui pèsent sur les entreprises que vous allez nationaliser — par rapport au cours de la bourse, le niveau se situe entre 4,2 et 13,46 p. 100. Par rapport au niveau d'indemnisation, tel qu'on le connaît actuellement, la rémunération des capitaux engagés se situe entre 3,13 et 13,41 p. 100. La rémunération des obligations que vous allez remettre se situera, au minimum, au niveau des emprunts de l'Etat et, par conséquent, à 16 p. 100.

Deux questions se posent. D'abord, comment les entreprises vont-elles supporter cette surcharge? Ensuite, comment se fait-il que, dans le budget pour 1982, ne figurent à ce titre que deux milliards de francs alors que chacun sait qu'au minimum 3,2 milliards seront nécessaires, non compris les deux milliards de francs à servir par ces mêmes entreprises à leurs actionnaires? Dans ces conditions, comment pouvez-vous affirmer que

ces nationalisations vont aider à la lutte contre l'inflation? Ce ne sera pas le cas, d'autant que le marché financier aura été asséché par le déficit budgétaire qu'il faudra financer d'une autre manière.

Reste la conquête du marché extérieur ou la reconquête du marché intérieur. Chacun sait que cela nécessite des entreprises vigoureuses et dynamiques. Or le premier effet des rumeurs de nationalisations et l'effet secondaire de leur réalité va être de changer complètement les équipes dirigeantes et l'organisation des groupes. Quand on se trouve dans une conjoncture internationale aussi difficile, ce n'est vraisemblablement pas le moment d'introduire un élément de flottement dans la direction des groupes en question, d'autant — et M. Wirth l'a amplement démontré ce matin — que nos clients étrangers, et puis encore nos partenaires étrangers, n'acceptent pas le principe même des nationalisations françaises, ce qui ne va que pousser un peu plus à la désorganisation des groupes.

Chacun sait ici — soyons sincères — que nous avons déjà perdu un certain nombre de marchés à la grande exportation et que nous sommes en train d'en perdre d'autres. Monsieur le secrétaire d'Etat, il serait bon que vous fassiez le point sur l'état actuel des négociations entre les groupes nationalisables et leurs clients étrangers en la matière par rapport à ce qu'étaient ces négociations il y a six ou huit mois.

Bien sûr, certains voient dans les difficultés prévisibles d'exploitation que connaîtront les grands groupes, après la nationalisation, la véritable explication de celle du crédit. L'on se dit que, les groupes étant nationalisés, ils vont devenir immortels et qu'il faudra leur éviter la sanction de l'économie de marché que constitue l'éventuelle faillite. Par conséquent, il faudra bien alimenter leur déficit, comme on alimente déjà celui d'un certain nombre d'entreprises nationales.

La nationalisation du crédit, dans l'esprit de ceux-là, aurait exactement cette origine, ce qui reviendrait à dire qu'on manquera de disponibilités pour assurer le financement des P. M. E. Cela explique peut-être leurs réticences, sans parler de la crainte que peuvent éprouver certains de voir le crédit alloué aux P. M. E. devenir plus politique qu'économique.

Ce n'est donc pas au niveau de l'investissement non plus que se situe la véritable raison de l'action du Gouvernement.

Pour ce qui concerne le laboratoire social, le moins que l'on puisse dire est que cela commence mal! Si j'ai bien compris ce qui a été dit et écrit, monsieur le secrétaire d'Etat, l'actionnariat actuel des ouvriers est supprimé et les centrales syndicales sont très réticentes pour accepter le style de conseil d'administration que vous voulez mettre en place. Et l'on ne sait même pas ce que contiendront les textes qui vont suivre!

En outre, si l'on veut promouvoir le progrès social, personne n'a jamais réussi à démontrer qu'il ne soit pas nécessaire, pour ce faire, que l'expansion économique, elle-même liée à l'économie de marché, ne se déploie pas librement. Ce n'est donc pas non plus la vérité de votre argumentation.

Alors, où est-elle? Doit-on la trouver dans la mythologie? Il est vrai qu'un certain nombre de mythes gravitent autour de ce terme de nationalisations et qu'elles sont, d'une certaine manière, populaires dans l'esprit de nos concitoyens.

On pourrait même aller un peu plus loin et se demander si cela ne se rattache pas à la symbolique, dans la mesure où certains peuvent penser qu'il s'agit de chasser des monstres froids, des patrons capitalistes réputés à abattre.

Mais quand on regarde qui dirige actuellement les groupes que vous voulez nationaliser, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pratiquement jamais de capitalistes au sens strict du terme, dans la mesure où ces hommes sont arrivés à ce niveau de responsabilités non pas grâce à leur fortune personnelle, mais par leurs mérites propres et leur efficacité économique qui leur ont permis de hisser ces groupes à un niveau international.

Je le sais bien, se pose le problème des compagnies financières. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit vous-même — M. le Premier ministre l'a confirmé — que la bible du Gouvernement — on pourrait se dire, en effet, que ces compagnies financières représentent l'archétype du capitalisme sauvage — serait de rétrocéder au secteur privé la quasi-totalité de leurs filiales. Ainsi aura-t-on nationalisé un veau, si vous me permettez cette comparaison de paysan. On gardera le licol et on rendra la bête!

Les compagnies financières ne tiennent que par l'ensemble de leurs filiales et par la confiance de leurs associés. A terme, on risque donc de n'avoir nationalisé que des bâtiments et des machines à écrire!

Si ce n'est ni la mythologie ni la symbolique, je ne vois plus qu'une explication. Je crains que ce ne soit la vraie, en tout cas que ce ne soit celle qui reste dans l'esprit de nombre de nos

concitoyens : ne s'agit-il pas d'une nationalisation à caractère quasi religieux ?

Il est déjà arrivé, dans l'histoire qui nous a tous nourris, que l'on décrive un sacrifice de cet ordre : celui d'Abraham qui était prêt à sacrifier son fils pour des motifs religieux.

Or, ce faisant, il savait qu'il sacrifiait la partie dynamique et porteuse d'avenir de sa race. N'en faisons-nous pas autant en sacrifiant celles de nos entreprises qui sont les plus porteuses d'avenir ?

On peut s'interroger sur ce point et si, malheureusement, la réponse est celle-là, on pourra s'interroger également sur la responsabilité que l'histoire ferait peser sur ceux qui nous auraient fait manquer une révolution industrielle de plus.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où Abraham allait commencer le sacrifice, le bras de Dieu l'a arrêté.

M. Louis Perrein. Heureusement !

M. Paul Girod. Heureusement, oui !

Eh bien, je crois que le Sénat, mené par la déesse Raison, va essayer d'être le bras qui vous arrêtera à temps ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Louis Perrein. Quelle prétention !

M. André Méric. Il se prend pour le Bon Dieu !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, c'est un exercice difficile, après plus de dix heures de débats qui ont été — c'est tout à l'honneur de la Haute Assemblée — de grande qualité, que de répondre au nom du Gouvernement. Je sais à l'avance que je ne pourrai malheureusement pas prendre en compte toutes les questions — il y aura donc, de-ci de-là, quelques insatisfactions — mais je m'efforcerai d'apporter les précisions demandées en toute modestie, en ayant le souci de la rigueur et de la clarté, en essayant d'éviter l'effet caricatural, voire ce que j'appellerai l'effet Grévin.

Pourquoi parler d'effet Grévin ? En écoutant quelques sénateurs, je me souvenais d'une visite de ce musée que j'avais effectuée avec mon père, il y a longtemps déjà, lorsque j'étais très jeune, et au cours de laquelle, par un jeu de glaces, nous nous voyions démesurément grossis, extrêmement étirés, totalement raccourcis ou encore coupés par le milieu.

J'ai eu, en écoutant certains des propos qui étaient tenus — je le dis sans vouloir polémiquer, gentiment et avec courtoisie — l'impression d'un effet Grévin. En effet, je ne me reconnaissais pas, pas plus que je ne reconnaissais les propos du Gouvernement. Je ne prendrai qu'un exemple : j'ai entendu parler des nationalisations, « opium du peuple » !

Eh bien, mesdames et messieurs les sénateurs, pour mon compte personnel, j'ai trop le respect de la Haute Assemblée et trop conscience de l'importance du débat qui nous réunit aujourd'hui pour me laisser aller à des effets faciles et pour utiliser l'effet Grévin.

Ma réponse s'articulera autour de quatre thèmes : les problèmes constitutionnels et ceux que pose l'indemnisation ; les problèmes des droits des travailleurs, c'est-à-dire le rapport social ; les problèmes des risques et de l'étatisation ; les problèmes de politique industrielle.

J'avais pensé à une conclusion fondée sur trois mots : humilité, liberté et volonté politique. Mais, à la réflexion, je reprendrai ces termes en réponse à la question préalable. Je me souviens de ce qu'a dit M. Monory sur le mot « humilité » !

Parlons, d'abord, du problème constitutionnel et de l'indemnisation ; c'est probablement sur ce point que ma réponse sera la plus courte. En effet, étant donné l'importance et la hauteur du débat entre M. Dailly et le garde des sceaux, et compte tenu du fait que je suis plus homme d'entreprise que juriste, je me garderai bien de me glisser entre eux deux pour ne pas risquer de ressortir complètement laminé comme du train à bandes de Denain ! Je serai donc en cette matière — monsieur Dailly, vous m'en excuserez — très « mince » et très prudent. Je considère que le garde des sceaux, avec beaucoup d'habileté et de précision, a largement répondu à vos questions.

Nous voyons bien quelle est la nature du débat. En définitive, il se résume à un point que j'appellerai « le point nodal », constitué par l'appréciation de la notion d'utilité publique.

A l'évidence — M. le garde des sceaux a été, en la matière, extrêmement précis et convaincant — il s'agit là d'une responsabilité du Parlement, mais j'ajouterai qu'elle ne peut s'apprécier qu'en vertu de l'analyse que nous faisons de l'évolution des

systèmes capitalistes, des systèmes économiques, de leur complexité, de l'évolution des lieux et des centres de pouvoirs.

En tout état de cause — c'est là que l'histoire apporte sa leçon — cette appréciation n'a rien à voir avec celle qui pouvait en être faite en 1945. Depuis, le capitalisme a évolué ; il s'est perfectionné, si je puis dire. Il a incontestablement transformé ces lieux de pouvoirs et de puissance, et l'on ne peut apprécier la notion d'utilité publique sans se référer à l'analyse des groupes multinationaux. C'est là, je crois, monsieur Dailly, que nos points de vue divergent.

En ce qui concerne l'indemnisation, je voudrais apporter quelques précisions, bien que l'exposé de M. le garde des sceaux ait été extrêmement complet sur ce sujet.

La première critique que l'on nous fait porte sur le fait que la prise en compte, pour la capitalisation boursière, des trois exercices 1978, 1979 et 1980 est trop longue et interdit de tenir compte des termes constants ou corrigés.

En fait, cette méthode, choisie par le Gouvernement, obéit à une préoccupation d'équité. Nul n'ignore en effet que, pendant ces trois exercices, les effets de la crise économique notamment ont engendré une fluctuation des cours, de telle sorte que la référence à une seule année aurait avantagé ou lésé certains actionnaires, selon les cas.

De la même façon, il eût été anormal — et combien de reproches aurions-nous encouru si nous l'avions fait ! — de prendre en compte l'exercice 1981, affecté, on le sait, par les périodes électorales.

Je précise également que les mouvements qui ont affecté le capital de ces sociétés durant les années 1978, 1979 et 1980 seront pris en compte, afin de s'approcher le plus possible des valeurs constantes. Le Gouvernement a, sur ce point, accepté un amendement de l'Assemblée nationale à l'article 6 et l'on sait que cette évaluation — ou, plutôt, cette réévaluation — sera effectuée selon une clé d'ajustement tout à fait traditionnelle dans les opérations de la commission des opérations de bourse.

La deuxième critique est la suivante : il aurait dû être fait référence aux comptes consolidés pour apprécier la valeur de l'actif net et du bénéfice moyen. Les membres de cette Haute Assemblée ne peuvent ignorer que les comptes consolidés constituent, pour l'instant, une mesure économique n'ayant pas de valeur juridique précise. En effet, toutes les sociétés n'y recourent pas. Quand elles le font, elles utilisent des méthodes différentes. Ces comptes ne sont soumis aux actionnaires qu'à titre d'information et non pour approbation. Ils ne sont pas toujours certifiés par les commissaires aux comptes.

S'il est incontestable que leur établissement constitue un progrès remarquable en matière d'information des actionnaires et des tiers, leur contenu est beaucoup trop hétérogène pour fonder raisonnablement une méthode d'évaluation égale et rigoureuse pour tous. Là encore, c'est le souci de respecter le principe d'égalité de traitement qui a inspiré le Gouvernement dans sa décision.

Troisième critique : les comptes servant de référence auraient dû être réévalués pour tenir compte des effets de l'inflation. Or toutes les sociétés ont eu la faculté, ces dernières années, grâce aux réévaluations légales, de procéder à un réajustement de leur bilan en bénéficiant de la neutralité fiscale ; elles avaient intérêt à utiliser ces procédures et la plupart d'entre elles l'ont fait.

Il ne paraît donc pas nécessaire de recourir de nouveau à cette méthode sur une période courte, les effets de l'inflation n'ayant pas sensiblement altéré la consistance des patrimoines.

Ainsi, les calculs opérés sur les bases du projet font nettement apparaître que, dans la quasi-totalité des cas, les porteurs d'actions recevront une indemnisation d'une valeur bien supérieure à celle qu'ils auraient reçue s'ils avaient dû les vendre en bourse. La bourse financière internationale ne s'y est d'ailleurs pas trompée, ainsi que je l'ai mentionné lors de la présentation du projet de loi devant la Haute Assemblée.

Il n'y a pas de spoliation, monsieur Monory, il n'y a pas de spoliation, monsieur Bourguin, il y a au contraire une indemnisation correcte, avantageuse même dans quelques cas.

Avant que de poursuivre sur d'autres aspects, je répondrai encore à M. Bourguin, qui m'a posé une question sur ce problème, que, contrairement à ce qu'il estime, le Gouvernement ne pouvait en aucun cas renvoyer l'évaluation à une commission d'indemnisation *ad hoc*.

Les exigences constitutionnelles sont, de ce point de vue, très claires : c'est à la loi, et à la loi seule, qu'il appartient de fixer dans tous leurs éléments le montant et les modalités de l'indemnisation.

La référence à certaines nationalisations de 1945 n'est pas pertinente en la circonstance ; en effet, la règle de compétence est établie par l'article 34 de la Constitution de 1958 qui n'existait évidemment pas à l'époque de ces nationalisations.

Voilà quelques remarques très rapides, car je ne veux pas m'attarder sur l'aspect constitutionnel et sur celui de l'indemnisation.

J'aborderai le deuxième point de ma réponse que j'ai organisé autour de ce qu'on appelle « les droits des travailleurs » ; cet aspect social a été présenté avec beaucoup de précisions par M. Chérioux.

Je ne citerai pas tous les sénateurs qui sont intervenus sur ce point ; je mentionnerai MM. Bourguin, Monory, Perrein, Parmentier, Lederman, Eberhard ainsi que l'excellente intervention de M. Regnault ; mais peut-être mon objectivité en la matière n'est-elle pas totale ! Je voudrais quand même noter deux autres interventions qui étaient — me semble-t-il — relativement empreintes de ce que j'ai appelé « l'effet Grévin » : ce sont celles de MM. Tomasini et Caldaguès.

S'agissant des droits des travailleurs, nous ne faisons que reprendre la démarche qui aurait dû être entreprise dans le droit fil du programme national de la Résistance avec la mise en place des comités d'entreprise. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) Dans l'esprit du législateur de l'époque il ne s'agissait pas de faire du comité d'entreprise ce qu'il est devenu aujourd'hui, à savoir le gestionnaire d'œuvres sociales et de l'arbre de Noël. Je ne dis pas pour autant que ces activités ne sont pas utiles, mais la volonté du législateur avait été de créer avec les comités d'entreprise un nouveau droit économique. Mais, pendant les quinze ans qui ont suivi leur création, sous la pression complice du patronat et de certains gouvernements, on a vu les comités d'entreprise se vider peu à peu de leur substance pour devenir ce qu'ils sont aujourd'hui.

M. René Regnault. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Eh bien, mesdames, messieurs les sénateurs, nous ne faisons que reprendre ce qui avait été voulu par la Résistance et au cours des années qui l'ont suivie, et rien d'autre. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Nous le faisons, monsieur Chérioux, avec prudence. Je dirai même avec une extraordinaire prudence car, dans la période intermédiaire, nous avons voulu aller vite, sans prendre aucun risque, et je l'avais dit devant la commission spéciale.

Nous avons manqué totalement d'imagination en mettant en place des conseils d'administration calqués sur ce qui existait déjà, en donnant à ces conseils pleins droits et pleins pouvoirs, en conférant au président directeur général pleins droits et pleins pouvoirs et en instaurant une représentation par le biais des organisations syndicales, afin d'aller au plus pressé.

Il est vrai que nous avons l'intention d'aller plus loin et nous le disons, monsieur Chérioux. Or chaque fois qu'un gouvernement a le souci d'aller plus loin en matière de droits nouveaux, de libertés à conquérir, d'espaces de liberté, on entend pousser ce cri éternel : « Vous voulez changer la société ».

En écrivant ces quelques lignes pour préparer ma réponse aux questions posées, je me suis rappelé une histoire que je ne peux résister au plaisir de vous raconter. Je la cite de mémoire et la mienne est fidèle : les faits se passent en 1848, lors d'un débat devant l'assemblée de l'époque ; il est question de réduire le temps de travail des enfants âgés de moins de dix ans à moins de douze heures par jour ; un parlementaire se dresse à son banc, il s'appelle Lestiboudois — je n'ai jamais oublié son nom — il est filateur à Elbeuf et il dit : « Tout compte fait, ce sont les droits de l'honnête entrepreneur que vous voulez remettre en cause ». Telle est l'histoire, elle est éternelle, comme l'est le combat que mènent les socialistes et les communistes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. Exclamations sur les travées du R. P. R.*)

M. Michel Caldaguès. C'est l'effet Grévin.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, j'ai parlé de l'effet Grévin et je me suis efforcé, quoi que je puisse en penser, de faire preuve de beaucoup de courtoisie et de beaucoup d'attention pendant le débat. J'apporte réponse en termes mesurés. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu à incident de séance. (*Applaudissements sur les travées socialistes. — Murmures sur les travées du R. P. R.*)

Donc chaque fois qu'une bataille s'engage pour créer de nouveaux espaces de liberté, c'est-à-dire de nouveaux espaces de responsabilités — car il n'y a pas de liberté sans responsabilité — on crie au changement de société.

Non, mesdames, messieurs les sénateurs, nous n'avons pas de telles ambitions. Nous sommes beaucoup trop prudents et mesurés pour vouloir changer la société. Nous voulons simplement la faire évoluer au fil de l'Histoire et en fonction des intérêts de ceux qui constituent les forces vives de cette société, et rien de plus, rien de moins. Cette ambition est largement suffisante pour ce que nous voulons faire. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

A propos de ces nouveaux droits, je répondrai à quelques questions. Ce que nous voulons faire figurait en totalité dans la plate-forme du candidat aux élections présidentielles. Là aussi, nous ne faisons rien de plus. Nous nous contentons de vouloir donner une forme législative à ce qui a donné lieu à un combat politique, en prenant notre temps, c'est-à-dire en consultant les partenaires, en prévoyant les conséquences, en mesurant la portée de notre action, en n'allant pas plus loin et en nous préoccupant des effets de nos propositions.

Nous n'avons rien inventé. Tout a été dit dans ce grand débat qui a eu pour juge et arbitre l'ensemble des Françaises et des Français.

On m'a objecté que nous pouvions craindre d'aboutir à un statut de fonctionnaire et que la volonté de sécurité pouvait faire perdre le goût du risque. Pourquoi voulez-vous qu'il y ait un statut différent ? Nous n'avons jamais parlé de statut. S'il existe un statut pour Electricité de France, d'autres sociétés nationales vivent sous le régime du droit commercial et dans le respect des conventions collectives. C'est toujours ce que nous avons dit et ce que nous souhaitons.

Nous nous réjouissons si, grâce au débat, les conventions, s'améliorent, donnent plus de garanties, plus de sécurité. Cela va dans le droit fil du progrès social que vous reconnaîtrez comme normal.

Nous n'avons rien dit de plus sur ce point ; il ne faut pas déformer nos propos.

Sur la participation je ne porte pas de jugement. L'idée était noble et la vieille notion d'association-capital-travail correspond à des motivations que je comprends. Cependant je la crois erronée politiquement et nous avons toujours dit que l'évolution du droit pour les travailleurs se situait au niveau, non pas du capital, mais de la responsabilité dans la prise de décision.

Nous sommes dans notre logique ; elle ne date pas d'aujourd'hui. Là aussi je crois que, M. Chérioux et moi, nous nous comprenons parfaitement.

Il ne faut pas se masquer les réalités : cette idée, que je crois généreuse mais erronée, si elle est juste dans sa motivation, qu'en est-il dans la réalité ? Est-ce que 3 p. 100 d'actionnariat correspondent à la création d'un droit nouveau ? Non.

J'ai démontré dans mon exposé introductif que les détenteurs d'actions avaient perdu tout pouvoir et que les décisions n'étaient plus liées à la capacité de détenir une action, mais à la composition des conseils d'administration.

L'histoire est donc en train de répondre à cette idée dont je veux bien croire, je le répète, qu'elle était généreuse. Sur ce point, il y a une position de fond qui n'est pas nouvelle : nous considérons que la montée en responsabilités des travailleurs se fera, non pas par une détention d'une partie du capital, mais par le rôle qu'ils joueront à l'échelon des lieux de décision et des centres de responsabilité. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Louis Perrein. Excellent !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. C'est un débat intéressant, monsieur Chérioux, mais nous l'avons déjà engagé depuis plusieurs années.

D'autres questions, tout à fait fondées, ont été posées sur les cadres.

Nous avons prévu que la représentation au sein des conseils d'administration se fera par le biais des organisations syndicales représentatives. A l'évidence, cela implique au moins un représentant des cadres. Mais nous avons même dit — et cela faisait partie de la plate-forme du candidat à l'élection présidentielle — que, dans les projets que nous présenterons, nous prendrons toutes les précautions pour que, dans tous les cas, l'encadrement soit représenté. Les choses sont donc claires et précises, monsieur Chérioux.

Voilà pour le problème de la représentation des salariés au sein des conseils d'administration.

J'en viens au point suivant : étatisation et ses risques. Vaste débat, que je ne refuse pas.

Dans mon exposé introductif, j'ai dit que la France vivait dans une économie mixte et je me suis efforcé de présenter une analyse précise de ce qu'était une société d'économie mixte.

Tout le problème est d'organiser, pour le limiter, le pouvoir de l'Etat et de définir le jeu des responsabilités. Effectivement, c'est là un vrai problème, mais qui ne date pas d'aujourd'hui puisque — je l'ai rappelé — M. Bonnefous l'avait évoqué dans certains rapports fort intéressants présentés au Sénat.

Il y a donc problème, et nous voulons nous y attaquer.

Il ne s'agit pas de brandir le mot d'étatisation, il faut prendre le problème de front. Eh bien, je dis que la réponse à ce problème, c'est l'organisation du pouvoir d'Etat, c'est la limitation de celui-ci, accompagnée d'une définition du jeu des responsabilités.

Je m'étonne qu'aucun des intervenants n'ait fait allusion à l'article 52 qu'après bien des débats à l'Assemblée nationale nous avons introduit dans le projet de loi.

Pourquoi cet article 52 ? Parce que nous avons senti qu'il fallait inventer et innover. En créant ce haut conseil du secteur public, au sein duquel la représentation parlementaire sera importante, nous créons le lieu où ce contrôle du pouvoir d'Etat doit progressivement s'élaborer. C'est là la réponse à la crainte d'une étatisation galopante. Sur ce point donc, non seulement nous ne nions pas le problème — reproche que l'on nous adresse parfois — mais nous faisons des propositions précises.

J'en viens à la question de l'élargissement des « lieux de pouvoir ». J'ai été très étonné par les propos de M. Monory qui, dans une analyse pleine de force, a prétendu que la mise en place des conseils d'administration aboutissait à réduire le nombre des « lieux de pouvoir », ce qui conduisait à l'étatisation. Cette affirmation ne résiste pas à l'analyse non plus qu'à la simple lecture de la composition actuelle des conseils d'administration. Je me suis livré à cette lecture : je ne veux pas, ici, personnaliser le problème — ce n'est pas mon propos — mais j'ai trouvé, pour les divers groupes, les deux compagnies financières et les banques les plus importantes, trente-quatre noms. Trente-quatre personnes contrôlent à elles seules l'ensemble des pouvoirs de décision en matière économique et financière ! Trente-quatre, pas une de plus, pas une de moins, certaines, par le jeu des intérêts groupés, siégeant dans douze conseils d'administration différents. Je fais là un constat, je ne porte pas un jugement de valeur.

C'est ainsi que j'ai pu parler très tranquillement du « club des décideurs ».

Eh bien, nous, nous avons la volonté d'élargir ce club des décideurs... (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Charles Lederman. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Quand nous proposons des conseils d'administration où siégeront des représentants de la puissance publique, des représentants des travailleurs et des personnalités choisies pour leurs compétences, nous élargissons le « club des décideurs », dont le nombre passera — j'ai fait un calcul rapide — de trente-quatre à six cent quarante ; il sera donc multiplié par vingt. Ce n'est déjà pas mal pour élargir le champ de la démocratie ! (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Au passage, je répondrai à M. Bonnefous que nous ne sommes pas du tout hostiles à un accroissement des moyens de la Cour des comptes, pas du tout. Cela devra faire l'objet de discussions.

Le rôle du haut conseil supérieur du secteur public que nous allons créer dans les mois à venir sera de faire des propositions pour éviter l'étatisation débordante et le non-contrôle des pouvoirs publics. Sur ce point, le Gouvernement et moi rejoignons le sénateur Bonnefous : il faut une transparence dans les comptes, il faut une transparence dans les lieux de décision, sinon nous risquons, effectivement, de connaître de graves difficultés dans les années à venir.

J'en viens au problème des risques. Je comprends très bien la polémique politique — il m'arrive de m'y livrer — mais elle comporte un risque, celui qui consiste à exagérer les risques et à donner à l'opinion publique, française et internationale, une vision de la France, une vision de ses choix politiques qui ne correspond pas aux réalités et qui, dès lors, pourrait porter préjudice aux intérêts de notre pays et à la République.

S'agissant des risques, que nous reproche-t-on en définitive ? Tantôt, de ne pas prévoir une indemnisation assez élevée, tantôt d'avoir des nationalisations trop coûteuses. Je crains bien qu'il ne soit pas possible de répondre à ces deux reproches, si ce n'est en ne nationalisant pas, mais cela est contraire à la volonté du Gouvernement.

Les risques sont insupportables pour les finances publiques ! Vrai et faux.

Personne ne nie l'importance du coût des nationalisations : 28 milliards de francs si l'on tient compte des participations croisées, tel est le montant réel du débours. Vingt-huit milliards de francs, ce n'est pas négligeable, mais, tout compte fait, c'est peu si l'on rapproche cette somme des sommes déjà déboursées annuellement par la puissance publique, sans aucun contrôle, sans aucune cohérence et sans aucune vision d'ensemble.

M. Jacques Eberhard. Bien sûr !

M. Georges Spénale. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Vingt-huit milliards de francs, c'est peu, lorsque l'on met cette somme au service d'un grand projet économique et d'un grand projet industriel. Vingt-huit milliards de francs, c'est peu comparés aux 13,8 milliards de francs qui ont été donnés à la sidérurgie au cours de ces dix dernières années — soit presque la moitié du coût total des nationalisations — et ce sans aucun contrôle de leur utilisation.

Combien de milliards sont distribués chaque année à quelques grands groupes ? Cinq, six milliards de francs ? Cela correspond presque à l'amortissement de la dette, intérêts compris.

Nous ne nions pas, monsieur Fourcade, l'importance de la somme engagée. Nous disons simplement que si cela doit donner cohérence à notre économie et constituer un levier pour le développement dans les années à venir, c'est peu.

C'est, finalement, l'Histoire qui tranchera, au vu des résultats obtenus au cours des années à venir.

Ce qu'il faut éviter, c'est ce qui s'est fait au cours des dernières années, à savoir aider les profits sans contrepartie et socialiser les pertes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Ce qui me semble important, c'est poursuivre l'effort pour aider l'économie, mais avec une volonté de rigueur et de contrôle au service d'une grande ambition nationale.

Enfin, en ce qui concerne le volume des transactions et le risque d'effet pervers sur l'activité de la place financière de Paris, il faut, là aussi, prendre la juste mesure des choses.

Ce qui est prévu, c'est l'échange d'actions contre des obligations. Ces obligations sont négociables en Bourse ; elles interviendront donc sur le marché financier, sauf, à l'évidence, celles qui sont détenues par la puissance publique. Mais celles-ci ne représentent que sept milliards de francs. Or, le volume du marché financier français s'élève à 210 milliards de francs pour les actions et 650 milliards de francs pour les obligations. « Geler » sept milliards de francs d'obligations — celles qui sont détenues par la puissance publique — équivaut à geler 1 p. 100 de l'ensemble du marché financier, et la transformation d'actions en obligations porte sur 15 p. 100 environ. Certes, ce n'est pas négligeable, mais nous pensons que les effets sur l'ensemble de l'activité de la place financière de Paris seront minces.

A propos de cette volonté de transparence — et je réponds là à des questions fort précises posées par M. Bonnefous, mais aussi par M. Fourcade — j'ajouterai que le Gouvernement va s'efforcer, dans les semaines à venir — j'en donne la primeur à votre assemblée — de procéder, d'une part, à une refonte de l'ensemble des systèmes d'aide — F.D.E.S. (fonds de développement économique et social), C.I.A.S.I. (comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles), Codefi (comité départemental de financement des entreprises), et j'en passe — afin de rechercher cohérence, efficacité et clarté. Nos systèmes d'aide doivent constituer un levier pour le développement de notre économie. Voilà la première remarque que je voulais faire.

D'autre part, très vite aussi — dans les semaines à venir — sera défini ce qu'on entend par « contrat de groupe », c'est-à-dire un contrat synallagmatique entre la puissance publique et les groupes.

Toujours sur le thème de l'économie, j'évoquerai un dernier point.

Nous avons eu un large débat, notamment avec M. Fourcade, sur la notion de prise de contrôle majoritaire ou de contrôle à 100 p. 100. On nous a fait reproche d'avoir prévu ce contrôle à 100 p. 100 pour des raisons dogmatiques, alors que j'ai affirmé — mais j'ai dû être mal compris — que c'était essentiellement pour des raisons économiques. Je voudrais m'expliquer.

Nous n'avons pas du tout exclu le contrôle majoritaire. C'est d'ailleurs la formule que nous avons adoptée dans deux cas précis : celui de Dassault et celui de Matra.

S'agissant de Dassault, si nous avons opté pour cette formule, c'est en raison de la donation faite par M. Dassault, qui a d'ailleurs été saluée par M. le Premier ministre.

S'agissant de Matra, nous nous trouvons devant un cas très particulier : nous ne pouvions pas contrôler les seules activités d'armement sans remettre en cause la synergie du groupe. Pourquoi ne pas avoir choisi cette méthode pour l'ensemble des groupes, par exemple. Je citerai plusieurs raisons. Depuis le début, le Gouvernement a annoncé son intention d'aller vite en ce qui concerne les nationalisations, non pas pour des raisons dogmatiques, mais pour des raisons politiques et économiques. Nous savons très bien qu'une situation d'hésitation qui perdurerait serait extrêmement dommageable pour l'ensemble de notre économie. Ou nous ne nationalisons pas ou, si nous nationalisons, nous le faisons rapidement pour des raisons économiques.

Or — et, là, je m'adresse à M. Fourcade — toute procédure de contrôle à 51 p. 100 implique des approches très complexes du problème. Cela peut se faire soit par accord amiable — c'est possible quand l'actionnariat l'accepte, mais c'est extrêmement difficile lorsque l'actionnariat est diffus — soit par O. P. A., offre publique d'achat, ou par O. P. E., offre publique d'échange, mais il s'agit là de procédures qui se comptent en mois, si ce n'est en années. Enfin, cela peut se faire par augmentation de capital : on est alors ramené au schéma précédent, mais, dans ce cas-là, le coût risque au moins d'être égal, si ce n'est supérieur, aux autres formes de prises de contrôle.

M. Michel Caldaguès. Tout le problème est là ! C'est important !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, nous avons toujours dit qu'en ce qui concerne l'action du Gouvernement il ne s'agissait ni d'une O. P. A. ni d'une O. P. E. Nous ne nous en sommes jamais caché. Il n'y a pas là novation, notamment sur le plan juridique.

Il s'agissait donc de procédures très difficiles à maîtriser dans le temps, en raison même de la mécanique de mise en place des opérations. De plus, la maîtrise de ce mécanisme pouvait entraîner des effets extrêmement redoutables sur l'ensemble de notre économie.

J'ajouterai enfin qu'il faut procéder à l'analyse de ce que sont les maisons-mères : il s'agit d'un lieu de pilotage, d'une tour de contrôle dont on sait qu'elle n'a souvent d'existence que juridique et financière et qu'elle est composée souvent d'un petit nombre de personnes.

Réaliser une prise de participation à 51 p. 100 dans une maison-mère, c'est, dans bien des cas, détruire la synergie du groupe, qui est lié à son ensemble de filiales, à ce jeu « maison-mère-filiales ». C'est nous obliger à poser le problème du contrôle non plus seulement à l'échelon de la maison-mère, mais à celui des filiales.

Nous créons alors des effets économiques très redoutables : nous entrons dans un processus dont nul ne peut mesurer l'effet dans le temps ni l'effet sur les groupes eux-mêmes. Cette procédure peut être utilisée quand il s'agit simplement d'une volonté capitaliste, d'un jeu financier sur des groupes, mais elle n'est pas possible quand il s'agit de maîtriser une situation par une volonté économique et industrielle.

M. Edouard Bonnefous. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bonnefous, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Edouard Bonnefous. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de la courtoisie avec laquelle vous avez répondu à mes questions. Néanmoins, je voudrais vous en poser une autre : vous venez de nous citer le cas de deux groupes avec lesquels vous avez négocié très rapidement, ce qui n'a pas manqué de surprendre certains, même parmi vos amis.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Comment expliquer que vous ayez pu très rapidement négocier avec deux groupes extrêmement puissants alors qu'il vous a été impossible de le faire avec d'autres ? J'ai l'impression que dans le cas présent vos arguments se retournent contre votre thèse.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Bonnefous, dans le premier cas, il s'agissait d'une situation très particulière.

L'actionnariat était concentré entre les mains d'un seul homme et M. Marcel Dassault voulait donner à l'Etat une partie importante de ses actions. On était donc en présence d'un actionnariat, non diffus, qui était détenu à quelque 90 p. 100 par un seul homme, ce qui n'est pas du tout le cas des cinq autres groupes.

Dans le cas de la société Matra, il s'agissait d'une situation de fait particulière où nous avions la volonté de prendre seulement le contrôle des industries d'armement. Or, il est apparu très vite que cette seule prise de participation risquerait d'avoir un effet pervers sur l'ensemble de la synergie du groupe. En outre, l'actionnariat n'était pas diffus.

Ces deux cas étaient tout à fait particuliers, ce qui montre que notre approche n'est pas dogmatique, mais pragmatique.

Pour en terminer, j'ajouterai que nous sommes guidés par une volonté de politique industrielle et de développement économique. Nous n'avons jamais dit que, par ces nationalisations, nous résolvions, comme par un coup de baguette magique, les problèmes de l'emploi et de l'avancée sociale, ou que nous répondions au grand défi lancé à notre pays pour les dix années à venir.

Nous avons toujours insisté sur la cohérence d'ensemble de la politique du Gouvernement, qui passe autant par le développement du secteur public que par la remise en chantier du Plan — grande erreur des dix dernières années d'avoir abandonné la planification, erreur mortelle presque ! — que par l'expansion de la recherche, la relance économique, le développement de la démocratie économique. Aucune de ces données ne peut être isolée. Il y a cohérence. Toute autre réponse serait caricaturale.

J'en arrive à ma conclusion. Je n'ai pas la prétention d'avoir répondu à toutes les questions, loin s'en faut, et je me félicite du débat qui vient d'avoir lieu. Nous sommes des politiques, donc des passionnés, et nous resterions volontiers en séance des heures et des heures encore pour débattre de tel ou tel point. Mais le débat ne va pas se clore tout à l'heure. Il se poursuivra dans les jours, dans les mois à venir et même — et c'est bon ! et c'est sain ! car nous sommes en démocratie — dans les années à venir.

La seule réponse viendra de l'histoire, mais nous sommes confiants et tranquilles. Car, si nous sommes des hommes de bonne volonté et de conviction, nous voulons aussi nous battre et agir pour un projet qui nous est largement commun, celui de la grandeur de notre pays. (*Applaudissements prolongés sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. Je rappelle au Sénat que l'organisation de ce débat avait été décidée par la conférence des présidents qui s'est tenue mercredi dernier. A dix-sept heures devrait s'ouvrir le débat sur la loi de finances pour 1982. Or certains rapporteurs de la commission spéciale ont manifesté leur intention de répondre aux intervenants. Puis nous engagerons la discussion sur la question préalable.

Je voudrais demander à M. le président de la commission spéciale s'il accepte que soit réduite la durée d'intervention des rapporteurs.

M. Daniel Hoeffel, président de la commission spéciale. Monsieur le président, j'accepte votre proposition. Afin que cette discussion s'achève vers les dix-sept heures, MM. les rapporteurs Dailly et Chérioux se borneront donc à intervenir pendant cinq minutes chacun.

M. le président. Je donne donc la parole à M. Chérioux, rapporteur, pour cinq minutes.

M. Jean Chérioux, rapporteur de la commission spéciale. Rassurez-vous, monsieur le président, je n'ai pas l'intention de relancer le débat.

Tout à l'heure, M. le secrétaire d'Etat, à la tribune, a donné un coup de chapeau à la participation. Je tenais à lui en donner acte. C'était, je le crois, mérité. En effet, il n'existe pas qu'une seule voie, mais plusieurs pour conférer la citoyenneté économique aux travailleurs, et la participation en est une comme les autres.

J'ajouterai seulement, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez peut-être un peu déformé la participation en invoquant l'esprit du musée Grévin, car la participation, ce n'est pas uniquement l'actionnariat, mais beaucoup plus que cela ; c'est aussi l'intéressement, la participation à la désignation des représentants aux organes de gestion. C'est un ensemble qui forme un tout.

Mais la différence essentielle entre la participation et ce que vous nous proposez, c'est la philosophie qui la sous-tend.

Nous pensons, nous, que l'entreprise doit évoluer, que l'association du capital et du travail est possible. Vous croyez, vous, à la lutte des classes. Votre objectif, en définitive, c'est de transformer l'entreprise.

Vous avez voulu, tout à l'heure, nous rassurer en disant : « Notre intention n'est pas de changer la société. » C'est loin d'être évident, car on ne peut vouloir une chose et son contraire. Si vous voulez marcher dans la voie du socialisme et de l'autogestion, alors, que vous le vouliez ou non, vous en arriverez à changer la société. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Dailly, rapporteur.

M. Etienne Dailly, rapporteur. Monsieur le président, j'ai écouté avec tout l'intérêt qu'il méritait l'exposé de M. le secrétaire d'Etat, et pour ne pas prolonger le débat je me bornerai à relever trois points de son propos.

Premier point : il a parlé — et, d'ailleurs, la langue lui a fourché, je le lui signale — de l'« utilité publique » des nationalisations alors que, de toute évidence, il eût fallu qu'il parlât de la « nécessité publique ».

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Tout à fait !

M. Etienne Dailly, rapporteur. Bien. Nous nous sommes compris.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je vous remercie de votre indulgence.

M. Etienne Dailly, rapporteur. A propos de cette nécessité publique, ce que je veux répéter une fois encore c'est que, si le Parlement, comme l'a dit M. le garde des sceaux, est bien le juge du fait, en l'occurrence le fait consiste, dès lors qu'il ne s'agit ni d'un service public national ni d'un monopole de fait, à « constater » ou à ne pas « constater » — ce sont les termes mêmes de l'article XVII de la Déclaration des droits de l'homme — que la nécessité publique exige évidemment la nationalisation dont il s'agit.

Le Parlement est donc, oui, juge du constat, mais, de même que le tribunal juge sous le contrôle de la cour d'appel ou de la Cour de cassation, le Parlement juge le constat sous le contrôle du Conseil constitutionnel. Toute autre interprétation reviendrait à nier le contrôle de constitutionnalité des lois qui est la grande innovation de la Constitution de la V^e République et, partant, à vider de son contenu aujourd'hui l'article XVII de la Déclaration des droits de l'homme et demain tous les autres, ce que nous ne saurions accepter. Pour nous, monsieur le secrétaire d'Etat, la Déclaration des droits de l'homme fait, depuis 1946, partie du bloc de nationalité et, comme telle, ne se débite pas.

Et, toujours sur ce sujet, je suis bien obligé de noter que, hormis le garde des sceaux qui a en vain tenté d'établir que le Parlement serait juge en dernier ressort, personne n'a tenté de nous démontrer ni pour aucun des cinq groupes, ni pour aucune des trente-six banques, ni pour aucune des deux compagnies financières, que la loi pouvait « constater que la nécessité publique exigeait évidemment » leur nationalisation.

Deuxième point : l'indemnisation. Vous avez dit que nous avions trouvé la « période boursière » trop longue et que, heureusement, vous n'aviez pas pris en compte l'année 1981 au complet. Nous n'avons jamais demandé cela. Nous avons dit que cette période était beaucoup trop longue si elle n'était pas accompagnée d'une dérive monétaire qui tienne compte de l'érosion du franc et que si l'on n'était pas disposé à la prévoir, alors il fallait la réduire au premier trimestre 1981. Vous ne ferez croire à personne que la valeur du franc au 31 décembre 1981 est la même qu'au 1^{er} janvier 1978. Cela, c'est évidemment nier les faits et, par conséquent, établir un premier critère qui n'est pas juste.

Toujours sur ce second point de l'indemnisation, vous persistez à refuser de prendre en considération les comptes consolidés pour établir l'actif net des sociétés que vous vous proposez de nationaliser et leur bénéfice moyen.

« Impossible », venez-vous de nous dire, « ce serait beaucoup trop hétérogène. » C'est bien évidemment le fait de ne pas en tenir compte qui est hétérogène. Vous avez de surcroît ajouté que les sociétés avaient par ailleurs eu toutes facilités pour réévaluer leur actif puisque je réclame qu'il soit réévalué et consolidé. Ce sont deux choses différentes.

Pour ce qui concerne la réévaluation, vos affirmations sont inexactes. Je me permets de vous rappeler que les actifs des sociétés n'auraient pu être réévalués qu'en vertu de la loi de finances rectificative pour 1976, c'est-à-dire dans des proportions

à l'époque infimes, de toute manière au bout de cinq ans déjà périmée et de surcroît coûteuse puisqu'il fallait payer des impôts supplémentaires pour une réévaluation pratiquement sans intérêt et, quoi qu'il en soit, aujourd'hui vieille de cinq ans.

Ne nous dites donc pas que les comptes auraient pu être réévalués à une valeur qui corresponde à celle au 31 décembre 1980, date que je persiste à récuser puisque l'indemnisation se réalisera en 1982, toute l'année 1981 étant mise entre parenthèses. Pour ce qui est de la réévaluation, permettez-moi donc de vous dire que nous ne pouvons pas retenir votre argumentation.

Quant à la consolidation des comptes, vous persistez à l'écartier, ce que nous ne pouvons accepter.

Dès lors que vous nationalisez au niveau des sociétés mères et que nous savons que vous rétrocederez au secteur privé toutes les filiales qui n'entrent pas dans le secteur nationalisable, vous n'avez pas le droit d'indemniser au niveau de la société mère en ne tenant pas compte des comptes consolidés, donc à prix réduit, et de revendre un jour les filiales non nationalisables à plein prix.

Et c'est bien ce qui va se passer en dépit de la suppression de l'article 33, que vous avez été obligé de supprimer car il établissait de manière flagrante qu'il n'y avait pas de nécessité publique à nationaliser ces compagnies puisque dans l'année même elles auraient dû rétroceder au secteur privé toutes leurs participations industrielles.

Le Premier ministre a déclaré qu'il demeurerait la Bible, et que toutes ces rétrocessions auraient lieu. Je suis donc bien obligé de vous répéter que si cette valeur d'échange des actions contre les obligations des deux caisses est calculée en dehors de toute prise en considération des comptes consolidés, vous allez, au niveau des sociétés mères, payer les actifs des filiales pour la valeur non réévaluée et non consolidée pour laquelle elles y figurent et ensuite les revendre à plein prix. Cela, je vous l'ai déjà dit, c'est le système Willot et, comme je vous l'ai déjà dit, je ne me résouds pas à le voir s'ériger en système d'Etat. Je pensais — et je m'étais permis de vous le dire à la tribune — que c'était un aspect des choses qui vous avait échappé et qu'il eût suffi d'appeler votre attention sur ce point pour que vous revoyez les choses. Ce n'est pas le cas. Je trouve cela singulier.

Enfin — dernier point — j'ai entendu dire plusieurs fois à la tribune : « Si l'indemnisation est injuste, pourquoi les cours des actions des sociétés nationalisables montent-elles donc depuis quelques jours en Bourse ? Vous voyez bien que l'indemnisation est parfaite ! »

Voyons, mes chers collègues, c'est ne pas tenir compte de ce qu'est le marché. Cette indemnisation, il y a longtemps qu'elle a été calculée sur la base du projet de loi et le cours auquel on est parvenu en Bourse est le résultat de ce décompte. Si les cours montent, cela signifie que le marché a estimé que la démonstration avait été faite ici en commission puis en séance publique, d'une manière suffisamment claire, que l'indemnisation telle qu'elle est actuellement prévue était totalement injuste et qu'en conséquence elle devrait être revue, bon gré, mal gré, par le Gouvernement... (*Exclamations et rires ironiques sur les travées socialistes et communistes*) ... au besoin après annulation par qui vous savez.

Mme Hélène Luc. N'y comptez pas !

M. Etienne Dailly, rapporteur. Voilà ce que je voulais vous répondre, monsieur le secrétaire d'Etat.

En conclusion, je suis bien obligé de dire au Sénat que rien dans vos propos, rien dans ceux de M. le garde des sceaux — qu'il me pardonne — rien non plus dans les propos des divers orateurs, ne change quoi que ce soit aux conclusions de la commission spéciale, à savoir que les quinze articles — dont M. Fourcade, qui a la charge de la présentation de la question préalable, vous rappellera tout à l'heure la liste — et dont je vous ai dit vendredi qu'ils n'étaient pas conformes à la Constitution, le demeurent. Quinze articles sur quarante-huit contraires à la Constitution, c'est tout de même beaucoup ! (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

DECES D'UN SENATEUR

M. le président. M. le président du Sénat a le profond regret d'informer ses collègues du décès de M. Pierre Labonde, sénateur de l'Aube, survenu le 22 novembre 1981.

— 7 —

NATIONALISATION

Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous poursuivons l'examen du projet de loi de nationalisation, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence.

Question préalable.

M. le président. Je suis saisi par MM. Jean-Pierre Fourcade, Jean Chérioux et Etienne Dailly, rapporteurs de la commission spéciale, d'une motion n° 4 rectifiée bis tendant à opposer la question préalable. Cette motion est ainsi rédigée :

« En application de l'article 44, troisième alinéa, du règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi de nationalisation adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence. »

Je rappelle qu'en vertu de l'article 44, alinéas 3 et 8, du règlement, dans les débats ouverts sur une question préalable, ont seuls droit à la parole l'auteur de la motion ou son représentant, un orateur d'opinion contraire, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement, et qu'aucune explication de vote n'est admise.

La parole est à M. Fourcade, auteur de la motion.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission spéciale. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous voici arrivés au terme d'une discussion générale qui, une fois de plus, est à l'honneur du Sénat.

M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission spéciale. C'est vrai.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. La participation au débat de M. le Premier ministre et de plusieurs membres du Gouvernement depuis vendredi matin, les réponses qu'ils ont données avec courtoisie — je vous en donne acte, monsieur le secrétaire d'Etat — aux nombreuses questions que les membres de la Haute Assemblée se posaient, les interventions constructives des nombreux orateurs qui se sont succédé à la tribune depuis vendredi, tout montre à l'évidence que le projet de loi de nationalisation constitue un choix essentiel pour l'avenir de notre pays.

Votre commission spéciale, mes chers collègues, avait au préalable bien travaillé : d'abord, en auditionnant 57 personnalités ou délégations ayant à connaître de ce projet de loi ; ensuite en confiant à trois rapporteurs le soin de faire l'inventaire minutieux des avantages et des inconvénients de la profonde mutation que l'adoption du texte entraînerait pour notre société.

C'est donc au nom de la majorité des membres de la commission spéciale que j'ai accepté le redoutable honneur de vous présenter maintenant la synthèse des trois rapports, synthèse qui regroupe les conclusions de mes éminents collègues MM. Chérioux et Dailly et les miennes.

Mon intervention a pour objet de soumettre au Sénat, en application de l'article 44, alinéa 3, de notre règlement, la question préalable. Votre commission spéciale a tenu à ce que cette question préalable repose sur les trois motifs qui concernent à la fois les aspects économiques et financiers, les aspects sociaux, les aspects juridiques et constitutionnels, et elle m'a demandé de vous les exposer de manière très précise afin que, tout à l'heure, le choix du Sénat s'effectue en toute clarté.

J'aborderai, pour commencer, les aspects économiques et financiers du projet de loi.

Sous couvert de rattraper le retard industriel de la France et d'élargir le champ de l'expérimentation sociale, le projet de loi de nationalisation ne règle pas par des moyens cohérents et réalistes — pragmatiques nous a-t-on dit tout à l'heure — la question de l'extension du secteur public.

Qui plus est, les dispositions de ce texte comportent des avantages mineurs dont la réalisation, compte tenu de l'expérience, risque de se révéler aléatoire. En revanche, il est certain que les conséquences de la réforme proposée risquent d'être néfastes pour notre économie.

Je reprends ces trois points.

Une technique incohérente et irréaliste : le recours à la nationalisation à 100 p. 100 de cinq groupes industriels, trente-six banques et deux compagnies financières souligne le caractère doctrinal et massif de l'opération envisagée.

Le dispositif qui nous est proposé résulte, bien entendu, du choix d'un certain nombre de critères. J'ai eu l'occasion d'évoquer vendredi dernier, à cette même tribune, la difficulté de justifier les critères retenus pour le choix des cinq groupes industriels et le caractère arbitraire du seuil d'un milliard de francs de dépôts retenu pour les banques.

Le dispositif nous paraît également incohérent du fait des menaces qui pèsent sur le patrimoine constitué par l'actif actuel de tous les groupes industriels et de l'ensemble des réseaux bancaires et financiers à l'étranger, les articles 4, 16 et 30 donnant aux administrateurs provisoires qui seront désignés par le Gouvernement la faculté d'aliéner totalement ou partiellement ce patrimoine lorsque la législation ou les pratiques étrangères le rendent nécessaire.

Le caractère irréaliste du dispositif se marque, d'une part, dans la « renationalisation » des banques nationalisées puisque, comme vous le savez, mes chers collègues, il va falloir indemniser les employés des trois banques nationales actuelles que l'on va déposséder de leurs actions ; et, d'autre part, dans la contradiction existant entre l'exposé des motifs du texte selon lequel « les réseaux bancaires seront maintenus intacts » et l'article 26 du même dispositif qui prévoit la possibilité de restructuration de l'ensemble de ces réseaux.

Ces caractéristiques ont été aggravées par la suppression, lors de la discussion à l'Assemblée nationale, d'abord, de l'article 33, qui prévoyait la rétrocession au secteur privé des participations industrielles n'entrant pas dans le champ de la nationalisation, ensuite, de l'article 50 qui visait à l'extension des compétences du conseil national du crédit et de la commission de contrôle des banques sur l'ensemble du secteur du crédit.

Le projet de loi qui nous est soumis comporte donc — c'est le moins que l'on puisse dire — de graves lacunes. En face de ces lacunes, les avantages escomptés demeurent faibles sous l'influence des incertitudes de la nouvelle stratégie industrielle puisque ni les déclarations du ministre de l'industrie ni la lecture du plan intérimaire dont nous disposons déjà ne nous permettent de bien voir quelles sont les priorités et quels sont les axes du développement poursuivi par ce texte. La réforme présente également un intérêt mineur — M. le secrétaire d'Etat vient d'ailleurs de le confirmer à cette tribune — du fait de l'inexistence de liens entre l'opération de nationalisation et la politique de l'emploi ; de nombreux problèmes demeurent en suspens à la suite de la nationalisation des banques et des compagnies financières ; enfin, des contradictions entre les mesures de nationalisation, notamment du secteur bancaire et plus particulièrement des banques régionales, et le projet de décentralisation que nous venons d'adopter apparaissent clairement.

Quelles sont les conséquences des inconvénients du projet pour l'économie ? Les dispositions du texte constituent une menace pour les petites et moyennes entreprises dans la mesure où elles bouleversent leurs conditions d'activité en ce qui concerne tant l'accès au crédit que la diminution du chiffre d'affaires de la sous-traitance ou le durcissement des rapports contractuels entre ces P. M. E. et les nouveaux groupes nationalisés.

Le deuxième point — je m'étonne que, tout à l'heure, dans sa réponse, M. le secrétaire d'Etat n'ait pas dit un mot sur ce sujet qui nous paraît très préoccupant — c'est l'affaiblissement de la position de la France dans le monde, de la place internationale de Paris notamment, par l'amputation des marchés financiers, par la réduction de l'apport en devises que les banques effectuent à l'heure actuelle à notre balance des invisibles — 10 milliards de francs — et par le bouleversement de tous les réseaux à l'étranger, aussi bien industriels que bancaires.

M. Louis Perrein. C'est la catastrophe ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. Enfin, la lourde surcharge financière pour le budget de l'Etat résulte non seulement de l'indemnisation des actionnaires — j'ai noté le chiffre de 28 milliards de francs, qui est la traduction concrète des 35 milliards de francs, déduction faite des doubles emplois et des participations croisées — mais aussi du contentieux des inévitables procès, des futures augmentations de capital des sociétés nationalisables, des compensations pour missions de service public imposées aux entreprises et des pertes d'exploitation.

J'ai sous les yeux, mes chers collègues, un des tableaux publiés par le ministère de l'économie et des finances et fournis à l'appui de la loi de finances pour 1982 et qui récapitule le montant des concours de l'Etat aux entreprises publiques du secteur actuel. Le total de ces concours atteint, hors charges des retraites de la S. N. C. F. et des Charbonnages de France, 26 700 millions de francs : 23 400 millions de francs de contribution, à l'exploitation, 2,7 milliards de francs de concours en capital et 400 millions de francs de prêts du Trésor.

Il est à craindre que l'extension du secteur public à des groupes industriels très lourdement engagés dans la compétition internationale ne fasse augmenter très rapidement l'addition que le Gouvernement vous présentera pour 1982.

J'en viens au plan social, deuxième aspect de notre examen. Le texte du projet de loi présente le triple défaut d'être à la fois transitoire et incomplet, d'être équivoque et de ne pas répondre à l'attente de nos concitoyens enfin, et surtout, d'être dangereux et de conduire à un véritable bouleversement de la société.

Ce texte est, à la fois, transitoire et incomplet.

Il est demandé, en fait, au législateur de ne se prononcer que sur le principe des nationalisations, les mesures proposées n'ayant qu'un caractère provisoire, et non pas sur les modalités réelles et définitives, qui ont été renvoyées à l'examen d'un projet de loi ultérieur sur l'organisation et la démocratisation des entreprises publiques.

C'est là une procédure inadmissible, à laquelle le Parlement ne saurait se soumettre sans faillir à sa mission.

En deuxième lieu, ce texte est équivoque et ne répond pas réellement à l'attente des Français.

Il y est fait référence aux nationalisations pratiquées en 1945-1946. Ce type de nationalisation répond, à l'évidence, à certaines aspirations des Français, ce qui explique leurs réactions favorables au principe de la nationalisation, qui est, pour eux, synonyme de carrière para-administrative et de garantie d'emploi.

Or, il est certain — nous venons de l'entendre — que les nationalisations de 1981 répondent à des préoccupations d'une tout autre nature.

Troisième point, ce texte est dangereux et doit conduire à un bouleversement de la société.

Il est, en effet, la première étape d'un processus qui impliquera, avec la loi de démocratisation du secteur public, un véritable transfert du pouvoir dans l'entreprise et l'élaboration progressive, par le jeu d'accords collectifs, d'un nouveau droit du travail qui échappera à la décision du législateur. Cela constituera un détournement de pouvoir proprement intolérable.

M. André Méric. Oh !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. Il apparaît donc que l'on demande au Sénat de se prononcer les yeux fermés sur un projet de loi dont l'un des objectifs essentiels est le bouleversement de la société par la suppression de l'appropriation privée du capital des entreprises, qui n'épargne même pas l'actionnariat ouvrier et la mise en place, progressive, d'un véritable pouvoir auto-gestionnaire.

J'en arrive au troisième aspect étudié par notre commission : c'est le plan constitutionnel et juridique.

Le projet de loi n'est pas conforme à la Constitution et il risque de provoquer de redoutables contentieux à l'étranger. La démonstration que je ferai tiendra en cinq points.

En premier lieu, si la Constitution de 1958, dans son article 34, reconnaît à la loi le droit de procéder à des nationalisations d'entreprises, ces nationalisations ne peuvent concerner que des entreprises ayant « les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait » — il s'agit du neuvième alinéa du préambule de la Constitution de 1946, lui-même repris dans le préambule de la Constitution de 1958 — ou des entreprises dont la nécessité publique, légalement constatée, exige évidemment la nationalisation — il s'agit de l'article XVII de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, elle-même reprise au préambule de la Constitution de 1958.

Aucune des sociétés énumérées aux articles 1^{er} — groupes industriels — 13 — banques — et 27 — compagnies financières — n'entre dans l'une ou l'autre de ces deux catégories. Les articles 1^{er}, 13 et 27 du projet ne sont donc pas conformes à la Constitution.

En deuxième lieu, aucune nationalisation ne peut être réalisée si ce n'est « sous la condition d'une juste et préalable indemnité » : article XVII de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

L'indemnisation prévue aux articles 6, pour les groupes industriels, 18, pour les banques, et 32, pour les compagnies financières, n'est ni juste ni préalable. Les articles 6, 18 et 32 du projet ne sont donc pas conformes à la Constitution.

En troisième lieu, « la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse », article VI de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, et « la France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens... », article 2 de la Constitution de 1958.

L'article 13 du projet — nationalisation des banques — ne comporte pas moins de cinq violations de ce principe de l'éga-

lité devant la loi. L'article 13 du projet n'est donc pas conforme à la Constitution.

En quatrième lieu, les articles 4, pour les groupes industriels, 16, pour les banques, et 30, pour les compagnies financières, du projet de loi habilite l'administrateur général, responsable jusqu'à la mise en place du nouveau conseil d'administration, puis le conseil d'administration lui-même, à décider « lorsque les législations ou les pratiques propres à certains pays le rendent nécessaire, l'aliénation partielle ou totale des participations majoritaires » des sociétés nationalisées.

Or, c'est la loi qui « fixe les règles concernant les nationalisations d'entreprises », mais c'est elle aussi qui « fixe les règles concernant les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé », article 34 de la Constitution. Il n'y a donc aucune place pour une habilitation de cette nature. Les articles 4, 16 et 30 du projet ne sont donc pas conformes à la Constitution.

En cinquième lieu, « la République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international » ; c'est le quatorzième alinéa du préambule de la Constitution de 1946, lui-même repris dans le préambule de la Constitution de 1958.

En nationalisant des groupes qui, pour la plupart, ont de nombreuses filiales ou participations à l'étranger, le présent projet de loi confère aux nationalisations un effet extraterritorial, qui n'est pas compatible avec le principe de souveraineté nationale des Etats. A cet égard déjà, le projet de loi n'est pas conforme à la Constitution.

L'indemnisation injuste qu'il prévoit ne manquera pas, en outre, de provoquer devant de nombreux tribunaux étrangers de redoutables contentieux pouvant comporter, en un premier temps, des mises sous séquestre et, en un second temps, des saisies dont les premières conséquences seront de rompre les synergies qui constituent précisément la base même de la puissance et de la prospérité des groupes concernés.

En résumé, sur le plan constitutionnel, quinze articles, au moins, de ce projet de loi, qui n'en contient plus que quarante-huit, ne sont pas conformes à la Constitution. Il s'agit des articles 1^{er}, 2, 3, 4, 6, 13, 14, 15, 16, 18, 27, 28, 29, 30 et 32.

M. Jacques Eberhard. N'en jetez plus !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. Ensuite, l'indemnité injuste prévue par le projet provoquera des contentieux redoutables devant les tribunaux étrangers.

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ainsi, votre commission spéciale tient à mettre en garde le Gouvernement, l'Assemblée nationale et, bien au-delà, l'opinion publique de ce pays contre les dangers de toute nature que recèle le projet de loi de nationalisation. Si elle vous propose, par la procédure de la question préalable, de décider qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la discussion de ce projet, c'est parce qu'elle estime que l'adoption du texte aurait de graves conséquences pour notre pays.

Au lieu de chercher des justifications dans les nationalisations du passé, celles de 1936-1937 et celles de 1945-1946, qui s'inscrivaient dans un cadre constitutionnel totalement différent, les auteurs du projet de loi auraient mieux fait de prendre l'exacte mesure de ce que représente aujourd'hui la puissance industrielle et financière des entreprises françaises sur le plan international et de jauger l'apreté de la concurrence mondiale.

Voulant mettre en œuvre la technique de nationalisation à 100 p. 100, qui implique, outre de coûteuses restructurations, une formule uniforme et donc injuste d'indemnisation des actionnaires ainsi que la rupture des liens patiemment tissés entre sociétés françaises et partenaires étrangers, ils feignent de croire que l'extension du secteur public n'entraînera pas de bouleversements pour ces constructions fragiles que sont les entreprises à vocation internationale.

Ce faisant, les promoteurs du projet de nationalisation risquent de compromettre en quelques années les efforts de toute une génération qui, depuis l'ouverture des frontières consécutive à la création du Marché commun... (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. Eh oui, c'est postérieur à 1946 !

... tendaient à conforter le niveau de vie des Françaises et des Français par une adaptation constante à l'évolution de l'économie mondiale. (*Interruptions sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Jacques Eberhard. On s'en est rendu compte !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. Nous reparlerons du niveau de vie des Français dans quelques années, mes chers collègues. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. Jacques Eberhard. Il vaut mieux ne pas en parler maintenant !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. Nous en reparlerons, chiffres à l'appui.

Vous me permettrez, mes chers collègues, de rappeler une dernière fois — j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt, sur ce point, les explications de M. le secrétaire d'Etat — que, pour définir et conduire une grande politique industrielle débouchant à la fois sur une meilleure compétitivité de nos entreprises et sur une résorption durable du chômage, point n'est besoin d'utiliser l'arme « historique » de l'appropriation à 100 p. 100 par l'Etat d'une grande partie de l'industrie et de la quasi-totalité du secteur bancaire et financier. M. le président Bonnefous l'a dit ce matin avec beaucoup de force. Il l'a rappelé cet après-midi et nous devons lui en savoir gré.

Dans un pays de liberté comme le nôtre, largement ouvert sur le monde, le souci légitime de « l'avancée sociale » ne peut justifier à lui seul le dispositif contraignant, injuste et non conforme à la Constitution qui nous est proposé. C'est plutôt, me semble-t-il, le désir profond de rendre irréversible l'évolution de la société française vers un système d'assistance et d'étatisation qu'aucun autre pays du monde libre n'a poussé aussi loin qui motive le projet du Gouvernement.

C'est pourquoi, mes chers collègues, le choix du Sénat doit être clair, même si, d'habitude, il n'aime pas particulièrement la procédure de la question préalable.

En définitive, c'est sur la conception du rôle de l'Etat dans notre société que porte le différend. Le Premier ministre, en ouvrant le débat, vendredi matin, a déclaré que « la tradition historique de notre pays fait que l'Etat a toujours été à l'origine de nos grands efforts d'équipement, de nos grandes options industrielles. De Sully à Napoléon, en passant par Colbert, telle a toujours été notre histoire nationale ».

Pour la majorité du Sénat, s'il ne peut être question de dénier à l'Etat un rôle d'orientation et d'incitation dans le développement économique et social, l'imagination, l'initiative, l'esprit d'entreprise, le risque constituent plutôt les clés de l'avenir.

Dans le cadre précis des institutions de la V^e République, les valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité auxquelles nous sommes profondément attachés nous paraissent autrement fécondes pour l'avenir qu'un retour brutal à la centralisation des décisions, à l'étatisation des entreprises et à la fonctionnarisation des responsables, et cela au moyen d'un projet de loi qui — c'est maintenant clair — n'est pas conforme à la Constitution.

C'est la raison pour laquelle, au nom de la majorité de votre commission spéciale, je demande instamment au Sénat d'adopter la question préalable, en application de l'article 44, alinéa 3 de notre règlement. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. Daniel Hoeffel, président de la commission spéciale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel, président de la commission spéciale. Je demande un scrutin public.

M. le président. La parole est à M. Ciccolini, contre la motion.

M. Félix Ciccolini. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ayant à répondre à la question préalable qui vient d'être brillamment explicitée par notre collègue M. Fourcade, au nom de la majorité de la commission spéciale, je ne reviendrai pas sur le détail de l'argumentation qui a été présentée à notre Assemblée.

Les trois rapporteurs se sont expliqués, puis des orateurs sont intervenus dans un sens ou dans l'autre : vous avez entendu MM. les représentants du Gouvernement. Je ne pense pas utile de revenir point par point sur les indications qui viennent de vous être apportées à l'instant par M. Fourcade.

Je voudrais simplement, du point de vue constitutionnel, vous féliciter de votre riche quête : quinze articles — j'insiste sur ce chiffre — seraient en dehors de la Constitution.

Cependant le problème essentiel est celui de la nécessité et, sur la nécessité, c'est le Parlement qui est souverain. Dès lors, je me bornerai à une remarque sur la procédure et à quelques observations d'ordre général.

Après les travaux de la commission spéciale et les intéressants rapports de nos collègues MM. Fourcade, Chérioux et Dailly, après une discussion générale qui a permis d'aller au fond des problèmes dans une atmosphère sereine qui sied à la Haute Assemblée, M. Fourcade vient de nous proposer d'en rester là, de ne pas entreprendre l'examen des articles et de voter la question préalable, renvoyant le texte, en son état, à l'Assemblée nationale. C'est un refus d'examiner plus avant.

Je suis là pour dire au Sénat que nos travaux méritaient une autre conclusion, une meilleure conclusion, notamment pour rester dans le sens de la démarche habituelle du Sénat, faite de raison et de mesure, afin d'apporter une contribution d'excellente qualité à l'œuvre législative.

Dans un ouvrage récent sur le rôle de la Haute Assemblée, M. Jean Mastias indique que le Sénat apparaît souvent comme une chambre d'infléchissement.

Ce rôle particulier de chambre d'infléchissement, notre Assemblée devra s'attacher à l'exercer davantage encore, à un moment où la majorité chez nous est différente de celle du Palais-Bourbon. Mais nous ne pourrions mieux le remplir qu'en acceptant la discussion des textes « pied à pied ».

Nos travaux méritaient une meilleure conclusion également, compte tenu de l'importance du sujet traité : le nouveau Gouvernement nous présente son projet de nationalisations.

Au cours des interventions faites par ceux de nos collègues qui sont hostiles, j'ai entendu souvent le reproche d'après lequel ce texte serait l'enfant d'un idéalisme naïf, voire le fils adultérin de rêves attardés.

Qu'ils me permettent de leur dire qu'eux-mêmes ne peuvent se contenter de répondre au texte par un refus brutal, dicté par je ne sais quel dogme.

Il y a eu dans le monde, chez nous et tous les pays amis, depuis 1919, plusieurs expériences de nationalisation, relativement diversifiées.

A un moment où la conjoncture économique, nationale et internationale, est si lourde, au lieu d'une réponse nihiliste et immédiate, il aurait été bon, je pense, d'entrer dans le détail, de faire des propositions de modifications sur certains articles signalés comme gros de conséquences — articles 33 et 50 — quitte à rejeter l'ensemble dans le vote final.

Certaines propositions auraient, peut-être, été retenues par le Gouvernement et l'Assemblée nationale.

Quelles ont été ces expériences auxquelles je viens de faire allusion ? Après la guerre de 1914-1918, l'Angleterre, pays libéral par excellence, n'a pas craint de faire des nationalisations. Certains pays, en 1929, ont poussé à un capitalisme d'Etat.

En France, les lois de 1936, puis celles de 1945-1946 ont créé un secteur public non négligeable ; l'appropriation a été faite non pas pour grossir l'Etat, mais pour permettre à la collectivité publique d'assumer ses charges et on n'est pas revenu sur les principes entre 1958 et avril 1981.

Permettez-moi de faire un parallèle entre les discussions de 1945 et celles d'aujourd'hui.

C'est l'Assemblée constituante qui, en décembre 1945, allait voter ce qui était considéré par nous autres socialistes comme un « heureux augure ».

Le Gouvernement tripartite formé par le général de Gaulle, uni sur un programme tripartite et disposant à la Constituante d'une majorité tripartite, présentait, suivant la procédure d'extrême urgence, un projet de loi portant nationalisation de la Banque de France et de quatre banques de dépôts.

Il s'agissait d'une nationalisation pour transformer en propriété nationale des établissements qui appartenaient aux actionnaires.

Il est intéressant de remarquer que, tout en votant le texte, la Constituante regretta de ne pas nationaliser davantage et dans une résolution expresse, elle marqua que ce vote n'était qu'une étape dans l'organisation publique du crédit et qu'il fallait nationaliser les banques d'affaires.

Et les députés du mouvement républicain populaire, qui participaient au Gouvernement de l'époque, manifestèrent une impatience certaine à dépasser le Gouvernement, tant à la commission des finances qu'à l'Assemblée nationale. La déclaration faite sur ce point précis par M. François de Menthon est significative à cet égard : il parlait de « la volonté commune de libérer la démocratie des puissances de l'argent qui pouvaient peser sur elle ». Il disait que dans la distribution du crédit, il fallait laisser dans la loi de nationalisation « une large initiative individuelle, ou à l'initiative collective des groupes, car initiative et responsabilité peuvent se concilier avec une

économie dirigée. » C'est M. François de Menthon qui disait cela. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*) Par ailleurs, il espérait très vivement un texte sur les banques d'affaires.

Je ne fais pas ce rappel pour dire que nous sommes là pour assumer nos héritages respectifs.

Mais mon propos tend à insister sur le fait que les nationalisations étaient alors acceptées comme une solution indispensable pour éviter, à l'avenir, les méfaits de l'économie libérale et du système capitaliste, indispensable aussi pour reconstruire le pays sur le plan d'une économie collective.

La solution des nationalisations était inscrite dans le programme du Conseil national de la Résistance ; elle avait été arrêtée par des hommes qui avaient accepté de courir des dangers mortels, en marge de la société en place, par amour pour la patrie.

Dans leur réflexion et leurs dialogues sur les responsabilités de la période de l'entre-deux-guerres, ils avaient conclu à la malfaisance du capitalisme, à l'efficacité du plan, à la vertu du secteur public. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Ces hommes avaient, dans les épreuves, fait de grandes choses ensemble, malgré leurs idées politiques opposées. Leur pensée profonde se retrouve aussi dans le préambule de la Constitution de 1946 qui affirmait, dans ses alinéas 8 et 9, les droits des travailleurs dans l'entreprise et l'obligation pour le législateur de nationaliser dans certains cas.

Nous ne sommes plus dans la même situation politique. Et pourtant, devant la guerre économique qui fait tant de mal partout, le Gouvernement nous présente des solutions qui s'inspirent, dans le fond, des mêmes analyses qu'il y a trente-cinq ans.

Une lutte acharnée déchire le monde. En matière économique, elle est implacable : on a l'impression que, pour chaque Etat, c'est une question de vie ou de mort.

La France est bien présente dans ce combat. Elle a ses plaies béantes : des régions si sévèrement frappées que les populations doutent de leur avenir.

Les groupes financiers privés se sont organisés pour amasser les profits, négligeant le poids humain des difficultés. Les résultats les meilleurs, les plus performants, comme l'on dit, ceux qui permettent à notre pays de tenir une bonne place, sont le fait de services ou d'établissements publics d'Air France à Elf-Aquitaine, de la S. N. C. F. à la S. N. I. A. S., d'E. D. F. au C. E. A.

Il est vrai que les choix d'aujourd'hui ne sont plus tout à fait les mêmes qu'en 1945. Aujourd'hui, il nous faut choisir entre le néo-capitalisme et l'économie mixte, et c'est cette dernière qui marque le projet gouvernemental.

Le néo-capitalisme est, d'après le petit Larousse illustré, « la forme contemporaine du capitalisme, caractérisée notamment par la prédominance des très grandes entreprises et des sociétés anonymes et par l'émergence d'une classe de dirigeants qui ne s'appuie plus sur la propriété du capital ».

Nous constatons, en effet, que généralement ceux qui détiennent le pouvoir dans ces entreprises ne sont pas propriétaires de la majorité des actions. Les actionnaires participent très peu aux décisions, assistent rarement aux assemblées générales ; ils ont un droit théorique de contrôle qu'en fait ils n'exercent pas. Il y a « un capital dirigeant et un capital dirigé ». La volonté d'une minorité oligarchique s'exprime pour le compte de la grande masse des actionnaires qui envoient leurs procurations en blanc. Une nouvelle oligarchie donc, choisie dans ce monde des grands groupes financiers, décide. Elle décide de quoi ? Elle a pouvoir sur quoi ? Elle décide de beaucoup et de trop.

Par les tenants et les aboutissants, par les amonts et les aval, par toutes sortes de collatéralité, ces groupes arrivent à peser sur les destinées de la nation, son avenir, sa place dans la division internationale du travail, son indépendance.

M. André Méric. Très bien !

M. Félix Ciccolini. Cette oligarchie fait pression directement et indirectement sur les gouvernements, cherchant à contrer plus ou moins l'Etat et à se comporter en véritable pouvoir. Il y a divergence entre le pouvoir politique constitutionnellement établi, qui a charge, par principe, du bien commun, et cette nouvelle caste qui, s'exprimant en dizaines et en centaines de milliards, poursuit la prééminence de ses intérêts particuliers. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Cette oligarchie, qu'a-t-elle décidé au cours des quinze à vingt dernières années ? Qu'a-t-elle fait depuis dix ans ?

Elle est directement responsable des faiblesses de notre économie.

Avec leurs structures, apparemment simples mais fondamentalement sophistiquées, ces entreprises, par des séries de mariages

et de divorces, d'alliances et de demi-séparations, par des imbrications et des coups fourrés, pèsent lourdement dans leurs combats dominateurs.

Mais dans le pays, vous avez, nous avons, récolté la crise dure et meurtrissante : notre industrie est repliée sur les situations acquises, traditionnelles ; elle est obnubilée par la spécialisation et l'internationalisation à outrance ; 500 000 emplois industriels, sans compter le bâtiment et les travaux publics, ont disparu entre 1974 et 1980.

Oui, ce chômage géant frappe les familles, les villes et les campagnes ! Oui, ces bruits, ces clameurs, ces sourdes rumeurs étaient ceux de tout le peuple qui, jusqu'au 10 mai, doutait de son avenir et disait vouloir vivre !

Tout le pouvoir doit appartenir à la nation et il n'est pas possible de tolérer un contre-pouvoir, eût-il une coloration économique.

Des forces économiques puissantes, dans leurs fonctions de production et d'échange, en vue d'une meilleure existence pour tous, oui !

Mais pour qu'il en soit ainsi, le passé nous enseigne que ces forces surpuissantes doivent être tenues en laisse pour être retenues quand le besoin s'en fait sentir afin d'éviter les embardées et les excès.

Nos principes sont clairs également, monsieur Fourcade : il faut rationaliser l'expansion économique du pays.

Le Plan, avec pour but la croissance, doit être voté par le Parlement, après préparation et concertation avec les collectivités territoriales et toutes les forces économiques : représentants des entreprises, représentants des salariés.

Ce Plan devra constituer une obligation pour tous, force ardente pour les uns, rempart raisonné pour les autres, de telle manière que la puissance publique conserve globalement la maîtrise de la production et s'assure des investissements en privilégiant ceux qui conditionnent les développements stratégiques.

Voilà pour la nationalisation proposée, qui touche cinq groupes industriels, trente-six banques et deux compagnies financières.

Les critiques essentielles ? Pourquoi ces entreprises ? Combien cela coûtera-t-il ?

Les critères pour les choix n'ont fait aucune discrimination et sont relativement simples. Le Gouvernement est parti de ce qui existe, c'est-à-dire la puissance publique déjà présente dans plusieurs secteurs qui concernent les matières premières, l'énergie, la chimie, les transports, l'automobile.

Pour que la nation prenne en mains de nouveaux secteurs clés : électromécanique, électronique, informatique, pharmacie, bio-industrie, elle doit acquérir ces cinq entreprises et cette acquisition conditionne notre capacité technologique et notre indépendance nationale.

Ces groupes industriels nationalisés conserveront — j'insiste à mon tour — leur autonomie de gestion dans le cadre du Plan.

Les trente-six banques sont celles qui avaient, au 2 janvier 1981, un milliard de francs ou plus de dépôts. L'industrie de la banque — tout le monde en est témoin — a fructifié dans des proportions considérables. Les banques devront travailler dans le sens du Plan, freiner peut-être l'excès de floraison des guichets, cesser d'être un étai pour les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries et nouer avec elles des relations plus humaines. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur les travées des radicaux de gauche. — Exclamations sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*) Les banques seront présentes à l'échelon local. Et aussi, et c'est loin d'être négligeable, la nation sera effectivement dépositaire du droit de créer la monnaie, qui est une fonction d'intérêt national.

Nous allons, grâce à cela, progressivement, sans heurts mais avec ténacité, changer d'attitude, changer d'habitudes et aller vers d'autres traditions.

Il persistera bien évidemment un secteur privé bancaire, surtout à l'échelon local.

Les banques nationalisées auront aussi leurs conseils d'administration autonomes et il persistera entre elles une saine émulation.

Quant aux deux compagnies financières, j'ai lu un peu partout qu'elles représentent les deux piliers du capitalisme français. Elles sont un peu partout, avec ici, là et là-bas, de fortes participations.

Grâce à leur appropriation, nous attendons un équilibre mieux assuré entre les objectifs industriels et financiers et des liaisons avec les chefs d'entreprise de meilleure qualité sur le plan humain.

C'est trop massif, avez-vous dit. Il est exact que, par certains côtés, les cinq groupes, les trente-six banques et les deux compagnies forment une même masse, un seul tout, et leur fractionnement eut été impossible.

Cela va coûter cher, dites-vous aussi, mais en même temps, ajoutez-vous, il y a spoliation : dans certains cas l'indemnisation serait dérisoire, alors que, nous l'affirmons avec force, les indemnités seront aussi justes et aussi équilibrées que possible, calculées suivant la même règle pour tous et en référence à plusieurs critères, comme l'a suggéré le Conseil d'Etat.

Nous avons entendu aussi tant de noires prévisions : vous aurez mille procès dans le monde. Sur notre pays, l'étranger va souffler un surcroît de froid l'hiver, un surcroît de chaleur l'été, tout ira très mal, nous sommes sous le coup de catastrophes terribles.

C'est l'apocalypse ! Les socialistes jouent avec les clés de l'enfer !

Excusez-moi de répéter que ce sont les mêmes arguments qui reviennent, présentés avec la même certitude et la même passion, chaque fois que des mesures vont dans le sens d'une bonne émancipation des travailleurs.

M. André Méric. Très bien !

M. Félix Ciccolini. J'admiraient tantôt la fougue de notre collègue M. Fourcade. De ses propos, de ses prévisions, nous en reparlerons dans quelques années, comme nous reparlerons du niveau de vie des Français.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. J'ai pris rendez-vous !

M. Félix Ciccolini. Elles me rappelaient les prévisions faites par M. Laniel, en 1945, lors du débat sur les nationalisations. Il annonçait la création de milliers et de milliers de postes de fonctionnaires. Dans les critiques que j'ai entendues tantôt, cet argument n'a pas été repris.

Tout cela fait partie de notre histoire commune, mes chers collègues, mais il faut qu'à certains moments nous réfléchissions aussi sur notre passé. Je pensais aussi à la discussion de la loi du 2 août 1868 abrogeant l'article 1781 du code civil aux termes duquel « le maître est cru sur ses affirmations — à l'égard de ses domestiques — pour la quotité des gages, le paiement des salaires de l'année échue et les acomptes données pour l'année courante ».

Le législateur de l'époque trouvait que c'était excessif et que, véritablement, cela trahissait par trop l'égalité qui doit présider dans la loi des parties. Et il proposait l'abrogation de ce texte. Certains orateurs, disons conservateurs, soutenaient qu'en votant cette abrogation, l'on mettrait en cause les fondements mêmes de la société. (*Rires sur les travées socialistes.*) Les fondements mêmes de la société, d'après vous, nous les remettons en cause aujourd'hui ! Un journaliste du journal *Le Monde*, faisant état des arguments échangés au sujet de cette loi de part et d'autre, a parlé des « clés de l'enfer » et des « clés du paradis ».

Oui, nous dynamiserons l'industrie et nous voulons assurer un avenir industriel puissant (*Exclamations sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*) un outil offensif en utilisant les forces d'initiative et de création, en privilégiant la recherche, tout cela en partie avec le secteur public nationalisé, mais aussi avec un secteur privé important.

Les P. M. E. et les P. M. I., diversifiées, seront enfin délivrées de la crainte d'être asphyxiées par les plus forts groupes ou d'être supplantées par eux, agissant par filiales interposées. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Oui, le secteur nationalisé servira plus encore de bon exemple. De 1974 à 1980 — il est bon de le rappeler — l'investissement des entreprises publiques a augmenté de 91 p. 100 ; l'investissement privé a diminué de 5 p. 100.

Oui, les entreprises publiques peuvent s'enorgueillir à la fois de progrès technologiques déterminants, de gains de productivité et d'une bonne qualité de services.

M. André Méric. Très bien !

M. Félix Ciccolini. Grâce à cette extension du secteur public, les entreprises vont faire une percée vers la démocratie sociale.

Nous sommes loin de l'étatisation et de la bureaucratie, puisque les entreprises vont continuer à exister. Leurs conseils d'administration tripartites, comme le Gouvernement de la Constituante en 1945, où l'Etat ne sera pas majoritaire, comprendra des représentants des salariés et des cadres. Ce qui est essentiel, surtout, c'est que ces conseils joueront un rôle actif.

Il n'y aura pas un Etat dans l'Etat. D'autant que le gigantisme sera écarté. La décentralisation va faire germer les centres

d'opération et de concurrence, puisque l'économie sera prise en charge conjointement par les communautés territoriales. C'est, mes chers collègues, le contraire du centralisme et de la gabegie.

Au point de vue social, monsieur Chérioux, la participation et l'intéressement actuellement en vigueur sont insuffisants. La classe ouvrière n'a pas eu l'air trop intéressée. Outre leur présence dans les conseils d'administration, les ouvriers et les salariés bénéficieront d'un climat nouveau. Nous voulons des rapports confiants entre employeurs et employés.

Il faut se parler pour se comprendre, d'où des négociations en vue de conventions collectives.

Dans le même esprit, les comités d'entreprise seront informés de la marche de la société — cela se fait à l'étranger sans qu'un quelconque équilibre ait été détruit — et ils pourront tirer l'alarme.

Dans un climat moins tendu, plus calme, plus fraternel et plus humain, les travailleurs verront reconnaître la dignité de la tâche de tous, y compris de ceux qui sont au bas de l'échelle.

Le Président de la République a dit que les nationalisations prévues l'ont été dans un programme présidentiel, que cela a valeur de contrat pour un septennat et qu'après d'autres élections générales les Français jugeront. Nous avons confiance.

En ce début de législature qui marquera profondément la vie du pays par la mise en œuvre de mesures législatives nouvelles et audacieuses, conformément aux promesses faites devant le corps électoral, nous ne nous dissimulons aucune difficulté, mais nous avons la volonté de les dominer.

Avec nous, le peuple s'engagera vers la conquête de certains droits, sans s'écarter du vieux bon sens qui caractérise le Français de toujours. Le texte sur les nationalisations en porte témoignage. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je demande la parole. (*Vives protestations sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

Je rappelle que seuls peuvent s'exprimer l'auteur de la motion, un orateur contre, la commission et le Gouvernement. En donnant la parole, sur sa demande, à M. le secrétaire d'Etat, je ne fais qu'appliquer le règlement.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il n'y a rien d'anormal, d'autant que mon intervention sera très brève.

Je crois effectivement que tout a été dit et je félicite mon ami M. Ciccolini d'avoir, avec beaucoup de précision et de clarté, exposé les raisons qui lui ont fait proposer le refus de la question préalable.

Il eût été quand même anormal que le Gouvernement n'exprimât point son analyse sur ce problème. A cet égard, je suis en total accord avec ce qu'a dit le rapporteur de la question préalable. Il s'agit là, en effet, d'un choix essentiel.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur. Voilà au moins un point commun !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement ne l'a jamais caché et se félicite de la qualité du débat devant la Haute Assemblée et de la rigueur des arguments échangés.

Effectivement, il s'agit d'un choix essentiel pour notre pays, dans les années à venir, car il s'agit de surmonter non pas seulement les conséquences d'une conjoncture économique difficile ou de surmonter ce qu'on a appelé l'effet du choc pétrolier, mais aussi ce dont on ne parle point assez, le véritable choc industriel qu'est en train de subir notre pays, choc industriel dont je rappelle qu'il s'aggrave d'année en année, même si, par ailleurs, il est occulté par des résultats financiers.

Il s'agit là d'un défi fondamental et, à la limite, nous pourrions, en effet, aller vers une situation économique où les « invisibles », où les résultats financiers montrent une balance commerciale excédentaire, mais recouvrant cependant une situation de l'emploi, une autonomie économique, un tissu de l'emploi gravement touchés. On peut se trouver dans un pays où la City est prospère, mais où il y a trois millions de chômeurs et c'est demain ce qui guette notre pays.

Tel est le véritable enjeu. Il s'agit pour nous de reconquérir le marché intérieur, car l'on sait très bien qu'il n'est pas possible d'affronter la concurrence internationale sans maîtrise du marché intérieur — ce qui se passe au Japon et aux Etats-Unis le démontre à l'évidence.

Il s'agit, pour nous, d'aider au développement des petites et moyennes entreprises. En effet, il n'y a pas de tissu industriel efficace qui ne s'appuie sur un réseau dense, prospère, de petites

et moyennes entreprises. Il s'agit, pour nous, de relancer le Plan, de développer un gigantesque effort technologique et d'utiliser l'élargissement du secteur public comme levier d'une volonté industrielle.

Il s'agit pour nous, enfin, à travers la démocratie économique, d'aller vers une société où la responsabilité croissante des travailleurs dans les décisions les concernant soit l'élément d'une richesse pour l'ensemble de la collectivité nationale.

Voilà de quoi, mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons débattu depuis trois jours. Je crois qu'effectivement la question préalable prend tout son sens. Il s'agit de l'acceptation ou du refus d'une logique d'ensemble, et nos désaccords, à l'évidence, portent non point sur des détails, mais sur cette logique et sur cette cohérence, et je sais gré au Sénat d'avoir fait débat sur le fond plutôt que d'avoir pratiqué un jeu dilatoire ou de retardement d'amendements qui auraient caché la réalité de ce débat.

Je me permettrai quand même une remarque : dans la manière dont la question préalable a été présentée, transparaisait une certaine ambiguïté entre la nature politique de la question préalable et ce qu'aurait pu être une question d'irrecevabilité.

M. André Méric. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je crois quand même qu'il y avait un mélange des deux et qu'il aurait été plus sain de présenter une motion d'irrecevabilité et, par la suite, d'opposer la question préalable, ou tout simplement la question préalable. (*M. Pasqua et plusieurs de ses collègues protestent.*)

Je regrette que cette ambiguïté soit apparue à travers la démonstration d'appui à la question préalable.

Le Gouvernement affirme très tranquillement, très sereinement : premièrement, que le projet est constitutionnel, et le garde des sceaux en a fait la démonstration ; deuxièmement, que l'indemnisation est juste et préalable, et le ministre de l'économie l'a démontré ; troisièmement, que ce projet correspond au choix fondamental des Françaises et des Français en toute clarté, en toute connaissance...

Un sénateur de l'U. R. E. I. C'est faux !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... pour la force de notre pays, pour sa grandeur, plus plus de justice et plus de responsabilité.

En conclusion, j'emploierai trois mots : humilité, liberté et volonté politique.

Humilité. Ce mot a été utilisé par M. Monory. Monsieur le ministre, je l'ai moi-même employé deux fois — et vous me ferez la courtoisie de me croire — à l'ouverture et au terme du débat sur la sidérurgie. En effet, on ne peut qu'avoir beaucoup d'humilité à vouloir maîtriser les situations, maîtriser les faits dans un environnement international pesant, complexe, où, vous le savez bien, monsieur Monory, la hausse des taux d'intérêt est liée non pas à la politique du Gouvernement, mais aux mouvements erratiques de monnaies, au désordre monétaire international et à la disparition des accords de Bretton Woods. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*) Oui, beaucoup d'humilité à vouloir maîtriser ces faits, à vouloir grandeur, force et justice. Mais je dirai aussi, mesdames, messieurs, beaucoup d'humilité devant ceux qui nous ont fait confiance.

La légitime impatience de ceux qui souffrent et de ceux qui attendent, la légitime impatience du chômeur du Cateau, pays du sénateur Grimaldi, où l'on peut mesurer aujourd'hui le poids dramatique de cette situation, non seulement sur les parents, les femmes et les hommes, mais aussi sur les enfants. Et qui mesurera le coût social sur toute la collectivité de cet héritage qui nous est laissé ? (*Protestations sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P. — Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Charles Pasqua. On verra dans un an !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Oui, mesdames, messieurs, humilité, car c'est cela que nous voulons changer.

M. Guy de La Verpillère. Regardez-le avec humilité, l'héritage !

M. Marcel Daunay. Conservez-le !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Et nous savons que ceux qui auraient le plus le droit d'être impatients, à juste titre, connaissent le poids de nos responsabilités, le poids de nos difficultés et savent attendre que la politique que nous voulons mettre en œuvre commence à porter ses fruits.

Un sénateur de l'U. R. E. I. Ils seront déçus !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Alors, ce mot « humilité », je le reprends volontiers à mon compte.

Le mot « liberté » aussi, car cela est notre bien commun.

J'écoutais attentivement M. Dailly. Je le dis aujourd'hui : si quiconque, je ne sais qui, quelle force politique, je ne sais quelle puissance, menaçait nos libertés, alors nous nous retrouverions côte à côte pour ne permettre à personne de les attaquer.

Alors, n'utilisons pas ce mot trop fréquemment. Il est notre bien commun à tous, et il est des amalgames dangereux. On n'a pas le droit, quand on parle de nationalisation, d'évoquer je ne sais quelle économie planifiée que nous récusons, quel Goulag que nous dénonçons et que nous combattons.

Ou alors, il faut refuser le manichéisme et savoir aussi que, dans des pays d'économie libérale pratiquant la liberté économique on tue, on massacre. Regardez l'Argentine ! Regardez le Chili ! (*Vives protestations sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique. — Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Je veux bien, mesdames, messieurs, que l'on pose le problème des libertés — et nous le posons, nous, socialistes — mais posons-le partout, toujours et dans toutes ses données.

Oui, humilité. Oui, volonté profonde et amour des libertés. Nul n'a le droit, sur ce terrain, de douter de notre sincérité.

Mais, au-delà aussi, volonté politique, extraordinaire volonté politique qui nous fait nous attaquer à toutes ces difficultés avec force, avec conviction et en nous appuyant sur ceux qui nous ont fait confiance et ceux qui, pour l'essentiel, constituent les forces vives de ce pays, ceux avec qui nous voulons construire autre chose et un autre projet.

Oui, mesdames, messieurs les sénateurs, humilité, liberté... (*Protestations sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*) ... volonté politique ; ces trois mots sont pour nous indissociables.

Telles sont les raisons pour lesquelles le Gouvernement demande au Sénat de rejeter la question préalable. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. Je mets aux voix la question préalable.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant de la commission spéciale.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 14 :

Nombre des votants	296
Nombre des suffrages exprimés	293
Majorité absolue des suffrages exprimés..	147
Pour l'adoption	184
Contre	109

Le Sénat a adopté. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. André Méric. Le Sénat a eu tort !

M. le président. En conséquence, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement du Sénat, le projet de loi est rejeté.

— 8 —

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de nationalisation, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : PIERRE MAUROZ. »

Il sera procédé à la nomination des représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire dans les formes prévues par l'article 12 du règlement.

(M. Alain Poher remplace M. Robert Laucournet au fauteuil de la présidence.)

Présidence de M. Alain Poher.

— 9 —

LOI DE FINANCES POUR 1982

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 57 et 58 (1981-1982).]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances est fixé à aujourd'hui, lundi 23 novembre 1981, à 16 heures.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté pour 1982 témoigne, de la part du Gouvernement, d'une volonté manifeste, et d'ailleurs proclamée, de rupture. Celle-ci s'exprime en deux chiffres : les dépenses de l'Etat augmentent de 27,6 p. 100, contre 14,5 p. 100 l'an dernier ; le déficit budgétaire prévu est de 95,4 milliards de francs, c'est-à-dire qu'il est trois fois plus important que le déficit initial du budget de 1981.

Cette volonté de rupture, votre commission des finances n'en fait pas grief au Gouvernement. Elle est conforme à l'engagement que celui-ci a pris de faire repartir l'économie. Elle mérite, à notre avis, d'être appréciée d'un autre point de vue, celui qu'impose à la France son statut de grande nation industrielle qui échange avec l'étranger plus du quart de sa production et de sa consommation.

En effet, pendant que notre pays prétend « forcer les feux » et accélérer son rythme de croissance par une injection de crédits publics, tous ses voisins — j'ai bien dit « tous » — entreprennent, au contraire, de réduire leur déficit budgétaire pour contenir leur endettement et freiner l'inflation. C'est le cas des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, mais également du Japon.

Je voudrais, avec votre autorisation, m'attarder quelques instants sur la situation de ces deux derniers pays. Elle me paraît comporter un enseignement susceptible d'éclairer le jugement que nous allons avoir à porter sur la nouvelle politique budgétaire et économique de la France.

La République fédérale d'Allemagne a surmonté brillamment le premier choc pétrolier. De 1974 à 1980, elle a accumulé les succès industriels et commerciaux ; son déficit public, totalement couvert par l'emprunt, a été consacré au soutien de l'investissement productif. Sa monnaie n'a cessé de s'apprécier par rapport à toutes les autres. Bref, la République fédérale d'Allemagne est apparue, pendant longtemps, comme le modèle de la gestion vertueuse et de l'économie efficace.

Or, depuis un an, cette remarquable machine à produire et à vendre connaît de très sérieux ratés.

Son taux d'endettement et de déficit budgétaire menace l'équilibre des finances publiques. La progression du chômage a augmenté de moitié. Sa balance commerciale et sa balance des paiements même sont en déficit.

A ce retournement, il existe une cause et une seule : la récession mondiale qui atteint de plein fouet un pays tributaire des marchés extérieurs. Elle l'a conduit à changer de cap et à pratiquer la rigueur sur tous les fronts.

Quand on sait que l'Allemagne fédérale est de loin le premier client de la France, on peut penser que l'événement ne sera pas sans conséquence sur la marche de l'économie française. Mais il comporte aussi une leçon, à savoir que la nation industrielle la plus « performante », comme l'on dit, ne peut rien contre le cours général du monde dans lequel elle s'inscrit.

Il y a aussi le cas du Japon. Ce pays est le seul — si j'ose dire — à « tirer son épingle du jeu » et à surmonter le second choc pétrolier avec autant d'aisance que le premier.

Il continue à accumuler les records : taux de chômage et d'inflation faible ; taux d'épargne et d'investissement élevé ; déficit budgétaire couvert de façon saine ; balance des comptes excédentaire.

Les raisons de cette santé insolente sont connues : l'appareil productif du Japon supporte les charges les moins élevées du monde. Le poids des prélèvements obligatoires — impôts plus cotisations sociales — est léger. L'importance du secteur public, les dépenses de fonctionnement, bref, le train de vie de l'Etat en général sont modestes. Le revenu disponible des ménages et, du même coup, l'épargne sont importants. Enfin, la sobriété de la consommation intérieure concernant certains produits, tels l'automobile, n'interdisent pas un dynamisme exceptionnel à l'extérieur.

Là aussi, une leçon s'impose à nous : il existe des règles de conduite de l'économie en période de crise qui ont une valeur universelle, même si elles ne sont pas partout rigoureusement transposables.

Il vaut d'ailleurs la peine de s'interroger, ici, sur un point capital : on peut se demander, en effet, si les prétendus échecs de l'économie de liberté tiennent, comme on le répète à l'envi, à la nocivité d'un système qui serait fondamentalement pervers ou si, au contraire, les difficultés que connaît le monde libre — je ne parle pas de l'autre dont les faits crient l'échec — ne tiennent pas d'abord à la réticence de certains peuples à en accepter les règles.

Singulier paradoxe que celui-là ! Ce sont les succès mêmes remportés depuis un quart de siècle par les économies d'initiative et de responsabilité et la prospérité qu'elles ont engendrée, qui conduisent parfois leurs bénéficiaires à en rejeter les principes.

Dès lors, une question se pose que je livre à votre réflexion : est-ce le système qui est fautif ou n'est-ce pas davantage l'homme qui n'a peut-être plus en lui assez de lucidité et de courage pour en faire siennes les exigences ? Et cela vaut pour tout l'Occident.

J'en reviens maintenant à la France. Au moment où son Gouvernement veut l'engager dans une voie radicalement nouvelle, ce qui frappe et justifie les inquiétudes de notre commission des finances, c'est l'extrême fragilité de son économie.

Sa production industrielle a connu une chute sévère en 1981 ; le chômage atteint 2 millions de personnes ; le franc a résisté mais au prix d'une amputation de nos réserves de 40 p. 100 si l'on exclut l'or difficilement mobilisable ; le commerce extérieur donne des signes de faiblesse.

Les quatre grands secteurs — mécanique, métallurgie, chimie, automobile — qui représentent 60 p. 100 de nos excédents, se sont essouffés en 1980. Les neuf premiers mois de 1981 ont vu un redressement sensible mais les mois de septembre et d'octobre viennent de connaître une chute spectaculaire, avec des déficits respectifs de 7 et 6 milliards de francs.

Rappelons ici, de peur de l'oublier, le rôle essentiel joué par nos exportations agro-alimentaires dont l'excédent commercial a atteint le chiffre record de 18,5 milliards de francs grâce à l'excellente récolte de 1980 et à la réduction de nos importations depuis.

Ce fléchissement inquiétant a sa source dans celui des gains de productivité. Ils avaient été de 3,8 p. 100 par an entre 1959 et 1973 ; ils sont tombés à 1,6 p. 100 de 1973 à 1980.

A l'origine de ce déclin, il y a celui de l'investissement productif. De 1960 à 1974, il était bien supérieur à la moyenne des pays de l'O. C. D. E. ; en 1975 et 1976, il lui a été égal et, de 1976 à 1981, inférieur.

Cette dégradation, le haut niveau de l'investissement public l'a masquée un temps mais il ne pourra plus faire illusion demain, et cela pour trois raisons.

D'abord, cet investissement est financé par le budget général, c'est-à-dire par l'impôt. Il s'effectue donc au détriment d'autres choix publics non moins valables. En tout cas, il n'est pas l'effet ou la consécration de la rentabilité des entreprises. Il échappe donc à l'orthodoxie économique.

Ensuite, il concerne des entreprises non soumises, pour la plupart, à la concurrence internationale.

Et, surtout, les perspectives de développement des entreprises publiques et de leurs investissements — je songe aux P. T. T. et au nucléaire — sont réduites du fait même de l'effort consenti dans le passé. Sur ce point, d'ailleurs, les prévisions du budget sont correctes.

Tout va donc se jouer sur la rentabilité des entreprises. A l'origine de son tassement, on trouve deux faits que symbolisent deux chiffres.

Entre 1971 et 1981, les charges sociales qui pèsent sur la nation ont augmenté trois fois plus vite que l'impôt. En outre, la part supportée par les entreprises est supérieure en France à ce qu'elle est dans toutes les nations industrialisées, à l'exception des pays latins, dont nous sommes.

En effet, une comparaison entre la Belgique, la France et la République fédérale d'Allemagne est éclairante à cet égard.

L'efficacité économique de ces trois pays reflète très exactement l'écart entre les charges que supportent leurs entreprises.

Sur ce point, il est difficile de ne pas relever les propos qu'a tenus devant nous, vendredi dernier, M. le Premier ministre. Selon lui, si l'investissement productif français est inférieur à ce qu'il devrait être et à celui de nos principaux concurrents, c'est essentiellement parce que notre vieux pays, à tradition rurale, a quelque préférence pour les valeurs refuges qu'ont été longtemps la pierre et la terre.

L'argument n'est pas faux mais il est loin d'être suffisant. La vraie raison tient dans la faiblesse des marges des entreprises qui n'ont pas cessé de se dégrader depuis des années, à la seule exception de 1979. Je reconnais bien volontiers que les gouvernements d'alors y ont quelque responsabilité mais, reconnaissez aussi avec moi, messieurs les ministres, que ce n'est pas une raison pour persévérer dans la même voie.

Si rupture il doit y avoir, ce devrait être là et ce constat conduit à deux questions.

D'une part, l'économie française peut-elle supporter à la fois le double et croissant fardeau de l'indemnisation du sous-emploi et des dépenses sociales ? Elle a pu, dans le passé, supporter l'une ou les autres mais leurs charges conjuguées aujourd'hui l'écrasent.

D'autre part, la politique économique et budgétaire qui nous est proposée et, plus encore, la réforme des structures qui l'accompagne contribuent-elles réellement, oui ou non, au renforcement de notre appareil productif et au crédit de la France ?

L'examen attentif du budget doit nous permettre de répondre à ces deux questions.

D'emblée, ce budget se présente comme un pari, pari aléatoire et, pour tout dire, risqué si l'on se rapporte aux prévisions concernant l'état de l'économie l'an prochain, sur lesquelles repose l'équilibre général du budget.

Ces précisions les voici : la croissance du produit intérieur brut sera de 3,3 p. 100, soit un point et demi de plus que la moyenne des pays européens prévue par l'O.C.D.E. ; le pouvoir d'achat des ménages augmenterait de 2,5 p. 100 ; l'investissement privé de 2,3 p. 100 ; l'investissement public de 1,4 p. 100 ; la productivité de 4,7 p. 100, contre 1,7 p. 100 en 1980, et cela malgré la réduction du temps de travail et l'absence de changement de modalités d'utilisation des équipements ; l'emploi augmenterait de 0,7 p. 100 ; les prix de 12 p. 100, contre 14 p. 100 cette année ; les salaires de 15 p. 100 ; quant au déficit du commerce extérieur, il serait limité à 50 milliards de francs, grâce à une augmentation d'environ 5 p. 100 de nos échanges dans les deux sens, à la baisse probable du dollar qui diminuera le coût de nos importations, à la modération du prix du pétrole, chance dont je me félicite pour la France mais que n'ont pas connue, hélas ! ses gouvernements précédents.

Ces prévisions sont fragiles et posent bien des questions. Comment atteindre un tel niveau d'activité, face à un environnement international déprimé, sans s'exposer au déséquilibre de nos échanges, comme en témoignent déjà — nous l'avons vu tout à l'heure — nos résultats de septembre et d'octobre ?

Le chiffre de 50 milliards de francs de déficit sera très largement dépassé.

Autres questions : comment financer cette augmentation avec une masse monétaire dont le rythme de croissance serait inchangé, principe auquel, je le sais, monsieur le ministre de l'économie, vous tenez particulièrement ? Comment contenir l'inflation à hauteur de 12 p. 100 ? Je ne parle pas des 10 p. 100 qu'on nous a quelquefois signifiés comme étant l'idéal.

A ce sujet, il faut encore relever un fait. M. le Premier ministre nous a dit, la semaine dernière, que la hausse des prix pour les douze derniers mois, qui atteindra 14 p. 100, a été du même ordre que celle des douze mois précédents, c'est-à-dire sous l'ancien gouvernement.

C'est exact. Mais il n'a pas dit que, dans le même temps, elle avait été réduite chez nos voisins de trois points. Pour l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., elle ne sera cette année que de 10,8 p. 100.

Le « différentiel » d'inflation, comme disent les économistes, dans leur jargon, nous reste donc nettement défavorable et

conduit à tenir le chiffre de 12 p. 100 pour passablement irréaliste. En tout état de cause, un tel résultat ne pourrait être atteint qu'au prix d'une grande sagesse des salaires et des rémunérations.

Vous vous en êtes fait, monsieur le ministre de l'économie, l'avocat convaincu et, je l'espère, convaincant. Mais vous avez contre vous tant d'impatiences et d'espoirs nourris par tant de promesses électorales que votre tâche, où je souhaite que vous réussissiez, m'apparaît, sinon désespérée, du moins bien compromise.

Enfin, comment espérer une reprise significative de l'investissement productif lorsque les taux d'intérêt atteignent des sommets ? Quel équipement peut aujourd'hui — je vous le demande — être assuré d'une rentabilité qui justifie des emprunts à 16 ou 18 p. 100 ?

L'horizon de 1982, que d'aucuns veulent lumineux, est donc, en réalité, couvert de nombreux nuages.

Je m'étendrai moins sur les choix budgétaires en matière de dépenses, vous renvoyant sur ce point, mes chers collègues, à mon rapport écrit et vous laissant, monsieur le ministre du budget, le soin de les expliciter. Cependant, quelques-uns méritent attention.

La dette publique augmente de 42 p. 100 ; elle représentera 6,8 p. 100 du budget. C'est dire que la capacité d'emprunt de l'Etat, déjà fortement sollicitée, ne pourra plus s'étendre beaucoup.

Les équipements publics civils croissent de 28,6 p. 100 et les équipements militaires de 17,1 p. 100. Les principaux bénéficiaires sont les ministères du travail dont les crédits font plus que doubler, de la culture dont les crédits doublent, de la justice où ils augmentent de 92 p. 100, de la santé où ils augmentent de 93 p. 100 avec une priorité, que nous approuvons, pour l'humanisation des hospices, du logement enfin avec plus de 70 p. 100 d'augmentation pour le logement ancien et 30 p. 100 pour le nouveau.

Deux postes concernant le soutien aux équipements productifs des sociétés nationales et des entreprises privées méritent intérêt.

Les aides générales à l'industrie augmentent de 52 p. 100, passant de 22 à 34 milliards de francs. Parmi celles-ci, les actions de politique industrielle sont multipliées par cinq ; les crédits réservés aux primes de développement régional augmentent de 62 p. 100. Il est vrai que les sommes en cause, 1 300 millions de francs pour chacune, restent modestes.

En revanche, les crédits de soutien aux secteurs soit en difficulté — machine-outil, textile — soit porteurs d'avenir — robotique, bio-industrie — bondissent et passent de 167 milliards à 1 330 milliards de francs. Ils sont multipliés par sept.

M. Camille Vallin. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. L'industrie paraît donc tout à fait privilégiée dans ce budget. Mais nous aurons à y revenir tout à l'heure car c'est un point essentiel.

Quant aux entreprises nationalisées, les crédits destinés à couvrir leur déficit passent de 24 à 40,2 milliards de francs et se répartissent entre la S.N.C.F. — plus 1 700 millions de francs au chapitre des charges de retraites et plus 2 400 millions de francs pour l'équipement, essentiellement le T.G.V. — et les Charbonnages : plus 2 200 millions de francs. Leur dotation en capital passe de 986 millions à 2,7 milliards de francs, la régie Renault recevant cette année, à elle seule, 1 milliard de francs. Elle voit ainsi couverts à hauteur de 12 p. 100 les importants investissements qu'elle projette dans des conditions exceptionnellement favorables, puisque la rémunération de cette dotation en capital est de 5 p. 100 contre 17 p. 100, qui est aujourd'hui le taux moyen du marché financier.

En revanche, deux ministères sont passablement mal traités : les crédits de l'agriculture n'augmentent que de 19 p. 100, avec des chutes spectaculaires pour l'hydraulique — moins 22 p. 100 — et l'électrification rurale — moins 21 p. 100. C'est bien mal reconnaître les mérites d'un secteur qui contribue puissamment — nous l'avons vu tout à l'heure — à l'équilibre de nos échanges extérieurs dans le même temps où le revenu des exploitants est en baisse et les cotisations sociales en hausse de 23 p. 100.

L'autre victime de la rigueur budgétaire — et le mot est faible — c'est le ministère des P.T.T., qui, au prix d'une dérogation tout à fait choquante aux règles constantes de la pratique budgétaire, se voit contraint d'abandonner au budget général la moitié de son excédent d'exploitation, soit 3,2 milliards de francs.

Un mot, enfin, du concours de l'Etat aux collectivités locales. Il se montera à près de 100 milliards de francs — 99,6 milliards exactement — se décomposant ainsi : dotation globale de fonctionnement, 15,2 p. 100 ; fonds de compensation à la T. V. A., 16,8 p. 100 ; subventions de fonctionnement, 23,2 p. 100 ; subventions sectorielles, 17,2 p. 100.

Dans ce total sont compris les deux milliards de francs attribués au titre de la décentralisation : 500 millions de francs pour les dépenses de police, 550 millions de francs pour le remboursement de l'indemnité de logement des instituteurs, 500 millions de francs pour l'action culturelle au niveau des régions et 750 millions de francs pour les dépenses de justice.

Ces chiffres semblent, au premier regard, satisfaisants. Ils appellent cependant deux observations : les dotations de l'ancien fonds spécial d'investissements routiers — F. S. I. R. — inscrites désormais au budget du ministère de l'intérieur augmentent de 13 p. 100, ce qui est peu quand on sait le fardeau de la voirie pour les petites communes et les besoins en voirie urbaine. Mais, surtout, l'écart entre les crédits de paiement et les autorisations de programme est anormalement grand. Les communes auront certainement beaucoup de mal, en 1982, à financer, par exemple, leurs travaux toujours coûteux d'assainissement.

Si les crédits d'interventions sociales — en augmentation de 40 p. 100 — sont largement calculés, compte tenu du coût du chômage, les crédits de fonctionnement méritent que nous nous y arrêtions un instant.

Ils augmentent de 21 p. 100. Face à la croissance prévue du produit intérieur brut, qui devrait être de 16 p. 100, c'est beaucoup, c'est même sans doute trop. L'Etat, force est de le constater, est loin de pratiquer pour lui-même cette rigueur de gestion et de mettre en œuvre cette volonté de réduction du train de vie qu'il prétend imposer aux entreprises, sous la forme — nous le verrons — d'une taxation passablement vexatoire.

Cet alourdissement des dépenses de fonctionnement s'explique par la création massive de 111 500 emplois nouveaux — si l'on cumule les dispositions du collectif de juin dernier et les dispositions du budget de 1982 — qui se répartissent ainsi : éducation nationale, 31 658 — dont 5 800 non-enseignants — économie, 7 000 — essentiellement réservés au personnel des impôts — intérieur, 7 000 — dont 6 000 policiers — travail et santé, 4 800 ; industrie, 2 000 ; recherche, 2 000 ; la subvention aux emplois locaux est calculée sur la base de 15 000 emplois nouveaux et la subvention aux emplois socio-culturels sur la base de 7 000.

Certes, le coût de ces mesures pour l'an prochain, et du fait que certains postes créés à l'éducation nationale ne seront honorés qu'à la rentrée de septembre 1982, n'est que de 5 milliards de francs. Mais en voilà pour trente-cinq ans ! C'est une lourde hypothèque sur l'avenir.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Les chômeurs aussi !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Et puis, la ventilation par ministère est pour le moins curieuse.

L'éducation nationale se taille la part du lion, malgré le déclin de la démographie scolaire et alors que les crédits d'équipement n'augmentent que de 6,2 p. 100, c'est-à-dire diminuent réellement de 7 p. 100.

La recherche bénéficie de 2 000 emplois nouveaux, mais c'est beaucoup moins le nombre des chercheurs qui fait l'efficacité technique d'une nation que le nombre des « trouveurs » et leur capacité à féconder l'appareil productif.

M. Camille Vallin. Il faut d'abord des chercheurs !

Mme Héliène Luc. Il faut aussi des crédits !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Or, chacun sait que le statut du chercheur est loin, en France, de répondre à l'obligation de renouvellement et de rajeunissement qui devrait être la règle.

Mme Héliène Luc. A qui la faute ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. A ce compte-là, la Grande-Bretagne, qui a consacré dans les années cinquante et soixante des sommes énormes à la recherche, devrait occuper l'un des premiers rangs mondiaux. Ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Parce que son appareil productif est écrasé par le poids d'un secteur public obèse et des charges de toute nature.

Autre exemple : face aux 4 800 emplois créés pour renforcer le personnel des impôts, douze — j'ai bien dit « douze » — sont prévus pour permettre à la Cour des comptes d'assurer le

contrôle des entreprises publiques actuelles et futures. La disproportion, vous en conviendrez, est choquante et même scandaleuse. D'ailleurs, le président de notre commission des finances l'a rappelé ce matin.

La vérité est que le secteur public, où, je le répète, l'emploi est assuré à vie, va gonfler ses effectifs sans que soit amorcée ni même simplement esquissée son adaptation aux tâches d'un Etat en pleine évolution. On alourdit sans redresser. On ajoute sans élaguer. On ouvre la voie à la bureaucratiation, qui a coûté si cher à nos voisins d'outre-Manche et fait le désespoir de certains pays de l'Est. Le gonflement d'un secteur tertiaire public, non productif de biens marchands, voué à la culture, à l'animation, etc., crée une inégalité criante entre ceux qu'il abrite et tous ceux qui, dans le secteur productif, affrontent, au prix d'efforts permanents, une conjoncture difficile, et, par les salaires qu'ils reçoivent et les profits qu'ils dégagent, en assurent le financement.

Que dire enfin de la porte ouverte par le projet de décentralisation sur une bureaucratie départementale ou régionale dont le coût devra tôt ou tard être payé par le contribuable ?

Je rappelle, à titre d'exemple, que la mise en place des régions en Italie en 1971 a entraîné la création de 50 000 emplois supplémentaires.

Cette explosion sera-t-elle compensée par une réduction équivalente des effectifs des services centraux ? On peut franchement en douter. Cela dépendra pour une bonne part de votre vigilance, monsieur le ministre de l'économie.

Même si certains secteurs — tel celui de la santé — appelaient un renforcement des personnels, il eût été plus sage de consacrer tout cet argent à un allègement des charges des entreprises, spécialement dans les branches où la main-d'œuvre est importante et qui souffrent le plus de la concurrence internationale. Faute de cela, ce sont, disons-le tout net, les emplois productifs qui, demain, paieront pour les autres. Votre commission craint que l'on n'ait, en la matière, sacrifié à des intérêts corporatifs et même électoraux l'intérêt véritable du pays. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Je ne m'étendrai pas sur le chapitre des recettes ; je vous renvoie sur ce point à mon rapport écrit.

Il est exact que la pression fiscale ne s'accroîtra pas et restera à hauteur de 24 p. 100 du produit intérieur brut.

Les 31 milliards de francs de ressources nouvelles qu'elle dégage sont répartis de telle sorte qu'un effort particulier est demandé à l'impôt direct, qui représente 60 p. 100 de cette augmentation, contre 24 p. 100 à l'impôt indirect. Cette proportion ne nous paraît pas mauvaise.

Mais ces 31 milliards de francs comportent des novations importantes : la majoration exceptionnelle de 10 p. 100 des impôts au-dessus de 25 000 francs, mais calculée à partir de 15 000 francs ; la remise en cause du quotient familial, désormais plafonné à 7 500 francs ; un impôt sur le patrimoine, appelé pour la circonstance « impôt sur les grandes fortunes » ; enfin, la taxation à 30 p. 100 des frais généraux des entreprises.

Tout cet ensemble, mes chers collègues, donne une certaine impression de « bricolage fiscal ».

En matière d'impôts indirects, la taxe intérieure sur les produits pétroliers sera désormais indexée et affectera lourdement non seulement le mode de vie de nombreux ménages, pour lesquels l'automobile est devenue un outil de travail, mais aussi un secteur industriel dont le dynamisme fléchit et où la concurrence sera, demain, exceptionnellement âpre.

Mais nous aurons l'occasion de reparler de tout cela lors de l'examen des articles de la première partie de la loi de finances, qui couvre les recettes, et à l'occasion des amendements que, je l'espère, le Sénat ne manquera pas d'y apporter.

Telles sont, mes chers collègues, les grandes lignes de ce budget, auquel s'attache une triple ambition : la relance, l'emploi, la solidarité. Permettra-t-il de la satisfaire ? C'est toute la question.

Première constatation : le déficit budgétaire prévu a toutes chances de favoriser une relance éphémère et une inflation durable.

Vous nous redirez sans doute, messieurs les ministres, qu'un déficit à hauteur de 2,6 p. 100 du produit intérieur brut n'a rien d'excessif et qu'il est inférieur à celui que pratiquent, ou plutôt ont longtemps pratiqué, les autres pays industriels. Cette évidence en cache d'autres beaucoup moins rassurantes. D'abord, les 94,5 milliards de francs de déficit s'entendent à partir d'un produit intérieur brut en croissance de 3,3 p. 100. Or, nous avons vu combien cette perspective est incertaine compte tenu de

l'environnement international. S'il est maintenu, à plus forte raison s'il est aggravé, comme il est très probable, compte tenu de ce qui s'est produit presque chaque année dans le passé, il constituera une charge beaucoup plus lourde.

Cette charge, qui augmentera sans doute d'un bon tiers, comment la financerez-vous ? Par l'emprunt ? Mais les 120 milliards de francs de déficit réel représentent exactement la totalité du marché obligataire de la France. Or, il y aura d'autres preneurs que l'Etat ; il est prévu, par exemple, que les entreprises publiques auront besoin de 52 milliards de francs pour financer leur développement.

Quant au privé, qui doit impérativement relancer ses investissements, que lui restera-t-il ? Je ne parle pas du poids de l'endettement public qui au taux de 16,75 p. 100 — c'était celui du dernier emprunt d'Etat — atteindra vite le seuil de tolérance.

L'autre voie, c'est l'impôt. Mais vous vous êtes engagés, ainsi que le Président de la République, à ne pas accroître la pression fiscale. De plus, l'impôt conduit au freinage de la consommation, donc de l'activité et de la relance. Dès lors, il ne vous restera plus qu'une seule issue : la création monétaire. Mais qu'en pensez-vous, monsieur le ministre de l'économie ? Le recours à « la planche à billets », cela veut dire l'inflation, c'est-à-dire l'impôt le plus injuste qui soit, puisqu'il est d'abord supporté par les plus pauvres.

Je vois là une première contradiction avec cette solidarité à laquelle vous êtes si justement attaché, à moins, dernier expédient, qu'on revienne au blocage des prix dont vous avez, monsieur le ministre de l'économie, souligné à plusieurs reprises la nocivité. De cette impasse, telle que je viens de la décrire, je vois mal comment le Gouvernement pourra sortir.

Pourtant, certaines dépenses, à l'évidence, ne s'imposaient pas. Je songe, pour m'en tenir à deux exemples à cet office des vins doté de 200 millions de francs au budget du ministère de l'agriculture et qui ne verra pas le jour avant plusieurs mois ou encore à cette dotation de 2 milliards de francs inscrite au budget des charges communes sous le terme vague « d'incitations à l'emploi ».

Ne croyez-vous pas qu'il aurait été plus raisonnable de réserver pour le traditionnel collectif de milieu ou de fin d'année ces différentes dépenses ? C'est d'ailleurs dans cette direction que, messieurs les ministres, vous vous êtes engagés au lendemain du réajustement monétaire négocié à Bruxelles, le 4 octobre dernier, avec nos partenaires européens, puisque vous avez dû geler 15 milliards de francs de dépenses. A ce propos, et s'il s'agit, comme il est probable, de crédits d'équipements, nous souhaiterions savoir quels crédits seront gelés.

J'en viens à ma deuxième constatation : la nouvelle aggravation des prélèvements obligatoires nous achemine, qu'on le veuille ou non, lentement mais sûrement vers une société d'assistance et contredit le principe pourtant proclamé d'initiative et de responsabilité du citoyen. Ces prélèvements approcheront, l'an prochain, les 43,5 p. 100 du produit intérieur brut.

Je sais, car il l'a dit ici même la semaine dernière, que cette évolution inquiète M. le ministre de l'économie. L'on me dira qu'il fallait bien boucher le trou de l'U.N.E.D.I.C. et c'est à cela que doit servir l'impôt chômage.

Mais alors pourquoi le devoir de solidarité a-t-il été épargné aux membres de la fonction publique ? Est-il juste de demander aux salariés du privé de payer deux fois le prix de la crise, à travers la précarité de leur emploi d'abord, à travers la charge, qu'ils sont seuls à porter, de l'impôt chômage ensuite ?

La justice fiscale et la solidarité sont-elles plus satisfaites par la mise en place d'un impôt sur le patrimoine ?

Je sais, monsieur le ministre du budget, que vous portez à cette novation un attachement personnel, je n'ose pas dire passionnel, je voudrais donc m'y arrêter un bref instant.

J'observe, d'abord, après la commission Blot-Méraud-Ventejol qui avait conclu à son rejet, que la France sera, si l'on vous suit, le seul pays au monde à taxer cinq fois la propriété, par les droits d'enregistrement, l'impôt foncier, la taxe professionnelle, l'imposition des plus-values, le droit sur les successions. Reconnaissez que cela fait tout de même beaucoup. Certains pays — je le sais — ont un impôt similaire et, sans doute, ne manquerez-vous pas de nous le rappeler, mais tous ces pays ont une pression fiscale inférieure à la nôtre. D'autres l'ont envisagé et même essayé. Tous sans exception l'ont abandonné.

Je ne vois qu'une motivation valable à cette innovation : c'est la volonté de sanctionner des placements non productifs et de ramener une richesse dormante dans le circuit économique actif.

Cette intention, je la fais mienne. Mais alors je voudrais comprendre. Vous avez été amené à consentir une exonération totale pour les œuvres d'art, monsieur le ministre du budget, ou partielle pour les biens agricoles et les forêts. Nous nous en félicitons. Mais pourquoi avoir maintenu, même assortie d'un seuil, la taxation de l'outil de travail ? Certes vous prenez en compte — c'est une précaution utile — l'endettement et l'investissement. Mais le seuil qui concerne l'outil de travail devrait être, à notre avis, au moins égal à celui que vous nous proposez pour les biens personnels et être réévalué chaque année. Notre commission des finances vous proposera d'ailleurs des amendements dans ce sens.

En outre, votre définition du bien professionnel avec son seuil de 25 p. 100 du capital possédé par le contribuable dans l'entreprise nous paraît beaucoup trop rigide ; elle ne tient pas compte de la diversité des situations économiques.

Que dire enfin — et c'est peut-être le point qui a le plus choqué la commission des finances — de la base retenue du foyer fiscal, qui introduit une discrimination scandaleuse au profit du couple illégitime, qu'il est impossible de laisser passer. Ce n'est plus de justice fiscale qu'il s'agit ici mais d'une atteinte pure et simple à la morale. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Enfin, cet impôt sur la propriété est bel et bien, si l'on y réfléchit, mes chers collègues, un impôt sur l'épargne, c'est-à-dire sur le travail. Il pénalise celui qui a choisi d'investir au lieu de consommer. Il atteint une génération qui a travaillé durement pour construire la France industrielle d'aujourd'hui et ne croit pas avoir démérité du pays. Il frappera des dizaines de milliers de cadres déjà concernés par l'impôt chômage et le plafonnement du quotient familial. Il démotive par ses excès que nous voudrions voir redresser — et nous espérons que le débat qui suivra cette discussion générale le permettra — les responsables des petites et moyennes entreprises sans la confiance desquels la politique de développement industriel et de relance de l'emploi du Gouvernement échouera. C'est donc pour vous autant que pour eux, et songeant aux exhortations que leur adresse avec une persévérance louable M. le Premier ministre, que nous vous demandons d'en corriger la nocivité économique évidente.

J'en arrive ainsi à ma troisième constatation : en matière de relance de l'investissement productif, « donner et retenir ne vaut ».

Une grande querelle s'est élevée depuis quarante-huit heures dans la presse sur le point de savoir si les charges supportées par les entreprises étaient oui ou non allégées dans le cadre du budget. Personne en tout cas ne doute qu'il s'agisse d'un impératif national surtout au regard des entreprises à forte main-d'œuvre. Qu'en est-il exactement ?

Les crédits de soutien à certaines industries sont très fortement augmentés, je l'ai dit au début de mon propos. Mais j'observe que ces 12 milliards de francs ont un caractère sélectif et sont très loin, par définition, de concerner toutes les entreprises. Et surtout deux ponctions nouvelles viennent les frapper :

L'une, c'est la taxation des frais généraux et les prélèvements divers qui atteindront à peu près l'équivalent des 12 milliards de francs que je viens d'évoquer. L'impôt sur les sociétés augmentera, si l'on ajoute les charges incluses dans ce budget concernant les entreprises et l'augmentation de la taxe professionnelle, de 5 p. 100 : son taux passera à 55 p. 100.

Il frappera plus particulièrement, s'il n'est pas revu, les entreprises qui se battent sur les marchés étrangers et engagent le maximum de frais à l'exportation. C'est pourquoi votre commission des finances vous demandera de le corriger, au moins sur ce dernier point.

L'autre contribution demandée aux entreprises concerne le déficit de la sécurité sociale qu'on leur demande de contribuer à combler. Cette fois, ce sont précisément les industries de main-d'œuvre qui sont atteintes à hauteur de 12 milliards de francs environ au titre du déplafonnement. Celui-ci ne manquera pas, par ailleurs, de provoquer selon toute vraisemblance, hélas ! une nouvelle pression sur les salaires. Sans tenir compte de l'aggravation de la taxe professionnelle estimée à près de 9 milliards de francs, le bilan est donc clair, je le crois irréfutable.

Douze milliards de francs accordés sous condition à quelques-uns, 24 milliards de francs au moins demandés à tous, il est bel et bien négatif et, fait plus grave encore, concernera justement ceux — exportateurs et donneurs d'emplois — qui constituent l'élément de pointe dans la lutte pour la conquête des marchés étrangers et contre le chômage. Je vois là une dérogation grave à la solidarité que le Gouvernement prône et à l'efficacité que vous cherchez à coup sûr à atteindre, messieurs les ministres.

Je n'ai rien dit — car il y a trop à dire — de cette clause étrange au terme de laquelle le bénéficiaire de la dotation pour investissements — héritée des dispositions antérieures et que vous avez bien fait de retenir et de perpétuer — ne jouerait qu'en faveur des entreprises qui embaucheront. Cette disposition témoigne d'une méconnaissance totale des règles de l'économie et doit être abandonnée. Car son résultat est prévisible : vous n'aurez ni l'embauche ni l'investissement.

J'aurais voulu ne pas évoquer le traumatisme des nationalisations. Il nous a longuement occupés ces jours derniers et le Sénat vient de dire fort clairement, voilà un instant, ce qu'il en pensait. M. le Premier ministre y voit « l'expression privilégiée du génie français ». Je lui laisse la responsabilité de cette curieuse affirmation.

M. Jean-Pierre Fourcade. Certes !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mais il a dit aussi : « Les nationalisations ne posent problèmes dans ce pays qu'avant d'être réalisées, jamais après. » Eh bien, mes chers collègues, votre commission des finances voudrait le prendre au mot ! Elle se propose d'établir, à la date du 31 décembre prochain, un bilan précis de la situation financière des sociétés concernées. Elle vous donne rendez-vous, messieurs les ministres, l'année prochaine et pour toutes celles qui suivront.

Nous verrons bien si les nationalisations ne posent pas de problèmes aux finances de la nation. Notre collègue Jean-Pierre Fourcade nous a exprimé ses craintes à ce sujet et, hélas ! aussi ses certitudes. Votre commission des finances les partage et les chiffres — nous le redoutons — les justifieront.

Je voudrais conclure mon propos, mes chers collègues, par une observation se situant au cœur du débat qui nous oppose, messieurs les ministres.

Ce budget est l'instrument fidèle d'une politique qui, pour nous, contribuera à accroître partout la puissance et le poids de l'Etat, quelles que soient vos intentions et votre évidente bonne volonté. Cette politique, nous la récusons.

Le pouvoir politique aura demain la maîtrise absolue du crédit. Il dispensera son soutien aux entreprises en fonction d'un Plan — on nous en parlait encore tout à l'heure — qui prétend faire sa place au marché, mais visera inévitablement au fil du temps à le réduire ou à le contraindre. Il contrôlera les dix plus grandes entreprises industrielles dont la gestion devra se plier, en priorité, aux exigences de l'expérimentation sociale — terme obscur plein d'inconnu — et négligera, tôt ou tard, et davantage tard que tôt, l'efficacité économique.

Le pouvoir politique accroîtra l'importance des transferts sociaux conduisant au relâchement du lien entre le revenu et le travail. Il surveillera et taxera la propriété, fruit de l'épargne et du travail. Il favorisera et multipliera l'emploi public aux dépens de l'emploi directement productif, seul créateur de richesses, et instaurera entre eux une inégalité profonde.

S'il y a rupture, mes chers collègues, elle est en effet bien là. Elle nous paraît constituer un retour aux errements dont, pendant vingt-cinq ans, la France a su se garder ; un renoncement à cette rigueur grâce à laquelle elle a pu, en une génération, renverser le destin et accéder au rang de nation industrielle respectée. Il est difficile d'aider les nations pauvres quand on commence à gaspiller son propre bien. (*Exclamations ironiques sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Camille Vallin. Vous êtes orfèvres en la matière !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Comment faire la leçon au monde si l'on doit un jour dévaluer à nouveau sa monnaie et s'il fallait demain, ce qu'à Dieu ne plaise, tendre la main ?

Cette contradiction, messieurs les ministres, je crains que vous ne la surmontiez pas. Elle explique l'inquiétude sourde qui traverse le pays. Elle apparaît dans les excès de votre budget concernant certaines mesures nouvelles qu'il conviendrait de corriger, ou encore dans la fragilité des hypothèses à partir desquelles il a été établi et qu'il vous faudra certainement revoir.

Elle justifie qu'en son état actuel votre commission des finances n'ait pas cru devoir l'adopter. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Fosset, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

M. André Fosset, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Messieurs les ministres, ma venue à cette tribune tout de suite

après que vous avez entendu le brillant exposé du rapporteur général de la commission des finances ne constitue pas une innovation que le Sénat aurait instituée après le 10 mai dernier.

C'est aujourd'hui la septième fois que la commission des finances procède, à l'ouverture du débat budgétaire en séance publique, au rappel des observations présentées dans le rapport annuel par la Cour des comptes. Ainsi s'est établie, à l'initiative du président de la commission des finances, une habitude propre au Sénat qui tend à devenir une tradition.

Notre souhait, en apportant ainsi le renfort et la consécration de la critique parlementaire aux constatations de la Cour, est d'apporter un concours actif à l'action que, quelles que soient leurs orientations politiques, ne peuvent que désirer conduire les plus hauts responsables de l'Etat — en particulier les ministres chargés de l'économie, des finances et du budget — pour obtenir de la part de tous les agents qui, placés sous leur responsabilité, participent à la gestion des ressources publiques, une rigueur dont la sévérité soit à la mesure des sacrifices imposés à l'ensemble des Français. Car ce qui est visé dans le rapport de la Cour, ce n'est pas l'opportunité des décisions politiques, ce sont les modalités d'application administrative de ces décisions.

Dans cette perspective est établie chaque année à l'intention de chacun des rapporteurs spéciaux de la commission des finances une note qui reprend les observations de la Cour concernant le département dont il présente les propositions budgétaires.

Cette note permet aux rapporteurs, à l'occasion des contrôles auxquels, selon les prérogatives que leur confèrent les dispositions de la loi du 21 décembre 1961, ils sont habilités à procéder à tout moment sur pièces et sur place, de veiller à l'application effective de mesures tendant au redressement des déviations signalées.

Un rapport imprimé distribué à l'ensemble de nos collègues au nom de la commission des finances présente sous une forme résumée les observations de la Cour en les classant non plus comme le fait son propre rapport par administration contrôlée, mais par grandes catégories d'observations s'appliquant à différents départements.

La production de ce rapport me permettra de réduire mon intervention orale à l'évocation des catégories de remarques formulées par la Cour qui ont le plus retenu l'attention de votre commission des finances et qui lui paraissent devoir motiver de prompts et énergiques interventions gouvernementales.

Ainsi en est-il, en premier lieu, de certaines pratiques tendant par trop à l'accoutumance et à la généralisation. Au fil des années, on en retrouve, dans les diverses administrations contrôlées, la dénonciation dans les rapports de la Cour.

Tels sont les cas — qui se retrouvent trop habituellement dans les rapports annuels — de dépassements de devis initiaux et d'opérations insuffisamment maîtrisées, constatés cette année à propos, par exemple, de la construction de l'école vétérinaire de Lyon qui a coûté 95,5 millions de francs alors que le devis initial s'élevait à 43,5 millions de francs, de l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon et de celui de Marseille, ville où sont relevées aussi les difficultés auxquelles ont donné lieu différents aménagements urbains, des difficultés du même ordre ayant été rencontrées par la commune des Mureaux dans les Yvelines.

Tels sont également les cas signalés de mécomptes auxquels donne lieu le fonctionnement de services dont les coûts ont été mal évalués ou se révèlent difficilement maîtrisables.

Très nombreux sont les errements signalés en ce domaine. Ils concernent les services informatiques, qu'il s'agisse de ceux de l'Etat, de ceux des entreprises nationales ou de ceux de la sécurité sociale.

Ils concernent les transports collectifs automobiles urbains de province où des situations relevées dans une douzaine de villes montrent que présentation défectueuse des comptes et mauvaise adaptation des tarifications conduisent à des excès dans la pratique des subventions d'équilibre et à des anomalies d'emploi du versement de transport.

Ils concernent aussi le fonctionnement des services concédés où des exemples relevés, intéressant le service d'assainissement de Marseille ainsi que les parcs de stationnement de Perpignan, montrent qu'il serait nécessaire d'apporter aux collectivités locales les moyens leur permettant d'apprécier avec plus d'exactitude la portée de leurs engagements au moment où elles sont appelées à conclure des contrats de concession.

Enfin, cette année encore, la Cour critique, en citant les interventions sociales du ministre du travail en faveur des travailleurs migrants ou les différentes interventions sociales de la ville de Marseille, le recours trop fréquent, tant par l'Etat que par les autres collectivités, à des associations auxquelles est remis le soin d'assurer un service public et de gérer des fonds publics sans qu'elles soient tenues aux mêmes règles financières que les administrations et sans que soit institué un contrôle suffisamment rigoureux sur leurs modalités de fonctionnement.

Le second ordre de remarques de la Cour qui paraît à votre commission nécessiter la prompte intervention de mesures de redressement est celui qui s'applique aux modalités d'emploi des crédits et au respect des règles de la comptabilité publique.

Dans ce domaine, le rapport que nous évoquons aujourd'hui vise, en particulier, l'utilisation des crédits budgétaires affectés au fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, en relevant que plus des deux cinquièmes des crédits de ce fonds, lequel est destiné à financer des dépenses d'investissement, sont transférés dans des conditions irrégulières à des chapitres de dépenses de fonctionnement.

Or, par la voix de son rapporteur spécial M. Geoffroy de Montalembert, votre commission de finances s'est élevée depuis plusieurs années contre l'emploi de telles méthodes dont il convient de rappeler ici avec force qu'elles enfreignent radicalement les dispositions de l'ordonnance de 1959 relative aux lois de finances, dispositions qui interdisent expressément toute modification, par un transfert, de la nature d'une dépense.

La candeur avec laquelle les services de la D. A. T. A. R., désormais placés sous l'autorité d'un ministre d'Etat, tentent de justifier ces opérations nous conduit à penser qu'il ne sera pas trop de la conjonction des efforts du Premier ministre, du ministre du budget et du Parlement, à l'occasion de l'examen des crédits de cette administration, pour parvenir à l'application de méthodes plus orthodoxes.

Une telle conjonction d'efforts sera nécessaire aussi, probablement, pour mettre un terme aux abus relevés dans la gestion des centres d'études techniques de l'équipement et aux irrégularités constatées dans les pratiques financières du service des haras et de l'équitation, irrégularités si graves pour ce dernier service que leur analyse a conduit la Cour à engager des procédures juridictionnelles contre les responsables.

Quant à la sécurité sociale dont la Cour critique les méthodes employées pour combler, lorsqu'ils se produisent — trop fréquemment, hélas! — les trous de trésorerie, ses recommandations formulées en juin dernier ont retenu récemment, dans les conditions que l'on sait, l'attention du Gouvernement. Je n'y insisterai donc pas davantage aujourd'hui!

J'en viens alors aux très importantes observations de la Cour concernant les lacunes de l'inventaire du patrimoine immobilier de l'Etat, la conservation des archives, les économies d'énergie dans les communes et offices publics d'H.L.M. qui portent la marque d'une trop grande difficulté à maintenir, face à une extension de plus en plus rapide des secteurs d'intervention de la puissance publique, la connaissance exacte de ce qu'elle détient, de ce qu'elle gère, de ce qu'elle dépense, de ce qu'elle consomme. Il arrive même, comme au ministère de l'éducation nationale, que, faute de définitions homogènes de fonctions ou de postes, d'organisation suffisamment rigoureuse des mouvements d'affectation auxquels s'ajoute un trop grand laxisme dans les procédures de détachement, on ne connaisse pas très exactement l'état des effectifs.

Au moment où vous procédez, messieurs les ministres, à des recrutements massifs dans les administrations afin, affirmez-vous, d'améliorer la qualité du service public, la première amélioration qui, aux yeux de notre commission des finances, paraît devoir s'imposer consiste à apporter une rigueur accrue dans le manie- ment des ressources publiques et dans la rationalisation des méthodes administratives.

A cet égard, la commission des suites, créée voilà quelques années pour aider les administrations à élaborer les mesures concrètes permettant le redressement des déviations relevées par la Cour devrait, nous semble-t-il, voir ses moyens renforcés et son autorité accrue.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien!

M. André Fosset, rapporteur. La nécessité en apparaît à la lecture du bilan des interventions de cette commission : sur les sujets traités dans le rapport public de la Cour des comptes

de 1980, ce n'est que dans un peu plus de la moitié des cas que ces recommandations ont pu être assorties de la mention « fait » ou « en cours » ; et à la date du 15 mai dernier, soixante-dix réformes n'ayant pas reçu de commencement d'exécution avaient dû faire l'objet de recommandations nouvelles.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. C'est indéfendable!

M. André Fosset, rapporteur. Tout au long du débat budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui, votre commission des finances, comme vient déjà de le faire son rapporteur général, exprimera des réserves sur un grand nombre de dépenses nouvelles, en particulier sur les créations de postes administratifs qui impliqueront des charges supplémentaires durant de longues années pour les finances publiques.

Cette attitude de votre commission n'est pas nouvelle. Transcendant les renversements politiques auxquels conduisent, dans notre système constitutionnel, de faibles déplacements de voix, le Sénat exprime avec continuité les mêmes conseils de modération. L'an dernier, à l'occasion de ce même rapport, je me faisais l'écho des appréhensions de votre commission des finances en constatant que ne cessait de s'accroître la part de la richesse nationale transitant par les finances publiques, ce qui risquait d'avoir pour effet un ralentissement des activités de notre marché national et du dynamisme de nos entreprises, avec pour conséquence une aggravation de la crise de l'emploi.

J'en déduisais que, plus que jamais, face à une telle évolution, s'imposait la rigueur dans la gestion des fonds publics.

Or, c'est à une amplification de cette évolution que nous assistons cette année. Nous ne pouvons donc que confirmer, en les amplifiant aussi, les principes de validité de notre précédente déduction. Les interventions de la Cour contribuent à définir les modalités de cette rigueur indispensable.

Or, nous constatons que, contrairement à ce qui se passe pour les administrations et en dépit des propos optimistes que tenait tout à l'heure ici même M. le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, la haute juridiction ne reçoit pas les moyens demandés pour faire face aux tâches nouvelles extrêmement lourdes qui vont lui incomber avec le développement du secteur nationalisé et avec l'institution des chambres régionales. Ces moyens ne lui sont octroyés qu'avec la plus extrême parcimonie. Nous comprenons mal, messieurs les ministres, que ce problème très important à nos yeux ne soit pas mieux résolu et nous souhaitons qu'il fasse l'objet de la part du Gouvernement d'une étude extrêmement sérieuse des conclusions de laquelle nous souhaiterions être rapidement informés.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien!

M. André Fosset, rapporteur. Tels sont, monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les commentaires que vous propose votre commission des finances du rapport annuel pour 1981 de la Cour des comptes. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il me revient de préfacer, en une petite demi-heure, la présentation globale du budget pour 1982 que fera mon collègue M. Laurent Fabius.

Pour ce faire, je m'appuierai sur le rapport de M. Blin, que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt, même si je ne suis pas toujours d'accord avec lui, mais il faut dire que mes désaccords avec le texte écrit étaient moins amples que mes désaccords avec son exposé oral, où j'ai vu refluer l'éternelle litanie sur société d'assistance, bureaucratisme, étatisation. Bref, je ne voudrais pas polémiquer sur ce point.

M. Blin a fait allusion à vingt-cinq années de rigueur. Qu'il me permette de faire une autre allusion aux trente-six années d'efforts que j'ai vécues, en homme adulte, comme beaucoup d'entre vous, sous deux Républiques, la IV^e et la V^e. Au cours de ces trente-six années, tous les Français, qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre, ont fait des efforts remarquables, ont parfois douté d'eux-mêmes, mais ont cependant abouti à une société qui est aujourd'hui modernisée et qui possède encore ses atouts. C'est la seule fois où je vous parlerai de l'héritage, pour ne pas polémiquer, ...

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien!

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances. ... en rappelant tout de même qu'il m'est arrivé à moi aussi, comme à beaucoup, de penser qu'à un moment ou à un autre nous allions emprunter le mauvais chemin. Mais grâce à la ténacité, au goût du changement bien connu des Français — ils ont été très mobiles pendant cette période — la France a acquis aujourd'hui un certain niveau de développement et elle a encore des atouts, sur lesquels nous entendons nous appuyer pour essayer de sortir d'une crise dont M. Blin a très bien caractérisé les données.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Nous pouvons être fiers, comme vous le dites, de l'œuvre de la III^e et de la IV^e République. On a trop tendance à l'oublier.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances. Bien sûr, monsieur le président.

Je reprendrai donc à mon compte les deux têtes de chapitre du rapport de M. Blin : « La reprise de l'économie occidentale n'est pas au rendez-vous ; L'économie française, un mieux fragile. »

La reprise de l'économie occidentale n'est pas au rendez-vous. C'est là que le dilemme était dramatiquement simple pour le nouveau gouvernement : ou bien attendre la relance de l'économie occidentale, que chacun pronostiquait, non sans raison, de semestre en semestre, mais qui était reportée pour des motifs fort bien indiqués dans le rapport de M. Blin ; ou bien — pardonnez-moi l'expression — « prendre le taureau par les cornes » avec les risques que cela comporte.

Eh oui, nous préférons le risque de la relance dans la solidarité et l'effort à celui de l'attentisme. Ce risque de la solidarité et de l'effort était particulièrement difficile à assumer dans cette phase toujours difficile qu'apporte pour toute démocratie le jeu de l'alternance avec les inévitables transitions.

La reprise de l'économie occidentale n'est pas au rendez-vous. Des explications claires ont été fournies par votre rapporteur général. A peine les économies occidentales pouvaient-elles espérer sortir du deuxième choc pétrolier que la hausse du dollar et des taux d'intérêt a constitué en quelque sorte l'équivalent d'un troisième choc pétrolier. C'est ce qui explique que, de semestre en semestre, la relance de l'économie européenne n'ait pas été au rendez-vous. Comme l'a fort bien indiqué M. Blin, les difficultés actuelles de l'économie allemande, celle dont on s'accorde à dire qu'elle connaît l'évolution la moins mauvaise sinon la meilleure et le cycle le plus sage de l'Europe, sont, à cet égard, hautement significatives.

Je m'y référerai davantage, monsieur le rapporteur général, qu'au cas de l'Italie que vous avez évoqué à propos de la décentralisation. En effet, si celle-ci a entraîné tant de créations d'emplois en Italie, c'est parce que l'administration centrale n'a pas, dans ce pays, la force et la place qu'elle a dans le nôtre.

Je me référerai davantage à l'exemple de l'Allemagne qu'à celui de la Grande-Bretagne. En effet, s'il est vrai que le secteur public a, dans ce pays, connu de graves échecs, c'est pour des raisons qui n'existent pas en France. Il suffit de comparer l'évolution de British Leyland, d'une part, et de la Régie Renault, d'autre part, pour s'en rendre compte. En conséquence, les difficultés de l'économie allemande sont pleinement significatives.

M. Blin ajoute : « Cette constatation conduit à s'interroger sur le rôle respectif que joue, dans chaque nation industrielle, soit la conjoncture internationale, soit la politique économique qu'elle se choisit. A l'évidence, la première, caractérisée par une raréfaction croissante et des marchés solvables et du travail disponible, l'emporte de plus en plus sur la seconde. »

Comment réagir contre cet état de choses ? Comment démêler les éléments conjoncturels des éléments structurels dans la situation actuelle de l'Europe ? A mon humble avis, ce qui est grave, c'est moins le report de cette relance conjoncturelle que la gravité des problèmes structurels auxquels l'Europe est confrontée. En réalité, après avoir connu pendant vingt-cinq ans un environnement particulièrement favorable, les pays européens se trouvent aujourd'hui confrontés à un triple défi : le défi de la mondialisation de l'économie avec l'émergence de nouveaux compétiteurs ; le défi d'un monde en plein désordre économique et monétaire, alors que nous avons assez bien vécu pendant vingt-cinq ans dans le cadre des accords de Bretton Woods et de La Havane ; enfin, le défi d'une nouvelle révolution industrielle et technologique pour laquelle, de l'avis de tous, nous avons en moyenne, nous, les Européens et pas seulement les Français, cinq à dix ans de retard sur le Japon et sur les Etats-Unis.

Si je me permets de le rappeler, ce n'est pas simplement pour tenir un propos universitaire, mais c'est parce que notre débat se situe à quatre jours d'un sommet européen auquel j'attache, en dépit du scepticisme qui l'entoure, une certaine importance. En effet, à la manière dont les pays européens traiteront les problèmes qui les divisent, problèmes d'intendance comme la querelle budgétaire, problèmes d'actualisation comme la politique agricole commune, et à la manière dont ils les relativiseront par rapport à la nécessité de la relance de la construction européenne, on pourra juger de notre capacité collective à redresser la situation. Le bon niveau de cette capacité, c'est celui de l'Europe.

C'est pourquoi, dans un mémorandum, le Gouvernement français a non seulement traité des questions qui nous divisent, mais aussi fait des propositions de relance dans les domaines de l'emploi, de la coopération industrielle et technologique pour une nouvelle étape bien modeste, mais utile du système monétaire européen.

Croyez-moi, mesdames, messieurs les sénateurs — beaucoup d'entre vous partagent sans doute mon sentiment — la solution des problèmes français passe aussi bien par cette relance indispensable de la construction européenne que par les efforts propres que nous pouvons réaliser en France, et Dieu sait que nous devons en réaliser !

L'exception, dit M. Blin, c'est le Japon. C'est vrai, mais je ne crois pas que nous puissions transposer les solutions japonaises en France. D'abord, parce qu'il s'agit d'un autre modèle culturel et social. Il est vrai que le Japon accomplit de très grandes performances. Mais dois-je rappeler que ce pays a conservé, sous une forme implicite, un niveau de protection qu'aucune de nos nations ne veut retrouver ? Dois-je rappeler également qu'une partie de la sous-traitance japonaise se fait en « économie noire » ? D'ailleurs, chaque fois que la concurrence joue réellement entre une entreprise japonaise et une entreprise européenne, la seconde est aussi compétitive que la première. Il suffit de voir ce qui se passe dans certains pays où l'on oblige les constructeurs d'automobiles européens et japonais à construire le même nombre de composants d'automobiles : avec cette règle du jeu, Renault et Volkswagen tiennent la corde par rapport aux entreprises japonaises.

Toutefois, nous pouvons tirer un certain nombre de leçons de ce pays, notamment dans sa capacité d'innovation. Après avoir longtemps importé des brevets des Etats-Unis, voilà qu'aujourd'hui, dans une sorte de processus pyramidal d'inventions, le Japon invente à son tour et provoque, à l'aide d'une monnaie volontairement sous-évaluée, des ravages dans toutes les économies européennes, y compris dans l'économie allemande ; celle-ci, en effet, ne souffre pas seulement d'un problème conjoncturel, mais aussi de problèmes structurels, si j'en juge par l'évolution, par exemple, de l'électronique grand-public dans ce pays.

Voilà pourquoi ce n'est pas en songeant au modèle japonais que nous pourrions trouver la voie du succès, même si certaines leçons d'économie politique sont universelles.

En paraphrasant le chancelier Schmidt, j'ajouterai que ceux qui, dans mon pays, me recommandent le modèle japonais devraient également me dire franchement : « Baissez les salaires de 25 p. 100 et nous y arriverons. » Qui pourrait songer aujourd'hui à baisser les salaires français ou allemands de 25 p. 100 ? Serait-ce en abaissant le niveau de la demande intérieure que l'on arriverait à donner le soutien nécessaire à nos exportations et à notre industrie ? En effet, contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes, le marché intérieur japonais est un puissant soutien de la politique d'exportation. Le véritable problème politique — il est ardu, je le reconnais — c'est d'essayer de doser un soutien suffisant de la demande intérieure avec un effort d'exportation qui nous permette de retrouver peu à peu l'équilibre de la balance des paiements. Cet effort n'est pas simple. Nous le tentons à notre manière.

Dans son deuxième chapitre, M. Blin dit : « L'économie française : un mieux fragile. » J'accepte le diagnostic, mais dans sa dimension structurelle. Je rappelle, en effet, la conclusion de M. Blin, dans laquelle il évoque le « mauvais cap ». Je cite : « La France, face à la crise de l'économie mondiale, souffre d'un handicap grave. Ses chances paraissent faibles de retrouver un rythme d'activité soutenu sans compromettre l'équilibre de son commerce extérieur et relancer la hausse des prix. »

« En effet, depuis 1974, le contraste n'a cessé de s'accroître entre la progression régulière du rythme de consommation individuelle et le plafonnement, puis le déclin de l'investissement des entreprises. »

Je reviendrai sur ce point tout à l'heure, car cette question d'investissement est au centre de nos préoccupations. Nous prenons donc le risque de la relance dans l'effort et dans la solidarité. Nous le faisons par la mise en œuvre d'une politique mixte qui parie sur la croissance. J'ai dit, au début de mon intervention, que c'était un risque. Oui, c'est un pari.

Il se trouve que la France avait un très faible déficit public. Nous pouvons jouer de ce déficit pour essayer de relancer la croissance, mais à la condition de redevenir rigoureux dans le domaine des revenus et des prix et de demeurer rigoureux dans le domaine de l'encadrement monétaire de notre expansion économique.

Par conséquent, nous appliquons, comme l'on dit, une politique « mixte », mais avec un dosage différent. En réalité, nous ne divergeons pas autant qu'on le dit de nos partenaires. Ainsi, le déficit public de l'Allemagne fédérale devrait-il être, en 1982, de l'ordre de 3,5 p. 100 de son produit national brut, alors que le nôtre sera limité à 3 p. 100.

Nous mettons en œuvre une politique mixte en jouant de notre seul atout, le déficit public, et en y ajoutant deux actions volontaires : une action directe sur l'offre de production et une action directe sur l'emploi. Pourquoi ?

Nous menons une action directe sur l'offre de production, rejoignant sur ce point un élément du diagnostic du rapporteur général très largement partagé : ce qu'il faut aujourd'hui — il en est d'ailleurs de la France comme de l'Europe — c'est muscler l'offre de production et le faire aussi bien dans la grande industrie que dans le tissu des petites et moyennes entreprises dont on sait le rôle décisif qu'elles joueront dans les années à venir en matière d'innovation, d'occupation de créneaux sophistiqués de la nouvelle révolution industrielle, en matière de créations d'emplois.

Nous menons donc une action directe sur l'offre de production, dont j'indiquerai tout à l'heure les éléments ; nous menons aussi une action directe sur l'emploi. Pourquoi ? Parce qu'il est évident que l'on ne peut pas laisser le chômage continuer à croître de 25 p. 100 par an sans mettre en cause la propension à travailler, sans encourager la tricherie, sans laisser se développer la délinquance.

Voilà pourquoi nous menons cette action sur l'emploi non seulement dans une sorte de lyrisme, mais parce que le chômage est mauvais, mais parce que nous en voyons d'ores et déjà aujourd'hui les conséquences négatives sur notre société.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances. Face à cette relance, il y a, dans la situation actuelle — et c'est, je crois, à ce moment-ci qu'il faut se placer avant de parler du budget de 1982 — trois aspects relativement positifs et quatre axes d'efforts.

Les trois aspects relativement positifs résident dans l'évolution de la demande — exportations, consommation et formation des stocks — la reprise de la production en une période difficile ponctuée par un réaligement monétaire et la bonne tenue relative des indicateurs monétaires et financiers.

En ce qui concerne ces différents éléments, je ne ferai que noter les points principaux. Les exportations croîtront de 5 p. 100 en volume en 1981 sur 1980, sans effacer toutefois la distorsion qu'a indiquée votre rapporteur général. Nous exportons de plus en plus vers les pays pétroliers et vers les pays du tiers monde dont on ne sait pas s'ils pourront continuer à acheter en raison de la montée de leur endettement ; mais nous restons toujours aussi déficitaires à l'égard des grands pays industrialisés : les Etats-Unis, le Japon et l'Europe.

Pourquoi en est-il ainsi ? Pour les raisons indiquées par votre rapporteur général : depuis sept ans, nous n'avons pas assez investi, nous n'avons pas assez innové. Dans l'industrie mécanique, par exemple, le niveau de rotation des nouveaux produits est de douze ans en France, contre neuf ans en Allemagne et sept ans au Japon.

Voilà la raison pour laquelle seul un effort de plusieurs années nous permettra de retrouver, non pas simplement en termes monétaires, mais également en termes de qualité de produits et d'innovation, une réelle compétitivité par rapport aux autres pays développés.

La consommation progresse actuellement sur un rythme de croissance de 4 p. 100 l'an ; quant à la production industrielle, on peut dire sans exagérer qu'elle est bien répartie, mais sur un rythme modeste, de l'ordre de 4 p. 100, qui pourrait ensuite se consolider pour atteindre 6 p. 100.

Pourquoi cette reprise est-elle encore fragile ? Parce que l'environnement européen et international ne suit pas ; mais aussi — j'insiste beaucoup sur ce point — parce que nous n'avons pas voulu provoquer une relance excessive, car nous aurions risqué d'accroître la distorsion avec nos partenaires, creusant ainsi le déficit de notre commerce extérieur dans des conditions insupportables.

Ainsi le dosage entre le « trop » et le « trop peu » était-il et demeure-t-il sûrement le problème le plus important du réglage de la politique économique.

Je pense que la propagation de la reprise va se poursuivre, mais sans atteindre dans l'immédiat les biens d'investissement et l'emploi : l'investissement ne reprendra que plus tard, parce qu'il existe des capacités de production largement inemployées, à hauteur de 22 p. 100 environ — je sais bien que tout ne peut pas être réemployé mais on peut compter que 12 p. 100 devront être réutilisés d'abord ; l'embauche ne reprendra que progressivement parce que les entreprises peuvent mieux utiliser la main-d'œuvre dont elles ont actuellement la disposition.

Sans vouloir être excessivement présomptueux, car la reprise ne dépend pas uniquement de l'Etat ou du ministre de l'économie et des finances, il me semble que le soutien ultérieur de l'activité sera également assuré par la mise en œuvre du programme de logements et d'équipements collectifs, par l'échéance des augmentations de salaires, par l'importance des transferts sociaux — 28 milliards de francs — et aussi par l'ampleur des aides aux entreprises.

Je n'ignore pas, même si je n'en parle pas, le contexte psychologique et politique. Je reconnais qu'il est, actuellement, peu favorable à cette reprise de la production ; mais il me semble que, les mois passant, nous pouvons espérer que la machine économique va se remettre en marche et que la France sera au travail.

Quant aux indicateurs monétaires et financiers — je vous l'ai dit — la satisfaction ne peut être que relative, puisque nous avons dû concrétiser, dans un réaligement monétaire, la divergence de hausse des prix entre la France et l'Allemagne, divergence accumulée depuis la création du système monétaire européen.

Mais, depuis, le franc se tient d'une manière très satisfaisante sur le marché des changes. Nous avons pu abaisser sensiblement les taux d'intérêt, mais nous ne pouvons guère aller en dessous du taux d'inflation, car cela ne serait pas raisonnable.

Enfin, le marché des capitaux a bien repris son activité et ce pour une raison simple qui a d'ailleurs été très critiquée au moment où j'ai pris cette décision, à savoir que j'ai maintenu intégralement les règles juridiques, financières et fiscales qui présidaient au fonctionnement du marché des capitaux, afin de ne pas introduire un trouble supplémentaire à un moment où nous avions bien besoin de l'épargne pour financer un déficit budgétaire, qui s'éleva, cette année, à 73 milliards de francs, en grande partie à cause de la récession qui a amené des recettes inférieures à celles qui avaient été prévues.

J'en viens maintenant aux quatre axes d'efforts.

Le premier est le chômage. Pour lutter contre le chômage et en dehors de ce que nous attendons du seul véritable remède que constitue la reprise de l'investissement et de l'expansion, notre effort, dans l'immédiat, porte sur deux points : d'une part, la création d'emplois publics là où se font sentir les besoins, là où c'est nécessaire — ce sont ces 125 000 emplois qui seront créés en dix-huit mois —, d'autre part, le partage du travail. J'insiste sur ce point sans vouloir développer mon argumentation. Partager le travail, c'est travailler moins individuellement pour travailler plus collectivement. Le partage du travail, c'est l'expression d'une solidarité effective qui se traduira, du côté de la réduction du temps de travail, par une augmentation de la productivité et, du côté de l'expansion, par la création d'emplois nouveaux.

Par ces deux moyens, nous ne résoudrons pas totalement le problème du chômage, mais nous contribuerons à inverser la courbe, je l'espère, dès le second semestre de 1982.

Le deuxième axe d'efforts, c'est le financement de l'économie en 1982. Votre rapporteur général y a insisté, mais il a comparé — à tort, me semble-t-il — le montant des besoins de l'économie aux seules possibilités du marché des capitaux.

Il sait aussi bien que moi que concourent au financement de l'économie, non seulement le volume des obligations émises sur le marché des capitaux, mais également les émissions d'actions et d'autres modes de financement, sans que l'on puisse dire pour autant que le solde soit nécessairement de la création

monétaire. Ce que je veux vous indiquer, monsieur le rapporteur général, c'est que les besoins de financement cumulés pour l'ensemble de l'économie en 1982 seront d'environ 285 milliards de francs et que nous devons consentir un effort assez important pour réussir à opérer d'une manière satisfaisante ce financement. C'est pourquoi il nous faudra, par des produits nouveaux, par des incitations nouvelles, mobiliser un volume complémentaire d'épargne.

Troisième axe d'efforts : les investissements. C'est un problème lancinant de l'économie française « depuis 1974 », a dit votre rapporteur général. C'est lui, essentiellement, qui explique la chute de notre compétitivité, compétitivité quantitative — on peut en parler à propos du cours du franc — mais surtout compétitivité qualitative. C'est la raison pour laquelle notre effort essentiel porte sur l'investissement. De ce point de vue, je voudrais indiquer trois chiffres pour essayer de mettre fin à la querelle qui a été mentionnée par votre rapporteur général et qui concerne les charges des entreprises.

Les charges supportées par les sociétés, impôt et cotisations sociales, représenteront, en 1982, 28 p. 100 de leur valeur ajoutée contre 28,2 p. 100 en 1981 et 1980.

Ensuite, le revenu disponible de ces mêmes sociétés a crû en 1981 de 8 p. 100, c'est-à-dire qu'il a décliné en francs constants. En 1982, sur la base d'un taux de croissance de l'ordre de 2,5 à 3,5 p. 100 — j'estime que l'on ne peut pas être plus précis — le revenu disponible des sociétés se redresserait et pourrait augmenter de 30 à 35 p. 100.

Enfin, le montant des aides aux entreprises, figurant dans le budget pour 1982, s'accroît de 52 p. 100.

Voilà, me semble-t-il des chiffres qui se passent de commentaires et qui montrent bien notre souci d'assurer le redressement de l'investissement, redressement qui ne portera pas ses fruits tout de suite, mais sans lequel on ne peut espérer donner aux générations futures une économie prospère, compétitive, au service d'une France capable de jouer un rôle dans le monde.

Enfin, le quatrième axe d'efforts concerne les prix et les revenus. Bien sûr, beaucoup de scepticisme entoure toute entreprise tendant à obtenir une décelération nominale des mouvements de revenus et de prix. Je ne suis pas le premier ministre de l'économie et des finances à la tenter. Beaucoup d'échecs ont été enregistrés avant moi. Mais la question est simple : peut-on faire autrement que de la tenter, chacun à sa manière ?

La solution que j'ai proposée est simple : que les prix donnent d'abord l'exemple et qu'ensuite les revenus suivent.

C'est pourquoi, tout en maintenant en règle générale la liberté des prix, des mesures ont été prises pour essayer, dès le quatrième trimestre de 1981, de passer à un rythme annuel plus proche de 12 p. 100 que de 14 p. 100.

Je dis à M. Blin qui s'est interrogé sur les déclarations gouvernementales qu'à mon humble avis le meilleur résultat que l'on puisse obtenir est d'atteindre, au quatrième trimestre de 1982 un rythme annuel de 10 p. 100. Ainsi la désintoxication de l'inflation porterait-elle sur quatre points en cinq trimestres. Il n'est pas possible, me semble-t-il, d'aller plus vite.

Nous maintenons donc la liberté des prix, mais nous appliquons également la concertation ; et je signalerai que si nous avons bloqué temporairement des prix, c'était dans les secteurs où la concurrence n'avait pas été vive. A la page 33 de son rapport, M. Blin indique ces secteurs où des dérapages se sont produits, avec des taux de hausses de prix largement supérieurs à la moyenne. Dès lors, les secteurs bloqués ne sont pas les boucs émissaires de l'économie française. Simplement, il faut qu'ils apportent, comme les autres, leur contribution à cet effort de décelération nominale.

Si cet effort est couronné de succès, il sera possible de demander, dès 1982, la liberté de négociation des salaires étant maintenue, un effort comparable aux salariés. Nous ne leur demandons pas de renoncer aux objectifs du Gouvernement : le maintien du pouvoir d'achat en moyenne, la hausse préférentielle des bas salaires. Nous leur assurons même des transferts sociaux qui représentent le double de leur contribution au financement de la sécurité sociale : 28 milliards de transferts sociaux d'un côté, 14 milliards pour leur contribution au financement de la sécurité sociale, de l'autre.

Mais que ne nous eussiez-vous pas dit, mesdames, messieurs les sénateurs, si nous avions laissé ce déficit prévisible de la sécurité sociale sans financement ? A ce moment-là, tous les pronostics les plus pessimistes auraient pu être justifiés sur l'accroissement du déficit public, à l'étranger comme en France. Le déficit de la sécurité sociale est financé pour 1982. Il ne s'agit pas d'une réforme de structure ; elle reste à faire en s'attaquant notamment à la dépense. Pour l'instant, le déficit

est comblé et, par conséquent, nous pourrions tenir, je le crois, les 3 p. 100 du produit national brut comme maximum du déficit public en 1982.

N'injurions donc pas l'avenir ; essayons d'abord, par les prix, ensuite par les revenus, revenus non salariaux comme revenus salariaux, d'entrer dans un système de décelération qui ne demande à personne de renoncer aux objectifs légitimes qui sont les siens. Mais on peut vivre mieux avec 10 p. 100 d'inflation qu'avec 14 p. 100. Je rappelle qu'un point d'inflation en moins, ce sont 50 000 emplois préservés ou gagnés.

A propos de cette tentative de décelération des prix et des revenus, M. Blin a parlé d'efforts désespérés. Je serais tenté de lui dire que les tâches désespérées sont toujours les plus belles. En tout cas, elles sont les plus belles quand on est au service de l'Etat. Chacun prend ses risques, je prends les miens, et je les prends avec d'autant plus de confiance que ce nouveau Gouvernement entame son action sous le signe de l'effort, de la solidarité, de l'innovation.

Revenant à mes propos initiaux, et pensant aux trente-six années passées, à tous ces efforts faits par les Français, comment ne pas avoir confiance, surtout lorsque, pour la première fois depuis longtemps, tous ceux qui étaient écartés du pouvoir pourront apporter un soutien actif au Gouvernement ? (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, beaucoup de choses ont été dites, ce qui me permettra — je l'espère en une demi-heure aussi — de présenter le triptyque sur lequel j'ai volontairement placé ce budget — vous l'avez rappelé excellemment, monsieur le rapporteur général : l'emploi, la relance, la solidarité.

Je ne reviendrai pas sur tous les points, mais je voudrais seulement, complétant les exposés faits par vous-même, monsieur le rapporteur général, par M. Fosset, par mon collègue et ami Jacques Delors, développer quelques traits de la relance budgétaire que nous avons choisie, puis quelques aspects de la solidarité, avant de m'interroger avec vous sur quelques-uns des problèmes que nous aurons à affronter dans l'avenir s'agissant des finances publiques.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons voulu une relance maîtrisée, une relance pour l'emploi et une relance économe en importations.

Relance maîtrisée d'abord. Oh ! Certes, il faut, dans ce domaine comme dans les autres, faire preuve de beaucoup de modestie et ne pas croire qu'à 0,01 p. 100 près les chiffres des prévisions sont absolument incontestables. Mais nous inspirant des études effectuées en France et ailleurs, nous avons pu chiffrer à environ 3 p. 100 le rythme de la croissance. Cela peut paraître beaucoup, j'en conviens, par rapport à nos partenaires commerciaux. C'est beaucoup, en effet, même si c'est peu au regard du passé.

Cette relance sera maîtrisée car elle doit se produire sans accroissement des coûts des entreprises.

A la différence, par exemple, de 1968, le surcroît des revenus prévu dans ce budget provient non pas d'une forte progression des salaires nominaux — M. Delors vient de faire sur ce point le commentaire qui s'imposait — mais d'une progression des effectifs de près de 1 p. 100 d'une année sur l'autre et d'une forte croissance des revenus de transferts, ce qui, chacun le comprend, est tout différent du point de vue de l'inflation.

Relance maîtrisée aussi dans son exécution. J'y reviendrai pour finir, lorsque j'aborderai le problème des finances publiques pour les années qui viennent. Mais l'un de nos plus gros problèmes — c'est en cela que je rejoins beaucoup d'observations faites par M. Fosset — c'est que nous ne pouvons pas, mesdames, messieurs les sénateurs, nous contenter de porter la plus grande attention à la préparation du budget et à son vote puisque l'impact économique ne commence que lorsque la dépense est engagée.

Nous devons donc maintenant — c'est une réforme très difficile, vous le savez — nous attacher à mieux maîtriser l'exécution du budget.

En réponse à l'une des questions posées par M. le rapporteur général, je préciserai que le gel de 15 milliards de francs qu'il a évoqué portera d'une manière uniforme sur les autorisations de programme, selon une procédure interne du Gouvernement, afin de ne pas modifier l'ordre des priorités choisi.

Cette relance maîtrisée doit servir l'emploi. Je voudrais citer ici quelques chiffres, puisqu'on n'a pas eu l'occasion de les donner à la tribune. Les aides directes au soutien de l'emploi progressent de 45 p. 100 ; elles permettront, d'une part, le financement du plan « Avenir-jeunes », pour lequel plus de 620 000 places seront offertes au cours de la campagne 1981-1982, d'autre part, des mesures d'incitation à l'embauche — contrats de solidarité-emploi.

En outre, en dix-huit mois, plus de 125 000 emplois publics auront été créés à la fois dans les services de l'Etat, dans les hôpitaux et les établissements sanitaires et sociaux ou grâce à des subventions au titre des emplois d'initiative locale. Ces 125 000 emplois constituent un vaste contrat de solidarité que le Gouvernement s'applique à lui-même.

S'agissant des emplois financés par l'Etat pour 1982, 73 p. 100 concernent les P. T. T., l'enseignement, les ministères sociaux et la police, c'est-à-dire des domaines où, d'après vos observations, s'expriment le plus directement les besoins. Ils seront créés sur le terrain, en contact avec le public. J'ai veillé, malgré les difficultés que cela suppose, à ce que moins de 1 p. 100 de ces emplois soient affectés aux administrations centrales. Les créations sont particulièrement importantes au ministère du travail, à l'Association pour la formation professionnelle des adultes et à l'Agence nationale pour l'emploi.

La priorité à l'emploi justifie aussi les moyens nouveaux consacrés au renforcement des capacités productives. Le budget civil de la recherche augmente, vous le savez, de près de 30 p. 100 ; l'aide fiscale à l'investissement et à la création d'entreprises est à la fois amplifiée et simplifiée ; les prêts participatifs aux petites et moyennes entreprises sont en forte croissance ; les aides budgétaires de toute nature consacrées à l'industrie augmentent de 52 p. 100.

Ajoutons à cela certaines interventions dans le domaine de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat, des pêches, qui sont accrues de manière significative.

Relance maîtrisée, relance pour l'emploi, relance qui cherche à être économe en importations. C'est notre troisième idée force.

Les actions budgétaires consacrées aux économies d'énergie et aux énergies nouvelles progressent globalement de 55 p. 100. Les dépenses d'équipement, en particulier dans le domaine du logement, sont accentuées. Les autorisations de programme consacrées à ce secteur progressent de plus de 34 p. 100. Elles permettront la construction — et vous y êtes sensibles dans vos départements — de plus de 250 000 logements neufs et la rénovation de plus de 140 000 logements anciens.

Plus généralement, enfin, le budget marque une volonté de poursuivre les objectifs du Gouvernement en matière de sécurité, de solidarité et de conditions de vie.

La sécurité, c'est la poursuite de l'effort budgétaire de défense, que chacun s'est plus à souligner. Ce sont les importants crédits consacrés au budget de l'intérieur : création de plus de 5 900 emplois à la police nationale et de plus de 900 emplois dans la gendarmerie.

La solidarité, c'est l'effort engagé en faveur des personnes âgées, le minimum vieillesse porté à 2 000 francs par mois au 1^{er} janvier prochain, les allocations familiales relevées de 50 p. 100 sur les deux exercices.

La solidarité, c'est aussi la contribution à l'U. N. E. D. I. C. d'un montant de 6 milliards de francs et la prise en charge d'une partie des conséquences du relèvement du Smic.

Je rappellerai que les mesures sociales décidées en faveur de l'agriculture justifient une augmentation de 29 p. 100 de la subvention au B. A. P. S. A., subvention qui dépassera 50 milliards de francs.

La solidarité internationale, enfin, c'est la progression de l'aide publique au développement, qui passe, hors départements et territoires d'outre-mer, de 0,37 p. 100 à 0,44 p. 100 du produit intérieur brut.

De même que la sécurité et la solidarité doivent être privilégiées, de même — reprenant les chiffres donnés fort justement par M. Blin — la politique de décentralisation est accompagnée d'une aide accrue de l'Etat aux collectivités locales, qui atteindra près de 100 milliards de francs en 1982. Nous y reviendrons, j'imagine, au cours de la discussion des articles. Depuis plusieurs années, en tout cas depuis six ans, jamais la progression des concours aux collectivités locales, toutes masses confondues, n'avait été aussi importante.

Je n'aurais garde d'oublier, dans cette énumération un peu sèche, dont vous voudrez bien m'excuser, la priorité désormais accordée à la culture et au temps libre. Temps libre : plus 30 p. 100 ; budget de la culture (je suis sûr que chacun ici

s'en réjouira) : augmentation de plus de 100 p. 100. Il atteindra 0,75 p. 100 du budget général pour 1982 et devrait être porté au fameux 1 p. 100 en 1983.

Emploi, relance, solidarité : mesdames, messieurs les sénateurs, l'orientation générale du budget tend vers une plus grande justice fiscale. La justice fiscale ne signifie pas l'alourdissement de la pression fiscale globale. Je dois préciser que, compte tenu de la faiblesse de l'activité économique en 1981 et du fait que les impôts directs sont perçus avec un an de décalage, en l'absence de mesures fiscales nouvelles — j'y insiste — une baisse spontanée de 35 milliards de francs se serait produite dans les caisses de l'Etat en 1982.

Tout l'effort proposé par le Gouvernement consiste donc — que l'on me comprenne bien sur ce point — non pas à alourdir la charge par rapport au passé, mais simplement à rattraper — c'est déjà un effort important — le manque à gagner qui se serait produit en l'absence de toute législation fiscale.

Plus de justice fiscale, ce n'est pas non plus une augmentation des charges des entreprises. Le ministre de l'économie et des finances a rappelé les chiffres qu'il faut avoir en mémoire. J'ajouterai deux ou trois observations.

Le Gouvernement s'est constamment efforcé — et ce n'était pas toujours facile — de ne pas alourdir les charges des entreprises afin de favoriser la reprise de l'embauche et de l'investissement. Chacun ici sait bien que, s'agissant du Smic, une grande partie du chemin a été fait sur contributions publiques. Lorsqu'il s'est agi de financer le déficit de l'assurance chômage, le Gouvernement — qu'on nous en donne acte — a écarté la solution consistant à augmenter les cotisations payées par les entreprises à l'U. N. E. D. I. C. La baisse du taux du crédit, qui atteint plus de trois points depuis l'été, permet d'alléger — c'était ô combien nécessaire ! — les charges financières pesant sur les entreprises.

Je rappelle, par ailleurs, que le Gouvernement a mis à la disposition des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises, des moyens financiers de grande ampleur, qu'il s'agisse des avances exceptionnelles de trésorerie, qu'il s'agisse de l'enveloppe de prêts bonifiés à long terme portée de 13 à 22 milliards de francs, qu'il s'agisse du renforcement des moyens d'action des Codefi — comités départementaux de financement des entreprises.

Enfin, vous le savez, conformément à la priorité absolue donnée à l'emploi, le Gouvernement a recommandé aux partenaires sociaux une modération des évolutions nominales des salaires et des prix, et il entend donner lui-même l'exemple dans le secteur public.

Cette politique sera poursuivie en 1982.

Contrairement à ce que certains ont pu dire ou écrire, le budget de 1982, pris globalement, ne comporte pas d'augmentation de la pression fiscale sur les entreprises. Même si l'on tient compte, et l'on doit le faire, de la taxation sur les frais généraux, cette pression fiscale sur les entreprises, en 1982, sera de 7,2 p. 100 du produit intérieur brut au lieu de 7,7 p. 100 en 1980 et en 1981.

Les secteurs mis plus particulièrement à contribution sont ceux qui ont enregistré des profits exceptionnels cette année, qu'il s'agisse des banques ou des sociétés pétrolières.

Quant à l'impôt sur les grandes fortunes — nous y reviendrons dans le débat — les mesures retenues privilégient, lorsqu'il y a réinvestissement dans l'entreprise, une possibilité de détaxation de l'impôt avec report sur quatre ans.

S'agissant du financement du déficit de la sécurité sociale, les contributions demandées aux entreprises, qui participent à l'effort général de solidarité, épargnent, pour l'essentiel, les entreprises de main-d'œuvre dont les niveaux moyens de salaires sont les plus bas.

Au total, les prélèvements obligatoires, et ceci est important, qu'il s'agisse des prélèvements fiscaux ou sociaux sur les entreprises, se situeront, en 1982, à 17,3 p. 100 du P. I. B. contre 17,4 et 17,5 p. 100 les deux années précédentes.

J'ai enfin souligné le montant très important des crédits prévus au budget de 1982 qui bénéficieront directement aux entreprises.

Plus de justice fiscale, ce n'est donc pas un alourdissement de la pression fiscale d'ensemble ; ce n'est pas non plus un alourdissement de la charge des entreprises ; c'est seulement, me semble-t-il, plus d'équité dans la répartition de la charge fiscale.

J'entends bien que le budget de cette année — et il ne le pouvait pas — n'atteint pas du tout — personne n'aurait la prétention de le dire — la perfection dans ce domaine et que

beaucoup de chemin reste à parcourir. Mais, déjà, un début de réorientation intervient en matière d'imposition des revenus.

D'abord, il est juste de souligner, mesdames et messieurs les sénateurs, que conformément à des demandes qui avaient été formulées, d'ailleurs dans cette Assemblée, nous proposons l'indexation du barème en fonction de la hausse des prix, et cela est important.

Ensuite, rejoignant l'engagement de M. le Président de la République, nous avons proposé un plafonnement du quotient familial dont il faut tout de suite dire, dès lors que cette réforme est abordée, qu'il ne concerne, pour les contribuables mariés salariés et ayant un enfant, que les revenus supérieurs à 317 000 francs — cela mérite d'être rappelé.

Enfin, l'impôt de solidarité dont M. le rapporteur a souligné tout à l'heure les caractéristiques.

Cette recherche d'une plus grande équité ne va pas, bien sûr, sans effort. Tout financement appelle un effort de la collectivité, notamment de ses membres les plus fortunés. Mais, de ce point de vue, les deux principales manifestations de notre volonté d'introduire plus de justice sociale dans ce budget sont significatives. Je voudrais parler rapidement de l'impôt sur la fortune et de la lutte contre la fraude fiscale.

L'impôt sur les grandes fortunes — nous y reviendrons dès demain, j'imagine — est l'aboutissement, sans faire de parti pris idéologique, d'un long, très long combat de la gauche.

Je relisais, voilà peu de temps, les débats sur ce point : Jean Jaurès, Joseph Caillaux, que citait récemment M. de Montalembert, et à la suite tous les hommes qui ont inspiré notre combat, notamment Léon Blum. Or, voilà que cinquante ans après, dans des conditions sans doute différentes, nous sommes à même de concrétiser ces réformes depuis trop longtemps désirées.

Pourquoi cet impôt ? Non par parti pris, mais pour une raison finalement très simple. D'abord, je crois qu'il est conforme à la justice fiscale que les contribuables apportent des ressources à la collectivité publique à proportion de leurs facultés réelles, et personne ne peut nier — personne ne le nie, d'ailleurs — que la fortune est l'un des éléments de la possibilité contributive.

Ensuite, même si les taux retenus demeurent extrêmement modestes, il s'agit pour nous, sinon de réduire les inégalités de patrimoine, en tout cas d'éviter qu'elles ne s'accroissent alors qu'elles sont déjà si importantes. Enfin, parce que nous pensons qu'en possédant quelques éléments d'information sur les plus gros patrimoines, nous pourrions avoir un meilleur recensement des revenus.

Encore fallait-il que cet impôt, dont le principe est approuvé par l'immense majorité des Français dans ses modalités, ne pénalise pas l'économie. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché, sans y introduire de caractère personnel et encore moins de caractère passionnel, monsieur le rapporteur général, à ce que l'impôt soit socialement juste, économiquement raisonnable et techniquement simple.

Economique raisonnable, tout d'abord. En effet, le seuil de trois millions de francs auxquels s'ajoutent les deux millions de francs d'abattement au titre des actifs professionnels, fait que l'impôt ne commencera de jouer qu'à partir de cinq millions de francs lorsqu'il s'agira d'une entreprise.

De plus — c'est une disposition très importante, qui n'a peut-être pas toujours été comprise et que je voudrais rappeler à cette tribune — dès lors qu'il y a réinvestissement — en termes comptables, on dirait investissement en sus de la dotation aux amortissements — dès lors, dis-je, que les ressources tirées de l'entreprise par son possesseur sont réinvesties dans celle-ci, elles viennent en déduction de l'impôt.

Dans ces conditions, il est extrêmement difficile, si l'on refuse, comme c'est mon cas, le procès d'intention, de soutenir que cet impôt créerait une pénalisation et comporterait des conséquences dramatiques alors qu'il s'agit, je le répète, d'un impôt de justice qui, au surplus, reste économiquement raisonnable.

La lutte contre la fraude fiscale est le deuxième volet de notre action.

Nombre de dispositions vous seront proposées, et je remercie par avance la commission des finances qui, sur ce point — je l'ai constaté — accepte de soutenir le Gouvernement dans son combat.

La fraude est un fléau considérable. Les chiffres dont nous disposons sont étonnants : plus de 20 p. 100 de l'impôt sur le revenu, plus de 20 p. 100 de l'impôt sur les sociétés et plus de 6 p. 100 de la T. V. A. font l'objet de fraudes. Cela représente

un peu plus de 90 milliards de francs, ce qui signifie — cela fait image, même s'il ne faut pas prendre les choses trop à la lettre — que, dès lors que la fraude fiscale serait réduite, voire supprimée, nous pourrions diviser la taxe professionnelle et l'impôt sur le revenu par deux. Tels sont les ordres de grandeur.

Je sais bien que la lutte contre la fraude fiscale n'est pas essentiellement, en tout cas pas uniquement une question de textes et que notre code général des impôts en comporte déjà beaucoup. Mais cette lutte nécessite des moyens en personnels — ils sont prévus dans ce budget ; c'est déjà un premier effort. Elle nécessite également et surtout la volonté politique — croyez qu'elle ne manquera pas — et elle repose enfin essentiellement sur une distinction qui, dans le passé, n'a peut-être pas toujours été faite entre les erreurs que je qualifierai de péché véniel et la grande fraude. Il est une formule que je ne cesse de rappeler à mes services et qui définit ma position sur ce point : je suis partisan de plus d'indulgence à l'égard des erreurs, mais aussi de beaucoup plus de sévérité à l'égard des grands fraudeurs. De ce point de vue-là, un certain nombre d'éléments dont vous aurez connaissance à la fin de cette année et l'année prochaine montreront que le Gouvernement est décidé à respecter son contrat.

Sur le plan des textes, divers instruments juridiques ont déjà été adoptés, qu'il s'agisse de la levée de l'anonymat sur les transactions d'or, qui n'a pas eu du tout les conséquences apocalyptiques qu'on nous promettait, qu'il s'agisse, dans ce projet de budget, de la mise au nominatif de titres non cotés, des obligations de facturation, d'un certain nombre de déclarations à faire. Je pense que nous pourrions aller, ainsi, mais progressivement, car c'est un long chemin, vers une amélioration de la sincérité de l'impôt.

Quel est notre but ? C'est simple : il s'agit simplement d'avoir plus de transparence, qu'enfin on s'habitue en France, comme dans certains pays qui n'ont rien de socialiste, tels les Etats-Unis, à ce que, oui, les gens gagnent de l'argent s'ils le peuvent, mais qu'au moins ils paient l'impôt à proportion de leurs ressources.

C'est de cela qu'il s'agit et je suis sûr que, dans cette lutte, j'aurais à mes côtés non seulement l'opposition du Sénat, mais aussi sa majorité.

Dernier point sur lequel je voudrais insister en me projetant dans l'avenir : mesdames, messieurs les sénateurs, les finances publiques du pays seront, dans l'avenir, difficiles à gérer, d'abord à cause des évolutions économiques, ensuite parce que, engagé dans un ambitieux programme de changement sur le plan social et économique, il nous faut, bien sûr, le financer en respectant les contraintes qui sont les nôtres. Nous ne pourrions pas y faire face si nous n'engageons pas notre réflexion et, rapidement, notre action dans une triple direction que je voudrais résumer.

D'abord, j'ai eu l'occasion de le dire, il n'est plus possible pour celles et ceux qui votent le budget de l'Etat, pour celui qui a la charge de le préparer, de concentrer son attention sur 10 p. 100 du budget de l'Etat et de faire — passez-moi cette expression — « l'impasse » sur les 90 p. 100 qui restent.

Si nous ne nous mettons pas en position, les uns et les autres, de dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour faire en sorte que notre effort de réflexion et de réorientation porte sur une masse plus importante des sommes qui sont en cause, nous n'arriverons pas à assumer les charges auxquelles nous devons faire face. Dégager des marges de manœuvre, ce sera la tâche des prochaines années. Elle est extrêmement difficile, mais elle est, à mon avis, absolument prioritaire.

Deuxièmement, nous devons, beaucoup plus que par le passé, être attentifs au rythme d'exécution de la dépense publique.

Dans les collectivités locales, communales ou départementales, que beaucoup d'entre vous administrent, lorsque vous avez à décider d'une dépense, vous pensez non seulement à son utilité mais aussi à la capacité que vous aurez de l'engager rapidement. Il doit en être exactement de même pour les finances de l'Etat. Nous devons donc nous doter de procédures nouvelles qui permettent de contrôler l'exécution rapide de la dépense publique.

Des suggestions sont faites en ce qui concerne la Cour des comptes. Au plan interne du Gouvernement, nous mettrons sur pied une procédure nouvelle permettant, tous les trimestres au moins, d'avoir un suivi extrêmement précis de l'évolution de la conjoncture économique, de l'évolution des dépenses publiques, de l'évolution des salaires, de l'évolution de l'ensemble des dépenses qui concourent à la grande masse des finances publiques. Si notre attention n'est pas attirée — selon ces procédures nouvelles et en faisant preuve d'un esprit différent — sur l'exécution des dépenses publiques, alors les dérapages contre

lesquels on nous a mis, à juste titre, en garde, risqueraient de se produire.

Il nous faut donc dégager des marges de manœuvre et veiller à une meilleure exécution de la dépense publique.

La troisième direction est concrétisée par la réforme fiscale et sociale. Bien sûr, chaque chose en son temps. Déjà, les quelques réformes contenues dans ce budget soulèvent beaucoup d'émotion tant au Sénat que dans le pays. Néanmoins, ce sont les plus faciles à réaliser.

De ce point de vue, l'impôt sur les grandes fortunes — même s'il a exigé une étude technique extrêmement attentive — qui va concerner deux cent mille personnes — soulève probablement moins d'émotion que n'en provoquerait — ou n'en provoquera — une réforme de la fiscalité personnelle. Nous ne pouvons pas nous engager sur le grand chemin du changement tracé devant nous sans envisager une réforme fiscale et sociale.

Mais la situation est extraordinairement complexe. Je pense à la taxe d'habitation, dont chacun mesure ici — en tant qu'élu national et souvent local — le caractère extrêmement injuste, et qui est mal supportée par les contribuables.

Je pense encore à la taxe professionnelle, et j'ai annoncé ce matin, à la demande de M. le Président de la République, que le Gouvernement proposera en 1982 une réforme la concernant.

Je pense, enfin, à la taxe à la valeur ajoutée et, de ce point de vue, mesdames et messieurs les sénateurs, je demande que l'on fasse un effort novateur.

Je ne peux pas ne pas être frappé par le fait que toute réforme de la fiscalité personnelle provoque, dans notre corps social, des réactions extrêmement fortes. A un certain niveau, la sensibilité fiscale devient exacerbée; la pression fiscale et sociale n'est plus supportée. Si l'on compare l'effet économique des cotisations sociales à celui de la T. V. A., quelles que soient ses imperfections qui ont été souvent rappelées, force est de constater que les premières sont pénalisantes pour l'économie française alors que la taxe sur la valeur ajoutée, dont je ne suis pas le chantre, présente une neutralité du point de vue de l'économie interne et externe.

Bref, nous inspirant de la réflexion qui a toujours été celle de la gauche, mais poussant plus loin notre effort dans le sens de la modernisation, nous devons, dans les années qui viennent, nous engager vers une réforme de la fiscalité et des prélèvements sociaux, faute de quoi les finances publiques connaîtront de graves difficultés.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. N'oubliez pas la réforme de la taxe sur les plus-values promise par M. le Président de la République !

M. Laurent Fabius, ministre du budget. Elle va de soi et vous sera proposée en 1982, monsieur le président. C'est un point acquis sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à cette même tribune.

Nous avons un long chemin à parcourir ensemble. Il est difficile, je suis le premier à le reconnaître. Les Français sont pour la justice fiscale, mais contre la pression fiscale. Les avantages perçus sont toujours légitimes et les privilèges sont toujours ceux des autres.

En tout cas, je sais que, s'il n'y a pas de politique sans risque, il existe des politiques sans chance. J'ai le sentiment, ne voulant pas faire le procès de nos prédécesseurs — ce n'est ni le moment ni le lieu — que, si les Français ont souhaité le changement, c'est parce qu'ils estimaient que certaines des politiques qui avaient été suivies étaient des politiques sans chance. Des politiques sans risque, cela n'existe pas ! Au moins, notre tâche est-elle d'essayer de réduire au minimum ces risques pour que le changement ait le maximum de conséquences positives.

Vous avez, monsieur le rapporteur général, évoqué la rupture en disant — tel était, je crois, le sens de vos propos — « qu'elle était regrettable parce qu'elle introduisait le retour à certaines erreurs ».

Je ne sais pas s'il y a rupture. Ce que nous voulons, en tout cas, c'est le changement, le changement par rapport à une situation économique et sociale très préoccupante, le changement par rapport à un chemin qui a été, trop longtemps, celui des privilèges, le changement vers la relance, vers l'emploi et vers la solidarité. (Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. A cette heure, le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux jusqu'à vingt-deux heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : cinquante-six minutes ;
- groupe socialiste : cinquante-cinq minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants : quarante-cinq minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République : quarante minutes ;
- groupe de la gauche démocratique : trente-sept minutes ;
- groupe communiste : vingt-neuf minutes.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique inaugurée en 1976 et poursuivie avec obstination jusqu'en 1980 devait permettre la restauration de trois grands équilibres : l'emploi, les prix, le commerce extérieur. Les résultats n'ont pas répondu aux espérances.

En ce qui concerne l'emploi, en 1976, nous n'avions pas encore atteint le million de chômeurs : nous n'en étions qu'à 990 000 exactement. Au 1^{er} janvier de cette année, nous comptons 1 514 000 chômeurs et nous avons assisté à une très grande accélération de leur augmentation en cours d'année, puisque nous avons atteint le nombre de 1 825 000 au 30 juin et 2 000 100 au 31 octobre.

En ce qui concerne la situation des prix, ceux-ci ont enregistré, dans le même temps, une progression de 9,6 p. 100 à 13,6 p. 100. Je sais bien qu'au début de cette année quelques retards dans l'actualisation ont été probablement dus à la nécessaire mise en condition du corps électoral, laquelle ne paraît pas avoir eu des résultats particulièrement efficaces.

En ce qui concerne le commerce extérieur, le déficit, qui était de 21 milliards de francs en 1976, a atteint 62 milliards de francs au cours de l'année 1981. Ce déficit paraît être en légère amélioration puisqu'il sera inférieur de 6 à 8 milliards de francs à ceux des années précédentes, ce qui montre bien que la politique du Gouvernement n'a pas les effets maléfiques qu'on a voulu parfois lui prêter.

On attribue ces résultats défavorables à une situation économique internationale peu heureuse. Il est vrai que la situation économique n'est pas excellente, mais que nous proposons alors ? La poursuite de la même politique monétaire, c'est-à-dire le passage de l'amélioration du niveau de vie à la stagnation et, demain, à la réduction.

Si nous nous reportons au début de cette année, nous pouvions être assurés que les prix continueraient de monter et que le chômage se développerait puisque l'indice de la production industrielle se situait, au milieu de l'année 1976, à 124 et que, au milieu de cette année, il était à 125, ce qui prouve qu'il n'a pas progressé.

Dans ces conditions, il était opportun de changer de politique, d'autant que les résultats n'ont pas été, dans tous les pays du monde, aussi défavorables.

On a parlé de la République fédérale d'Allemagne et du Japon. En République fédérale d'Allemagne, la hausse des prix, durant la période considérée, est passée de 4,5 à 5,6 p. 100. Au Japon, elle est revenue de 9,4 à 7,9 p. 100, ce qui dénote une amélioration sensible.

Quant au chômage, au Japon, il est pratiquement inexistant. En République fédérale d'Allemagne, M. le rapporteur général nous a indiqué qu'il a augmenté de 47 p. 100 ; je ne le contesterai point mais, toute proportion gardée, il est plus facile de multiplier epsilon par deux que l'infini. Même dans la situation actuelle, le niveau du chômage reste en République fédérale d'Allemagne inférieur à ce qu'il est en France.

Quant au commerce extérieur, que ce soit au Japon ou en République fédérale d'Allemagne, il se présente dans des conditions plus favorables que chez nous.

On comprend fort bien que le Gouvernement ait décidé de changer de politique. Comment entend-il le faire ? Grâce à cet instrument privilégié qu'est le budget. Son but : gagner la bataille de l'emploi, faire reculer le chômage. Le seul moyen, en évitant le dérapage des prix et en évitant le développement du déséquilibre commercial, c'est de ranimer l'économie par la relance de l'investissement et par celle de la consommation, et cela dans un esprit de solidarité.

C'est pourquoi le budget de cette année s'élève, en dépenses, à 788 milliards de francs et, en recettes, à 704 milliards de francs, de sorte que son déficit en dépenses définitives est de 84 milliards de francs et que, si l'on tient compte du solde des opérations temporaires, il ressort à 95 400 millions de francs.

Quels sont les moyens utilisés pour gagner cette bataille de l'emploi ? C'est d'abord la création d'emplois de fonctionnaires, c'est vrai. Le « collectif » avait permis la création de 54 000 emplois ; le projet de loi de finances prévoit 71 000 créations nouvelles, soit au total 125 000 emplois créés.

Répondant à une objection qui a déjà été faite, je ferai remarquer que le Gouvernement a proposé la création d'emplois non pas seulement pour en créer, mais au premier chef pour satisfaire des besoins.

Nous en voyons la preuve dans le fait que l'éducation nationale verra ses effectifs augmenter de 19 500 unités, que la police sera dotée de 6 000 agents supplémentaires, que la gendarmerie recevra 1 000 personnes. Qui donc pourrait protester contre cette augmentation des effectifs alors que l'insécurité, aussi bien dans nos villes que dans nos campagnes, ne cesse de se développer ?

L'administration des postes doit confirmer sa grande réputation de service public grâce à la création de 5 650 emplois.

Quant aux administrations centrales, la progression en la circonstance n'est que de 1 p. 100 du nombre des emplois existants, mais, au-delà de la création d'emplois, il convient de considérer la politique de soutien à l'emploi. Le Gouvernement l'a envisagée avec beaucoup de sérieux puisqu'il a porté les crédits de soutien à l'emploi à 18 600 millions de francs, ce qui marque une progression de 42 p. 100.

Enfin, comme la lutte contre le chômage se livre tous azimuts, le Gouvernement a entendu proposer — et, là, il vous rejoint, monsieur le rapporteur général — une large politique d'investissements publics, le secteur privé étant moins à sa mesure. Cette politique d'investissements publics se traduit par 81,5 milliards de francs de crédits de programme, soit une progression de 29 p. 100.

Le secteur du logement a fait l'objet d'une attention particulière, d'abord parce que des besoins importants sont à satisfaire, ensuite parce que l'industrie du bâtiment et des travaux publics est une industrie de main-d'œuvre, et que, si elle existe dans tous les départements, dans nombre d'entre eux elle est la première industrie et même, dans quelques-uns d'entre eux, elle est la seule industrie.

Je vais reprendre les chiffres que vous avez cités, monsieur le ministre, parce qu'ils sont éloquentes. Nous constatons, en effet, que le nombre de logements mis en chantier passera, cette année, de 200 000 à 275 000 et que le parc existant sera amélioré pour 142 000 logements, contre 101 000 l'année précédente.

Monsieur le rapporteur général — je vous cite souvent mais, pour moi, vous êtes riche d'enseignements — vous avez déploré que la productivité dans notre pays ait diminué ou n'ait pas progressé comme elle aurait dû le faire.

On peut craindre, en effet, que cela ne soit dû à l'insuffisance des crédits consacrés à la recherche. C'est pourquoi je me réjouis de constater que ces crédits sont en très forte progression, puisqu'ils se montent à 24 415 millions de francs, et que le problème des énergies nouvelles, notamment, n'est pas oublié.

Enfin, il est tenu compte du fait que la France est devenue une grande nation industrielle. C'est pourquoi nous devons nous féliciter que les crédits consacrés à l'industrie augmentent de 52 p. 100 — ce chiffre a déjà été mentionné deux fois mais je le citerai une troisième — avec un total de 34,4 milliards de francs, ce qui montre bien l'intérêt que le Gouvernement porte à l'industrie française.

Aves un tel budget et un tel programme, un déficit de 95,4 milliards peut paraître élevé.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, qu'il représentait trois fois celui de l'exercice précédent. J'enregistre ce chiffre, mais sous bénéfice d'inventaire, car, en réalité,

le déficit de l'exercice 1981 sera de 73 milliards de francs, non pas tellement en raison des crédits nouveaux inscrits dans la loi de finances rectificative du mois de juillet ou de ceux qui seront inscrits dans la prochaine loi de finances rectificative, mais en raison de l'exagération de la prévision de croissance de la production, qui avait été chiffrée à 2,2 p. 100 et qui se situera à moins 0,5 p. 100. Cet accroissement du déficit est également dû au fait qu'il y a eu sous-estimation des dépenses, sous-estimation que j'avais d'ailleurs dénoncée lors de la discussion du budget précédent.

Mais un déficit important n'est pas un fait nouveau. Le déficit du budget de 1978, exprimé en francs 1982, s'élèverait à plus de 70 milliards de francs ; le déficit du budget de 1979, exprimé en francs 1982, approcherait les 60 milliards.

Et supposons — c'est un raisonnement par l'absurde, mais, en mathématiques, on y a souvent recours — que M. Barre soit toujours Premier ministre et que M. Papon soit à ce banc à la place de M. Fabius : eh bien, on aurait reconduit le déficit de l'année précédente, mais on aurait dû y faire deux adjonctions.

La première correspondrait à la charge du chômage, et la charge du chômage, c'est la rançon de la situation existant cette année-ci ; à ce titre, M. Papon aurait été obligé d'inscrire un crédit de 27 830 millions de francs au lieu de 11 400 millions de francs, soit une hausse de 16 400 millions de francs.

Et puis, il y a eu un déficit budgétaire en 1981 ; c'est lui qui a motivé l'augmentation — deuxième adjonction — de la dette : celle-ci passe de 37 700 millions de francs à 53 700 millions de francs, c'est-à-dire qu'elle croît de 16 milliards de francs. Seize milliards de francs plus 16,4 milliards de francs, ce sont 32,4 milliards de francs qu'il aurait fallu ajouter au déficit de 1981 pour présenter le budget de 1982.

Mais il y a une différence entre le déficit précédent et le déficit présent : le déficit précédent était un déficit de fonctionnement alors que le déficit du budget de 1982 est dû à la relance de l'investissement et de la consommation ; s'il reste au chiffre prévu, c'est parce que, précisément, la croissance de la production a été évaluée par le Gouvernement à 3,3 p. 100.

Je sais bien que l'on conteste ce taux de progression, et je le comprends, car, dans le passé, les gouvernements qui vous ont précédé, monsieur le ministre, ont rarement atteint les objectifs qu'ils avaient fixés : cette année, par exemple, au lieu d'enregistrer une croissance de 2,2 p. 100, nous enregistrons une baisse de 0,5 p. 100.

Aujourd'hui, on peut penser que la politique de relance de l'économie, des investissements et de la consommation réanimera le marché intérieur.

Par ailleurs, l'opération monétaire réalisée il y a quelques semaines a été, il faut bien le dire, réussie ; elle s'est traduite par une amélioration de notre commerce extérieur, conséquence des différences de hausse des prix en Allemagne et en France au cours des cinq dernières années, par une amélioration de notre compétitivité de 8,5 p. 100 avec la République fédérale d'Allemagne — notre principal partenaire — et avec les Pays-Bas et de 3 p. 100 avec les autres Etats.

Le dollar n'ayant pas augmenté, le coût des matières premières n'a pas non plus progressé puisque la plupart sont payées en dollars.

A ce propos, je voudrais ouvrir une parenthèse : tout à l'heure, vous vous êtes félicité, monsieur le rapporteur général, de ce que le Gouvernement trouvait la stabilité pétrolière. Mais, de 1975 à 1978, nous avons connu cette stabilité pétrolière ; la charge énergétique avait même diminué par rapport à la production de 25 p. 100 au cours de ces trois années-là. En avez-vous profité pour juguler l'inflation ?

Il est un autre élément favorable : en raison du contexte international, nous enregistrons aujourd'hui une diminution du prix des matières premières et nous assistons à une désescalade des taux d'intérêt aux Etats-Unis notamment, mais nous pouvons penser qu'elle se répercutera dans les pays européens : cela favorisera aussi la réanimation du commerce extérieur.

Dans ces conditions, un taux de croissance de la production de 3,3 p. 100 ne paraît pas illusoire. D'ailleurs, que nous proposez-vous ? Le taux de 0 p. 100 et 500 000 chômeurs de plus ? Si telle était votre politique, je pense qu'il fallait effectivement en changer.

J'ai entendu d'autres objections. On a dit : les dépenses sont sous-estimées. Je reconnais que, en cette matière, l'ancien Gouvernement était passé maître. Je pense à l'emprunt 7 p. 100 1973, qui, dans le précédent budget, avait été calculé sur la base d'un lingot à 70 000 francs et qui a été payé sur la base d'un lingot à 90 000 francs.

Vous pratiquez, monsieur le ministre, une politique différente. C'est probablement cela le changement. Je vous le reprocherai même parce que vous allez trop loin. Vous avez calculé le remboursement de cet emprunt sur la base d'un lingot à 90 000 francs alors qu'en réalité il ne vaut que 75 000 francs. Vous avez, en la circonstance, surestimé la dépense.

De même, la politique que vous avez adoptée vis-à-vis de l'or n'a pas été tellement mauvaise ; le lingot d'or se trouve à peu près à la parité du marché international, ce qui est un progrès très sensible.

Surestimation de la dépense en ce qui concerne l'emprunt 7 p. 100 1973 donc, mais aussi en ce qui concerne le taux des bons du Trésor.

L'année dernière, le Gouvernement avait retenu un taux de 11 p. 100. Plus réaliste, vous avez retenu le taux de 13,5 p. 100.

Cela montre que ce budget a été fait avec sérieux et je pense avoir fait justice des critiques que l'on a pu adresser aux chiffres que vous présentez.

Mais comme l'opposition, ou la majorité sénatoriale, n'est jamais en peine d'une critique, on nous a aussi reproché d'avoir augmenté la pression fiscale, d'aucuns disent d'un point, d'autres de deux points. On en voit l'expression dans le plafonnement du quotient familial et dans l'institution d'un impôt chômage.

J'ai entendu dire, à propos du plafonnement du quotient familial, qu'il constituait une atteinte à la famille alors qu'en réalité il ne concerne que 130 000 familles sur 15 millions ; c'est peu, vous en conviendrez.

J'ajoute qu'il est absolument anormal qu'un contribuable puisse bénéficier d'avantages exorbitants en raison de sa situation alors que tant d'autres ne reçoivent pas des allocations qui correspondent à leurs charges de famille.

M. André Méric. Très bien !

M. Henri Duffaut. Je dis qu'il est anormal que, dans certains cas, les enfants rapportent et que, dans d'autres, ils coûtent.

M. André Méric. Très bien !

M. Henri Duffaut. Mais je crois qu'il serait bon, pour être précis, de rappeler quelques chiffres : le plafonnement du quotient familial jouera, s'il y a un enfant, à partir d'un salaire de 317 000 francs ; à partir d'un salaire de 332 000 francs, s'il y a deux enfants ; à partir d'un salaire de 385 000 francs, s'il y a trois enfants. Pour un salaire de 350 000 francs, avec un enfant, la charge supplémentaire sera de 1 173 francs ; avec deux enfants, elle sera de 1 132 francs et, avec trois enfants, elle sera nulle. Si l'on tient compte des allocations familiales, il n'y a en réalité augmentation de la charge qu'à partir de 400 000 francs.

Alors, je pose la question : est-il illégitime de demander un geste de solidarité à des salariés qui gagnent plus de trois millions de centimes par mois. (*Très bien ! Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Quant à l'impôt chômage, il sera perçu à partir d'une imposition de 25 000 francs, mais avec un plafond de 15 000 francs.

Il faut examiner le problème fiscal dans son ensemble, c'est-à-dire en tenant compte du plafonnement du quotient familial, de l'impôt chômage, mais aussi de l'évolution du barème. Rappelons que, pour la première fois, les tranches du barème, toutes les tranches, ont été actualisées de 13,6 p. 100, ce qui correspond au taux de l'inflation. En 1978, la pression fiscale avait augmenté ; en 1979, la pression fiscale avait augmenté ; en 1980, en face d'une hypothèse de hausse des prix de 10,6 p. 100, l'élévation du plafond n'était que de 8 p. 100 à partir de la cinquième tranche et se réduisait progressivement à 4 p. 100 pour arriver à 0 pour les trois dernières tranches. Rappelons qu'en 1981, les cinq premières tranches mises à part, il y avait un alourdissement de la pression fiscale.

J'ai eu la curiosité de calculer ce que serait l'imposition d'un contribuable dont les revenus de 1981 auraient augmenté dans la même proportion que l'érosion monétaire. Eh bien, pour un salaire de 150 000 francs, avec un enfant, la pression fiscale augmenterait de 0,44 p. 100 ; pour un salaire de 200 000 francs, avec deux enfants, elle augmenterait de 0,52 p. 100 et pour une famille de trois enfants disposant d'un salaire de 200 000 francs, la pression fiscale augmenterait de 0,18 p. 100. J'estime que, à ce niveau, la solidarité peut s'exprimer et que cette taxation peut supporter la comparaison avec les taxations des années précédentes, qui, par une sorte de progression géométrique, s'alourdisaient d'année en année.

Reste l'impôt sur la fortune. Ah ! l'impôt sur la fortune ! C'est la confiscation, c'est la spoliation ! Et pourtant : exonération jusqu'à 3 millions de francs, sans parler de l'outil de travail ; taux de 0,5 p. 100 de 3 à 5 millions de francs, taux de 1 p. 100 de 5 à 10 millions de francs. Cela signifie que, pour une fortune de 10 millions de francs — un milliard de centimes ! — le prélèvement serait de 60 000 francs. Cela ne paraît pas exorbitant ! C'est en tout cas inférieur aux taux pratiqués dans beaucoup d'autres pays où existe un impôt sur la fortune. Rappelons qu'un tel impôt existe en République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas, et que ces pays ne paraissent pas en avoir souffert particulièrement.

Mais il existe aussi, et il est très lourd, dans notre pays. En effet, quand j'aurai l'honneur de présenter devant vous, dans quelques jours, le budget des charges communes, je ferai une observation : la charge de la dette était, en 1914, de l'ordre de 25 p. 100 ; en 1926, elle était encore de près de 50 p. 100 ; au début du septennat dernier, elle était revenue à 2 p. 100. Etait-ce parce qu'elle avait été amortie ? Etait-ce parce qu'elle avait été remboursée ? N'était-ce pas plutôt parce qu'il y avait faillite, et cela au détriment des épargnants ?

Monsieur le ministre, si vous nous laissez plus de loisir, si le Gouvernement n'avait pas tant de projets, nous pourrions relire les romans de Balzac et les comédies de Labiche ; nous verrions la place que tient dans ces œuvres le grand livre de la dette publique, avec son 3 p. 100 perpétuel, qui avait traversé sans dommage les révolutions et même une guerre perdue. La valeur de ce 3 p. 100 perpétuel est aujourd'hui de 0,25 francs ; elle n'est pas très différente de la valeur des emprunts russes qu'ont connus nos grands-parents !

Alors, quand on parle d'impôt sur le patrimoine, je réponds que, là, il s'agit d'un impôt sur le capital, d'un impôt sur les économies les plus modestes. Si les mots confiscation et spoliation ont un sens, c'est là qu'ils le trouvent.

En 1914, époque bénie où les Français détenaient quelques milliards d'or, il y avait deux catégories de Français.

Les premiers ont apporté leur or au Trésor ; ils ont — vous en possédez certainement aussi — des reconnaissances de ces versements au Trésor ; le seul or qu'ils possèdent aujourd'hui est celui du liséré qui entoure cette reconnaissance.

Les seconds ont conservé leur or. Leurs enfants, leurs petits-enfants sont beaucoup moins malheureux car le louis d'or vaut aujourd'hui 730 francs.

De même, voilà trente ans, vingt ans, dix ans, à Paris, sur la Côte-d'Azur ou ailleurs, on achetait des immeubles, parfois même avec des emprunts à taux réduits.

Cela ne s'est pas traduit par un appauvrissement.

Alors, je me demande si, aujourd'hui, ces détenteurs d'or, ces propriétaires d'immeubles ne peuvent pas avoir un geste de solidarité à l'égard de ceux qui ont fait confiance au pays et qui y ont perdu leurs économies. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Lors d'un récent congrès qui a eu lieu au nord de la ville d'Avignon, l'un de mes collègues avait évoqué la Révolution, la Convention, Robespierre, et s'était attiré les foudres d'une partie de l'opinion publique. Sauf à m'attirer celles-ci à mon tour, j'évoquerai également la Révolution, mais plus modestement j'en resterai à l'Assemblée constituante et à la nuit du 4 Août 1789 où le vicomte de Noailles proposa aux députés l'abolition des droits seigneuriaux. Certes, la société de la fin du XX^e siècle n'est pas la même que celle de la fin du XVIII^e siècle. La question que je me pose toutefois est de savoir s'il n'y a pas autant, sinon peut-être davantage, d'inégalités dans la société bourgeoise du XX^e siècle que dans celle du XVIII^e siècle.

Quand M. de Noailles a proposé l'abolition des droits seigneuriaux, c'était déjà bien tard et le malheureux roi Louis XVI ne sut faire face à la situation de cette époque que par la fuite à Varennes. Aujourd'hui, allons-nous fuir à Varennes une fois de plus ou faire confiance au Gouvernement représenté aujourd'hui par M. Fabius, qui n'est qu'une image très affaiblie de ce vicomte de Noailles ? En effet, il nous propose non pas l'abolition des droits seigneuriaux, des privilèges, mais seulement une modeste réduction de ceux-ci.

M. André Méric. Très bien !

M. Henri Duffaut. En effet, nous avons le choix aujourd'hui entre la compréhension sociale et la critique systématique du Gouvernement, qui s'exerce un peu prématurément puisque, jusqu'au 31 décembre prochain, nous vivons sous le signe du budget de M. Barre. Nous ne vivons sous le signe du budget de M. Mauroy qu'à partir du premier janvier 1982. Donc, l'année

prochaine, vous serez en droit, si nous n'avons pas amélioré la situation, de nous adresser des critiques justifiées. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Nous devrions être tous conscients des difficultés de notre époque. Nous vivons dans une économie soumise à la loi du marché. Nous savons, les uns et les autres, que tout progrès social n'est pas possible immédiatement, qu'il exige de la prudence et de la patience. Nous savons également que le Gouvernement entend préparer l'avenir de la France et de tous les Français. Sa politique sera une réussite ou un échec pour tous les Français. Précisément, cet avenir est celui de tous les travailleurs ainsi que celui des entreprises et nous ne contestons pas que celles-ci doivent réaliser des profits. Le profit est juste et nécessaire à l'augmentation de leurs investissements et au développement de notre progrès social.

Nous pensons que tous les Français devraient s'associer à cette politique. Nous avons vécu dans notre histoire des heures difficiles durant lesquelles les Français se sont sentis unis et ont versé leur sang afin d'assurer l'indépendance de leur patrie et préserver ses libertés. Aujourd'hui il ne s'agit pas de sang, mais d'argent. Il s'agit de solidarité à l'égard des plus humbles, des jeunes, des chômeurs, des déshérités.

C'est parce que le Gouvernement s'est engagé dans la voie de la solidarité que notre groupe, monsieur le ministre, vous apportera tout son soutien. Je souhaiterais que la majorité du Sénat, respectueuse de l'intérêt général et du sens de l'Etat, partage également ce sentiment, car il y va de l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Monory.

M. René Monory. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je regretterai tout d'abord l'absence de M. Delors ce soir, parce qu'une partie de mon propos a un aspect économique plus que budgétaire. Je n'ai pas de chance. Je suis en effet un récidiviste puisque, vendredi soir, ayant également pris la parole le soir tard je souhaitais répondre à plusieurs de ses interrogations. Or, il n'était pas là.

Cela dit, monsieur Fabius, je me réjouis de pouvoir dialoguer avec vous. Mon propos — je vous préviens tout de suite — n'aura rien de polémique ni rien d'agressif. Je dirai même que je voudrais pouvoir faire plaisir à M. Duffaut.

M. Duffaut, qui est un collègue très sympathique de la commission des finances, vient de lancer un appel à la majorité du Sénat pour donner toutes ses chances au Gouvernement.

Dans le fond de mon cœur, étant d'abord un Français avant même d'être un homme politique, je souhaite, monsieur le ministre, que vous réussissiez. Cela ne m'amuserait pas, cela ne me réjouirait pas de voir la France perdre une partie de ce que nous lui avons légué, car l'héritage ne présente pas que des aspects négatifs et je vais vous dire pourquoi. A mon avis, vous prenez, je souhaite me tromper, une direction qui n'est pas tout à fait la plus favorable à notre pays.

Vous avez placé votre budget, avez-vous dit, sous le signe de l'emploi. Qui n'y souscrirait pas ? Vous l'avez placé sous le signe de la relance. Là, j'aurai quelque peine à vous suivre, à moins de choisir les éléments de cette relance. Enfin, vous l'avez placé sous le signe de la solidarité. Je suis, moi aussi, très partisan de la solidarité. Parfois, dans le passé, le langage rigoureux de l'ancienne majorité pouvait à l'extérieur masquer notre désir de solidarité. Mais, à l'intérieur et dans les décisions qui ont été prises au cours du septennat du précédent Président de la République, nous l'avons pratiquée très largement.

Lorsqu'on parle de relance, de croissance, il faut examiner — et le rapporteur général l'a très bien dit au début de son propos — la place de la France dans le monde. Je vais vous faire un aveu. En 1974, nous avons sans doute sous-estimé ce qui se passait dans le monde, c'est-à-dire l'instauration d'un nouveau rapport de forces. Le prix du pétrole a augmenté de façon brutale, mais, et surtout, un autre équilibre des forces dû à des événements extérieurs à l'économie s'est établi. S'il a pu s'instaurer, c'est probablement parce que le moment était venu.

En effet, jusqu'en 1973, si la progression de la croissance dans les pays d'Europe et aux Etats-Unis était de l'ordre de 5 p. 100, 6 p. 100 ou 7 p. 100 chaque année, c'est bien parce que la croissance dans le monde était de l'ordre de 3 p. 100 environ et que 20 p. 100 de la population globale prélevait en quelque sorte chaque année 80 p. 100 sur l'excédent des richesses.

Le rapport de forces nous était favorable et nous étions encore à l'époque où la France, et quelques autres pays, avaient der-

rière eux un certain nombre de pays en voie de développement. Reconnaissons-le, probablement avons-nous de temps en temps, excusez-moi d'être un peu trivial, « tiré sur la corde », c'est-à-dire que, probablement, ces rapports de force devaient nous apporter des avantages.

La concurrence internationale se situait au niveau des pays développés. Nous achetions alors les produits de base bon marché et nous vendions des produits transformés, presque aux prix auxquels nous souhaitions les vendre. Cela nous a conduits à enregistrer une progression de notre croissance tout à fait spectaculaire. On peut dire, d'ailleurs, qu'entre 1950 et 1975 la France a connu le plus extraordinaire « bond économique » de tous les temps. Le pouvoir d'achat et la condition de vie des Français s'en sont trouvés largement améliorés.

Mais, depuis 1974, le rapport de forces est tout à fait différent : 1974, c'est l'année où le prix du baril de pétrole est passé à 8 dollars. Depuis, ce prix a énormément progressé, pour se situer aujourd'hui en moyenne aux environs de 34 à 35 dollars le baril. Dans le même temps, la facture de nos achats de matières premières indispensables est passée de 25 milliards de francs à 200 milliards de francs en 1980. Or le monde continue à connaître une croissance inférieure à 3 p. 100 jusqu'en 1974, et plutôt 2,5 p. 100 que 3 p. 100 en 1980 et 1981.

Mais, bien entendu, la part réservée aux pays les plus développés diminue, compte tenu du transfert permanent chaque année de sommes très importantes, et M. Delors l'a dit, de l'émergence de nouveaux pays qui veulent leur part — et c'est bien normal. Je pense notamment à tous les pays d'Asie du Sud-Est, comme la Corée du Sud ou le Japon, dont le rapporteur général a longuement parlé à des pays comme le Mexique qui ont la chance d'avoir à la fois une démographie forte, le pétrole, maintenant une technologie, et qui prendront dans cette croissance du monde une part de plus en plus importante.

Cela signifie que, quels que soient nos efforts, quelle que soit notre intelligence, notre part diminuera au cours des prochaines années, cela signifie aussi que cette période 1974-1980 n'était pas accidentelle.

Nous allons connaître, au cours des prochaines années, ce nouveau rapport de forces qui nous entraînera vers de nouvelles structures et, par rapport à ces pays qui ne connaissent pas encore l'évolution sociale que nous avons eue, il nous faudra investir, inventer, trouver, fabriquer les nouveaux produits qui ne sont pas encore présents sur le marché mondial : vous savez, en effet, que la plupart des produits que nous utiliserons dans dix ans ne sont pas encore connus.

Enfin, la croissance, ce n'est pas nous qui la déterminerons, et là je voudrais faire un retour en arrière. Mon propos n'a pas du tout pour objectif de justifier le passé. Mon regard d'homme politique est toujours tourné vers l'avenir.

Au cours de ces sept dernières années, contrairement à ce que l'on a pu dire, la France a tiré son épingle du jeu, car sa croissance n'a jamais été et ne sera jamais indépendante du milieu dans lequel elle vit. Durant cette période, nous avons connu une croissance moyenne annuelle supérieure de 0,50 p. 100 à la moyenne des pays qui nous sont comparables, ce qui signifie que notre économie n'était pas autant en crise qu'on le dit.

Le problème de l'emploi, j'y reviendrai, car ce n'est pas le signe que notre économie était en crise. Mais une croissance moyenne de 2,5 p. 100, alors que celle de nos partenaires est de 2 p. 100, signifie que notre potentiel de compétitivité existait, faute de quoi nous n'aurions pas atteint ce résultat.

Après les chocs pétroliers que nous avons connus — je répète que la facture pétrolière, à elle seule, est passée de 13 ou 14 milliards de francs à 150 milliards de francs en 1980 et que, malgré cela, la balance commerciale n'était déficitaire que de 30 milliards de francs en 1980 — nous avons maintenu en France un développement économique et industriel tout à fait comparable à celui de nos partenaires, et même parfois un peu plus rapide.

Aujourd'hui, la croissance ne sera pas déterminée seulement par le Gouvernement. Je le disais récemment, dans une réunion, au patronat français. Je me rappelle, lorsque j'étais ministre de l'Industrie, qu'au cours d'un colloque organisé par le C.N.P.F. on m'avait dit : pourquoi ne pas avoir une croissance de 5 ou 6 p. 100 ? J'avais répondu que la croissance ne se décidait pas, qu'elle était beaucoup plus le fait des autres que le nôtre. Bien sûr on veut toujours être meilleur et plus compétitif que les autres. C'est ce que nous avons tenté de faire, avec plus ou moins de succès.

Certains pans de notre économie ont, sans doute, souffert, mais en revanche certains autres secteurs, — pourquoi ne pas le dire ?

— sont devenus très compétitifs au niveau mondial. Je pense à certaines entreprises aujourd'hui nationalisables et à certains secteurs des télécommunications. Je pourrais en citer bien d'autres. Lorsque j'étais ministre de l'économie, j'avais pour tâche d'inciter les entreprises à exporter. Celles-ci face à des concurrents tels que le Japon ou les Etats-Unis, étaient parfois très compétitives au niveau tant des prix que de la technicité.

Alors, monsieur le ministre, une politique de relance, pourquoi pas, si nous pouvons la faire ? Mais elle sera celle que nous permettront nos partenaires, celle que la compétitivité nous permettra. Et lorsque j'entends déclarer — ce qui est agréable à entendre — que nous allons reconquérir le marché intérieur, je dis que faute de fermer les frontières, cette reconquête passe par la compétitivité.

Dans une situation où nous n'avons pas la chance de connaître une expansion très forte et où il faut compter chaque année — cela dure depuis cinq ans déjà et cela durera sans doute encore pendant trois ans — 1 à 1,5 p. 100 d'actifs supplémentaires, puisque nous avons en France à peu près 230 000 à 250 000 jeunes de plus sur le marché du travail que de départs à la retraite, il va sans dire que si nous développons la relance par la consommation et par les transferts sociaux, il restera bien peu d'argent, voire pas du tout, pour réaliser des investissements.

Où alors — nous y reviendrons dans un instant — il faudrait mener une politique monétaire différente de celle dont a parlé M. le ministre de l'économie et des finances. Celui-ci nous a garanti qu'il n'abuserait pas de la création monétaire — M. le rapporteur général, qui s'inquiète comme moi à ce propos, avait en effet soulevé la question — et que telles ne seraient pas ses solutions.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous nous proposez un budget comportant un fort déficit — 95 milliards de francs — qui est fondé sur deux éléments importants : d'une part, une croissance de 3,3 p. 100 — tous nos partenaires, je le répète, prévoient moins et si nous faisons 0,50 p. 100 de plus qu'eux ce sera un résultat satisfaisant — et, d'autre part, un glissement des prix de 11,9 p. 100.

Or, pour réussir à maintenir le glissement des prix à 11,9 p. 100 l'année prochaine, il faudra, je puis vous l'assurer, une politique monétaire extrêmement sévère.

Mais d'autres sommes viendront s'ajouter à ces 95 milliards de francs, contrairement à ce qu'a dit M. Delors. Il a annoncé en effet — mais je crois que les comptes ont dû lui échapper — que les équilibres sociaux seront « bouclés » pour 1982. Ce n'est pas vrai.

Peut-être les déficits sociaux sont-ils équilibrés pour la sécurité sociale — et encore, avec un grand point d'interrogation, car on accumule en ce moment des décisions qui ne manqueront pas de s'imputer sur les dépenses sociales — mais, en ce qui concerne l'U. N. E. D. I. C., on a réglé le problème jusqu'au mois de juin seulement avec une part d'emprunt, emprunt dont on ne sait d'ailleurs pas exactement de quelle façon on va le réaliser.

Quoi qu'il en soit, le 1^{er} juillet — et peut-être avant car, malheureusement, le chômage a progressé rapidement au cours de ces derniers mois — le problème de l'U. N. E. D. I. C. se posera. Les meilleurs experts, ceux qui travaillent avec vous et que vous ne pouvez donc pas renier, pensent, aujourd'hui, que le trou du second semestre de 1982 se situera entre 13 et 15 milliards de francs. Donc, grand point d'interrogation.

Un déficit de 95 milliards de francs auxquels s'ajoutent 15 milliards, cela fait 110 milliards de francs. Mais comme vos équilibres sont fondés sur la prévision d'une croissance de 3,3 p. 100 et d'un glissement des prix de 11,9 p. 100, je dis aujourd'hui, sans grand risque de me tromper, monsieur le ministre, que probablement, à l'arrivée, le chiffre de déficit cumulé — déficit budgétaire et déficit des comptes spéciaux — sera beaucoup plus près de 150 milliards de francs que de 95 milliards de francs. Je souhaite me tromper, mais je prends rendez-vous avec vous pour l'année prochaine — dans un an à partir d'aujourd'hui — car c'est là, je crois, que se situe le vrai rendez-vous.

Vous dites : « relance par la consommation » ; mais, cette relance, il faut trouver l'argent pour la réaliser. Vous l'avez trouvé en faisant quelques « trous », de ci de là, et vous êtes surpris, monsieur le ministre, que les entreprises ne répondent pas à votre appel !

Jusqu'à mon entrée au Gouvernement, j'ai exercé — mes amis du Sénat le savent bien — des fonctions de chef d'entreprise. Et je puis vous assurer qu'un chef d'entreprise n'est pas du tout quelqu'un qui pratique la politique. Un chef d'entreprise, c'est,

en général, quelqu'un d'ambitieux, quelqu'un qui aime prendre des risques et qui a la volonté de pérenniser son affaire, à la fois pour lui-même et pour ses salariés. Mais c'est aussi un homme, s'il est sérieux — et l'immense majorité des chefs d'entreprise le sont — qui fait des comptes, qui regarde si, à terme, il peut assurer la continuité de son affaire et équilibrer son budget.

Or il s'est passé, au cours des six derniers mois, un certain nombre d'événements qui ont donné aux chefs d'entreprise à réfléchir. Au départ, il y a eu un problème de langage ; mais, cela, on peut vous le pardonner : le succès, la victoire entraîne toujours quelques excès.

Vous imaginiez, peut-être à tort d'ailleurs, qu'un certain nombre de chefs d'entreprise n'étaient pas dans votre camp et nombre de vos amis — je ne dis pas vous, monsieur le ministre — se sont laissé aller à les prendre quelque peu pour cible. Or les chefs d'entreprise ont l'honneur pointilleux, ils sont susceptibles, parfois, et cela leur a déplu ! Mais cela ne va pas très loin. Cela a seulement contribué à créer un climat un peu désagréable.

Puis il y a eu les problèmes d'amnistie. Les chefs d'entreprise, qui sans doute ont des défauts, que je connais — il m'est d'ailleurs arrivé de le leur dire lorsque j'étais ministre de l'économie — n'ont pas apprécié l'idée qu'ils n'étaient pas des citoyens comme les autres, ou comme leurs propres salariés. Mais tout cela n'est encore que d'ordre psychologique.

En réalité, vous avez commis deux ou trois erreurs catastrophiques et je voudrais m'arrêter un moment sur ce point pour ouvrir une parenthèse.

Nous avons l'impression aujourd'hui — et je le regrette — que le nouveau pouvoir socialo-communiste craint de ne pas avoir le temps pour lui. Alors qu'à tout instant le Président de la République rappelle qu'il a sept ans devant lui et que l'Assemblée nationale a cinq ans devant elle, nous avons l'impression — et c'est bien le sentiment que mes amis sénateurs et moi-même avons retiré des débats récents — que vous vous sentez menacés par le temps, que vous voulez faire passer rapidement des réformes qui, parfois, se télescopent et qui semblent placées sous le signe d'une époque — celle de la IV^e République — où le parti socialiste prenait le pouvoir et où il s'agissait d'aller vite parce que, peut-être, la vie du Gouvernement était comptée. Ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui.

Pour revenir aux entreprises, à mon avis, c'est là que vous avez commis une erreur psychologique et une erreur d'orientation.

J'ai toujours dit — j'y reviendrai dans un instant — que, pour réussir, un gouvernement devait éviter au moins deux écueils : la méfiance internationale et la méfiance économique. Or, je crains que la précipitation d'un certain nombre de mesures n'ait abouti à une méfiance du milieu économique.

Dans ce budget que vous nous présentez — et que je ne traiterai pas dans le détail — on trouve au moins deux mesures qui, dirai-je, sont des « démesures ». La première, c'est naturellement l'impôt sur l'outil de travail. Je vais peut-être vous surprendre, mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, après tout, l'impôt sur le patrimoine, personnellement cela ne me gêne pas. Comme vous, je suis pour la solidarité, et il m'est arrivé, en d'autres circonstances — mon ami M. Fourcade le sait bien — d'approuver l'impôt sur la fortune, mais je n'ai jamais approuvé l'impôt sur l'outil de travail !

Pourquoi ? Parce que notre seule chance, je dis bien notre seule chance — et je pèse mes mots — pour les dix prochaines années, c'est notre outil de travail. Nous n'avons pratiquement ni matières premières, ni matière énergétique ; nous avons l'agriculture, certes — c'est un don de la nature — avec un peuple agricole intelligent, et puis nous avons un outil de travail très performant. C'est là-dessus, et là-dessus seulement, que nous pourrions nous appuyer pour assurer la pérennité du travail pour nos enfants.

Et vous trouvez le moyen, en mettant en place un impôt qui se veut solidaire, juste et que j'approuve — après tout pourquoi pas ? — d'y inclure notre outil de travail.

L'autre soir, lors du débat sur les nationalisations, j'ai dit, monsieur le ministre — et je suis content que vous soyez là aujourd'hui, car ce soir-là vous étiez absent — que, pour moi, l'outil de travail était en France un objet d'art. (*Rires sur diverses travées. Très bien ! très bien ! sur les travées du R. P. R.*)

M. Marcel Daunay. Beau tableau !

M. René Monory. Aussi suis-je surpris, choqué que l'on ait pu l'inclure dans l'impôt sur la fortune.

Monsieur le ministre, je vais vous faire une confidence. Je croyais que ce Gouvernement, par rapport à nous qui avions tellement de défauts, aurait au moins la qualité, étant socialiste, de ne pas être sensible aux lobbies. Mais, depuis quelques semaines, j'ai un peu déchanté : lobby des objets d'art, lobby des taxis, lobby de ceci, de cela... (*Rires sur de nombreuses travées.*) — *Protestations sur les travées socialistes et communistes.*

Je m'aperçois que, par rapport à ce que l'on nous a reproché dans le passé, il n'y a pas beaucoup de changement. Mais, enfin, tout cela ce n'est pas très grave, c'est la démocratie. (*Mme Luc proteste.*)

Reconnaissez que c'est vrai. Feriez-vous partie du lobby des objets d'art, madame ? Non ? Je vous pose la question, c'est simplement pour savoir. (*Protestations sur les travées communistes et socialistes.*)

Un sénateur communiste. Et vous, on vous a vu à l'œuvre !

M. René Monory. Reconnaissez que c'est tout de même un peu choquant.

M. André Méric. Tout dépend de quel lobby on parle !

M. René Monory. Je vous pose la question aussi, monsieur Méric.

Je dis aujourd'hui qu'il est encore temps. Car quand vous déclarez que nous n'avons rien fait pour les entreprises, il faut que vous sachiez que pour 80 p. 100 ou 90 p. 100 des P.M.E. — dont vous parlez beaucoup — l'imposition de l'outil de travail se confond avec leur propre imposition.

En effet, la plupart du temps, il n'y a pas séparation comme vous pouvez le penser. J'en connais beaucoup qui n'ont pas fait de distribution pendant quinze ans. Eh bien, ces chefs d'entreprise vont être obligés de changer un certain nombre de choses et ils n'auront plus intérêt à développer leurs entreprises ! A mon avis, cette erreur à l'égard de l'investissement — une parmi les autres — est l'une des grandes erreurs que vous avez commises au cours de ces derniers mois.

Il y en a une autre dans le budget. D'ailleurs, là encore, je ne suis pas totalement hostile à votre position. C'est vrai, en effet, que, de temps en temps, dans certaines entreprises — j'en connais — les frais généraux sont trop élevés. C'est vrai qu'il y a quelques abus, ici ou là. Il n'en demeure pas moins que votre mesure tendant à taxer à 30 p. 100 les frais généraux aveugles, pris sur les fonds propres puisque non déductibles des bénéficiaires, va à l'encontre du développement des entreprises.

Un certain nombre de chefs d'entreprise que j'ai pu rencontrer m'ont dit qu'ils allaient supprimer tel ou tel congrès. L'agressivité commerciale dont on parle pour la conquête du marché extérieur et la préconquête du marché intérieur passe par 70 ou 80 p. 100 de ces frais généraux. Admettons que quelques-uns soient superflus. Il n'en reste pas moins que c'est une erreur très importante.

Il est encore une autre erreur car, dans ce domaine, il faut faire attention. Vous avez évoqué le fait — M. Delors en a parlé ainsi que M. Le Garrec — que j'avais parlé d'humilité et vous avez déclaré que vous étiez modeste. Il est vrai que lorsqu'on est au Gouvernement, il faut être très modeste.

M. Raymond Dumont. Maintenant, vous ne l'êtes plus.

M. René Monory. Je l'étais lorsque j'étais au Gouvernement.

M. André Méric. Nous ne nous en sommes pas aperçus !

M. René Monory. Vous avez annoncé à différentes reprises — de même que M. le Président de la République — que vous vouliez que les entreprises investissent et que rien ne serait fait pour les surcharger. Vous avez notamment affirmé que les problèmes de sécurité sociale ne concerneraient pas les entreprises.

Or, d'un seul coup, vous décidez, dans les arbitrages ministériels que je connais bien — vous n'étiez peut-être pas forcément d'accord avec tout le monde, je n'en sais rien et ne tiens pas à le savoir — de faire tomber 15 milliards de francs sur la tête des entreprises, après les avoir assurées, pendant deux ou trois mois, que vous ne feriez rien pour les surcharger !

Je vous mets en garde. Ce milieu des entreprises est très sensible aux promesses et aux orientations adoptées. Vous aviez annoncé, par exemple, que l'impôt exceptionnel voté dans le collectif serait le seul alors que vous en avez créé un autre

pour le chômage. On ne peut pas diriger le pays en annonçant un certain nombre de choses, puis en faisant le contraire un peu plus tard.

A la commission des finances, vous avez répondu avec brio à nos interrogations sur les objets d'art en disant qu'il serait immoral et anormal de les exonérer. Je vous avais taquiné quand vous êtes revenu en vous disant qu'il devait être difficile pour vous de nous expliquer pourquoi vous aviez changé d'avis. (*Rires sur certaines travées.*)

Cela dit, je ne vous en fais pas le reproche ; il a pu m'arriver aussi, pour des choses moins importantes, de subir des arbitrages. Il n'en est pas moins vrai que cela place à tout coup le Gouvernement dans une situation difficile. L'opinion publique a besoin de cohérence.

Dernier exemple : M. Dreyfus, à la sortie du conseil des ministres, publie un communiqué annonçant que les charges sociales des entreprises textiles vont baisser. M. Delors dit, lui : pas question ; si l'on fait quelque chose, ce ne sera pas comme cela. Ce ne sont là que des parenthèses dans mon exposé, mais, croyez-moi, c'est important pour les chefs d'entreprise. Certes, je suis là pour défendre non pas les chefs d'entreprise, ni les entreprises elles-mêmes...

Mme Hélène Luc. Pour quoi faire, alors ?

M. René Monory. ... mais la compétitivité de notre économie. Aujourd'hui, vous avez fait un choix difficile. Vous avez parlé de relance par la consommation, alors que j'aurais accepté beaucoup plus facilement un déficit budgétaire fondé sur l'investissement. Ce qui m'attriste d'ailleurs, c'est que nos partenaires nous ont imposé 15 milliards de francs de réduction de dépenses au moment de la dévaluation et que nous allons faire porter cette « régulation », comme vous l'appellez, des dépenses de 15 milliards de francs sur l'investissement plutôt que sur la consommation.

En fait, vous avez fait un budget avec beaucoup de créations d'emplois. Il est possible que certaines soient utiles, mais il est possible aussi que d'autres le soient moins. Vous avez doublé ou augmenté de 30, 40, 50 p. 100 certains budgets ; j'attends d'en voir l'exécution parce qu'il doit être difficile de doubler les crédits d'un budget sans provoquer *ipso facto* quelque gaspillage d'une année sur l'autre : ce n'est pas simple de passer de un à deux !

Mais tout cela est accessoire ; ce qui est important, c'est que vous avez choisi d'augmenter de 27,5 p. 100 les dépenses du budget de cette année, presque en totalité à partir de dépenses de fonctionnement et non à partir de dépenses d'investissements. Alors, nous allons connaître dans les prochains mois une période — je vous le concède dès ce soir — où, sans doute, la consommation va augmenter un peu parce que, lorsqu'on part de zéro ou presque de déficit budgétaire pour passer à 110, 120, 130 milliards de francs, il est incontestable que cela crée une certaine disponibilité...

Plusieurs sénateurs socialistes et communistes. De zéro ?

M. René Monory. Oui, de 30 milliards de francs de déficit à la fin de 1980...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Non ! 60, 70 milliards de francs !

M. René Monory. Vous faites bien de m'interroger sur ce point, parce que je vais vous répondre avec grand plaisir. Je ne voulais pas en parler, mais, puisque vous le faites, je vais m'expliquer.

M. Delors a eu l'occasion de dire — je l'ai d'ailleurs remarqué à plusieurs reprises à la commission des finances — qu'il avait hérité d'un déficit budgétaire de 50 milliards de francs au mois de mai 1981.

Je veux bien vous rappeler les techniques financières. Jusqu'à présent, vous n'avez pas été ministre des finances, mais cela viendra sûrement et vous verrez comment cela se passe.

Chaque année au mois de mai, il faut que vous sachiez que la trésorerie du budget de la France est en déficit — M. Fourcade le sait bien — puisque nous versons aux collectivités locales un douzième tous les mois en encaissant les impôts aux mois de septembre, octobre et novembre.

Au mois de mai 1980 — je me le rappelle : j'ai la mémoire des chiffres — le déficit de la trésorerie du budget de l'Etat — il y a des petits graphiques que vous connaissez bien, monsieur le ministre — était de l'ordre de 42 à 43 milliards de francs et nous avons terminé l'année avec un déficit budgétaire de 30 milliards de francs.

Au mois de mai 1981, soit un an plus tard, le déficit de la trésorerie du budget était de l'ordre de 45 à 47 milliards de francs, c'est-à-dire de 5 à 6 milliards de plus qu'en mai 1980. Mais, au lieu de terminer à 30 milliards, vous allez terminer, avec le collectif, à 73 ou 74 milliards.

Quand M. Duffaut tout à l'heure disait que l'on prolongeait la gestion de M. Barre, ce n'est pas tout à fait pareil ! Depuis, un certain nombre de décisions de dépenses ont été prises et elles n'ont rien à voir avec le reste. Soyons donc logiques. Au mois de mai 1981, le déficit était rigoureusement le même qu'un an auparavant, mais, à la fin de 1981, il y aura 45 milliards de francs de plus de déficit qu'en 1980. C'est incontestable.

Nous allons connaître — je le répète — une période relativement favorable pour la consommation puisque cet argent supplémentaire qui va être mis en circulation par des transferts sociaux, par un certain nombre d'augmentations, aura probablement pour effet de relancer un peu la consommation.

Mais, monsieur le ministre, aujourd'hui, je vous donne rendez-vous dans un an. Ce jour-là, nous vérifierons d'abord si le chômage n'a pas progressé.

Je vous rappelle que vous aviez dit — M. Mauroy surtout — qu'il ne fallait surtout pas atteindre les deux millions de chômeurs. On les a atteints deux mois plus tôt que la date prévue ; l'accroissement du chômage a été très rapide. (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*)

Mme Hélène Luc. Soyez modeste, monsieur Monory.

M. René Monory. Je vous donne rendez-vous dans un an et on verra. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Ecoutez, ne vous réjouissez pas trop vite parce que vous verrez comment les choses se passeront ; j'aurai l'occasion de vous le redire. (*Mêmes mouvements.*) Nous verrons où vous en serez en matière de chômage.

Je vous signale aussi que l'on dit aujourd'hui — vous le savez bien : M. le rapporteur général l'a rappelé dans son exposé — que l'inflation sera de 14, 14,2 ou 14,3 p. 100, presque comme celle de l'année dernière. Avec toutefois cette différence, c'est que nous sommes sortis du second choc pétrolier, que nos partenaires ont amorcé, depuis quelques mois, la décélération et qu'aujourd'hui nous allons terminer au moins à trois ou trois points et demi de plus que la moyenne des pays de l'O. C. D. E.

L'année dernière, nous n'avons pas, certes, fait une bonne performance avec 13,6 p. 100, mais les Anglais étaient à un taux plus élevé que nous, les Américains à notre niveau et la moyenne de l'O. C. D. E. à 12,6 ou 12,7. Si je donne ces précisions, c'est parce que la valeur de notre monnaie dépend beaucoup de notre performance sur le plan de l'inflation par rapport à l'ensemble des pays avec lesquels nous faisons du commerce. Nous avions réussi l'année dernière, à un point près, à nous situer sensiblement au même niveau que nos partenaires.

En 1981, l'écart va être de 3 ou 4 p. 100 et non plus de 1 p. 100 avec la moyenne de l'O. C. D. E.

Deuxième rendez-vous, ferez-vous 11,9 en glissement ou 10, comme dit M. Delors ? Ferez-vous plus ? Mon pronostic aujourd'hui, c'est que vous ferez probablement un peu plus. Pourquoi ? Parce que la politique monétaire est fonction d'un certain nombre de paramètres. D'abord, le paramètre budgétaire. Je vous ai dit tout à l'heure que probablement — je souhaite me tromper, mais, là encore, c'est un rendez-vous — le déficit budgétaire sera de l'ordre de 120 ou 130 milliards de francs.

Je vous rappelle que le marché obligataire en France a connu, en 1980, son niveau record à 110 milliards de francs et que, cette année, il sera probablement de 100 milliards de francs.

M. Delors a déclaré que finalement notre déficit budgétaire et notre déficit en général par rapport au produit national brut ne seraient pas plus importants ou guère plus importants que le déficit de nos partenaires, à la différence que ces partenaires sont engagés dans cette politique depuis un certain temps et qu'ils veulent en revenir, mais qu'en plus leur marché financier intérieur est beaucoup plus soutenu que le nôtre.

Dans ces conditions, si nous avons 120 ou 130 milliards de francs de déficit et si nous ne voulons pas créer de monnaie, il faudra faire appel au marché obligataire dans des conditions plus importantes qu'aujourd'hui. Vous serez condamnés ainsi à pratiquer des taux d'intérêts qui, au départ, disqualifieront encore un peu plus nos entreprises par rapport à la concurrence étrangère.

On a beaucoup parlé, tout de suite après les élections de mai et de juin, des taux américains élevés. Ces taux, je les avais

supportés comme ministre pendant quelques mois et, malgré cela, j'avais réussi à maintenir des taux d'intérêts relativement favorables. Or, du jour au lendemain, nous sommes passés de 12 à 20 p. 100. Tout à l'heure, vous avez déclaré, monsieur Fabius, que nous étions à 3 p. 100 en dessous du taux enregistré dans la période la moins favorable. Mais nous sommes à 3 p. 100 au-dessus du taux que nous avons connu dans la période qui a précédé le 10 mai, ce qui n'est pas favorable non plus aux entreprises. Si vous êtes obligé de faire fortement appel au marché obligataire, vous serez condamné à avoir des taux relativement importants, que vous ne pourrez pas faire baisser comme vous le souhaitez.

Puis, comme l'a dit M. le rapporteur général, il est certain que la relance par la consommation risque d'apporter — je souhaite me tromper — un déficit de notre balance commerciale plus important que prévu. Les mois de septembre et d'octobre n'ont pas été favorables. C'est peut-être un accident, mais, si ce déficit est plus important que prévu et si, comme cela semble s'amorcer, ce que je regrette, la balance des paiements est moins favorable qu'elle ne l'était — la nationalisation des banques peut être un élément défavorable pour cette balance des paiements — nous aurons alors à boucher un déficit extérieur et un déficit budgétaire importants et à constater, en même temps, un différentiel d'inflation beaucoup plus important avec nos partenaires, ce qui nous conduira, malheureusement — je ne le souhaite pas — à un nouveau rendez-vous avec la monnaie. Je n'ai pas besoin de vous dire que si, malheureusement, en 1982, pour toutes ces raisons, nous devons avoir un nouveau rendez-vous avec la monnaie, cela ne renforcerait ni le crédit, ni la solidité de la France sur le plan international.

C'est la raison pour laquelle je dirai à M. Duffaut qu'en fin de compte — je me trompe peut-être, nous verrons bien — je ne voterai pas, contrairement à son appel, ce budget parce qu'il me semble avoir pris une orientation qui n'est pas la mienne et qui va nécessiter au cours et surtout à la fin de l'année 1982 un rendez-vous extrêmement pénible.

Ma conclusion, c'est que peut-être nous parlons moins que vous de solidarité, que, dans notre cœur, cette solidarité, nous l'avons sûrement autant que vous. (*Rires sur les travées communistes et socialistes.*)

M. André Méric. Nous ne nous en étions pas aperçus !

M. René Monory. Autant que vous, sûrement. La seule chose, c'est que, pour faire de la solidarité, pour faire du social, il faut faire de la croissance.

M. Paul Jargot. Il faut faire payer les riches !

M. René Monory. Après tout, l'héritage n'était pas si mauvais que cela. La France est le pays qui, de tous les pays développés qui lui ressemblent, a développé le plus, au cours des sept dernières années, le pouvoir d'achat. Celui-ci est allé vers des gens modestes, les personnes âgées, les handicapés, les veuves, etc. Peut-être des catégories plus fortunées n'en ont-elles pas bénéficié, ce qu'elles nous ont reproché, monsieur Méric. Nous n'avons pas à rougir de cette solidarité que nous souhaitons.

Mais la différence, me semble-t-il aujourd'hui, c'est que vous distribuez la solidarité avant d'avoir réalisé la richesse. Notre orientation dans la situation internationale difficile que j'ai évoquée, c'est d'essayer de faire, avec plus de compétitivité et plus d'investissement, de la richesse pour la distribuer ensuite. Je suis certain que, si vous ne réussissez pas à faire cette richesse, vous aurez un rendez-vous douloureux, non seulement avec le Parlement, mais aussi avec l'opinion publique, parce qu'il est toujours très difficile, je dirai très dommageable à terme, de faire des promesses qu'on ne peut pas tenir. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Je crois que nous n'avons jamais fait de promesses démagogiques. Celles que nous avons faites, nous les avons tenues. (*Mêmes mouvements.*)

A l'occasion de ce rendez-vous que je vous ai proposé, nous aurons l'occasion de vous revoir, car je souhaite, monsieur Fabius, que vous soyez encore ministre du budget dans un an, ne serait-ce que pour que nous puissions confronter nos points de vue.

Je crains que la façon dont vous aurez orienté le déroulement de votre budget ne nous conduise plutôt à une réduction de la croissance, à des impasses budgétaires qui peuvent donner de nouveaux rendez-vous, ce que je ne souhaite pas, à notre franc.

C'est la raison pour laquelle j'aurais appuyé sans réserve une politique qui aurait donné la priorité absolue à l'investissement, c'est-à-dire à la compétitivité de la France, à cette France qui, en 1980, a été le troisième pays exportateur du monde et le quatrième en 1981. Vous dites que l'héritage était mauvais ? La France était, en fait, un pays dont on reconnaissait, à l'étranger, qu'elle avait le taux d'intérêt le plus favorable grâce à sa politique courageuse.

Je disais récemment, sur le ton de la boutade, que, lorsque j'ai changé de fauteuil avec M. Delors, il y avait tout de même 375 milliards dans les caisses. C'est aussi cela l'héritage, messieurs. Je souhaite que vous rendiez aux Françaises et aux Français, dans quelques années, le pays au moins dans l'état où vous l'avez trouvé. (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le ministre, les hasards de l'établissement de la liste des orateurs font que vous aurez à supporter, l'un après l'autre, deux anciens responsables de l'économie et des finances. Après tout, prenez votre mal en patience ! Quant à moi, je vais essayer de ne pas répéter ce qu'a dit M. Monory.

Nous avons entendu cet après-midi, monsieur le ministre, des discours bien raisonnables et j'aurais été tenté de ne pas intervenir dans ce débat si je n'avais étudié attentivement non pas les intentions du Gouvernement, non pas les incantations de tel ou tel, mais le projet de texte qui nous est soumis.

En effet, si les lois de finances rectificatives pour 1981 avaient pour objet essentiel de corriger, dans le sens de la relance, la politique économique et financière du Gouvernement précédent, le projet de loi de finances pour 1982 — que vous nous présentez — porte la marque d'orientations plus dangereuses et s'inscrit dans une conjoncture déjà très dégradée. La persistance de taux d'intérêt anormalement élevés en dépit de la récente dévaluation du franc, la divergence profonde des politiques économiques de nos principaux partenaires occidentaux avec celle que vous nous présentez et l'aggravation du chômage constatée depuis six mois vous contraignent à vous engager dans la voie d'un déficit budgétaire massif et dans celle de la relance.

Certes, le problème de l'emploi est préoccupant — nous en sommes tous persuadés. Mais au-delà des bouleversements que vont entraîner les premières conséquences des textes dont nous venons de discuter — la décentralisation, les nationalisations, demain la loi d'orientation sociale — je voudrais dire ici que la politique budgétaire dont nous débattons, loin d'être favorable à la résorption rapide du chômage, va se traduire, au cours des prochains mois, par un certain nombre de résultats dommageables.

Vous avez rappelé, monsieur le président, que les horaires étaient limités. Comme mon groupe veut se faire entendre à plusieurs reprises, je dispose de peu de temps et je serai donc très schématique ; je vous demande de m'en excuser dès l'abord.

J'organiserai mon intervention autour de deux propositions simples : premièrement, malgré le fort déficit que vous nous proposez, l'économie française ne connaît pas, en 1982, une croissance suffisante pour réduire le chômage ; deuxièmement, la politique économique et financière que traduit ce budget peut conduire notre pays à une crise plus grave.

D'abord, les perspectives de croissance pour 1982 ne me paraissent pas suffisantes pour résorber le chômage, et ce pour deux raisons.

La première, dont vous n'êtes pas responsable, c'est l'environnement international. Cet environnement — et, cet après-midi, dans l'exposé du ministre de l'économie et des finances et dans le vôtre, monsieur le ministre, j'ai été frappé par l'importance qui lui a été donnée — est marqué par les dernières conséquences du deuxième choc pétrolier et par le fait que tous nos partenaires, non moins soucieux que la France de réduire le chômage, préparent, eux, les emplois de demain en pratiquant des politiques restrictives. C'est le cas de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis.

On ne peut pas vous reprocher, monsieur le ministre, de vous heurter à ces contraintes, même si l'on se souvient que, hier, dans l'opposition, un certain nombre de vos amis niaient leur importance.

En revanche, je crois que l'on peut vous reprocher de mettre en œuvre une politique de relance dans un contexte tel qu'elle est, à l'avance, très dangereusement vouée à l'échec.

La deuxième raison qui interdit à ce projet qui nous est soumis d'offrir des perspectives avantageuses est que l'effi-

cacité de cette politique de relance est réduite en raison des contradictions qu'elle recèle.

A l'égard des ménages — et cet après-midi, vous nous avez exposé les différents éléments de la politique budgétaire — le Gouvernement donne l'impression de reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre. En effet, vous nous aviez annoncé une augmentation du pouvoir d'achat des salariés grâce au relèvement de toutes les prestations sociales. Mais, faute d'en avoir prévu le coût, vous êtes obligé d'amputer ce même pouvoir d'achat en ayant recours à cette mesure tant condamnée padis : la majoration des cotisations à la charge des salariés.

Il s'agit là d'une contradiction éclatante tant avec le discours tenu voilà un an qu'avec le discours d'aujourd'hui.

Je ne résisterai pas, monsieur le ministre, au désir de vous demander si le Gouvernement a bien médité les quelques phrases que comporte le plan intérimaire présenté au Conseil économique et social et dont nous discuterons dans quelques semaines. Ce plan contient, en effet, ce commentaire sur les relèvements des cotisations sociales : « L'équilibre des régimes n'a été préservé que par un relèvement des cotisations sociales qui a amputé une partie des transferts aux ménages ; cela a pesé sur la demande et compromis le rétablissement de la rentabilité des entreprises. »

Voilà donc une politique condamnée qui est la politique pratiquée et, dans le même temps, l'accroissement de la fiscalité directe — je note que le produit de l'impôt sur le revenu va augmenter de 19,2 p. 100 alors que le revenu des ménages n'augmentera, en 1982, d'après les chiffres indiqués tout à l'heure par M. le rapporteur général, que de 15,6 p. 100 — l'accroissement de la fiscalité, dis-je, amplifie cette ponction sur la demande des ménages et freine l'essor que le Gouvernement prétend provoquer.

Tout à l'heure, M. Delors a indiqué que le dosage entre la politique de relance et la politique de l'équilibre des régimes de sécurité sociale est très difficile. J'en conviens, mais il est clair que, vis-à-vis des ménages, l'impression générale est celle d'une marche un peu complexe.

Quant aux entreprises, elles ne sont pas mieux loties — M. Blin a eu l'occasion de le démontrer tout à l'heure dans son rapport. Ce n'est pas au moment où le Gouvernement leur impose de nouvelles charges — la taxation des frais généraux, la soumission à l'impôt sur le capital et sur l'instrument de travail, M. Monory en a parlé, la majoration des cotisations sociales — qu'on peut raisonnablement attendre d'elles une reprise des investissements.

Dans les comptes économiques qui nous ont été présentés en soubassement aux documents budgétaires, on essaie de montrer que la pression fiscale des entreprises n'augmentera pas, mais je note que toutes leurs charges vont s'accroître, sauf l'impôt sur les sociétés, qui a tendance à se réduire en même temps que les bénéfices disparaissent. Ce n'est pas dans ces conditions que les entreprises vont investir.

Au reste, et c'est le fond du débat, les propres comptes économiques associés à la loi de finances annoncent les limites de la politique de relance. En admettant que le taux de croissance de 3,3 p. 100 qui est annoncé se réalise, malgré les contradictions de la politique suivie, comment ne pas se souvenir que ce taux de croissance est précisément celui-là même que la France a connu en moyenne depuis 1975 et que ce taux n'est pas suffisant pour empêcher l'augmentation du chômage, compte tenu de la structure démographique particulière que nous connaissons.

De sorte que, de l'examen de ce budget, je retire une certitude, un doute et une inquiétude.

La certitude porte sur le déficit. De tous les objectifs c'est celui que le Gouvernement réussira certainement à atteindre et certains vous diront — comme M. Monory — à dépasser. Les finances publiques, qui constituaient un des points forts de l'économie française, sont brutalement dégradées.

Le doute porte sur la cohérence de la politique proposée. Que ta main droite ignore ce que fait ta main gauche. C'est peut-être un principe moral, ce n'est pas une règle financière. Reprendre aux ménages ce qui leur a été donné pour qu'ils consomment davantage et inviter les entreprises à investir en leur ôtant les moyens nécessaires, ce n'est pas le signe d'une politique cohérente.

L'inquiétude est plus profonde. Elle porte sur l'avenir et sur le sentiment que l'action entreprise conduit parfois à sacrifier l'avenir au présent. Je prendrai deux exemples.

Le premier — vous me permettrez de le citer — est le freinage du programme électronucléaire. C'est une mesure facile à

prendre aujourd'hui alors que nous sommes engagés sur un programme très important. Cependant, cette mesure, dans quelques années, entraînera soit des suppressions d'emplois, soit des non-crétions d'emplois supplémentaires aussi bien dans le bâtiment et les travaux publics que dans les industries d'équipement. Entre six et neuf centrales nucléaires nouvelles de 1 300 mégawatts, il y a un écart de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

Le deuxième exemple, c'est vous qui me l'avez fourni, monsieur le ministre, tout à l'heure, quand vous avez, de manière tout à fait objective et intéressante, posé le problème de l'avenir de la maîtrise des finances publiques en disant très clairement que si nous n'arrivions pas à dégager des marges de manœuvres suffisantes pour mieux contrôler l'instrument budgétaire, nous ne pourrions pas réagir à l'avenir, faire face aux difficultés qui pourraient intervenir en cas d'aggravation de la situation internationale. Seulement, je note que le recrutement massif de fonctionnaires et d'agents des collectivités locales diminuera à l'avenir, car cela fixe pour trente-cinq ans la marge de manœuvre des finances publiques et par conséquent, avec le recrutement des 118 000 ou 125 000 emplois étalés sur dix-huit mois que vous venez d'opérer, vous avez accru la rigidité du budget et le poids de la dépense publique.

J'en viens, monsieur le président, à mon deuxième point : les raisons pour lesquelles je pense que la politique qui nous est proposée peut conduire à une crise, et cela pour trois raisons.

La première, c'est que la politique proposée va conduire, qu'on le veuille ou non, à accentuer la hausse des prix. Cette dernière est à l'heure actuelle en France une des plus fortes parmi les pays développés. M. Monory l'a dit tout à l'heure : quand on compare les rythmes de la hausse des prix de l'ensemble des pays développés, je crois que l'élément le plus important, c'est la comparaison des rythmes de chacun de ces pays. Si, l'année dernière, après le deuxième choc pétrolier, la France se situait à égalité avec les Etats-Unis et derrière la Grande-Bretagne et l'Italie, le caractère inquiétant de la hausse des prix d'aujourd'hui c'est que la France a pris la tête de l'ensemble des rythmes d'augmentation des prix et qu'aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et même en Italie, on connaît aujourd'hui des hausses de prix moins rapides qu'en France.

Il est clair que, parce que les finances publiques sont gravement déséquilibrées, le Gouvernement est à la recherche de n'importe quel moyen pour trouver des recettes. Il est difficile d'augmenter les impôts directs sans mécontenter les électeurs, c'est vrai ; on se rattrape donc sur les impôts indirects : l'indexation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, l'augmentation de la fiscalité sur les tabacs et les alcools, et l'on a même inventé cette année une nouvelle taxe sur le téléphone, qui va se traduire par une augmentation des tarifs.

Pour compléter, on majore les charges des entreprises alors que, chacun le sait, dans la situation actuelle, elles ne peuvent supporter des charges supplémentaires qu'en augmentant leurs prix. C'est ce qui explique l'augmentation des prix de service.

Enfin — c'est une perspective à plus long terme — la politique salariale mise en œuvre se traduira également par des charges supplémentaires. Où les entreprises vont-elles tirer les ressources qui leur permettront de verser des salaires inchangés à des personnels dont les horaires de travail vont être réduits de 12,5 p. 100 au cours des quatre prochaines années ? Là encore, c'est la hausse des prix qui va être l'élément d'ajustement, et c'est elle qui viendra sanctionner les erreurs d'appréciation.

Le deuxième élément pour lequel la politique proposée me paraît dangereuse, c'est qu'elle va conduire à accroître un déficit extérieur déjà préoccupant. Accroître la demande intérieure n'a d'intérêt que si les entreprises françaises sont les premières bénéficiaires de cet accroissement. Or l'expérience montre, hélas, que lorsqu'un pays prétend relancer son économie alors que ses partenaires pratiquent une politique inverse, la concurrence étrangère est si vive que le surplus de dépenses de l'Etat profite largement aux étrangers et se traduit par un déficit extérieur accru.

Une telle évolution est aujourd'hui d'autant plus à craindre que nos prix augmentent plus que ceux de nos concurrents et que les charges nouvelles imposées aux entreprises ne les favorisent pas dans leur compétition avec l'étranger.

Or, si le déficit actuel, déjà important, s'accroît encore, comment sera-t-il financé ? Faudra-t-il, comme on le constate aujourd'hui pour les pays qui ont sombré dans le déficit extérieur, accepter demain les conditions difficiles de créanciers qui ne nous prêteront de quoi acheter pétrole et matières premières que si le Gouvernement se plie à leurs injonctions ?

N'oubliez pas que le tirage de nos quotas au fonds monétaire international, ou l'appel aux emprunts internationaux, nous fera redécouvrir ce que nous avons perdu de vue depuis bien longtemps, à savoir les demandes des créanciers étrangers.

Enfin — c'est le troisième point — l'effort de modernisation des entreprises risque d'être interrompu.

J'ai déjà parlé de l'augmentation des charges et je n'y reviens pas. Le débat est ouvert : M. Blin a donné des arguments, vous en avez avancé d'autres.

Mais il y a plus grave encore : le déficit que vont connaître l'Etat et les entreprises publiques va avoir deux conséquences et c'est sur elles que je voudrais m'arrêter un court instant.

D'abord, pour financer ce déficit, l'ensemble du secteur public va devoir collecter la totalité des ressources disponibles sur le marché financier. M. Monory vient d'indiquer quels étaient, à cet égard, les ordres de grandeur. Que restera-t-il aux entreprises privées pour financer leurs investissements ?

Ensuite — c'est encore plus important — les ressources disponibles étant insuffisantes, le marché financier ne pourra s'équilibrer, devant cette forte demande, que grâce à des taux d'intérêt exceptionnellement élevés. Déjà, le premier emprunt d'Etat n'a pu être placé qu'à 16,75 p. 100, ce qui signifie que la charge d'intérêt, en six ans, sera égale au capital. Ce n'est pas avec des taux de cet ordre que les entreprises pourront investir et se développer.

Bien sûr, vous allez être contraint de multiplier les bonifications et de donner aux entreprises davantage de crédits à des taux plus faibles, mais, de ce fait, vous allez charger encore plus l'ensemble des finances publiques et vous allez, là aussi, réduire la marge de manœuvre dont, fort sagement, vous aviez envisagé de vous doter pour faire face, demain, aux difficultés de la situation.

Mes chers collègues, en juillet dernier, je vous avais fait part des inconvénients, à mon avis très graves, que la politique de relance du Gouvernement me paraissait comporter. Je n'avais eu droit, à l'époque, qu'à quelques commentaires ironiques de la part des nouveaux responsables de la politique économique et financière.

Aujourd'hui, six mois ont passé, et les discours ont changé de ton. Les perspectives et l'environnement internationaux sont mieux pris en considération et l'humilité, la modestie paraissent être de mise.

Je tiens, aujourd'hui, à prendre date, car je pense que, malheureusement, la crise est devant nous.

M. André Méric. Nous serons au rendez-vous !

M. Jean-Pierre Fourcade. De combien de dévaluations et de combien de chômeurs supplémentaires faudra-t-il payer l'orientation économique qui nous est proposée ?

Après des années d'efforts soutenus qui avaient permis à notre pays de se situer dans le peloton de tête des grandes nations industrielles, quoi qu'on en dise, les Françaises et les Français avaient sans doute besoin de rêve.

M. André Méric. Ils avaient un drôle de rêve !

M. Jean-Pierre Fourcade. Le freinage du programme nucléaire, le déficit budgétaire pratiqué comme facteur de relance...

M. Michel Charasse. Comme en 1975 !

M. Jean-Pierre Fourcade. ... la pratique quotidienne du double langage aux chefs d'entreprises, enfin les bouleversements structurels auxquels nous allons assister risquent d'entraîner des conséquences très graves pour l'avenir.

Prenez garde, monsieur le ministre, à ne pas décevoir nos concitoyens qui, aujourd'hui comme hier — rassurez-vous —, souhaitent d'abord un recul du chômage et une diminution du rythme de la hausse des prix. Il est parfois des moments dans l'histoire d'un pays où la rigueur doctrinale doit se plier à la ténacité des faits. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre, le projet de loi de finances qui nous est soumis est le premier que présente le Gouvernement chargé par la majorité des Français de mettre en œuvre le changement dans notre pays.

Nous nous réjouissons qu'il marque une rupture significative avec les précédentes lois de finances qui, par l'injustice fiscale, la

régression des dépenses sociales et le soutien prioritaire au redéploiement monopoliste, renforçaient l'austérité.

En luttant contre le chômage, en préconisant la reconquête du marché intérieur fondée sur l'augmentation de la consommation populaire, en créant des emplois publics et en accroissant les équipements collectifs, ce budget va dans le bon sens, celui du changement.

Changer, c'est avant tout se placer dans la logique d'une croissance fondée sur la satisfaction des besoins populaires, et tendant à assurer l'indépendance de notre pays ainsi que le développement de l'emploi, une croissance économe en moyens matériels et diminuant la peine des hommes.

Cette croissance implique l'intervention des travailleurs manuels et intellectuels dans les domaines économique, social et politique. Soutenus par les communistes, ce sont eux qui, par leurs luttes constantes et par leur vote, ont promu le changement. C'est sur eux qu'il faut s'appuyer pour le mener à bien, car le patronat, soutenu par les partis de droite, fait obstacle à la mise en œuvre du changement que les Français ont démocratiquement choisi.

La moindre mesure de solidarité, de justice sociale est présentée comme une spoliation. L'impôt sur la fortune, pourtant bien allégé — ce que nous n'avons pas approuvé — les nationalisations, en un mot tout ce qui tend vers la justice fiscale ou donne la priorité à l'intérêt national est décrié. A en croire certains, la guerre civile serait déclarée.

En réalité, le patronat tente encore de structurer l'appareil productif et de liquider des pans du patrimoine national. C'est ainsi que *Paribas* refuse le verdict du suffrage universel et sous-trait à la nationalisation, les abandonnant à l'étranger, ses filiales suisses et belges.

En un an, les demandes d'emploi industriel ont progressé de 32 p. 100 tandis que les offres ont décliné de 21,5 p. 100, atteignant un chiffre ridicule en valeur absolue.

Mais il y a plus grave. Un sondage récent montre, en effet, la volonté du patronat de poursuivre dans cette voie : 83 p. 100 des patrons contre 10 p. 100 annoncent leur intention de ne pas embaucher dans les mois qui viennent ; 56 p. 100 contre 31 p. 100 décident de ne pas investir en France.

Dans les huit premiers mois de l'année, les investissements français à l'étranger ont progressé de 43 p. 100 par rapport à la même période de 1980, ce qui aggrave la dépendance de notre économie, affaiblit le marché intérieur et augmente le chômage.

L'attitude antinationale du grand patronat est non seulement démontrée, mais confirmée par le nouveau patron des patrons qui affirme « qu'il n'y aura pas de révolution dans le monde du travail ».

Vous êtes donc rassurés, messieurs ! Je constate, d'ailleurs, qu'ils sont partis !

M. le président. Pas tous !

Mme Hélène Luc. Presque tous, monsieur le président !

Ainsi nous réjouissons-nous que le projet de budget s'inscrive dans la perspective de relance économique et de développement de l'emploi qui sous-tend l'ensemble de l'action gouvernementale.

A l'appui de la réforme démocratique de la fiscalité, la lutte contre les inégalités et l'augmentation des dépenses de caractère social doivent constituer des outils privilégiés de la nouvelle croissance.

En effet, c'est la consommation populaire qui permettra, en dernière instance, de réamorcer la machine économique, et qui jouera un rôle dynamique dans cette nouvelle croissance.

Aussi trouvons-nous juste que le budget s'inscrive dans une orientation allant résolument contre l'austérité. Mais envisager une hypothèse de 2,5 p. 100 de progression de la consommation des ménages, contre 2 p. 100 l'an dernier, n'est-ce pas sous-estimer cet aspect ?

Quoi qu'il en soit, nous apprécions que la satisfaction des besoins sociaux soit prise en compte. Notre groupe l'avait proposé de longue date.

Globalement, les dépenses de l'Etat augmentent de 27 p. 100 et rompent avec la politique d'austérité. Nous nous en réjouissons d'autant plus que ce sont les grandes fonctions collectives — la recherche, la santé, le travail, la formation professionnelle, le logement, la culture, les transports — qui font l'objet de dotations en progression sensible.

Nous approuvons également le fait que des prestations comme les allocations familiales, le minimum vieillesse et l'allocation logement soient relevées de manière significative, améliorant ainsi la vie des familles.

Nous pensons que des mesures nouvelles auraient dû également se traduire par une revalorisation plus sensible des traitements des fonctionnaires, par des dotations plus conséquentes pour l'éducation nationale, tout particulièrement pour les constructions de L. E. P. et la reconstruction des établissements de type modulaire, pour le sport et le logement social. Il a été question de « geler » ou, plus exactement, de bloquer 1,5 milliard de francs de dépenses d'investissement. Nous souhaitons vivement que ce coup de frein ne soit pas donné.

Nous nous félicitons que certaines mesures fiscales proposées par les députés communistes aient été adoptées pour alléger la ponction sur les revenus les plus modestes : exonération de l'impôt sur les revenus pour les salariés payés au Smic comme l'avait proposé André Lajoinie dès que le budget avait été rendu public ; droit à une demi-part supplémentaire pour les invalides ; détaxe sur le carburant pour les chauffeurs de taxi ; suppression pour 1982 de l'augmentation de la taxe sur le fuel domestique.

Elles s'ajoutent à la revalorisation importante des basses tranches du barème, à l'instauration d'un impôt sur les hauts revenus et à des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Ainsi l'initiative parlementaire a-t-elle permis de modifier le budget. Cela aussi change des années précédentes !

La création de l'impôt sur la fortune va dans le même sens, bien que son efficacité soit réduite, puisque l'on passe de cinq millions de francs de recettes prévues à l'origine à deux millions, ce que nous regrettons.

Pourtant, si l'on veut promouvoir la relance, il faut faire jouer la solidarité face à la nécessaire contribution publique. Or, cette solidarité ne peut être répartie également, de façon artificielle, entre les citoyens. Les privilégiés de la fortune doivent y être les premiers appelés, car il y a de nombreuses familles qui souffrent encore beaucoup de votre politique, messieurs de l'ancienne majorité !

Cela est d'autant plus vrai que les inégalités sont criantes dans notre pays : 5 p. 100 des ménages détiennent 40 p. 100 du patrimoine familial.

Un rapport récent du C. E. R. C. montre que 50 p. 100 des ménages possèdent une fortune « inférieure » à 20 000 francs, alors que 10 p. 100 des foyers possèdent, en moyenne, un million de francs.

Et que personne ne vienne se lamenter sur l'outil de travail qui ne représente que 18 p. 100 du patrimoine total des particuliers et appartient, pour les deux tiers, aux petits exploitants agricoles, artisans et petits commerçants, qui, de toute façon, ne seront pas imposés !

C'est parce que nous sommes des partisans convaincus d'une politique anti-austérité que nous critiquons certaines dispositions.

Rien, à notre avis, ne doit faire obstacle à la relance de la consommation populaire. C'est en ce sens que nous ne considérons ni juste ni économiquement efficace de reprendre aux travailleurs, par le biais de la fiscalité, les améliorations obtenues par ailleurs.

A cet égard, la progression des recettes dites de poche — essence, vignette, tabac, vin — nous paraît aller à contre-sens des préoccupations du Gouvernement.

Nous présenterons, comme les députés communistes, un amendement tendant à empêcher la hausse de l'essence, qui nous paraît toujours aussi injustifiée.

Nous ferons des propositions de justice fiscale pour aller dans un sens plus conforme à ces préoccupations, ce dans un esprit constructif et sans surenchère.

Dans cette optique, tout en approuvant les mesures positives, nous avons dit que nous n'étions pas d'accord avec le rétablissement du 1 p. 100 supplémentaire de cotisation sur les salaires, pensions et retraites supérieures au Smic, en matière de sécurité sociale.

C'est que, en diminuant les salaires, on porte un coup au pouvoir d'achat, à la relance et, à terme, à l'emploi.

C'est pourquoi nous combattons les tentatives patronales d'imposer une police des salaires sous prétexte de lutte contre l'inflation alors que la politique des gouvernements précédents a prouvé le lien de cause à effet qui unit l'austérité à l'inflation.

En matière de sécurité sociale, c'est sur les gâchis engendrés par les profits patronaux qu'il faut prélever alors que, dans les

cinq dernières années, la participation des salariés a augmenté de 27 p. 100 et celle des patrons de 4 p. 100.

Les difficultés de trésorerie, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes, découlent de la politique d'austérité et des mauvaises conditions de vie et de travail qui aggravent les charges : 100 000 chômeurs équivalent à une perte de 1 700 millions de francs !

Or cela ne coïncide pas avec la deuxième caractéristique de ce budget qui est de lutter contre le chômage.

Le renforcement des dotations pour les entreprises publiques, la progression du budget du travail qui se manifeste dans les stages de formation et les contrats de solidarité-emploi nous paraissent d'une grande importance.

Dans le même temps, l'aide aux entreprises progresse de façon considérable, l'aide à l'industrie augmente de 52 p. 100 et les crédits du F. D. E. S. — fonds de développement économique et social — sont multipliés par cinq.

Selon nous, ces aides doivent obligatoirement se traduire par des créations d'emplois, ce qui implique que des mesures spécifiques de démocratisation établissant le contrôle des travailleurs sur l'utilisation de ces prêts de développement soient prises.

Il n'y a pas — l'expérience le montre — d'automatisme entre aide publique et création d'emplois.

Créateur d'emplois par les aides qu'il dispense, le budget qui nous est proposé l'est aussi lorsqu'il développe l'emploi public. C'est 125 000 emplois publics qui ont été ou seront créés entre le deuxième semestre de 1981 et 1982 : 5 650 emplois en 1982 dans les P. T. T., 8 000 emplois nouveaux dans les hôpitaux, indépendamment de ceux découlant de la réduction du temps de travail, et créations nombreuses dans l'enseignement, les transports et la police avec 6 000 postes supplémentaires.

Nous apprécions à sa juste valeur cet effort en précisant toutefois que le développement de l'emploi industriel est décisif pour résorber massivement le chômage.

Nous pensons, à ce propos, que l'extension du secteur public pourra contribuer positivement au développement de branches économiques indispensables à l'indépendance de notre pays.

L'annonce de la création de 1 000 emplois dans les houillères du Nord-Pas-de-Calais illustre de façon éclatante la capacité du secteur public à créer des emplois par la prise en compte de l'intérêt national.

Même s'il ne satisfait pas tous nos vœux et ne nous paraît pas aller aussi loin que ce qui était, non point seulement souhaitable, mais possible, nous pensons, monsieur le ministre, que votre budget exprime, dans son ensemble, les choix essentiels effectués par la majorité de la nation.

Membres à part entière de la majorité, nous n'entendons pas, on le sait, faire obstacle à l'action du Gouvernement mais, au contraire, nous voulons rappeler constamment les mesures pour lesquelles les Français se sont prononcés : permettre la mise en œuvre du changement de la manière la plus efficace.

Aussi, participerons-nous aux débats sur le projet de loi de finances avec la préoccupation de répondre aux besoins des travailleurs et du pays et, en ce sens, nous exercerons notre droit d'amendement avec la volonté d'améliorer le texte.

Avant de conclure, je voudrais souligner que, pour réussir une politique de lutte contre le chômage, l'inflation et les inégalités, il faut partir de la satisfaction des besoins des travailleurs et développer les atouts nationaux et régionaux de la France.

Le budget, pour jouer ce rôle, doit être accompagné de mesures sociales décidées dans les meilleurs délais. Les Français les attendent légitimement. La situation les rend urgentes.

Il est regrettable qu'en raison des manœuvres répétées de la droite en vue de retarder toute mesure de progrès, les dispositions sociales ne puissent être rapidement et normalement débattues et adoptées par le Parlement.

Cela contraint le Gouvernement au recours aux ordonnances, lequel ne peut être que tout à fait exceptionnel.

Nous souhaitons que les dispositions principales des ordonnances fassent l'objet de consultations des organisations syndicales, mais aussi des commissions parlementaires.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

Mme Hélène Luc. L'essentiel pour nous est que les mesures prises soient celles qu'attendent les travailleurs.

Par ailleurs, sur le plan économique, une action résolue contre les gaspillages des grandes sociétés et pour produire français doit être engagée et, sur le plan de la lutte contre l'inflation, il faut faire la clarté sur la formation des prix, notamment au niveau des entreprises.

En vue d'y parvenir, nous faisons appel à l'intervention des travailleurs pour briser les résistances du patronat, pour déterminer à chaque étape les mesures à mettre en œuvre afin de concrétiser le changement, pour soutenir les actions du Gouvernement et c'est pourquoi, monsieur le ministre, nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances est un acte majeur de la politique économique et financière. C'est donc autant au ministre de l'économie et des finances qu'à vous-même, monsieur le ministre du budget, que s'adressera mon propos.

Je parlerai d'abord du contexte avant d'examiner le projet de budget que vous soumettez à notre appréciation.

Sur le contexte, je formulerai successivement quatre remarques.

En premier lieu, les objectifs du Gouvernement sont modestes mais ils sont louables. Ils peuvent se définir succinctement ainsi : stabilisation du chômage et maintien de la compétitivité internationale. Pour y parvenir, M. Delors, ministre de l'économie et des finances, s'assigne l'objectif tout à fait souhaitable du maintien de la valeur de la monnaie et de la réduction de l'inflation afin de ramener celle-ci de 14 à 10 p. 100.

M. Delors a fort justement expliqué, dans un entretien publié récemment par un grand hebdomadaire économique, que la France était engagée dans une guerre économique et « qu'elle ne pouvait distraire aucune de ses forces de cette lutte pour la vie ».

Pourtant, monsieur le ministre, que n'ai-je point entendu lorsque, pour la première fois, comme secrétaire d'Etat au budget, j'ai prononcé de tels propos ! On m'a accusé alors d'avoir été, par la parole, excessif et on a dit que ma déclaration n'était pas en rapport avec la réalité. J'ai eu tort, c'est vrai, d'avoir eu raison trop tôt.

Cela dit, j'adhère à la conception de M. Delors. J'observe toutefois que ce concept de guerre économique, auquel maintenant tout le monde adhère, a été jusqu'à présent un thème plus cher à M. Michel Debré, qui l'a excellemment repris et diffusé, qu'à des membres du parti socialiste qui, tels MM. Jospin et Quilès, ce que je regrette, parlent davantage de lutte des classes que d'union sacrée pour la survie de l'économie française.

C'est à cette mobilisation qu'il faudrait appeler l'ensemble des forces productrices du pays.

J'observe aussi qu'avant le 10 mai le parti socialiste ironisait volontiers sur la prétendue crise mondiale source de chômage en France.

Je note enfin que le Gouvernement a pratiquement renoncé à faire reculer le chômage et se contente de le maintenir au niveau, socialement et politiquement inacceptable, de 2 millions de personnes. Ce chiffre est même légèrement dépassé, d'après les dernières statistiques qui sont en notre possession et qui sont des statistiques officielles. Pourtant, n'avait-on pas dit, dès l'installation de ce Gouvernement, que ce chiffre fatidique de 2 millions ne serait pas atteint ?

En deuxième lieu, les hypothèses économiques et financières qui sous-tendent les objectifs que j'ai indiqués il y a un instant ne me paraissent pas non plus crédibles. Ces hypothèses peuvent être brièvement analysées ainsi : croissance rapide avec un taux en volume de 3,2 p. 100, stabilisation du déficit extérieur, limitation à un niveau raisonnable du déficit budgétaire qui serait de 2,4 p. 100 du produit intérieur brut, blocage du pouvoir d'achat des salariés et, corrélativement, recul de l'inflation.

Telles sont les quatre hypothèses. Elles sont fragiles et je vais m'efforcer très rapidement de le démontrer.

Aucun institut scientifique, en France ou à l'étranger, ne croit que notre pays pourra connaître une croissance forte alors que les économies allemande et américaine, qui sont les principales partenaires de la nôtre, sont en récession. Une croissance de 2 p. 100, monsieur le ministre, me paraîtrait déjà un beau résultat.

Cela veut donc dire que le chômage progressera encore un peu ou qu'il sera masqué par des formules telles que celles que l'on utilise actuellement, du type atelier national.

Même faible, une croissance en France, alors que les économies voisines stagnent ou reculent, se traduira par un déséquilibre accru du commerce extérieur qui a enregistré en octobre, je vous le rappelle, un déficit de plus de 5 milliards de francs.

Les produits étrangers se vendront mieux en France grâce à la légère relance de la consommation tandis que nos exportations auront tendance à plafonner du fait du marasme à l'étranger et du coût de nos produits. D'ailleurs, en chiffres bruts, nos importations ont augmenté, en octobre, de 2,1 p. 100 par rapport à septembre.

Je formule ce pronostic avec d'autant plus d'assurance que j'ai pu, hélas ! observer ce phénomène avec le plan de relance de 1975.

Il ne vous a pas échappé, monsieur le ministre, que Jacques Chirac a tiré, j'en suis convaincu, les enseignements de cette expérience en proposant, dans son intervention récente à l'Assemblée nationale, une croissance, non par la relance de la consommation, mais par l'investissement producteur d'emplois.

L'objectif d'un déficit budgétaire fixé à 95 milliards de francs ne me paraît pas crédible. En effet, nous savons tous qu'à la loi de finances initiale s'ajoutent toujours des dépenses en cours d'année. En outre, la révision en baisse de la croissance économique se traduira par une perte de recettes. Dans ces conditions, il est peu vraisemblable que le déficit effectif soit inférieur à 120 milliards de francs, soit — il faut le souligner — une multiplication par quatre par rapport au déficit initial de la loi de finances pour 1980.

M. Raymond Dumont. Initial !

M. Christian Poncelet. J'ai bien dit « initial » et je vous remercie de l'avoir souligné en relevant ce qualificatif.

Sur ce point précis du déficit, tous les observateurs économiques, qu'ils soient de notre tendance ou d'une autre, sont d'accord pour reconnaître que ce chiffre de 120 milliards de francs sera certainement atteint à la fin de l'exercice 1982.

Quant à la modération salariale recommandée par votre collègue, M. Delors, monsieur le ministre, l'observation du dénouement des derniers conflits sociaux, chez Renault notamment, n'incite guère à l'optimisme, pas plus d'ailleurs que le 1 p. 100 supplémentaire qui est demandé aux salariés pour combler le déficit de la sécurité sociale.

A ce sujet, je ne comprends pas que vous ayez repris une démarche qui avait été engagée par le gouvernement précédent et contre laquelle, à l'époque, vous aviez terriblement protesté. Je ne doute pas un seul instant que, contrairement à ce qui a été dit à une certaine époque, vous ayez en ce domaine un peu la mémoire courte.

Il me paraît donc très peu probable que les hypothèses économiques du Gouvernement soient vérifiées.

Indépendamment du caractère antiproductiviste de la plupart des mesures contenues dans le projet de loi de finances, notamment l'imposition de l'outil de travail — mais j'y reviendrai tout à l'heure — je crains que l'évolution spontanée de l'économie ne se traduise par une baisse de la monnaie, due au déficit massif du commerce extérieur, et par une progression du chômage due, comme je l'ai indiqué, au plafonnement de la croissance.

Troisième remarque : je pense que le pari audacieux de M. Delors aurait pu être tenté avec des chances de succès au prix d'une politique économique fondée sur la libération des forces productives et sur la confiance des épargnants, des chefs d'entreprise et surtout de l'encadrement.

Ces trois catégories sont d'ailleurs pour beaucoup, monsieur le ministre, il faut en convenir, dans l'élection de M. François Mitterrand. Las du socialisme que nous avons qualifié, nous, de rampant, qui caractérisait l'évolution de notre pays face à la crise, ces couches sociales ont pu croire, en votant pour le Président de la République actuel, que sa force tranquille allait libérer notre économie. Il est clair que le Gouvernement avait une chance à saisir : capter à son profit les éléments dynamiques de notre société.

Quatrième remarque : le Gouvernement — je le dis avec regret — est en train de ruiner ses chances de conquérir ces forces de progrès et de richesse économique.

Alors qu'il faudrait rassembler sans attendre toutes les énergies pour produire et exporter davantage, le Gouvernement a mis en panne, par sa politique de nationalisation, des secteurs entiers d'importance vitale pour notre économie.

Alors qu'il faudrait œuvrer pour le consensus et la paix sociale, le congrès de Valence — permettez-moi de vous le dire sans esprit de polémique — a été l'occasion pour vos amis de prêcher la lutte des classes et ce que certains ont défini comme une sorte de chasse aux sorcières.

Alors qu'il faudrait rassurer, le Gouvernement lui-même inquiète, menace et s'engage dans la spirale dite de la radicalisation. Il n'est que d'entendre M. le Premier ministre menacer les petites et moyennes entreprises si elles n'embauchent pas ou si elles ne recrutent pas suffisamment et désigner ainsi — pour quoi donc ? — à l'opinion publique, à l'avance, les responsables d'un échec que l'on redoute.

Dans ce contexte de radicalisation, le projet de loi de finances est-il au moins un élément de modération ?

J'en arrive, bien sûr, au projet qui nous est soumis. Après avoir indiqué quelles mesures doivent, à mes yeux, être impérativement prises par le Gouvernement pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, j'examinerai l'aspect fiscal du projet de loi de finances, puis les questions des dépenses, du déficit et des recettes budgétaires. J'essaierai d'être le plus bref possible.

Tout d'abord les mesures à prendre. Notre souci, en ce domaine, est d'être une opposition de proposition et non pas, comme on tendrait à nous en accuser, une opposition stérile.

Concrètement, que faudrait-il faire pour gagner le pari de M. le ministre de l'économie et des finances ? Deux séries de mesures me paraissent s'imposer dans le contexte actuel de guerre économique.

D'abord, et surtout, il faut endiguer la croissance des prélèvements improductifs. Quand un pays se bat pour l'emploi, il doit savoir sacrifier ses frais généraux. Il faut arrêter l'escalade sans fin des prélèvements obligatoires. Les déficits du budget et de la sécurité sociale doivent être comblés en réduisant les charges du pays et non en accablant encore davantage les entreprises et leurs salariés, en particulier les cadres.

Il faut également en finir avec la taxation de l'emploi par la taxe professionnelle. Vous pourriez me répondre que vous avez trouvé cette taxe professionnelle dans l'héritage. Je me permettrai très aimablement de vous faire part de mes réflexions à ce sujet.

Vous nous dites que vous allez engager une réforme de cette taxe. Sans douter de vos capacités, je crains que vous n'aboutissiez pas.

Lorsque la patente fut critiquée, le Gouvernement s'est proposé de présenter pour la remplacer un autre impôt. Pour le mettre au point, M. Fourcade et moi-même avons consulté, à l'occasion d'une large concertation, les intéressés, c'est-à-dire les entreprises, et plus particulièrement la chambre de commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing, qui avait, sur ce sujet, réalisé un travail important. Nous inspirant de ces travaux, nous avons présenté un projet de loi au Parlement, qui fut voté, mais qui s'est révélé particulièrement inapplicable, il faut le reconnaître. C'est alors que le Parlement, à son tour, s'est saisi du sujet. L'Assemblée nationale a constitué une commission spéciale. Les parlementaires ont considéré que les bases de la taxe professionnelle — l'emploi et l'investissement — n'étaient pas bonnes et qu'il fallait rechercher d'autres bases plus justes. Une proposition de loi a été présentée. Le débat a eu lieu. Dans sa sagesse, le Parlement a souhaité qu'avant application une simulation soit organisée dans plusieurs départements. Après simulation, il est apparu que cette nouvelle taxe professionnelle, appuyée sur de nouvelles bases, était aussi inéquitable que la taxe professionnelle précédente et que la patente. N'oublions pas qu'il y a, pour cet impôt, 36 000 points d'application, autant que de communes.

Les intéressés n'ont donc pas abouti, le Parlement n'a pas abouti, le Gouvernement antérieur n'a pas abouti, et je crains que, dans ce domaine, vous n'aboutissiez pas non plus et qu'il ne faille, en fin de compte, supprimer cette taxe professionnelle et la remplacer par un prélèvement de T. V. A. — c'est ce que nous proposons depuis quelque temps — à due concurrence de son produit au bénéfice des collectivités locales qui, comme vous le savez, sont destinataires du produit de cet impôt.

Il faudrait, ensuite, rassurer les forces productives.

Les chefs d'entreprise, les cadres, les épargnants ont besoin, en effet, d'être rassurés et de ne pas craindre l'avenir si l'on veut qu'ils mettent leurs compétences et leurs richesses totalement au service de la collectivité nationale. Il n'est pas besoin de chercher bien loin des exemples : les socialistes allemands — vous ne sauriez réfuter cet exemple — ont instauré l'impôt fiscal à 100 p. 100, maintenu à 50 p. 100 le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu et exonéré les salaires de toute taxe professionnelle. Le chancelier Schmidt s'est engagé, d'autre part, dans un vigoureux programme de réduction du déficit budgétaire, après avoir fait l'expérience d'un soutien de l'économie par un fort déficit budgétaire, qui pouvait s'expliquer, à l'époque, par une inflation limitée à 5 p. 100. Grâce à ce dispositif, nul doute que l'Allemagne sortira avec une économie

intacte de la crise, car elle a su renouer avec le cercle vertueux : des profits aujourd'hui — personne ne conteste qu'il faille réaliser des profits — feront à coup sûr des emplois demain.

J'en arrive maintenant à l'aspect fiscal du projet de loi.

Le projet de loi de finances pour 1982, dans sa partie fiscale, tourne, me semble-t-il — et je dirai : hélas ! — le dos à la stratégie que j'ai rappelée il y a un instant dans le cadre des propositions que nous tenions à formuler.

Je constate que ce projet s'inscrit dans une escalade de la fiscalité, désorientant gravement les épargnants, décourageant l'esprit d'entreprise et comprimant la relance de l'activité.

L'escalade de la fiscalité est patente, avec les mesures récemment adoptées pour renflouer, grâce à une augmentation des cotisations, la sécurité sociale. Rien n'est entrepris, d'autre part, pour endiguer la montée de la taxe professionnelle, hormis la promesse, d'ailleurs contraire à la Constitution, de dégrèvement d'un impôt régulièrement établi.

Vous auriez dû commencer, monsieur le ministre, par tenir cette promesse, à savoir la réforme — puisque telle est votre intention — de cette taxe professionnelle.

L'impôt sur le patrimoine — c'est ainsi que, pour notre part, nous le baptisons, et j'ai déposé un amendement à ce sujet, que la commission des finances a bien voulu adopter — que vous appelez « impôt sur les grandes fortunes » fait pour sa part double emploi avec la taxation des immeubles et des actifs professionnels dans la fiscalité locale. Le poids de ces impôts locaux sur le patrimoine est cependant déjà très lourd : 17 milliards de francs pour la taxe foncière sur la propriété bâtie ; 5,5 milliards de francs pour la taxe foncière sur la propriété non bâtie ; plus de 20 milliards de francs pour la fraction de la taxe professionnelle qui frappe les actifs professionnels.

D'autre part, la taxation des valeurs mobilières, en particulier des actions françaises cotées en bourse est en contradiction avec la volonté de drainer des capitaux vers le financement de l'industrie.

En fait, cet impôt sur le patrimoine est une mécanique qui tend à encourager les placements stériles comme l'or. Seule une véritable inquisition fiscale permettrait de s'y opposer. Il s'agit, je le rappelle, d'un impôt déclaratif et il faudra bien que les services des finances vérifient si les déclarations sont conformes à la réalité, surtout lorsqu'elles avoisineront le seuil d'exonération de trois millions de francs. Je vous laisse le soin de penser quelles seront, à ce moment-là, les réactions auxquelles vous heurterez et le climat psychologique qui va se créer !

L'effolement de l'épargne, ai-je dit, est flagrant, avec la cascade de mesures répressives qui seront prises et, surtout, avec la sous-évaluation du déficit budgétaire.

Il est certain que les Français devraient moins se réfugier vers l'or — il serait souhaitable qu'ils orientent leurs économies ailleurs. Mais il est non moins certain que le pire dérèglement de l'esprit est de concevoir les choses telles que l'on voudrait qu'elles soient et non de les constater telles qu'elles sont. Or, les Français aiment l'or, et ce n'est pas en participant — involontairement, j'en conviens — à l'établissement d'un marché noir de l'or que l'on drainera l'épargne vers l'industrie.

L'épargne doit être incitée. C'est le slogan de tous les gouvernements responsables qui veulent drainer celle-ci vers des objectifs précis — l'industrie, pour ce qui nous concerne. L'épargne craint l'agitation et les contrôles. Encore une fois, regardons ce que font les socialistes allemands : en R.F.A., les produits de l'épargne ne sont pas « recoupés », tandis qu'en France l'épargne est de plus en plus enserrée dans un filet de réglementations et de contrôles.

Si encore le Gouvernement avait déclaré l'urgence — pourquoi pas ? — d'un projet de loi destiné à tenir la promesse de M. le Président de la République de revoir, sinon de supprimer, l'imposition des plus-values, afin qu'il n'y ait pas d'effet cumulatif, dans un premier temps, avec l'imposition sur le patrimoine.

Le découragement de l'esprit d'entreprise est la résultante inéluctable du processus qui s'annonce.

L'impôt chômage et le plafonnement du quotient familial constituent l'amorce d'une fiscalité « à l'anglaise » ; on connaît les conséquences désastreuses qui résulteraient d'une telle fiscalité en Grande-Bretagne.

Le dynamisme de tout l'encadrement, des forces vives du pays ne résistera pas à une telle évolution.

Les offres d'emplois, mes chers collègues, pour des postes à l'étranger, enregistrent, depuis quelque temps, un afflux de réponses. Certes, il y a des chômeurs qui écrivent. Mais, phénomène nouveau, ils ne sont pas majoritaires. Le responsable

d'un grand bureau de recrutement révèle que « la plupart des lettres que nous recevons proviennent de cadres de niveau moyen et supérieur, qui ont une vision très pessimiste de l'avenir, soit qu'ils pensent que l'économie française va s'effondrer, soit qu'ils redoutent que leur niveau de vie ne baisse de façon importante ».

La taxation de l'outil de travail, même atténuée, est une hérésie, compte tenu de la crise économique actuelle. A cet égard, je voudrais formuler les observations suivantes touchant à l'impôt sur le patrimoine.

D'abord, je réfuterai le sophisme dit « de Bismarck » — que j'ai entendu prononcer à plusieurs reprises — qui sous-tend cet impôt. Le Gouvernement dit : « Cet impôt ne peut nuire à l'économie française, puisque, dès 1880, la Prusse de Bismarck l'avait instauré. » C'est vrai, mais cette présentation est partielle, insuffisante et tendancieuse.

D'une part, l'impôt allemand plafonne au taux de 0,6 p. 100, soit la moitié du taux français. D'autre part, le poids des impôts est si lourd en France qu'une surcharge, même faible, peut faire naître des comportements anti-économiques.

Nous avons parlé, en commission des finances, du phénomène physique de Torricelli : quand le contenant est plein, une simple goutte suffit à faire éclater le tonneau.

Je ne vous apprendrai pas, d'autre part, monsieur le ministre, que suivant la doctrine marginaliste, et je reviens ici à une théorie économique, la valeur dérive de l'utilité subjective, de l'importance que l'individu accorde à un bien, à un produit. Par exemple, un verre d'eau dans le désert n'aura pas la même valeur que la même quantité d'eau près d'une source. C'est la dernière unité disponible, dite utilité marginale, qui donne la valeur de l'ensemble.

Je pense qu'avec la création de cet impôt sur le patrimoine vous créez une surcharge fiscale insupportable pour nos concitoyens, surcharge qui déséquilibrera l'ensemble du dispositif.

Je soulignerai ensuite le caractère improvisé et pour le moins incohérent d'un dispositif qui aboutit à exonérer les toiles de maître et à imposer l'entreprise en difficulté ou dont les bénéfices sont trop faibles pour qu'elle réinvestisse. Ce qui est grave, c'est que cet impôt est une menace pour l'emploi. L'exemple suivant va vous montrer, je l'espère, qu'il sera générateur de chômage.

Soit une moyenne entreprise qui emploie cent salariés dans la fabrication de meubles et qui est située dans une ville moyenne. La valeur nette de ses actifs, terrains compris, est de l'ordre de 10 millions de francs. Depuis quelques années, cette société ne fait plus de bénéfices à cause de la concurrence étrangère, en particulier de la concurrence déloyale qui s'exerce dans le cadre de l'Europe en provenance de l'Italie.

Le responsable de cette P.M.E., marié, père de deux enfants, reçoit un salaire annuel de 300 000 francs. L'impôt sur le patrimoine, après abattement des 2 millions de francs actuellement prévus dans le projet de loi de finances, portera sur 8 millions de francs, étant entendu que, par ailleurs, au titre de sa fortune personnelle, il a bénéficié de l'abattement de 3 millions de francs.

Avec un taux moyen de 1 p. 100, cet industriel moyen paiera 80 000 francs. Quelle sera sa situation fiscale globale ? Après impôt en 1981, il gardait, sur ses 300 000 francs de salaire annuel, 230 000 francs environ. En 1982, il va subir les conséquences des mesures fiscales nouvelles, plus l'impôt sur le patrimoine. Il lui restera, calcul fait, 130 000 francs disponibles, qu'il paie l'impôt sur la fortune ou qu'il réinvestisse dans l'entreprise.

Croyez-vous, monsieur le ministre, que ce chef d'entreprise sera encouragé pour une rémunération de cet ordre à se battre pour faire survivre son entreprise ?

Le projet de loi de finances compromet enfin l'activité économique dans un secteur particulièrement névralgique, à savoir l'automobile. Il n'est pas raisonnable de s'en prendre à une industrie aussi exposée à la concurrence internationale — je cite l'expression que l'un de vos amis a prononcée voilà quelque temps à l'Assemblée nationale — en relevant simultanément la vignette et le prix de l'essence, tout en annonçant le doublement de la taxe sur les assurances pour renflouer la sécurité sociale.

Je citerai l'un de nos collègues de cette assemblée, qui disait fort justement à une certaine époque : « mais l'automobile, c'est la véritable vache à lait du Gouvernement ».

Quant à l'indexation du prix de l'essence, cela apparaît une véritable provocation à l'égard des pays producteurs. Cette indexation prive la France d'un argument de poids pour prêcher

la modération des prix à la production. Indépendamment du fait que cette indexation est contraire à l'article 4 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959, qui stipule que l'autorisation de percevoir les impôts est annuelle.

Dans sa partie dépenses, le projet de loi de finances appelle de ma part les observations suivantes. Le total des dépenses ordinaires civiles, à titre définitif, s'élèvent à 634 500 millions de francs contre 488 200 millions de francs dans la loi de finances initiale pour 1981, soit une progression de 30 p. 100. Au sein de ces dépenses ordinaires, on doit noter particulièrement la progression de 39 p. 100 des dépenses d'intervention qui figurent au titre IV.

Le total des dépenses en capital s'élèvent, quant à elles, à 76 200 millions de francs contre 57 800 millions de francs dans la loi de finances initiale pour 1981, soit une progression de 31,8 p. 100.

Globalement, ce niveau de dépenses est excessif. Sans doute, faut-il le souligner, les dépenses en capital, donc les investissements, avec 31,8 p. 100, progressent un peu plus que les dépenses ordinaires, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement. C'est une bonne orientation, mais cela ne saurait excuser le gonflement excessif des dépenses de fonctionnement dû notamment à la création de postes de fonctionnaires.

Or, si ces dépenses de fonctionnement avaient été comprimées, cela aurait permis soit de réduire le déficit — et nous en étudierions les conséquences dans un instant — soit, à déficit constant, d'augmenter à due concurrence les dépenses en capital, c'est-à-dire les investissements, qui seuls sont créateurs d'emploi.

Espérer faire reculer le chômage par la création de 61 000 postes de fonctionnaires ou par la création d'emplois dits de solidarité m'apparaît une douce illusion, étant entendu que, dans le même temps, on charge à la fois les dépenses de fonctionnement de l'Etat et, après l'échéance d'un an, on charge les crédits de fonctionnement des collectivités.

On peut d'ailleurs être préoccupé aussi — et je sais que les organisations syndicales s'y intéressent — par les créations massives d'emplois et l'écrasement des rémunérations qui en résulte. C'est une véritable armée d'agents administratifs qu'on recrute, alors que la France a besoin surtout, aujourd'hui, d'un nombre limité de fonctionnaires hautement motivés et donc correctement rémunérés.

J'en arrive maintenant au déficit budgétaire. Il est prévu dans la loi de finances initiale que son montant serait de 95 milliards de francs. Ce chiffre est sous-estimé et l'on peut craindre que le déficit réel d'exécution soit de 120 à 130 milliards de francs. Or, le financement de ce déficit ne pourra être effectué en totalité par le recours à l'emprunt à des taux d'ailleurs tout à fait prohibitifs. Il faudra donc recourir à la création monétaire. Il en résultera une accentuation des tendances inflationnistes de notre économie. Cela a d'ailleurs été excellemment développé, voilà un instant, par notre collègue M. Monory.

Enfin, le Gouvernement déclare que ce déficit sera de 2,6 p. 100 du produit intérieur brut, soit un taux inférieur à celui de nos principaux partenaires. Mais ce taux de 2,6 p. 100 ne sera obtenu que si le produit intérieur brut augmente, en 1982, de 3 p. 100 en volume, ce qui paraît actuellement impossible compte tenu de la politique qui est poursuivie. Par ailleurs, nos principaux partenaires occidentaux s'orientent vers la compression des dépenses publiques, ce que recommande fortement l'O.C.D.E.

Examinons maintenant, et très rapidement, les recettes budgétaires.

Je me contenterai ici de les aborder sous l'angle de la pression fiscale. Il importe, en effet, à mes yeux, de dénoncer la position du Gouvernement selon laquelle la pression fiscale n'augmentera pas en 1982. En effet, les prévisions de recettes, c'est-à-dire le total des impôts directs et des impôts indirects montrent que les recettes attendues en 1982 croîtront de 18,8 p. 100 par rapport aux prévisions de recettes faites par la loi de finances initiale pour 1981.

Or, le projet de loi de finances initiale pour 1982 est fondé sur une prévision de croissance en valeur du produit intérieur brut, en 1982, de 17 p. 100. Pour que la pression fiscale reste stable, il faudrait donc que le produit intérieur brut augmente lui aussi de 18,8 p. 100 en valeur.

Sachant que le projet de budget escompte en 1982 une hausse des prix de 12,9 p. 100 et une croissance en volume de 3,3 p. 100, il faudrait pour atteindre 18,8 p. 100 de croissance en valeur du produit intérieur brut, soit que celui-ci augmente de 5,2 p. 100 en volume avec une hausse des prix de 12,9 p. 100, ce qui est totalement irréaliste bien sûr, soit que, c'est plus réaliste, avec une croissance en volume du produit intérieur brut de 3,3 p. 100, la hausse des prix soit de 15 p. 100.

Cette deuxième hypothèse me semble beaucoup plus vraisemblable, et c'est vers celle-là que nous tendons.

Le Gouvernement, par ailleurs, fait grand cas du fait que toutes les tranches du barème ont été relevées de 13,5 p. 100. Mais l'inflation, au 31 décembre 1981, sera certainement supérieure à ce taux. Déjà, à la fin d'août, le rythme moyen annuel d'inflation était de 14 p. 100.

Enfin, un simple raisonnement de bon sens montre que la pression fiscale ne peut qu'augmenter en 1982. Le projet de loi, en effet, majore l'impôt sur certains contribuables avec l'impôt chômage, sans parallèlement diminuer l'impôt sur les autres.

Dès lors, globalement et au total, la pression fiscale ne peut qu'augmenter et il n'est pas fait ici allusion à l'augmentation de la fiscalité indirecte, qui est de 15,9 p. 100, soit supérieure de 2,6 points à la hausse des prix prévus en 1982 de 12,9 p. 100.

Voilà, monsieur le ministre, j'en ai presque terminé.

Ce projet de loi consacre — c'est vrai —, selon la volonté d'ailleurs clairement exprimée du Gouvernement, une complète rupture avec la politique conduite en matière budgétaire ces dernières années. Je dois dire que si un changement me paraît tout à fait normal après les élections de mai et juin derniers, la rigueur qui devrait inspirer la politique économique et budgétaire de notre pays ne devrait pas, quant à elle, être affectée par ce changement.

Bien au contraire, elle devrait être renforcée devant l'accroissement de la dégradation de la situation économique internationale. Même la République fédérale d'Allemagne, ainsi que l'a souligné fort justement notre rapporteur général dans la magistrale présentation qu'il a faite, comme à l'ordinaire, de son rapport, est frappée aujourd'hui par la crise et prend des mesures, bien qu'il s'agisse d'un gouvernement socialiste particulièrement rigoureux.

Pour surmonter cette dernière crise, il n'y a pas, croyez-le, de recette-miracle. Une seule méthode nous est offerte, c'est celle que nous préconisons depuis longtemps, produire davantage et vendre toujours plus sur le marché international. Il est impératif que la France s'adapte le plus rapidement et le plus complètement possible aux nouvelles conditions du marché.

Malheureusement, le projet de budget, tel qu'il nous est proposé, ne répond pas à cette exigence. Bien au contraire, il en prend l'exact contrepied et les prélèvements improductifs se développent au détriment de notre économie et du pouvoir d'achat des Français.

C'est pourquoi, dans sa sagesse, le Sénat ne manquera pas de proposer de nombreux amendements à ce texte afin de mettre en place les garde-fous qui s'imposent si l'on veut éviter qu'à l'état de grâce ne succède la période douloureuse des vaches maigres.

Gardons-nous, monsieur le ministre, de faire en sorte que l'histoire ne se répète. Mais il y a des événements qui pourraient, hélas ! se renouveler.

M. le président. La parole est à M. Lombard.

M. Georges Lombard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne peux, depuis le début de ce débat, m'empêcher de penser à l'apostrophe célèbre de M. de Villèle, l'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, qui, en 1828, lorsque le budget de l'Etat atteignit pour la première fois le milliard, lança la phrase célèbre : « Saluez, ce chiffre, messieurs, vous ne le reverrez pas ». On ne le revit jamais, en effet. Mais pas dans le sens qu'espérait l'orateur. Bel objet — c'est le moins que l'on puisse dire — de méditation.

La situation que nous connaissons invite, du moins je le crois, à la méditation, surtout au moment où la loi de finances qui nous est soumise est présentée comme « un budget de guerre contre le chômage. »

Vous l'habilitez, monsieur le ministre, — je le reconnais volontiers — d'une apparence comptable alléchante. Vous le coarctez, au surplus, d'une sorte d'incantation que vous exprimez dans une belle formule : « Une volonté : l'emploi ; une méthode : la relance ; un moyen : la solidarité. »

Incontestablement les mots font balle. Encore faut-il, pour qu'ils tuent le chômage, que la balle ne soit pas perdue. Mais je crains pour ma part, comme beaucoup de mes amis, qu'elle n'atteigne pas, comme d'autres dans le passé, sa cible. Cela ne me réjouit pas, car la plaie du chômage dont souffre la France est trop grave pour que tous ceux qui siègent ici ne veulent pas aider à sa cicatrisation.

Encore faudrait-il être certain que les remèdes proposés n'aument pas pour effet d'aggraver cette plaie, voire d'ajouter à ce mal d'autres maux.

Au début de mon propos, j'ai parlé d'apparence comptable ; la première des quatre interrogations que je souhaite vous poser porte sur ce point.

Il y a quelques semaines, confirmant les propos de sa campagne électorale, le Président de la République, dans une très brillante conférence de presse, indiquait qu'à ses yeux il était possible de ne pas augmenter, ou d'augmenter très légèrement — quitte à modifier les équilibres internes — la part et le poids des prélèvements obligatoires qu'il évaluait, pour 1980, à 42 p. 100.

Lorsque j'ai pris connaissance de ce chiffre, j'ai été particulièrement étonné, comme j'ai été étonné par les documents budgétaires sur lesquels nous discutons actuellement, car les études et les statistiques dont nous disposons permettent de penser que ce taux de 42 p. 100 est dépassé depuis bien longtemps, et ce, je vous le dis de suite, bien avant le 10 mai.

J'ai toujours fait partie de ceux qui se sont inquiétés de ce taux et qui l'ont dénoncé. Je suis donc d'autant plus à l'aise pour rappeler l'article de M. Jacques Bloch-Morange, paru le 9 octobre dernier dans un grand quotidien national. Son article faisait ressortir ce qu'on appelle « les prélèvements obligatoires des administrations publiques » sur le reste de l'économie — prélèvements consolidés évidemment — qui représentaient, en pourcentage du revenu national, 41,8 p. 100 en 1977, 43,3 p. 100 en 1979 et 45 p. 100 en 1980.

Comme l'un de nos proverbes dit — et il a raison, — qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, j'ai cherché la confirmation de ces chiffres. Je l'ai trouvée dans les travaux de la division « synthèse des comptes nationaux » de l'I.N.S.E.E., un organisme que vous connaissez bien ; je l'ai trouvée également dans le rapport de la Banque des règlements internationaux qui estimait à 46 p. 100 le taux atteint en 1980.

Comment, dès lors, ne pas vous interroger sur ces chiffres et vous demander, si vous les admettez, à quel taux de prélèvement conduiront, en réalité, le poids des impôts de 1982 et le déficit de la sécurité sociale ?

Nous n'en aurons, nous le savons les uns et les autres, la mesure exacte qu'en juin 1982 pour 1981 et qu'en juin 1983 pour 1982. Mais ce que je sais, c'est que d'ores et déjà les spécialistes estiment que la proportion de transferts du revenu approchera les 50 p. 100 dès l'année prochaine.

Même si vous deviez vous élever contre cet article, contre les comptes de la B. R. I. et les travaux de l'I. N. S. E. E., organisme très officiel pourtant, il n'en resterait pas moins que l'évolution constatée dans ce domaine devient de plus en plus inquiétante.

Je voudrais, parce que j'en éprouve effectivement une grave inquiétude, vous rappeler que la courbe de Laffer établit une relation entre les recettes de l'Etat et le taux de l'impôt. Elle est là pour nous rappeler que lorsque le taux de l'impôt augmente au-delà de l'optimum, ce dernier devient dissuasif et incite les contribuables à réduire leurs activités plutôt qu'à gagner davantage et donc verser plus au fisc.

Or — et ce sera ma deuxième interrogation — la voie que vous avez choisie pour 1982 vous conduit à accepter pour ce budget un déficit de 95 milliards, soit trois fois plus — comme vous l'a rappelé mon excellent collègue et ami M. Poncelet — que ce qui avait été admis en 1981. Ce déficit, il faudra bien le financer.

Etant donné que M. Delors proclame : « Un point d'inflation en plus c'est 100 000 emplois en moins », je ne pense pas que vous le financerez par l'inflation. Il restera donc l'augmentation de la dette de l'Etat ou l'impôt. Faire un mélange des deux, voire des trois ?

Ce que je sais, c'est que dans toutes les hypothèses, les possibilités d'investissement seront réduites. Un handicap supplémentaire sera créé pour les entreprises et la charge des Français sera encore alourdie, sans compter que le franc sera un peu plus en péril.

Vous dites, monsieur le ministre — et je ne puis m'empêcher de vous écouter avec un intérêt d'autant plus grand que vous le dites avec conviction — que c'est là un faux problème car, grâce aux mesures que vous prendrez, vous allez faire surgir la relance. Grâce à la relance, dites-vous, il y aura moins de chô-

meurs, donc plus de cotisants à la sécurité sociale, moins de charges d'indemnités à verser, un volume d'affaires plus important, plus de recettes fiscales.

Je voudrais bien pour la France, monsieur le ministre, que vous ayez raison. Malheureusement, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte d'un environnement international particulièrement déprimé, alors qu'un Français sur quatre travaille pour l'exportation.

D'après vous, le budget a pris tout ces éléments en compte et, au surplus, a doté le pays des moyens propres à augmenter sa consommation intérieure.

J'en arrive immédiatement à ma troisième interrogation qui portera sur les conséquences positives et négatives de la politique fiscale qui nous est proposée. Il est de fait, tout d'abord — je m'en félicite et je vous en félicite aussi — que ce budget fait apparaître une forte croissance des aides à l'emploi. Il est certain aussi que l'effort de solidarité s'exprime à travers ce budget de manière classique, par l'importance de dotations budgétaires traduisant l'importante revalorisation des prestations sociales intervenue l'été dernier et celle qui est prévue pour 1982. Deux tiers d'augmentation : un coup de chapeau !

Les allègements fiscaux en faveur des titulaires de bas revenus s'y ajoutent et doivent concourir, dans l'optique de cette « apparence comptable » dont je parlais tout à l'heure, au soutien de la demande des ménages.

Enfin, il est certain que le budget, par la création de 70 000 emplois publics, tend, pour ce qui est de la possibilité de l'Etat, à augmenter les emplois sans pour autant, d'ailleurs, que l'on puisse être certain que cette mesure permettra d'obtenir durablement un accroissement de l'emploi global.

Malheureusement, les résultats ne concordent pas avec les efforts, même en 1981, alors qu'un point de cotisation sociale a été supprimé en février et que l'épargne des ménages a plafonné à un taux de 14 p. 100 — le plus bas — contre 16 à 18 p. 100 au cours de la décennie 1970.

Les résultats de 1981 font en effet ressortir que la consommation des ménages est restée sensiblement identique à celle de 1980. On l'estime à 2 p. 100 environ contre 1,8 p. 100 l'année dernière.

Il est vrai, il faut le reconnaître, qu'une part appréciable de cette augmentation s'est manifestée au second semestre, mais le niveau très élevé des taux d'intérêt — donc du crédit à la consommation — les majorations exceptionnelles d'impôt, le rythme de progression des prix ne permettent pas d'espérer que l'on atteigne en 1982 un chiffre beaucoup plus élevé que celui que l'on constatera en 1981 pour la consommation des ménages. Si l'on arrive — disent les comptes prévisionnels — à une hausse de 2,5 p. 100, ce sera le bout du monde !

On peut donc se poser la question de l'impact réel de l'effort que vous avez entrepris en faveur de l'emploi, d'autant que la reconquête du marché intérieur est, nous le savons tous, loin d'être acquise.

Reste, il est vrai — et, là encore, je m'en félicite — l'ambition affirmée par le projet de budget de dynamiser l'investissement de deux manières complémentaires : en aménageant les dépenses civiles d'équipement et en renforçant les capacités productives de l'industrie.

Je m'en félicite, parce que j'ai déploré et condamné le retard que l'on prenait en matière d'investissement. Cela me permet de vous dire avec d'autant plus de force, monsieur le ministre, que mon regret — partagé par beaucoup de sénateurs — est de voir que, malgré cet effort, vous avez procédé, dans votre budget, à la simple reconduction en valeur du programme autoroutier.

Une autre de mes inquiétudes, que je partage également avec nombre de mes collègues, est que vos objectifs concernant le bâtiment risquent de ne pas être atteints compte tenu des taux d'intérêt pratiqués à l'égard des prêts complémentaires.

M. Christian Poncelet. Très juste !

M. Georges Lombard. Quant au renforcement des capacités productives, vous me permettrez de vous dire que le volume des crédits nouveaux est largement compensé par le surcoût fiscal imposé aux entreprises comme aux entrepreneurs. Je suis donc bien obligé de m'interroger sur leur efficacité.

Au surplus, les observations faites depuis le mois de juillet permettent de constater que l'aide aux entreprises soutient

davantage les entreprises en difficulté — ce qu'il faut faire — que la croissance des entreprises saines qu'il faut accompagner — ce qui est indispensable.

Peut-on vraiment espérer une relance durable — je suis certain que vous la souhaitez, mais vous l'annoncez peut-être bien imprudemment — ou, au contraire, doit-on craindre que, financièrement, économiquement, psychologiquement, votre politique ne conduise à une aggravation de la situation actuelle, y compris sur le plan de la volonté d'entreprendre ?

La dernière interrogation que je veux vous livrer, je la poserai à partir d'un livre au titre évocateur, livre que vous connaissez, monsieur le ministre : *La France inégale*.

La multiplication des impôts indirects peut-elle conduire à une plus grande justice ou, au contraire, mène-t-elle à une inégalité croissante ?

Renoncer à demander à la fonction publique de participer à l'effort de solidarité nationale pour lutter contre le chômage n'ajoute-t-il pas au malaise, comme, dans un autre domaine, le plafonnement du quotient familial et l'impôt sur la propriété qui pénalise l'outil de travail et ceux qui ont cru à l'épargne ?

J'ai eu la curiosité de lire la liste — qui constitue une véritable litanie des saints d'un genre nouveau — des impôts directs et indirects, droits d'enregistrement et de timbres, taxes et participations assises sur les salaires.

Je vous conseille cette lecture, mes chers collègues. Elle donne la mesure de la complexité de notre système fiscal et de la part de plus en plus lourde qui revient à l'Etat dans les ponctions opérées sur ceux qui travaillent.

Je terminerai par une citation. Je l'ai extraite d'un livre de Tocqueville dans lequel celui-ci essayait d'analyser les raisons profondes de la Révolution française. Il écrivait : « Le Gouvernement avait achevé de devenir le plus grand consommateur des produits de l'industrie et le plus grand entrepreneur de travaux qu'il y eût dans le royaume. Le nombre de ceux qui avaient avec lui des relations d'argent, qui étaient intéressés dans ses emprunts, vivaient de ses salaires, s'était prodigieusement accru. La mauvaise gestion des finances devint alors, pour une multitude de familles, une calamité privée. »

L'histoire, même si elle ne se répète pas — tout au moins de manière identique — mérite toujours d'être méditée, ne serait-ce que pour éviter de recommencer les erreurs du passé. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite du débat à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

— 10 —

REEMPLACEMENT D'UN SENATEUR DECEDE

M. le président. J'informe le Sénat que conformément aux articles L. O. 325 et L. O. 179 du code électoral, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, m'a fait connaître qu'en application de l'article L. O. 319 du code électoral M. Bernard Laurent est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de l'Aube, M. Pierre Labonde, décédé le 22 novembre 1981.

— 11 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 24 novembre 1981, à neuf heures quarante-cinq, dix-sept heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n^{os} 57 et 58, 1981-1982). M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Discussion générale (suite et fin).

A dix-sept heures.

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n^{os} 57 et 58, 1981-1982). M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.
(Articles 1^{er} à 40 et état A.)

(*Aucun amendement aux articles de la première partie de la loi de finances pour 1982 n'est plus recevable.*)

Vote de la première partie de la loi de finances pour 1982.

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie de la loi de finances pour 1982.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 24 novembre 1981, à zéro heure quarante-cinq minutes.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.*

Décès d'un sénateur.

M. le président du Sénat a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Pierre Labonde, sénateur de l'Aube, survenu le 22 novembre 1981.

Remplacement d'un sénateur.

Conformément aux articles L. O. 325 et L. O. 179 du code électoral, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article L. O. 319 du code électoral, M. Bernard Laurent est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de l'Aube, M. Pierre Labonde, décédé le 22 novembre 1981.

Modification aux listes des membres des groupes.

GRUPE DE L'UNION DES REPUBLICAINS ET DES INDEPENDANTS
(45 membres au lieu de 46).

Supprimer le nom de M. Pierre Labonde.

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE
(15).

Ajouter le nom de M. Bernard Laurent.

Nomination de rapporteurs.

(Loi de finances pour 1982.)

Rapporteur général.

M. Maurice Blin.

Rapporteurs spéciaux.**I. — BUDGETS CIVILS****a) Budget général.**

	MM.
Agriculture :	
I. — Agriculture	Jean Chamant.
II. — Industries agricoles et alimentaires.....	Henri Goetschy.
Anciens combattants.....	René Tomasini.
Commerce et artisanat.....	René Ballayer.
Commerce extérieur.....	Tony Larue.
Consommation	Michel Manet.
Culture	Jean-Pierre Fourcade.
Départements et territoires d'outre-mer.....	René Monory.
Economie et finances :	
I. — Charges communes	Henri Duffaut.
II. — Services économiques et financiers.....	Michel Manet.
III. — Budget	
Education nationale :	
I. — Enseignement scolaire.....	Gérard Delfau.
II. — Enseignement universitaire.....	René Chazelle.
Environnement	Henri Torre.
Industrie	René Tomasini.
Information	Henri Goetschy.
Intérieur et décentralisation.....	Joseph Raybaud.
Justice	Georges Lombard.
Mer :	
Marine marchande.....	Camille Vallin.
Ports	Tony Larue.
Plan et aménagement du territoire :	
I. — Commissariat général du Plan....	Paul Jargot.
II. — Aménagement du territoire.....	Geoffroy de Montalembert.
III. — Economie sociale.....	Paul Jargot.
Recherche et technologie.....	Jacques Descours Desacres.
Relations extérieures :	
I. — Services diplomatiques et généraux.....	Josy Moinet.
II. — Coopération	Robert Schmitt.

Services du Premier ministre :

	MM.
I. — Services généraux.....	Robert Guillaume.
II. — Secrétariat général de la défense nationale	Christian Poncelet. Paul Jargot.
III. — Conseil économique et social.....	
Solidarité nationale, santé, travail :	
I. — Section commune.....	André Fosset.
II. — Solidarité nationale et santé.....	Marcel Fortier.
III. — Travail	André Fosset.
Temps libre :	
I. — Section commune.....	
II. — Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature.....	Stéphane Bonduel.
III. — Jeunesse et sports.....	
IV. — Tourisme	Yves Durand.
Transports :	
I. — Section commune.....	Mlle Irma Rapuzzi.
II. — Aviation civile.....	Jean-François Pintat.
III. — Transports intérieurs :	
Transports terrestres	Mlle Irma Rapuzzi.
Routes et voies navigables.....	Henri Caillavet.
IV. — Météorologie	Jean-François Pintat.
Urbanisme et logement.....	Charles Beaupetit.
b) Budgets annexes.	
Imprimerie nationale.....	Pierre Gamboa.
Journaux officiels.....	Pierre Gamboa.
Légion d'honneur et ordre de la Libération...	René Chazelle.
Monnaies et médailles.....	Jean-Pierre Fourcade.
Postes et télécommunications.....	Louis Perrein.
Prestations sociales agricoles.....	Henri Torre.

II. — DÉFENSE**a) Budget général.**

Exposé d'ensemble.....	Jean Francou.
Dépenses ordinaires	Modeste Legouez.
Dépenses en capital.....	Jean Francou.

b) Budget annexe.

Essences	Michel Manet.
----------------	---------------

II. — AUTRES DISPOSITIONS

Comptes spéciaux du Trésor.....	Christian Poncelet.
Radiodiffusion et télévision (organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974).....	Jean Cluzel.

Rapporteurs pour avis.**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES****TOMES**

I	Culture : M. Michel Miroudot.
II	Cinéma - Théâtre dramatique : M. Jacques Carat.
III	Environnement : M. Hubert Martin.
IV	Enseignement scolaire : M. Paul Séramy.
V	Enseignement et recherche agricoles : M. René Tinant.
VI	Enseignements supérieurs : M. Jean Sauvage.
VII	Recherche scientifique et technique : M. Adrien Gouteyron.
VIII	Formation professionnelle continue : Mme Brigitte Gros.
IX	Education physique et sportive : M. Roland Ruet.
X	Jeunesse et sports : M. Roland Ruet.
XI	Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature : Mme Hélène Luc.
XII	Information - Presse : Mme Brigitte Gros.
XIII	Radiodiffusion - Télévision : M. Charles Pasqua.
XIV	Relations culturelles, scientifiques et techniques : M. Jacques Pelletier.
XV	Coopération : M. Lucien Delmas.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN**TOMES**

I	Agriculture : M. Michel Sordel.
II	Aménagement rural : M. Jules Roujon.
III	Industries agricoles et alimentaires : M. Pierre Jeambrun.
IV	Industrie : M. Francisque Collomb.
V	Energie : M. Marcel Lucotte.
VI	Recherche scientifique : M. Pierre Noé.
VII	Commerce et artisanat : M. Raymond Brun.
VIII	Consommation et concurrence : M. Gérard Ehlers.
IX	Commerce extérieur : M. Maurice Prévotau.
X	Aménagement du territoire : M. Roger Rinchet.
XI	Plan : M. Bernard Barbier.
XII	Routes et voies navigables : M. Jacques Braconnier.
XIII	Ports maritimes : M. Daniel Millaud.
XIV	Logement : M. Robert Laucournet.

TOMES

- XV **Urbanisme** : M. Pierre Ceccaldi-Pavard.
- XVI **Tourisme** : M. Paul Malassagne.
- XVII **Environnement** : M. Richard Pouille.
- XVIII **Transports terrestres** : M. Georges Berchet.
- XIX **Aviation civile** : M. Bernard Legrand.
- XX **Marine marchande** : M. Joseph Yvon.
- XXI **Postes et télécommunications** : M. Jean-Marie Rausch.
- XXII **Départements d'outre-mer** : M. Bernard Parmentier.
- XXIII **Territoires d'outre-mer** : M. Jacques Moisson.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE
ET DES FORCES ARMÉES

TOMES

- I **Relations extérieures** : M. Claude Mont.
- II **Relations extérieures. — Relations culturelles** : M. Francis Palmero.
- III **Coopération** : M. Louis Martin.
- IV **Défense** (section commune) : M. Jacques Genton.
- V **Défense** (section Gendarmerie) : M. Lucien Gautier.
- VI **Défense** (section Forces terrestres) : M. Jacques Chaumont.
- VII **Défense** (section Air) : M. Albert Voilquin.
- VIII **Défense** (section Marine) : M. Max Lejeune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

TOMES

- I **Anciens combattants** : M. André Méric.
- II **Solidarité nationale** (santé) : M. Jean Chérioux.
- III **Solidarité nationale** (sécurité sociale) : M. Louis Boyer.
- IV **Travail** : M. Jean Béranger.
- V **Prestations sociales agricoles** : M. Jean Gravier.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TOMES

- I **Intérieur** : M. Pierre Salvi.
- II **Justice** : M. Edgar Tailhades.
- III **Départements d'outre-mer** : M. Louis Virapoullé.
- IV **Territoires d'outre-mer** : M. Lionel Cherrier.
- V **Protection civile** : M. Paul Girod.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 23 NOVEMBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Président d'une cour d'assises :

respect du devoir d'impartialité et de réserve.

3018. — 23 novembre 1981. — M. Pierre-Christian Tafttinger demande à M. le ministre de la justice de bien vouloir lui indiquer si les propos d'un président de cour d'assises déclarant que des témoins, qui n'ont pas encore été entendus dans le cadre du procès qu'il dirige, ont menti, ne sont pas en contradiction formelle avec le devoir d'impartialité et de réserve qui est imposé au président de la cour d'assises, comme en témoignent notamment les articles 328, 309 et 347 du code de procédure pénale ; en parti-

culier, de tels propos sont-ils compatibles avec le principe qui veut que la procédure soit orale et contradictoire, principe en conséquence duquel il est proprement contraire à toutes les règles accusatoires de la procédure suivie devant la cour d'assises d'affirmer que des témoins ont menti alors même qu'ils n'ont pas encore été entendus par ladite cour.

Cuba : sort des prisonniers politiques.

3019. — 23 novembre 1981. — M. Roger Poudonson appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la lettre que l'écrivain espagnol Fernando Arrabal vient d'adresser à M. le Président de la République lui demandant de recevoir la femme du poète cubain Armando Valladares, enfermé (selon les propres termes du journal *Le Monde*) « dans les cachots et les camps de concentration castristes depuis plus de vingt ans, le record du monde d'emprisonnement pour un écrivain ». Il lui demande de lui préciser la nature des initiatives qu'il envisage de prendre afin de mettre fin à cette situation parfaitement intolérable. Faut-il rappeler par ailleurs que selon les informations publiées dans le journal *Le Monde*, il semblerait que plus de 300 prisonniers « historiques » soient toujours détenus à Cuba pour délit d'opinion. D'ailleurs, le poète Armando Valladares écrit : « plus mon espace physique rétrécit et plus mes horizons spirituels s'étendent. Plus la répression et la torture sont intenses, plus ma charpente interne devient ferme et résistante. Je suis un homme libre ». Sûr que ce message ne manquera de préoccuper à juste titre les autorités gouvernementales françaises, il lui demande donc s'il envisage effectivement de s'associer à la protestation internationale relative à la situation matérielle et morale du poète Armando Valladares, emprisonné depuis plus de vingt ans à Cuba.

Collectivités : équilibre du budget.

3020. — 23 novembre 1981. — M. Marc Castex attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences budgétaires pour les établissements publics de la limitation à 10 p. 100 des possibilités d'augmentation de leurs tarifs en 1982. Il lui rappelle que les programmes pluriannuels d'investissement liés aux besoins du service public devraient entraîner obligatoirement une pratique de la vérité des prix répondant à l'esprit de l'article L. 322-5 du code communal. Il lui demande, en conséquence, s'il n'estimerait pas opportun d'autoriser les collectivités territoriales et les établissements publics propres à assurer l'équilibre de leurs budgets et répondant, d'une façon générale, aux exigences financières auxquelles ils se trouvent confrontés.

Services des cadastres : situation des auxiliaires.

3021. — 23 novembre 1981. — M. Victor Robini attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la situation de certaines catégories de personnels employés par ses services de façon partielle et périodique, tels ceux utilisés par les services des cadastres. Il constate que les agents au statut d'auxiliaire sont appelés en fonction de besoins ponctuels à remplir des tâches aussi aléatoires que diverses, et utilisés d'ailleurs pour des travaux tout à fait différents, selon les circonstances, sans possibilité de stabilisation. Il souhaite que soient précisés et complétés la loi n° 80-1056 du 23 décembre 1980, ainsi que son décret d'application n° 81-456 du 8 mai 1981, relatifs au travail à temps partiel, afin que disparaisse ce type de personnels dépossédés de toute sécurité d'emploi.

Augmentation des prix pétroliers en janvier 1982.

3022. — 23 novembre 1981. — M. Pierre-Christian Tafttinger demande à M. le ministre de l'économie et des finances de combien seront relevés en janvier 1982 les prix des produits pétroliers.

Gaz sibérien : accord franco-soviétique.

3023. — 23 novembre 1981. — M. Pierre-Christian Tafttinger demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, sur quelles bases pourraient aboutir les conclusions d'un accord entre la France et l'U. R. S. S. concernant les livraisons de gaz sibérien à partir de 1984.

Politique en faveur des familles.

3024. — 23 novembre 1981. — M. Pierre-Christian Tafttinger demande à M. le Premier ministre si l'atteinte portée au principe du quotient familial ne constitue pas la première étape d'une remise en cause de la politique fiscale instituée en 1946 en faveur des familles. Est-il exact que le Gouvernement prépare d'autres mesures allant jusqu'à la suppression du quotient familial pour le budget 1983.

C. R. O. U. S. : bénéficiaires.

3025. — 23 novembre 1981. — **M. Raymond Spingard** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les disparités existant entre les étudiants de l'académie de Lille préparant le brevet de technicien supérieur selon qu'ils poursuivent leurs études en I. U. T. ou dans des sections rattachées à des lycées. En effet, par suite du refus du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de subventionner les internats des établissements secondaires auxquels sont rattachées des sections de B. T. S., leurs élèves, qui ont, par ailleurs, droit au statut d'étudiant, ne peuvent bénéficier des repas au tarif étudiant et se trouvent donc dans une situation matérielle bien plus défavorable que leurs homologues de Lille qui, eux, ont accès aux résidences et restaurants universitaires. Considérant que les étudiants de ces sections, comme ceux inscrits en I. U. T. originaires d'autres secteurs de l'académie, ont à faire face aux mêmes frais de repas et d'hébergement, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à ces inégalités. Par ailleurs, dans le même ordre d'idées, il lui demande s'il ne serait pas possible de prévoir l'obligation pour les C. R. O. U. S. d'étendre le bénéfice des réductions, notamment des prix des repas, aux étudiants qui se trouvent contraints de s'inscrire dans des écoles privées pour préparer un brevet de technicien supérieur dont la spécialité n'est pas enseignée dans le secteur public (comme le B. T. S. Tourisme pour l'académie de Lille).

Développement de la production caprine.

3026. — 23 novembre 1981. — **M. René Touzet** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur la dégradation du secteur caprin. Il lui expose que les responsables des interprofessions « lait de chèvre » demandent que soit entrepris de toute urgence le destockage des tonnes de caillé et l'attribution d'une aide directe spécifique de soutien au revenu des éleveurs, afin de compenser les pertes de revenu que connaissent depuis deux ans les éleveurs de chèvres. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour maintenir le développement de la production caprine, production importante pour plusieurs régions de France.

Sociétaires de la S. A. C. E. M. :
bénéfice des droits bloqués en Algérie.

3027. — 23 novembre 1981. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Rapatriés)** sur les droits des sociétaires de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique qui sont toujours bloqués en Algérie. Il lui demande quelles démarches ont été entreprises pour régulariser cette situation.

Garde des enfants handicapés en fin de semaine.

3028. — 23 novembre 1981. — **M. Francis Palmero** expose à **Mme le ministre de la solidarité nationale** la situation des femmes chefs de famille élevant un enfant handicapé grave et travaillant dans le secteur public, afin qu'elles puissent être dispensées de service durant la fin de semaine alors que l'enfant est placé dans un établissement spécialisé ne fonctionnant pas le dimanche, ce qui oblige la mère à trouver un placement onéreux de gardiennage chez des particuliers.

Expérimentation animale : réglementation.

3029. — 23 novembre 1981. — Se référant à la réponse aux trois questions écrites (n^{os} 549, 834 et 1419) de MM. Barnier, Mellick et Chasseguet, députés, dans laquelle il était indiqué notamment : « le maintien d'une cellule spécifique d'activité traitant des problèmes d'élevage et de parcage, de transport et d'abattage des animaux, pour assurer leur protection au sein de la direction de la qualité, englobant la gestion de l'expérimentation animale dont le développement est prévu dans le cadre du ministère de l'agriculture, marque l'intérêt porté par le Gouvernement à ces problèmes », **M. Francis Palmero** aimerait recevoir de **Mme le ministre de l'agriculture** l'assurance formelle que notre délégation au comité d'experts du conseil de l'Europe ne se ralliera pas ou ne soutiendra pas un texte qui marquerait un recul sur les dispositions toujours en vigueur du décret n^o 68-139 du 9 février 1968 réglementant l'expérimentation animale, à l'occasion du prochain examen du projet de convention européenne sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 23 novembre 1981.

SCRUTIN (N^o 14)

Sur la motion n^o 4 rectifié bis de MM. Jean-Pierre Fourcade, Jean Chérioux et Etienne Dailly, au nom de la commission spéciale, tendant à opposer la question préalable au projet de loi de nationalisation, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence.

Nombre des votants	297
Nombre des suffrages exprimés.....	294
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	148
Pour l'adoption.....	184
Contre	110

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM. Michel d'Allières. Michel Alloncle. Jean Ameiin. Hubert d'Andigné. Alphonse Arzel. Octave Bajoux. René Ballayer. Bernard Barbier. Charles Beaupetit. Marc Bécam. Henri Belcour. Jean Bénard Mousseaux. André Bettencourt. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl. Roger Boileau. Edouard Bonnefous. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Amédée Bouquerel. Yvon Bourges. Raymond Bourguine. Philippe de Bourgoing. Raymond Bouvier. Louis Boyer. Jacques Braconnier. Raymond Brun. Louis Caiveau. Michel Caldaguès. Jean-Pierre Categrit. Pierre Carous. Marc Castex. Jean Cauchon. Pierre Ceccaldi- Pavard. Jean Chamant. Jacques Chaumont. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Jean Chérioux. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. Jean Colin. Henri Collard. François Collet. Henri Collette. Francisque Collomb. Georges Constant. Auguste Cousin. Pierre Croze. Michel Crucis. Charles de Cuttoli. Etienne Dailly. Marcel Daunay. Jacques Delong. Jacques Descours Desacres. Jean Desmarests. François Dubanchet. Hector Dubois. Charles Durand (Cher). Yves Durand (Vendée).	Charles Ferrant. Louis de la Forest. Marcel Fortier. André Fosset. Jean-Pierre Fourcade. Jean Francou. Lucien Gautier. Jacques Genton. Alfred Gérin. Michel Giraud (Val- de-Marne). Jean-Marie Girault (Calvados). Paul Girod (Aisne). Henri Goetschy. Adrien Gouteyron. Jean Gravier. Mme Brigitte Gros. Paul Guillard. Paul Guillaumot. Jacques Habert. Marcel Henry. Rémi Herment. Daniel Hoeffel. Bernard-Charles Hugo (Ardèche). Marc Jacquet. René Jager. Léon Jozeau-Marigné. Louis Jung. Paul Kauss. Pierre Lacour. Christian de La Malène. Jacques Larché. Guy de La Verpillière. Louis Lazuech. Henri Le Breton. Jean Lecanuet. Yves Le Cozannet. Modeste Legouez. Edouard Le Jeune (Finistère). Marcel Lemaire. Bernard Lemarié. Louis Le Montagner. Charles-Edmond Lenglet. Roger Lise. Georges Lombard (Finistère). Maurice Lombard (Côte-d'Or). Pierre Louvot. Roland du Luart. Marcel Lucotte. Jean Madelain. Paul Malassagne. Kléber Malécot. Hubert Martin (Meur- the-et-Moselle). Louis Martin (Loire). Serge Mathieu. Michel Maurice- Bokanowski. Jacques Ménard. Daniel Millaud. Michel Miroudot. René Monory.	Claude Mont. Geoffroy de Monta- lombert. Roger Moreau. André Morice. Jacques Mossion. Jacques Moutet. Jean Natali. Henri Olivier. Charles Ornano (Corse-du-Sud). Paul d'Ornano (Fran- çais établis hors de France). Dominique Pado. Francis Palmero. Sosefo Makape Papilio. Charles Pasqua. Jacques Pelletier. Guy Petit. Paul Pillet. Jean-François Pintat. Raymond Poirier. Christian Poncelet. Henri Portier. Roger Poudousson. Richard Pouille. Maurice PrévotEAU. Jean Puech. André Rabineau. Joseph Raybaud. Georges Repiquet. Paul Robert. Victor Robini. Roger Romani. Jules Roujon. Marcel Rudloff. Roland Ruet. Pierre Sallenave. Pierre Salvi. Jean Sauvage. Pierre Schiélé. François Schleiter. Robert Schmitt. Maurice Schumann. Abel Sempé. Paul Séramy. Michel Sordel. Raymond Soucaret. Louis Souvet. Pierre-Christian Taittinger. Jacques Thyraud. René Tinant. René Tomasini. Henri Torre. René Touzet. René Travert. Georges Treille. Raoul Vadepiéd. Jacques Valade. Edmond Valcin. Pierre Vallon. Louis Virapoullé. Albert Voilquin. Frédéric Wirth. Joseph Yvon. Charles Zwicker.
--	--	---

<p>MM. Antoine Andrieux. Germain Authié. André Barroux. Pierre Bastié. Gilbert Baumet. Mme Marie-Claude Beaudeau. Gilbert Belin. Jean Beranger. Georges Berchet. Noël Berrier. Jacques Bialski. Mme Danielle Bidard René Billères. Marc Bœuf. Stéphane Bonduel. Charles Bonifay. Serge Boucheny. Louis Brives. Henri Caillavet. Jacques Carat. Michel Charasse. René Chazelle. William Chervy. Félix Ciccolini. Roland Courteau. Georges Dagonia. Michel Darras. Marcel Debarge. Gérard Delfau. Lucien Delmas. Emile Didier. Michel Dreyfus- Schmidt. Henri Duffaut. Raymond Dumont. Emile Durieux. Jacques Eberhard. Léon Eeckhoutte.</p>	<p>Ont voté contre : Gérard Ehlers. Raymond Espagnac. Jules Faigt. Claude Fuzier. Pierre Gamboa. Jean Garcia. Marcel Gargar. Gérard Gaud. Jean Geoffroy. Mme Cécile Goldet. Roland Grimaldi. Robert Guillaume. Bernard-Michel Hugo (Yvelines). Maurice Janetti. Paul Jargot. André Jouany. Tony Larue. Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin. France Lechenault. Charles Lederman. Fernand Lefort. Bernard Legrand. Max Lejeune (Somme). Louis Longequeue. Mme Hélène Luc. Philippe Machefer. Philippe Madrelle. Sylvain Maillols. Michel Manet. James Marson. Marcel Mathy. Pierre Matraja. Jean Mercier. André Méric. Pierre Merli. Mme Monique Midy.</p>	<p>Louis Minetti. Gérard Minvielle. Josy Moinet. Michel Moreigne. Pierre Noé. Jean Ooghe. Bernard Parmantier. Bernard Pellarin. Mme Rolande Perican. Louis Perrein (Val- d'Oise). Pierre Perrin (Isère). Hubert Peyou. Jean Peyrafitte. Maurice Pic. Marc Piantegenest. Robert Pontillon. Mlle Irma Rapuzzi. René Regnault. Michel Rigou. Roger Rinchet. Marcel Rosette. Gérard Roujas. André Rouvière. Guy Schmaus. Robert Schwint. Franck Sérusclat. Edouard Soldani. Georges Spénale. Raymond Spingard. Edgar Tailhades. Pierre Tajan. Raymond Tarcy. Fernand Tardy. Camille Vallin. Jean Varlet. Marcel Vidal. Hector Viron.</p>
--	--	--

Se sont abstenus :

MM. Edgar Faure, Pierre Jeambrun et Georges Mouly.

Excusés ou absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory et Jean-Marie Rausch.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :
 (Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Auguste Cousin à M. Michel Miroudot.
 Michel Darras à M. Louis Perrein.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants	296	
Nombre des suffrages exprimés.....	293	
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147	
Pour l'adoption.....		184
Contre		109

Mais après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15 Téléphone { Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39 TELEX 201176 F DIRJO - PARIS	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
Assemblée nationale :					
Débats :					
03	Compte rendu.....	72	300		
33	Questions	72	300		
07	Documents	390	720		
Sénat :					
05	Débats	84	204		
09	Documents	390	696		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Le Numéro : 1,50 F